

Cette note présente le cadre général et les objectifs du CRTE (Partie 1) et les modifications et les compléments apportés par la Préfecture (Partie 2).

PARTIE 1 – Cadre général et objectifs du CRTE - Contrat de Relance et de Transition Ecologique

a) Un dispositif exigé par l'Etat

Ce contrat est co-signé par Niort Agglo et l'Etat.

Ce dispositif vise à simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation interministériels existants avec les collectivités.

Les enjeux poursuivis par l'Etat sont les suivants :

- Associer les territoires au Plan de Relance 2021-2022 ;
- Accompagner les collectivités dans leurs projets de territoire sur la durée du mandat municipal 2020-2026 ;
- Faire converger les priorités de l'Etat et les projets de territoire portés par les acteurs locaux.

D'une durée de 6 ans, le CRTE peut être signé avec la collectivité avant le 30-06-2021 ou à l'automne.

b) Les chapitres constitutifs du CRTE

- **La stratégie territoriale** est construite à l'aune de la transition énergétique ; elle est articulée autour de 2 objectifs prioritaires : l'attractivité résidentielle « Un territoire d'installation durable » et l'attractivité économique « Un essor économique raisonné ».
3 priorités d'investissement : Conforter un territoire d'équilibre et de cohésion, Développer les mobilités innovantes et Développer et valoriser l'enseignement et la recherche en confortant la transformation numérique du territoire
- **Le diagnostic et une synthèse sous la forme Atouts - Opportunités - Points de vigilance ;**
- **Un recensement des projets sous la forme de fiches-actions et fiches thématiques.**

PARTIE 2 - Les compléments apportés par la Préfecture au document initial

Le présent document annule et remplace celui envoyé le 21 juin. Il intègre les compléments produits par l'Etat le 24 juin après-midi. Ces derniers sont pour l'essentiel contenus dans les pages 1 à 9 de la stratégie et portent sur :

- L'engagement des partenaires,
- La gouvernance,
- Le suivi et l'évaluation.

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

ENTRE

Nom du territoire

Représenté par Jérôme BALOGE, Président de la Communauté d'agglomération du Niortais, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 29 Juin 2021,

Ci-après désigné par la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Emmanuel AUBRY, Préfet des Deux-Sèvres,

Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la communauté d'agglomération du niortais autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé

Le territoire de la communauté d'agglomération du Niortais et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 - Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors de comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Le diagnostic, les orientations stratégiques et le plan d'actions sont développés dans le document ci-après.

Article 3 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe, etc.), la Banque des territoires, services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme, etc.) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 4 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

4.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

La programmation des opérations sollicitant des crédits de l'État est soumise au dépôt d'un dossier par le porteur de projet conforme aux textes qui régissent les crédits concernés. Elle est également conditionnée par la disponibilité des crédits.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

4.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté d'agglomération du Niortais assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner au sein de ses services un-e responsable du pilotage du CRTE pour animer l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du contrat. Il s'appuiera sur les ressources et moyens de l'Agglomération pour faciliter l'émergence de projets et accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

4.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

4.4. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

4-4-1. Opérateur public X

Détail de l'intervention

4-4-2. Opérateur public Y

Détail de l'intervention

4.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

4.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- *Des crédits du plan France relance ;*
- *Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;*
- *Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;*
- *Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;*
- *L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.*

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 5 - Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire [XX] et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

5.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la communauté d'agglomération du niortais, des services de l'État (DDT, DDETSPP, ARS, DRAC, DASEN, etc.), de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

5.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la communauté d'agglomération du niortais Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Pour l'Etat il est co-animé par le sous-préfet d'arrondissement et associe les représentants des services de l'Etat :

- *Direction départementale des territoires ;*
- *Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;*
- *Délégation départementale de l'agence régionale de santé ;*
- *Direction régionale des affaires culturelles ;*
- *Direction académique des services de l'éducation nationale ;*
- *Ademe ;*
- *Caisse des dépôts (banque des territoires).*

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

5.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 6 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 7 - Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 8 - Évolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

SOMMAIRE

I – UNE METROPOLE DE TAILLE MOYENNE, ATTRACTIVE SOLIDAIRE ET RESPONSABLE	p.11
Synthèse du diagnostic	p.12
II – UNE STRATEGIE TERRITORIALE RESOLUMENT TOURNEE VERS LA TRANSITION ECOLOGIQUE	p.14
Synthèse de la stratégie	p.14
Stratégie détaillée	p.22
III – CONTRACTUALISATIONS – FICHES ACTIONS ET FICHES PROJETS	p.53
Recensement des contractualisations existantes	p.53
Fiches actions et fiches thématiques	p.57

I – UNE METROPOLE DE TAILLE MOYENNE, ATTRACTIVE SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

Le diagnostic détaillé se trouve en annexe. Il est présenté ici une synthèse du diagnostic sous une forme analysée et mettant en exergue les atouts, les points de vigilance et les opportunités du territoire de Niort Agglo.

Partie 1 : Diagnostic- Volet territorial

ATOUTS

Visibilité du territoire : un écosystème favorable à l'attractivité territoriale

Positionnement territorial

Un positionnement géographique géostratégique (à l'interface de 2 régions)
Un espace métropolitain fort de plus de 500 000 habitants ;

Des équipements et infrastructures structurants

- Une accessibilité forte et de qualité (autoroutes, TGV et Pôle Gare Nord Atlantique ...) vers deux métropoles (Nantes et Bordeaux) et la capitale ;
- Des équipements et des infrastructures structurants et rayonnant au-delà de Niort Agglo dans des domaines variés : enseignement supérieur et recherche (PUN) ; santé (Centre hospitalier, Clinique privée) ; sport (Complexe de la Venise verte, Piscine Pré-Leroy avec bassin nordique), culture (musées nationaux), patrimoine naturel et architectural ; ...
- THD disponible sur tout le territoire d'ici fin 2022.
- Des connexions facilités (lignes de fret internationales, Niort terminal et aéroport).

Un cadre de vie de qualité :

Aspect environnemental : Niort Agglo, porte d'entrée du Marais Poitevin : grande diversité de paysages et de milieux ; Label PNR et Grand Site de France ; Territoire à haute valeur paysagère et environnemental : climat océanique tempéré

Aspect patrimonial : Musées nationaux, établissements culturels nationaux.

Habitat et foncier : Attractivité du marché de l'immobilier, offre de logements conséquente, abordable financièrement.

Mobilités douces : 195 km d'itinéraires cyclables +gratuité des TC

Santé : principal employeur après le tertiaire.

Culture et sport : un déploiement territorial et en réseau

Une démographie dynamique :

Croissance de la population, soldes naturel et migratoire positifs,
Fort part des jeunes et des actifs.

Une économie fleurissante :

Une offre de type métropolitain : emploi, services, santé, enseignement)

Activités économiques :

Assurances et gestion des risques : un secteur prédominant, 4^{ème} place financière de France ;
Essor du numérique et formations supérieures dédiées : Niort Numéric, French Assur Tech ;
Un secteur industriel en développement ;
Déploiement de la stratégie commerciale

Emplois et qualifications

Progression de l'emploi sur Niort Agglo ;
Forte part des cadres des fonctions métropolitaines ;
Faible taux de chômage.

OPPORTUNITES

Attractivité territoriale élargie :

- Capacité à peser dans la Nouvelle-Aquitaine (contractualisations en cours par ex.) ;
- Héritage éco des mutuelles : reconnaissance nationale ;
- Economie : développement du secteur de la logistique.
- Niort Agglo 2030 – territoire à mission intégrant ODD 2030.

Attractivité résidentielle et touristique :

Environnement :

- Espaces naturels et agricoles : SCoT et PLUID : maîtrise de la consommation des espaces - définition du compte foncier et reconquête des friches urbaines

Territoire bas carbone : Mise en œuvre du PCAET pour accroître l'attractivité résidentielle et économique.

Valorisation du patrimoine et touristique

Candidature pour l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire.

Organisation territoriale en bassins de vie (SCoT et PLUID)

Résidentiel :

Accueil de 16 000 nouveaux habitants d'ici 2040
Capacité à offrir des solutions d'habitat adaptées à cette population jeune et active (PLH)
Vie sociale et associative riche.

Santé : La mise en place d'un Contrat Local de Santé et des maisons de santé pluri-professionnelles qui émergent.

Mobilités : une stratégie de mobilités axée TE

AAP JO : Terre de jeux pour les JO et centre de préparation aux JO

Attractivité économique :

Activités économiques :

Effet d'entraînement sur d'autres secteurs d'activités : numériques, santé ...
Mutuelles et assurances : Secteur d'activités résistant aux crises.

Structuration d'une « Technopole » autour de NiortTech

Forum National de l'ESS

Structuration de filières économiques

Agriculture durable et de proximité : NiortAgglo-Haut Val de sévres : PAT
Territoire d'industrie
Politique du tourisme : alliance tourisme d'affaires et d'agrément.
Commerce : DAAC

Emplois- recrutement :

Capacité à créer des emplois ;
Motif d'implantation d'établissements en quête de main d'œuvre qualifiée (haut niveau de formation).

EITNA : Avis favorable dans le cadre de l'AAP EITNA

Enseignement supérieur et recherche : Pôle universitaire Urbain Niort'Sup

VIGILANCES

Gestion territoriale :

- Gestion du site classé ;
- Préservation des milieux ;
- Gestion de la ressource : eau ;
- Itinéraires cyclables à aménager.

Résidentiel

Un vieillissement démographique et une faiblesse du solde naturel ;

Santé :

- Un taux de praticiens par habitant parmi les plus bas de la Région pour les médecins et certains spécialistes ;
- Une organisation autour de la santé à travailler de manière intercommunale;

Équipements culturels et patrimoniaux :

Faible impact sur le tourisme local

Economie

- Une certaine dépendance territoriale à un secteur d'activité éco ;
- Difficultés de recrutement localement en raison du très faible taux de chômage ;
- Impacts de la Covid sur le moyen et le long terme ;
- Un rythme de croissance de l'emploi à conforter et des progressions d'emplois très polarisées.

Partie 2 : Volet environnemental

ATOUS

La ressource en eau

Un linéaire total de 577 km de cours d'eau permanents
Une trentaine de captages destinés à l'eau potable.

Aouts paysagers, écologiques et patrimoniaux

Un climat océanique (ensoleillement important)
Une biodiversité riche et préservée (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques).

Une trajectoire Bas carbone

Emission de GES inférieures à la Région
La production d'énergie renouvelable et réseaux de chaleur sur Niort Agglo couvre 8.4% de la conso d'NRJ du territoire.
La qualité de l'air s'améliore sur Niort Agglo.

Gestion des déchets efficace

La collectivité avec un taux de valorisation de 58% en 2019 respecte les directives de la loi de transition énergétique.

Assainissement

Autour de 7 500 000 m³ d'eaux usées sont collectées par an grâce à une longueur globale de plus de 880 km de réseaux collectifs.

Les eaux usées collectées sont ensuite dirigées vers les 23 stations d'épuration gérées par Niort Agglo, dont la capacité de traitement va de 20 à 80 000 EH.

Pour la plupart des stations d'épuration, les résultats qualitatifs sont conformes à 100%.

27 200 habitants seraient concernés par cette forme d'assainissement soit un peu moins de 22,5 % de sa population totale.

OPPORTUNITES

La ressource en eau

Une richesse en terme de biodiversité et de végétation.
La quasi-totalité des captages dispose de périmètres de protection.
Territoire en zone de répartition des eaux pour une meilleure gestion quantitative de la ressource.
Des contrats territoriaux menés pour la reconquête de la qualité de l'eau.

Attractivité

Un cadre de vie agréable
Mesures de protection : Trames verte et bleue

Une trajectoire Bas carbone

Mise en place du PCAET
EnR&R : des potentiels sont à exploiter sur le territoire (photovoltaïque sur bâtiments ou sur ombrières de parking, méthanisation agricole, géothermie, ...)
Vulnérabilité climatique
Adaptation de nouvelles pratiques : cultures et activités agricoles.

Gestion des déchets Niort Agglo s'inscrit dans le cadre des objectifs règlementaires de prévention, de valorisation et de réduction des quantités enfouies définis par la LTE de 2015 et la loi anti-gaspillage et économie circulaire de 2020

VIGILANCES

Eau :

Gestion et préservation de la ressource en eau.
Surveillance de la qualité des eaux brutes menacée par la présence de nitrates.
Une ressource limitée d'un point de vue quantitatif
Vulnérabilité climatique :
Tension sur l'eau accroissement des besoins pour les cultures irriguées et assèchement des sols.
Possibilités de tension sur les usages de la ressource en eau

Territoire Bas Carbone:

GES : impact sur les populations et les milieux.
Qualité de l'air : effets sur la santé, les cultures, les écosystèmes.
Vulnérabilité climatique :
Dégradation de la qualité de l'eau ; Concentration des polluants ; Pression sur la biodiversité ; Risques naturels ; Impacts économiques sur l'agriculture et le tourisme ; conséquences sanitaires.

Gestion des déchets

Malgré une baisse des ordures ménagères résiduelles depuis 2010, Niort Agglo observe une augmentation globale des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

Assainissement Seulement 29 communes disposent d'un réseau d'assainissement collectif.
Surcharge hydraulique sur certaines stations, en particulier dans le marais poitevin. Le SPANC évalue la moitié des installations d'assainissement non collectif responsables de rejets sans traitement des eaux usées.

Une gestion du bruit et gestion des risques

II – UNE STRATEGIE TERRITORIALE RESOLUMENT TOURNEE VERS LA TRANSITION ECOLOGIQUE

SYNTHESE DE LA PARTIE STRATEGIE

Les intercommunalités : coordonnatrices de la transition énergétique selon La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) adoptée en 2015

Champs d'actions : l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'analyse de la vulnérabilité du territoire et l'adaptation au changement climatique ; la réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES), la maîtrise de la demande en énergie et la lutte contre la précarité énergétique, le développement des énergies renouvelables, le suivi et l'évaluation des actions mises en place.

Nouvelles missions en matière de séquestration carbone, de développement de réseaux de chaleur, de réduction des émissions de polluants, etc.

Le réchauffement climatique, une réalité vécue mobilisatrice

Objectif : limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial, un outil opérationnel pour mettre en œuvre la transition énergétique localement.

Niort Agglo est déjà engagée dans une démarche de développement durable, construite et solide qu'il convient de conforter, de renforcer et de réorienter le cas échéant. La réalisation du PCAET jusqu'à 2024 permet d'interroger les pratiques et de fixer des ambitions fortes pour tous.

Un objectif « bas carbone » multicible

Réduire la charge carbone à horizon 2030 et engager le territoire fortement pour limiter les Gaz à Effets de Serre (GES). L'objectif « bas carbone » s'inscrit dans les objectifs nationaux et européens avec en ligne de mire la neutralité à 2050.

Le Plan Climat engage le territoire dans un cadre d'actions contributrices sur les 4 grands thèmes suivants :

- la maîtrise des consommations énergétiques ;
- la production d'énergie à partir des ressources renouvelables et mobilisables localement ;
- la réduction des GES ;
- la qualité de l'air.

Près de 40 actions ont été définies avec les acteurs du territoire pour s'engager massivement :

- vers la séquestration carbone ;
- la lutte contre les îlots de chaleur ;
- la végétalisation des opérations des ensembles urbains ;
- le développement des axes cyclables et de l'intermodalité ;
- la conversion de la flotte de bus ;
- l'isolation performante des bâtiments et logements ;
- la production d'ENR au sein d'une stratégie qui préserve la haute valeur écologique et paysagère du territoire.

Niort Agglo, déjà engagée dans la transition écologique et l'adaptation de son territoire à travers différents projets et documents structurants ; projet de territoire, Schéma de Cohérence Territoriale et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de Déplacement (PLUID), labellisation territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), démarche Cit'ergie, etc. mais également à travers le plan d'actions vue ci-dessus ainsi que Niort Agglo 2030 intégrant l'engagement de la Ville de Niort ODD 2030.

2.1- Niort Agglo, un territoire attractif et durable

Penser l'attractivité résidentielle et économique du territoire dans la transition environnementale, énergétique et climatique

Une attractivité orientée vers la responsabilité environnementale, écologique intégrant ainsi la notion de durabilité dans les choix faits par la collectivité.

Les atouts géo-stratégiques

- une situation géographique stratégique, desservie par des axes routiers d'importance nationale ;
- une offre de ville moyenne spécifique rapprochant le territoire des plus petites métropoles françaises.

2.1.1 - Une attractivité résidentielle, durable et équilibrée affirmée

Portée par une qualité et un cadre de vie reconnu et aujourd'hui tourné vers un objectif Bas carbone.

Traduite dans le projet de territoire : « Renforcer l'équilibre territorial » et le SCoT. Des actions visant à :

- Valoriser un capital « qualité de vie » et inscrire le territoire dans l'efficacité énergétique :
 - o Promouvoir et valoriser la richesse naturelle, paysagère, patrimoniale et environnementale ; consolider l'offre éducative, culturelle et de loisir, valoriser les fonctions de centralité, etc.
- Une organisation territoriale équilibrée.
- Niort Agglo : un nouveau modèle de Métropole moyenne attractive, solidaire et responsable intégrant l'engagement de la Ville de Niort (ODD 2030).

S'adressant à la population présente et aux nouveaux habitants qui vont s'y installer.

Moyens pour y contribuer : soutien à la réalisation d'infrastructures structurantes mais également à des équipements structurants sportifs et patrimoniaux.

2.1.2 - Un essor économique raisonné

Traduction d'un projet politique ambitieux reposant sur un tissu économique solide, des entreprises dynamiques créatrices d'emplois, des spécificités économiques de rang national voire international avec une activité dynamique dans les domaines des assurances, de la gestion des risques, du numérique et de l'industrie tout particulièrement.

Niort Agglo, un acteur fort contribuant au développement régional dans cet espace au nord de la grande région Nouvelle-Aquitaine.

Des objectifs déclinée au sein : SRDEII, SRESRI, SRADDET et en cohérence avec les priorités régionales :

- « Poursuivre et renforcer la politique de filières »,
- « Améliorer la performance industrielle des entreprises »,
- « Accélérer le développement des territoires par l'innovation »,
- « Renforcer l'économie territoriale, l'entrepreneuriat et le maillage du territoire »

Emploi, innovation et formation : une économie dynamique au rayonnement national voire international et structurante au Nord de la Nouvelle-Aquitaine

Un programme visant un accompagnement complet des acteurs économiques.

Les trois piliers de la politique économique de l'Agglomération du Niortais

- Industrie : Niort Agglo et Haut Val de Sèvre : Territoire d'industrie
 - o Porte sur les besoins en compétences, les aides au recrutement, les orientations, la coordination pédagogique et le développement de l'économie circulaire.
- Numérique : Niort Tech, une technopole numérique autour de l'AssrTech et de la Data
- Innovation sociale et économie territoriale : promouvoir l'innovation sociale auprès des acteurs économiques avec l'appui des établissements d'enseignement et de cursus de formation existants et inscrire les politiques publiques communautaires dans le champ de l'innovation sociale.

2.2- Niort Agglo, la construction durable de son territoire de demain

2.2.1 – Conforter un territoire d'équilibre et de cohésion

Des priorités d'investissement axées sur le résidentiel, le cadre et la qualité de vie

L'un des maîtres mots de la conduite de l'action communautaire sera celui de l'équité en termes de services rendus à la population.

On retrouvera les projets qui permettent d'assurer une solidarité sociale et territoriale, à savoir :

- Définir et mettre en œuvre la politique du logement qualitative et diversifiée.
- Mettre en œuvre les orientations stratégiques de la politique de la ville
- Poursuivre la mise en œuvre le Contrat Local de Santé ;
- Investir le champ de la formation et de l'insertion ;
- Encourager l'accès à la culture, définir et développer la politique culturelle de l'Agglomération ;
- Permettre le déploiement de l'offre sportive pour tous et accompagner une offre événementielle.

Des priorités d'investissement définies dans le projet de territoire de Niort Agglo axées sur le développement des filières économiques

- Affirmer une véritable politique touristique au service du territoire (Histoire, patrimoine, qualités paysagères et écologiques des milieux)
- Assurer un développement équilibré et raisonné du commerce (travailler l'existant, la pertinence des localisations et la qualité de l'offre eu égard aux nouveaux besoins) ;
- Impulser et structurer l'agriculture durable de proximité (le Projet Alimentaire Territoriale) ;
- Niort Agglo et la construction de sa démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (en construction au regard de la validation de l'appel à projet de la Région et Adème).

Des priorités d'investissement respectueuses de l'organisation territoriale définies dans le cadre du SCoT

Une structuration autour d'une organisation territoriale témoignant du poids de l'histoire et de la variété des paysages en s'appuyant sur les « microbassins » fonctionnels autour desquels s'organise la vie quotidienne des habitants, notamment en termes d'accessibilité aux services et aux loisirs. Il s'agit ici de faire mieux coïncider l'offre de services. C'est donc dessiner l'organisation territoriale future et schématiser les cadres des politiques publiques en déclinaison du projet de SCOT.

2.2.2 – Développer les mobilités innovantes

Les infrastructures et les dessertes

Deux priorités :

- Le renforcement des dessertes ferroviaires Niort-Paris et le doublement de la ligne Lusignan-Saint-Maixent l'Ecole pour augmenter les fréquences et le fret ;
- La création d'une desserte ferroviaire directe vers la capitale régionale en proposant des dessertes locales (Niort-Saintes-Bordeaux).

Mise en œuvre un schéma des infrastructures routières.

Le pôle Gare Nord Atlantique, porte d'entrée de l'Agglomération

Ce sont plus de 1,3 millions de voyageurs par an qui utilisent la gare.

Objectif : assurer une modernisation et une optimisation de son quartier de la gare

Cadre : maîtrise des consommations foncières et limitation de l'étalement urbain et meilleur accès aux transports collectifs et aux modes doux par le développement urbain en proximité de la gare. Les enjeux liés au commerce et à l'habitat que ce soit sur la rue de la Gare et le quartier des 3 Coigneaux pose un objectif ambitieux de développement d'une offre potentielle pour les salariés du numérique et les étudiants.

Niort Agglo, une Autorité Organisatrice de la Mobilité

L'offre de mobilité est différenciée selon les besoins :

- Urbain : bus, Vélos en Libre Service ;
- Périurbain : cars, transport A la demande, offre TER, covoiturage ;
- Ensemble du périmètre : transport pour les personnes à mobilité réduite, location de vélos à assistance électrique, transport scolaire, intermodalité/multimodalité : trottinettes, parkings-relais, installation d'abris vélos sécurisés.

Une stratégie ambitieuse en matière de mobilité et respectueuse de la transition énergétique

Les mobilités douces seront intégrées dans le cadre du PLUID, en cohérence le SCOT.

Exemples de projets en cours : la création d'un service de vélos en location longue durée par une augmentation régulière de la flotte ; la mise en place d'un service de location de vélos en libre-service avec la possibilité d'électrifier les vélos ; la politique parkings relais ; mise en service de trois navettes électriques en remplacement de navettes thermiques diesel ; lancement d'un marché public global de performance pour la construction d'une station GNV et la mise en service d'une première flotte de véhicules BioGNV ; lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du dépôt des bus dans le cadre du projet de transition énergétique de la flotte de véhicules vers le BioGNV. Plus largement, Niort Agglo travaille à l'élaboration du Schéma directeur des infrastructures cyclables

Ceci traduit l'engagement de l'Agglomération pour réduire ses émissions de GES tout en soutenant la filière de la méthanisation et en assurant une offre de service en transport en commun attractive.

2.2.3 – Valoriser et développer l’enseignement supérieur et la recherche en confortant la transformation numérique du territoire

2.2.3.1 - Valoriser et développer l’enseignement supérieur et la recherche

Les trois principales ambitions de Niort Agglo

- Développer l’offre de formation dans une double perspective (proximité et attractivité) ;
- Accompagner les mutations socio-économiques autour de 2 écosystèmes (Risque et Numérique) ;
- S’inscrire dans la dynamique régionale de l’ESRI.

Trois objectifs majeurs :

- Offrir une possibilité de poursuite d’études à l’ensemble des bacheliers de Deux-Sèvres (généraliste et spécialisée) ;
- Passer de 2500 étudiants à 5000 étudiants en 2028 (transformer le flux d’étudiants « sortants » en un flux d’étudiants « entrants ») ;
- Développer une offre de formation spécialisée dans une logique de filière.

Projet de Pôle Universitaire Urbain – NIORT’SUP

Allier développement de l’Enseignement Supérieur, rénovation énergétique et reconquête urbaine au service du développement du territoire de Niort Agglo

Contribuer à un aménagement et une organisation régionale à travers le développement de l’ESR sur le territoire de Niort Agglo

Des formations diverses présentes sur le Pôle universitaire urbain

Les projets de requalification : en lien avec l’Ecosystème NiortTech

Un écosystème au service des entreprises et de l’ESR

Le vaisseau Amiral de l’écosystème numérique Nord Nouvelle Aquitaine: Niort Tech I, Niort Tech II, Niort Tech III.

2.2.3.2 - Conforter la transformation numérique du territoire

Vers un ancrage durable de la filière du numérique

Filière d'excellence sur le territoire : axe politique fort dans le projet de territoire « axe 1 : amplifier les dynamiques économiques de l'agglomération ».

Un véritable écosystème Numérique (sous la marque Niort Tech) sur le territoire autour :

- De partenariats actifs entre Niort Agglo, les entreprises du territoire, alliant expertise et innovation ;
- Du déploiement d'actions en matière d'innovation associant les besoins et les solutions développées.
- De la mise en place de nouvelles formations répondant aux besoins des entreprises (La Formation CNAM « Ingénieur Big Data et intelligence artificielle » ; de même que la formation MBA « Entrepreneurat digital et création d'entreprises innovantes »).
- D'une mise en réseaux d'acteurs pour faciliter la dynamique de recrutement ;

Cet écosystème vit grâce à l'animation active et continue de la filière telle que le Salon Niort Numéric

La stratégie de Niort Agglo se déploie autour de 4 axes forts et extrêmement interconnectés:

- Favoriser l'aménagement numérique
- Accompagner le développement de nouvelles formations ;
- Soutenir la mise en œuvre d'une stratégie collaborative ;
- Créer les conditions d'attractivité.

La « French Assurtech »

Niort Agglo convaincu du rôle des territoires en matière d'innovation a su rassembler les acteurs mutualistes de son territoire pour accompagner la création d'un accélérateur de startups en 2018 autour d'une association « French Assurtech » pour répondre aux attentes et aux nouveaux besoins des sociétaires et des acteurs eux-mêmes.

Exemple d'une action emblématique Extension de Niort Tech :

dont l'ambition est d'incarner la future technopôle Niortaise pour mieux répondre aux attentes des entreprises (plus d'animations, plus de formations, plus d'accompagnement), un lieu de stimulation pour accompagner l'innovation, générer du business et être la pierre angulaire du territoire de la mise en relation des étudiants, des entreprises, des startups. Niort Tech a pour ambition d'être la vitrine du potentiel économique du territoire.

II – UNE STRATEGIE TERRITORIALE RESOLUMENT TOURNEE VERS LA TRANSITION ECOLOGIQUE

La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) adoptée en 2015 a posé un cadre d'actions sur les engagements internationaux et européens de la France en matière de climat. Elle a positionné les collectivités de manière générale, et les intercommunalités en particulier, au premier rang de l'action dans les territoires et les nomme **coordinateurs de la transition énergétique**.

Les intercommunalités voient ainsi leur rôle renforcé dans l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'analyse de la vulnérabilité du territoire et l'adaptation au changement climatique. A cela s'ajoutent également, la réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES), la maîtrise de la demande en énergie et la lutte contre la précarité énergétique, le développement des énergies renouvelables et, enfin, le suivi et l'évaluation des actions mises en place.

Les intercommunalités se voient aussi attribuer de nouvelles missions en matière de séquestration carbone, de développement de réseaux de chaleur, de réduction des émissions de polluants, etc.

Le réchauffement climatique, une réalité vécue mobilisatrice

La réalité du défi climatique ne fait aujourd'hui plus aucun doute : elle est désormais très richement documentée et a été reconnue internationalement – à l'occasion notamment de la COP21 de Paris (2015).

En 2018, près de cent jours à 25°C au moins entre le 1^{er} janvier et le 19 septembre 2018 ont été comptabilisés dans l'agglomération du niortais, représentant ainsi, le record du nombre de jours de chaleur cumulés depuis 1959. Cet épisode, qui se reproduit de plus en plus, illustre la publication, le 8 octobre 2018, du dernier rapport du GIEC. Bien que sans surprise, ses conclusions ne peuvent que nous alarmer quant à l'avenir à court terme de notre planète. Dans un document de 400 pages, des experts alertent sur le fait que le monde devra engager des transformations "rapides" et "sans précédent", **s'il veut limiter le réchauffement climatique à 1,5°C**.

Avant cela et d'autant plus désormais, le changement climatique et ses conséquences sur notre quotidien ne sont plus l'obsession de quelques-uns mais bien une préoccupation qui nous interpelle tous au moment d'utiliser notre voiture, de remonter le thermostat de notre chauffage, d'utiliser l'eau, de faire nos courses ... la question revient chez beaucoup d'entre nous : *« Que puis-je faire à mon échelle ? Que pouvons-nous faire collectivement ? Comment y parvenir sans opposer fin du monde et fin de mois ? Comment assurer une transition écologique socialement acceptable ? »*

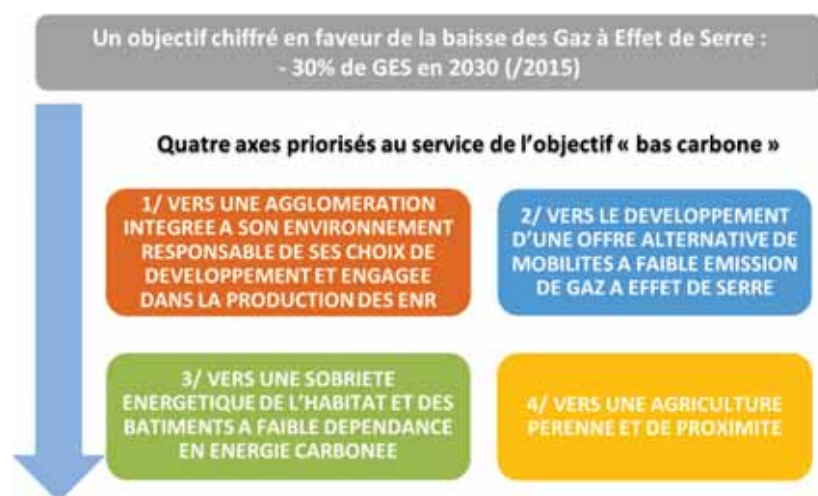
La transition écologique : un impératif et une opportunité

Les pouvoirs publics : Etat et collectivités ont un rôle majeur pour impulser un changement réel des comportements et accompagner les citoyens. Mais au-delà de l'injonction d'agir en faveur de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique, la transition énergétique est une véritable opportunité pour les territoires. Elle est en effet synonyme de développement de l'activité locale et de l'emploi, d'autosuffisance énergétique ou encore d'effets bénéfiques sur la santé. Depuis plusieurs années, Niort Agglo est déjà engagée dans une démarche de développement durable, construite et solide qu'il convient de conforter, de renforcer et de réorienter le cas échéant. L'urgence contraint les collectivités et les acteurs aujourd'hui à s'appuyer sur les transitions économiques, écologiques et sociétales pour transformer l'action publique. Cette démarche ambitieuse devra s'appuyer sur ceux qui vivent et font vivre ce territoire à travers des objectifs réalistes et soutenables. La réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) jusqu'à 2024 permet d'interroger les pratiques et de fixer des ambitions fortes pour tous (entreprises, associations, citoyens, collectivités, etc.). Tout le monde est alors contributeur.

Un objectif « bas carbone » multicible

L'agglomération porte une démarche collaborative fondée sur le diagnostic de la situation du territoire, des potentiels de développement et une ambition forte : réduire la charge carbone à horizon 2030 et engager le territoire fortement pour limiter les Gaz à Effets de Serre (GES). L'objectif « bas carbone » s'inscrit dans les objectifs nationaux et européens avec en ligne de mire la neutralité à 2050. En effet, la modération du changement climatique passe impérativement et prioritairement par la réduction des GES. Enfin, le Plan Climat engage le territoire dans un cadre d'actions contributrices sur les 4 grands thèmes suivants :

- la maîtrise des consommations énergétiques ;
- la production d'énergie à partir des ressources renouvelables et mobilisables localement ;
- la réduction des GES ;
- la qualité de l'air.



Source : Niort Agglo – PCAET (2018-2024)

Un programme d'actions stratégique et opérationnel

Ainsi, près de 40 actions ont été définies avec les acteurs du territoire pour s'engager massivement :

- vers la séquestration carbone ;
- la lutte contre les îlots de chaleur ;
- la végétalisation des opérations des ensembles urbains ;
- le développement des axes cyclables et de l'intermodalité ;
- la conversion de la flotte de bus ;
- l'isolation performante des bâtiments et logements ;
- la production d'ENR au sein d'une stratégie qui préserve la haute valeur écologique et paysagère du territoire.

Forte d'une priorité tournée vers la réduction du carbone pour les besoins énergétiques et ce à travers une politique ambitieuse de végétalisation, de séquestration carbone et d'un engagement sans précédent dans la maîtrise des consommations énergétiques, Niort Agglo engage son territoire et ses habitants vers une trajectoire ambitieuse et mature pour relever ces défis. A travers son Plan Climat Air Energie Territorial, Niort Agglo se dote ainsi d'un outil opérationnel pour mettre en œuvre la transition énergétique localement.

2015 – 2020 : une démarche de développement durable construite sur le PCAET et un cadre d'actions performantes.

La construction de Niort Agglo s'est intensifiée ces dernières années avec la recomposition de ses limites territoriales. De nombreux programmes d'investissements et des actions plus pérennes ont permis d'inscrire l'agglomération au sein des objectifs nationaux et régionaux de plus en plus exigeants. Sur la période 2015-2020, l'agglomération a pris la mesure des défis à relever tout en ayant le souci permanent d'emmener l'ensemble de la population et des acteurs à s'engager également sur cette trajectoire.

Niort Agglo, à travers différents projets et documents structurants ; projet de territoire, Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de Déplacement (PLUID), labellisation territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), démarche Cit'ergie, etc. mais également à travers un plan d'actions en faveur des mobilités douces, la maîtrise des consommations énergétiques, la préservation de la biodiversité ou encore, une politique volontariste de prévention de la biodiversité ou encore, une politique volontariste de prévention et de gestion des déchets est déjà engagée dans la transition écologique et l'adaptation de son territoire.

Mobilité douces, maîtrise des consommations énergétiques, préservation de la biodiversité : trois axes forts de la stratégie territoriale de Niort Agglo exposés dans son PCAET.

Mobilités douces

Le taux de motorisation (1.46 par ménage) des habitants de l'agglomération est relativement élevé avec 86,8% des ménages disposant d'au-moins un véhicule (Source INSEE 2015 et EDVM 2016), alors que les parts modales du vélo et de la marche à pied sont de 3% et 23%. Les mobilités douces constituent un axe fort du PCAET dont la stratégie politique sera présentée ci-après comme l'une des trois priorités d'investissement de Niort Agglo.

Maîtrise des consommations énergétiques (extrait du PCAET)

Sur le territoire de l'Agglomération, le secteur résidentiel représente 29% des consommations d'énergie (dont 71% pour les besoins de chauffage) et 18% des émissions de GES. Le parc compte 52 021 résidences principales dont 56% ont été construites avant 1975 (moyenne de l'étiquette énergie : D) soit 28 600 logements, dont 76% des résidents sont propriétaires.

Aussi, dès 2015, l'Agglomération, en lien avec le Département et deux intercommunalités voisines, a déployé le dispositif ACT'e qui lui permet d'inscrire le parc de logements dans une trajectoire basse consommation conformément aux objectifs fixés par la loi et de réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel. Cette action passe par l'accompagnement des particuliers pour faciliter la réalisation de leur projet de rénovation, pour réduire le poids de leurs factures d'énergie et valoriser leur bien. Ce cadre d'actions vise à renforcer la dynamique économique locale en soutenant l'activité des professionnels du bâtiment et en facilitant leur accès aux programmes de formation et à de nouveaux chantiers.

De façon complémentaire, l'Agglomération a mis en place depuis le 5 février 2018, pour une durée de 5 ans (2018-2022), un programme d'aide à l'amélioration des logements privés de plus de 15 ans : l'OPAH-RU pour les 40 communes de l'Agglomération. Niort Agglo poursuit donc ainsi les efforts entrepris depuis plusieurs années, en faveur de la réhabilitation des logements « locatifs » et « propriétaires occupants » et ce à destination des publics modestes souvent les plus touchés par la précarité énergétique et le logement dégradé.

Ce programme prend le relais de deux précédentes Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement urbain (OPAH-RU) de la Ville de Niort et du programme communautaire Habiter Mieux qui se sont achevés en décembre 2017.

Préservation de la biodiversité et gestion de l'eau

La préservation de la biodiversité se lit au travers du cadre réglementaire des Trames Verte et Bleue (TVB). Niort Agglo y travaille dans le cadre de l'élaboration du PLUI-D. En effet, les documents d'urbanisme devront reprendre et préciser à leur échelle les composantes de la Trame Verte et Bleue identifiées à l'échelle du SCoT. Les fonctionnalités écologiques de la TVB devront être protégées et celles qui sont dégradées, remises en bon état écologique.

Les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques feront l'objet d'une protection dans les documents d'urbanisme par la mobilisation de différents outils réglementaires (Code Forestier, zonage A ou N, Espace Boisé Classé (EBC), protection d'éléments de paysage au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme...) en complément des protections déjà existantes de type site classé.

Tout projet d'équipement, d'aménagement ou d'infrastructure devra être évité dans les zones classées « réservoirs de biodiversité ». Si l'évitement n'est pas possible, l'ouverture à l'urbanisation de ces secteurs ou la réalisation du projet devra être justifiée par la collectivité. Elle devra démontrer que le projet d'urbanisation / aménagement ne remet pas en cause la fonctionnalité écologique du réservoir

à travers une analyse démontrant soit l'absence d'incidence, soit l'existence d'incidences limitées compensées. Les mesures compensatoires devront être mises en œuvre à proximité immédiate du réservoir afin de restaurer la fonctionnalité dégradée.

Concernant les projets d'aménagement impactant les corridors écologiques, la mise en œuvre de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » sera la règle, conformément à l'article L. 110-1 du Code de l'Environnement. La compensation devra être opérée localement, afin de maintenir la fonctionnalité de la continuité fragmentée. Lorsqu'un corridor traverse un espace urbain, sa fonctionnalité sera garantie par la perméabilité du tissu urbain. Des dispositions seront à prendre pour assurer la perméabilité des clôtures, la réduction des emprises au sol des constructions, le traitement perméable des espaces non bâtis... Pour favoriser la nature dans les espaces urbanisés et les ceintures vertes, les projets de développement (habitat, économie...) garantiront la préservation et le renforcement de la TVB par la valorisation et le renforcement de tous les éléments de la biodiversité en zone urbaine dans les aménagements.

De manière plus ciblée, l'agglomération a identifié un axe préservation de la biodiversité dans le cadre de son PCAET. En effet, l'agglomération compte 6700 ha de zones humides inventoriées. L'objectif est de renforcer la protection de ces sites qui jouent un rôle essentiel dans la régulation du régime des eaux (rôle d'éponge), les processus d'épuration de l'eau (rôle de filtre) et la préservation de la biodiversité.

Le Parc naturel régional poursuit également l'objectif de préserver et de restaurer la biodiversité remarquable du Marais poitevin.

A cet effet, le Parc élabore et met en œuvre un programme d'actions pour créer, aménager, restaurer des milieux naturels. Son action concourt à l'amélioration des continuités écologiques. Elle cible prioritairement les milieux de la zone humide.

Le programme d'actions est élaboré annuellement. Il s'appuie sur des financements structurels et conjoncturels. Le budget et les financeurs sont variables en fonction des opportunités d'actions et de financement.

Les enjeux sont définis par les documents « de programmation » qui encadrent l'action publique sur le territoire : la charte de Parc naturel régional, le document d'objectifs Natura 2000, les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux, la stratégie « trames vertes et bleues » ...

L'objectif du programme d'actions est d'augmenter les surfaces des habitats d'intérêt communautaire et la biodiversité remarquable du Marais poitevin. L'action du Parc participe à la stratégie collective mise en œuvre en ce sens.

Comme indiqué précédemment, le Marais poitevin constitue un réservoir de biodiversité, reconnu et protégé, et le PNR œuvre pour préserver et améliorer les corridors écologiques et les alignements d'arbres qui constituent un élément fort de la trame verte. En effet, le paysage des marais mouillés, site classé, labellisé Grand Site de France, est composé de prairies entourées de milliers de kilomètres de voies d'eau, bordées d'alignements d'arbres taillés en têtards. Ce patrimoine arboré unique au monde est un héritage du XIX^{ème} siècle constitué de plus de 400 000 frênes plantés par les hommes pour la production de bois de chauffage. Mais ce patrimoine culturel, paysager et environnemental exceptionnel est vieillissant et menacé par une maladie, la chalarose, qui entraîne à terme la disparition des frênes.

Dans les 19 communes des Deux-Sèvres classées en PNR par décret du 20 mai 2014, le PNR porte le programme « plantons les arbres têtards de demain » dédié au renouvellement de la trame arborée spécifique du Marais poitevin. Il s'agit de :

- Accompagner l'évolution du paysage et de la biodiversité,
- Répondre aux nouveaux usages tout en maintenant la valeur culturelle, historique et économique du paysage.
- Favoriser la séquestration du carbone, le patrimoine arboré constituant un atout pour la captation carbone et l'atténuation des effets du changement climatique.

Un Plan d'actions pour le Paysage, initié en 2014, a été élaboré, comportant les volets suivants :

- Sensibilisation / information concernant la maladie, création d'outils de communication
- Formation et animation de la démarche paysage auprès des collectivités et des particuliers
- Programme de replantation de la trame arborée à destination des propriétaires fonciers
- Mise en place d'une filière labellisée Végétal Local pour les plantations

Une liste de 6 essences alternatives au frêne a été constituée pour renouveler et diversifier la trame arborée du Marais mouillé et de ses bordures, en conservant la taille têtard emblématique du Marais poitevin : le chêne pédonculé, l'orme et l'érable champêtres, le peuplier noir, le saule blanc et le charme. Il s'agit donc de proposer à tout propriétaire d'une parcelle située dans Marais poitevin une assistance technique et financière pour renouveler progressivement la trame arborée du Marais mouillé.

L'agglomération, dans le cadre de la réalisation de nouvelles stations d'épuration, a également fait de la protection de la biodiversité l'une de ses priorités. Ainsi, la station d'épuration d'Aiffres (8800 EH) mise en service en 2018 est dotée d'une zone de rejet végétalisée d'une superficie d'un hectare. La configuration de cet espace est favorable au développement d'un écosystème de type zone humide et à la protection de la biodiversité. Cette station d'épuration, conçue pour réduire les consommations énergétiques et limiter l'impact sur le milieu, dispose également d'un traitement biologique des odeurs et d'un traitement des boues sur filtres plantés de roseaux (sans consommation énergétique, ni produit de traitement). Enfin, elle est équipée de 257 m² de panneaux photovoltaïques destinés à l'autoconsommation.

Elle a également engagé une étude patrimoniale de l'assainissement non collectif afin de montrer qu'en milieu rural ou peu dense (et en particulier dans le marais), pour l'habitat existant, il existe des solutions d'assainissement non collectif satisfaisantes et permettant de traiter les pollutions d'origine domestique à la source.

Depuis 15 ans, la gestion des eaux pluviales à la parcelle est la règle pour tout projet d'urbanisme et lorsque cette gestion n'est pas possible (ex : infiltration interdite en périmètre de protection de captage, voiries en zones denses), les débits rejetés doivent être calibrés.

La gestion de l'eau sur Niort Agglo, une ambition politique calibrée sur le cadre réglementaire et positionnant le rôle de Niort Agglo comme autorité organisatrice dans le grand cycle de l'eau

La gestion de l'eau sur Niort Agglo s'inscrit dans la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages. Elle relève à ce titre des enjeux formalisés au sein du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Sèvre Niortaise - Marais Poitevin (SAGE SNMP) qui couvre la totalité du territoire communautaire :

- Améliorer la qualité de l'eau ;
- Réduire et gérer le déséquilibre quantitatif estival ;
- Anticiper, prévenir et gérer le risque d'inondations ;
- Mieux connaître, préserver et gérer les milieux aquatiques et zones humides.

La compétence communautaire « GEMAPI » décline, par essence, les enjeux sus-cités. Il en est de même pour les compétences « Eau potable », et « Assainissement », lesquelles répondent par ailleurs à des enjeux d'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous, dans des conditions économiques acceptables, d'une part, et de santé publique, d'autre part, ainsi qu'à des obligations réglementaires de prévention des pollutions permanentes et accidentelles (périmètres de protection des captages d'eau potables, rejets des eaux épurées dans le milieu naturel, gestion des eaux pluviales).

Les autres domaines de la politique d'aménagement du territoire (développement économique, urbanisme, transports, etc.) se doivent par ailleurs d'être garants d'une bonne interaction avec les milieux aquatiques.

Porteuse de deux contrats territoriaux de reconquête de la qualité de la Ressource en eau, d'un Programme territorial alimentaire et d'un Plan Climat Air Energie Territorial, Niort Agglo décline des actions transversales de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. La récente prise des compétences GEMAPI (2019) et « eau potable » (2020) conforte son rôle d'autorité organisatrice dans le grand cycle de l'eau, et la prochaine création de la SPL « Eau du Niortais » devrait développer une synergie au-delà du territoire communautaire.

Niort Agglo 2030 – Territoire à mission : un déclencheur de la transformation de l'action publique

La transformation de l'action publique dans la forme et le fond pour d'une part être plus vertueux (ODD) et d'autre part plus fort (résilience) passe par une démarche globale composite (organisation, feuille de route par politique publique, évaluation...) et intégrée au quotidien (des principes et des lignes de conduite plutôt que des actions dédiées supplémentaires).

Pour sa mise en œuvre, la proposition est de se doter d'objectifs et de principes qui devront être traduits dans l'ensemble des politiques publiques ou programmes d'actions de l'Agglo avec un rapport d'évaluation annuel sur la base d'indicateurs de moyens et de résultats. En complément, la mobilisation des communes et de partenaires dans leurs domaines de compétences donnera la dimension territoriale.

Le principe général est donc d'engager une démarche construite d'ensembles, pour se projeter vers l'avenir par des politiques publiques renouvelées, par une organisation et une mobilisation interne renforcée dans un projet d'établissement, par des modes de faire tournés vers demain (objectifs et évaluation) pour construire un territoire d'équilibres attractif, responsable - Niort Agglo 2030 - et adapté pour accompagner les transitions et résister aux ruptures pour les dépasser.

Une démarche progressive, partenariale et intégrée

L'engagement de la Ville de Niort dans un programme ODD 2030 est une opportunité pour Niort Agglo de proposer une démarche territoriale dont la plus-value sera de mobiliser et d'accompagner tous les acteurs.

L'Agglo pourrait également porter cette ambition à l'échelle du Pôle métropolitain pour valoriser les initiatives de ses membres, renforcer les partenariats et les partages d'expériences et faire de celui-ci un espace d'innovation reconnu aux échelles régionale et nationale.

2.1- Niort Agglo, un territoire attractif et durable

Profitant de son positionnement entre Nantes et Bordeaux, au carrefour d'axes routiers d'importance nationale, Niort Agglo entend en tirer parti pour consolider son propre rayonnement à l'échelle régionale et du Grand Ouest. Pour ce faire, l'agglomération a développé un système d'alliances territoriales lui permettant, sur différentes fonctions métropolitaines, de coopérer avec les intercommunalités voisines afin de renforcer les synergies entre acteurs locaux et gagner en visibilité. Le développement de services à proximité des grands équipements actuels et futurs du territoire, le rayonnement du territoire sont des actions essentielles pour asseoir le rayonnement du territoire.

Niort et son cœur d'agglomération représentent une offre de ville moyenne spécifique. Leur économie, leurs services divers notamment dans le domaine de la santé avec la présence du Centre hospitalier et de la clinique Inkermann, le pôle universitaire ... les rapprochent plus de petites métropoles françaises que des villes moyennes à la population comparable. Le SCoT souhaite mettre en place les outils permettant au territoire de conforter et développer cette offre de type métropolitain et ainsi améliorer son attractivité au service des habitants et des entreprises du territoire.

Il s'agira pour ce faire de réunir les conditions d'un écosystème favorable à la création et à l'épanouissement de l'activité pour continuer à accueillir des populations nouvelles, des actifs et des emplois. L'ambition est certes l'attractivité mais une attractivité orientée vers la responsabilité environnementale, écologique intégrant ainsi la notion de durabilité dans les choix faits par la collectivité.

Penser l'attractivité résidentielle et économique du territoire dans la transition environnementale, énergétique et climatique

La transition environnementale, énergétique et climatique est un enjeu transversal majeur, qui touche aussi bien l'économie, la cohésion sociale, les déplacements, la qualité de vie, la santé, la préservation des ressources ou l'organisation urbaine.

La prise en compte des enjeux climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre nécessitent la mise en œuvre de politiques publiques ambitieuses qui auront des retombées positives en termes d'emplois et de qualité de vie à court et moyen termes.

Face à la prégnance des enjeux environnementaux et leurs impacts, le SCoT souhaite faire de l'adaptation au changement climatique et de la diminution de la vulnérabilité du territoire l'un des axes forts du projet de développement durable du territoire. Il s'agit à la fois d'œuvrer pour atténuer les crises à venir en même temps que de mieux résister à leurs impacts. Ainsi, le projet se doit d'être véritablement engagé face à ces menaces, en réponse aux attentes des populations.

Le SCoT, tout en s'inscrivant dans le processus conduisant vers une diminution des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2040, vise à diminuer la vulnérabilité du territoire aux risques majeurs, à garantir un usage raisonné de la ressource en eau et à offrir une haute qualité de vie à ses habitants.

Il s'agit également de faire de ce « sujet » une opportunité pour développer l'emploi, la valeur ajoutée non délocalisable du territoire.

2.1.1 – Un territoire d’installation durable

Une attractivité résidentielle affirmée

Avec l’appui de politiques volontaristes en matière de mobilités, l’agglomération du Niortais connaît une attractivité démographique et résidentielle portée par une qualité et un cadre de vie reconnu et aujourd’hui tourné vers un objectif Bas carbone.

Niort Agglo au positionnement géographique stratégique présente une réelle attractivité et un développement significatif comme en attestent les indicateurs démographiques et économiques caractérisés par leur dynamique (cf. diagnostic de territoire). De plus, le territoire bénéficie d’un climat océanique tempéré très agréable et de l’un des plus forts taux d’ensoleillement de France. La qualité environnementale est exceptionnelle grâce à la présence du secteur le plus attractif du marais poitevin, le marais mouillé et à la diversité et la richesse paysagère du territoire. Enfin, l’accessibilité du foncier (au regard de son prix) et la présence d’une offre culturelle, sportive et de loisirs diversifiée contribue à placer l’Agglomération comme un territoire « où il fait bon vivre ».

L’ambition d’attractivité résidentielle, durable et équilibrée a été traduite au sein du projet de territoire de Niort Agglo dans la partie : « Renforcer l’équilibre territorial ». Cet objectif s’adresse-tant à la population présente sur Niort Agglo qui souhaite y vivre et y travailler qu’aux nouveaux habitants qui vont s’y installer.

L’une des déclinaisons thématique du SRADDET, se traduit également par le soutien à la réalisation d’infrastructures structurantes notamment dans le domaine du Très Haut Débit mais également à des équipements structurants sportifs et patrimoniaux contribuant à l’attractivité territoriale. Niort Agglo s’inscrit pleinement dans cet objectif. En effet, l’Agglomération du Niortais porte une attention très forte sur ses offres culturelle, sportive et de loisirs diversifiées permettant une vie sociale et associative riche.

Dans ce cadre, Niort Agglo construit un pôle sportif d’attractivité régionale : le complexe de la Venise Verte. Il s’agit de répondre à plusieurs enjeux :

- Des enjeux de requalification des composantes du complexe : concilier, développer et mettre en synergie les usages, les équipements et les espaces publics ;
- Des enjeux d’insertion urbaine : un complexe au cœur du projet urbain ;
- Des enjeux de notoriété et de vie quotidienne : un complexe sportif, lieu de vie quotidienne (accueil des sections sportives du Lycée de la Venise Verte) et pratique (amateur) et reconnu nationalement (pratique professionnelle des Chamois Niortais et base arrière des JO Paris 2024).

En effet, la France accueillera en 2024 les Jeux Olympiques et Paralympiques d’été. Afin de vivre et faire vivre l’aventure des Jeux partout en France, des dispositifs ont été imaginés à l’échelle nationale : la labellisation « Terre de Jeux » et la labellisation « Centre de préparation aux Jeux » accompagnée par l’association « Sport et Citoyenneté ».

Niort Agglo, comme la Ville de Niort, a été retenue suite à sa candidature. Ainsi, le label Terre de Jeux 2024 est octroyé à Niort Agglo jusqu’au 31 décembre 2024 et permettra au territoire de déployer des animations tout au long du dispositif.

Niort Agglo est également Centre de Préparation aux Jeux 2024 pour des équipements sportifs communautaires mais aussi pour des équipements communaux de Niort et de Mauzé-sur-le-Mignon. Les équipements identifiés sont le Centre nautique de Pré Leroy, le complexe de la Venise Verte, le

centre de tennis de table de Niort, le golf de Romagné, la Grande Halle de l'Acclameur, le mur d'escalade de l'Acclameur (en cours de validation), le projet de dojo de la commune de Mauzé-sur-le-Mignon ...

Ces deux labellisations rendent encore un peu plus visible le territoire de Niort Agglo, géographiquement bien situé et accessible notamment depuis Paris, permettant la pratique sportive de haut niveau sur son territoire grâce à ses équipements sportifs structurants. Elles ouvrent la possibilité de bénéficier d'une identité visuelle exclusive et d'outils de communication ; de mettre l'accent sur la promotion du territoire grâce au coup de projecteur des jeux.

La cohésion territoriale régionale s'appuie également sur la valorisation patrimoniale. A ce titre, l'agglomération porte des projets d'investissements conséquents sur trois lieux culturels emblématiques : le Musée Bernard d'Agesci et le Musée du Donjon à Niort, le Château Coudray-Salbart à Echiré.

Déclinaison de l'ambition politique en objectifs :

- Valoriser un capital « qualité de vie » et inscrire le territoire dans l'efficacité énergétique :
 - o Promouvoir et valoriser la richesse naturelle, paysagère, patrimoniale et environnementale du territoire communautaire ;
 - o Conforter Niort Agglo comme véritable pôle d'attractivité ;
 - o Valoriser les fonctions de centralité (Actions cœur de ville et Petites Villes de Demain le permettent) ;
 - o Consolider l'offre éducative, culturelle et de loisirs de qualité ;
 - o Inscrire le territoire dans l'efficacité énergétique ;
 - o Garantir la qualité de l'eau.

- Une organisation territoriale équilibrée :
 - o Accompagner le développement des mobilités ;
 - o Poursuivre l'investissement de Niort Agglo dans les domaines de l'assainissement, des eaux pluviales, de la prévention et la collecte des déchets ;
 - o Poursuivre et valoriser le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire (100% en 2022).

- Niort Agglo 2030 : un nouveau modèle de Métropole moyenne attractive, solidaire et responsable intégrant l'engagement de la Ville de Niort dans un programme ODD 2030.

Focus ODD 2030 – Ville de Niort : dans le cadre de la "démarche apprenante ODD et territoires", pilotée par le CGDD, la ville de Niort s'est engagée, en partenariat avec la DREAL Nouvelle-Aquitaine, à se doter d'une feuille de route vers les ODD à l'horizon 2030 : Niort durable 2030.

- Il s'agit de présenter une stratégie globale et transversale répondant aux enjeux de l'Agenda 2030, présentant des objectifs clairs, cohérents avec les ambitions nationales et adaptés aux spécificités locales.
- Cette démarche volontaire, innovante et co-construite tout au long de l'année 2019 présente 140 actions nouvelles autour de 8 grands défis : Une ville verte et bleue, qui permet de vivre en harmonie avec la biodiversité ; une ville durable qui allie préservation du climat, qualité de vie et économies d'énergie ; une ville nourricière où la production agricole locale fournit une alimentation saine et de qualité ; une ville sobre avec des modes de vie, de

production et de consommation responsables ; une ville citoyenne, culturelle et sûre où chaque acteur est coresponsable du bien-être et du bien commun ; une ville épanouissante pour les jeunes, par l'éducation et la formation, pour un meilleur accès à l'emploi et de bonnes conditions de vie ; une ville solidaire aux pratiques inclusives, qui donne les mêmes chances à tous et renforce les liens pour ne laisser personne de côté et une ville saine et sportive, qui préserve et améliore la santé de tous.

Après un temps de mise en cohérence avec la feuille de route nationale parue en septembre, la démarche niortaise a été validée en conseil municipal le 25 novembre dernier.

Exemples de traduction politique de l'objectif d'attractivité résidentielle – Source PADD du SCoT

Favoriser le développement démographique dans les centres

L'accueil de 16 000 nouveaux habitants d'ici 2040 doit se faire dans des conditions différentes que la période précédente.

En effet, celui-ci s'est majoritairement réalisé via des opérations en extension urbaine, avec une consommation foncière moyenne de 75 hectares par an entre 2002 et 2014. Cherchant à conforter le dynamisme démographique du territoire tout en défendant un équilibre environnemental fragile, le SCoT promeut un développement construit sur l'organisation territoriale.

Il devra également prendre en compte des objectifs de maîtrise des consommations énergétiques, d'adaptation des formes urbaines et d'équilibre entre espaces urbanisés et espaces végétalisés.

- Maîtriser la consommation d'espace dans un objectif de réduction de 30% à minima ;
- Inciter à la production de nouveaux logements à l'intérieur des enveloppes urbaines ;
- Définir de façon précise la typologie des différents lieux de vie (enveloppes urbaines, villages, hameaux...) ;
- Adapter les densités aux enjeux du territoire et promouvoir des formes urbaines permettant la performance énergétique ;
- Préserver et valoriser les espaces végétalisés dans le tissu urbain (parcs, jardins et fonds de jardins...), supports de biodiversité.

Promouvoir une urbanisation respectueuse du patrimoine et des paysages

Le PADD ambitionne de protéger et valoriser les espaces naturels, agricoles, forestiers et les paysages, de remettre en bon état les continuités écologiques et de lutter contre l'étalement urbain.

Son rôle est essentiel pour préserver de l'urbanisation des espaces naturels reconnus pour leurs richesses, mais ne faisant pas l'objet de protection stricte sur certains sites ponctuels. Enfin, il doit permettre d'insuffler l'idée d'un urbanisme améliorant le capital santé des individus.

- Réinventer une urbanisation favorable à la biodiversité, notamment en promouvant la nature en ville ;
- Préférer le renouvellement urbain, la réutilisation des friches et la remise sur le marché des logements vacants pour limiter la consommation foncière ;
- Identifier les espaces agricoles et naturels à enjeux pour adapter l'urbanisation ;
- Lutter contre la banalisation des paysages, particulièrement sur les espaces de transition ;
- Modérer la consommation d'espace par de nouvelles formes urbaines ;
- Limiter strictement l'habitat diffus en règlementant l'urbanisation des hameaux afin de préserver les paysages ruraux et les fonctions de ces espaces ;
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural et culturel.

Préserver les paysages et les ressources naturelles du territoire

Le territoire se distingue par des sites emblématiques et diversifiés. Si les paysages du PNR du Marais Poitevin font l'objet d'une renommée nationale, d'autres espaces ruraux organisés en mosaïque paysagère structurent l'identité du territoire. L'agriculture façonne ainsi le territoire entre bocage, prairies humides, réseaux de haies, peupleraies et plaines ouvertes cérésières. Ces attributs sont aussi des supports de continuités écologiques locales, essentiels pour permettre la liaison avec des milieux à fort enjeu écologique (zones humides, milieux calcicoles...).

Le SCoT souhaite à cet égard afficher une ambition haute en matière de protection et de valorisation de l'ensemble de ces ressources paysagères et naturelles.

- Protéger les paysages du territoire, vecteurs d'attractivité et supports de continuités écologiques
- Préserver les espaces naturels, forestiers et agricoles
- Développer les outils de compréhension des paysages (sentiers d'interprétations, sensibilisation, scénographie du Séchoir à Port Boinot, etc.)
- Préserver le foncier au service d'une agriculture pérenne et durable

2.1.2 - Un essor économique raisonné

L'attractivité économique du territoire de Niort Agglo se décline au sein de divers documents stratégiques régionaux tels que le SRDEII, SRESRI, SRADDET dans lesquels la Communauté d'Agglomération conduit ses projets de développement territorial.

Emploi, innovation et formation : une économie dynamique au rayonnement national voire international et structurante au Nord de la Nouvelle-Aquitaine

Niort Agglo fait partie des métropoles d'équilibre qui concentrent économie, capital humain et qualité de vie dont l'attractivité s'est forgée au fil des ans. Son dynamisme économique se confirme en 2020. L'agglomération attire de nouvelles entreprises et connaît une progression de l'emploi (cf. diagnostic ci-après).

Néanmoins, le territoire a été marqué, comme partout en France et dans le monde par la crise de la Covid 19 ; en revanche, moins fortement sur Niort Agglo que dans des territoires de comparaison et ce, en raison de la structure économique du territoire. Quand la France enregistrait selon les estimations de l'INSEE -22% de pertes économiques, Niort Agglo était à -17%. En effet, le secteur des banques et assurances, secteur important en termes d'emplois sur Niort Agglo a été plus épargné par la pandémie et le confinement. Niort Agglo a également connu une hausse du nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A de +5.1% en 1 an (détail présenté dans le diagnostic).

Le développement de son programme vise à accompagner les acteurs économiques selon quatre axes :

- La formation : enseignement supérieur, vie étudiante, apprentissage, etc. ;
- La structuration de filière : numérique, risque, industrie (Territoire d'industries...);
- L'emploi : accompagnement des entreprises, clauses d'insertion dans la commande publique, etc. ;
- Le développement des entreprises : actions immobilières, pépinières, incubateurs, dispositifs d'aides, etc. ;

Cela est la traduction d'un projet politique ambitieux reposant sur un tissu économique solide, des entreprises dynamiques créatrices d'emplois, des spécificités économiques de rang national voire international avec une activité dynamique dans les domaines des assurances, de la gestion des risques, du numérique et de l'industrie tout particulièrement.

Les priorités que Niort Agglo se donne et développe s'inscrivent pleinement dans les priorités régionales que sont « Poursuivre et renforcer la politique de filières », « Améliorer la performance industrielle des entreprises », « Accélérer le développement des territoires par l'innovation », « Renforcer l'économie territoriale, l'entrepreneuriat et le maillage du territoire », pour n'en citer que quatre. Niort Agglo contribue ainsi au développement régional dans cet espace au nord de la grande région Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, les trois piliers de la politique économique de l'Agglomération du Niortais sont l'industrie, le numérique et l'innovation sociale :

Territoire d'industrie

L'Agglomération du Niortais est labellisée Territoire d'Industrie 2019-2022 depuis mars 2019 (avec la CDC du Haut Val de Sèvre). Dans ce cadre, plusieurs mesures au service des entreprises ont été retenues par l'Agglomération du Niortais. Celles-ci portent sur les besoins en compétences, les aides au recrutement, les orientations et la coordination pédagogique et le développement de l'économie circulaire.

Parallèlement, l'Agglomération du Niortais conduit un programme de création d'immobilier d'entreprises industrielles (Mesure 2 du Programme Territoire d'Industrie) sur la commune de Mauzé-sur-le-Mignon (ZA Les Chéracles). Le montant de l'investissement s'élève à 1 000 000 € HT. Il s'agit de proposer des bâtiments en location à l'attention d'entreprises industrielles. Cette offre est complémentaire de formations locales liées au secteur industriel et proposées par l'IUMM, le Campus des Métiers de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et le Groupe Institut de Soudure de Chauray.

Enfin, l'Agglomération du Niortais a répondu à l'Appel à Projet des sites industriels « Clés en main » et dans ce cadre œuvre à faciliter les implantations industrielles au sein de Zones d'Activités fléchées par l'Agglomération sur les communes d'Echiré (ZA du Luc et ZA Les Carreaux) et Granzay Gript (ZA Les Pierrailleuses). Les investissements d'infrastructures et de réseaux sont soutenus par l'Agglomération afin de s'inscrire dans cette démarche de « Pré-aménagement » de Zone industrielle.

Niort Tech, une technopole numérique autour de l'AssurTech et de la Data

L'Agglomération Niortaise est également engagée dans un programme ambitieux de développement de la filière du numérique à travers son écosystème NiortTech. Cette partie sera détaillée dans la partie relevant des trois priorités d'investissement ci-après.

Innovation sociale et économie territoriale

Niort, siège historique des grandes mutuelles d'assurances françaises constitue une terre d'essaimage autour de l'économie sociale et collaborative. 21,5 % des emplois du territoire de l'Agglomération du Niortais sont issus de ce secteur spécifique et le Forum National de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'innovation sociale se tient chaque année à Niort.

L'initiative de la MAIF, première grande entreprise à mission suite à la loi Pacte contribue à nouveau à inscrire le territoire dans une nouvelle filière de l'entrepreneuriat social.

Cette démarche d'agglomération s'inscrit dans le SRDEII qui consacre un volet spécifique à l'innovation sociale.

La Communauté d'Agglomération poursuit dans ce cadre plusieurs objectifs stratégiques :

- Promouvoir l'innovation sociale auprès des acteurs économiques avec l'appui des établissements d'enseignement et de cursus de formation existants ;
- Inscrire les politiques publiques communautaires dans le champ de l'innovation sociale.

Les compétences et les talents du territoire sont les actifs du territoire, toujours plus nombreux.

Des acteurs associatifs sont ainsi porteurs de projets liés à l'Economie Sociale et Solidaire (AIVE – Zone de St Liguairre à Niort et Bazaar – Avenue de Nantes à Niort).

Extraits des objectifs du PADD du SCoT sur le volet économie et territoire :

Accompagner le dynamisme économique par l'affirmation d'une offre de type métropolitain (emplois / services / santé / enseignement)

Il s'agira pour ce faire de réunir les conditions d'un écosystème favorable à la création et à l'épanouissement de l'activité pour continuer à accueillir actifs et emplois.

- Soutenir l'enseignement supérieur et la recherche au profit de l'emploi en lien avec les filières stratégiques du territoire ;
- Accompagner le développement des emplois métropolitains supérieurs ;
- Diversifier les filières économiques afin de développer l'emploi sur l'ensemble du territoire ;
- Conforter Niort Agglo comme un acteur majeur de la « French Tech » ;
- Développer les services aux entreprises comme aux populations ;
- Valoriser et conforter l'offre culturelle et sportive ;
- Compléter l'offre d'équipements pour le tourisme d'affaires et de congrès (Parc des expositions, aérodrome, hôtellerie/restauration...);
- Faciliter la création de structures de santé coordonnées avec l'organisation territoriale.

La révolution numérique interroge nos pratiques et nécessite une adaptation des activités et l'accès au Très Haut Débit est un facteur d'attractivité comme un facilitateur pour l'économie et la vie quotidienne des habitants. La prédominance du secteur mutuelles-assurances a pour conséquence un effet d'entraînement sur d'autres secteurs, notamment sur le secteur informatique. Celui-ci est ainsi 3 fois plus présent sur la NIORT AGGLO que sur le reste du territoire français. Cette force de l'économie numérique distingue Niort Agglo de la majorité des autres villes moyennes françaises. Cette vitalité se

retrouve plus facilement dans les agglomérations de plus grande importance, notamment les métropoles.

2.2- Niort Agglo, la construction durable de son territoire de demain

2.2.1 – Conforter un territoire d'équilibre et de cohésion

Des priorités d'investissement axées sur le résidentiel, le cadre et la qualité de vie

Niort Agglo est une agglomération qui bénéficie d'un centre urbain fort et d'un grand nombre de communes à dominante rurale au cadre de vie préservé et attractif. Le tout forme un ensemble de lieux de vie, favorisant les liens humains et sociaux, proposant des activités diverses (associatives, sportives, culturelles, éducatives, loisirs, travail en réseau, etc.). Cet équilibre de développement attire sur le territoire de nouveaux habitants soucieux de trouver de l'activité mais aussi un cadre de vie de qualité comprenant une offre de services adaptée et répondant à leurs besoins. Néanmoins, il est indispensable de prévenir le risque de décrochage de tous ceux qui sont les plus fragilisés par l'accroissement de la précarité économique, sociale et culturelle. C'est pourquoi, cet objectif se traduira en priorités d'investissement traduites ci-après.

L'un des maîtres mots de la conduite de l'action communautaire sera celui de l'équité en termes de services rendus à la population. Le vaste territoire de Niort Agglo est une opportunité en termes de développement : le foncier est une richesse dont la valorisation et le développement nécessitent une gestion optimale des coûts d'investissement. L'un des enjeux d'avenir est de permettre à chaque habitant de bénéficier d'un cadre de vie pérenne et d'une équité d'accès aux équipements et infrastructures. » (Projet de territoire de Niort Agglo).

Dans ce contexte-là, l'une des priorités d'investissement sera ainsi celle de conforter un territoire d'équilibre et de cohésion. Dans ce cadre, on retrouvera les projets qui permettent d'assurer une solidarité sociale et territoriale, à savoir :

- Définir et mettre en œuvre la politique du logement ;
- Mettre en œuvre les orientations stratégiques de la politique de la ville ;
- Poursuivre la mise en œuvre le Contrat Local de Santé ;
- Investir le champ de l'éducation, de la formation et de l'insertion ;
- Encourager l'accès à la culture, définir et développer la politique culturelle de l'Agglomération ;
- Permettre le déploiement de l'offre sportive pour tous et accompagner une offre événementielle ;
- Etc.

Focus sur la politique du logement : définir et mettre en œuvre une politique de logement qualitative et diversifiée.

La stratégie opérationnelle communautaire de l'habitat sera décrite dans le nouveau Programme Local de l'Habitat 2016-2021 dont l'enjeu est de donner une dimension qualitative à la production privée et sociale pour mieux répondre aux besoins et construire la stratégie habitat opérationnelle de Niort Agglo. Cela se traduit comme suit :

- Organiser le développement de l'offre dans le temps et dans l'espace, en croisant projet de territoire et structuration des marchés immobiliers locaux, et en développant des réponses

programmatisques qualitatives par segment de territoire/segment de marchés, harmonieuses et cohérentes, intégrant les jeux de concurrence ;

- Diversifier la production en logements ;
- Corréler l'offre et la demande pour mieux répondre aux besoins ;
- Qualifier la production, la rendre plus qualitative en termes « d'attractivité-produit » intrinsèque, de meilleure réponse énergétique, d'optimisation du foncier.

Pour se faire, Niort Agglo sera force de proposition sur les manières d'habiter, actuelles et émergentes, les réponses aux besoins d'aujourd'hui et de demain, les outils, l'ingénierie et les modes opératoires, la gouvernance communautaire pour mener à bien la stratégie habitat.

Et cela est en réponse avec les objectifs du PADD du Scot et du PLH : Développer une politique d'habitat en adéquation avec les besoins :

- Soutenir et développer la réhabilitation du parc ancien (public et privé) favorable à l'environnement et à la santé ;
- Assurer la fluidité des parcours résidentiels grâce à une offre diversifiée ;
- Assurer une solidarité envers toutes les catégories de personnes et de ménages.

Focus sur la santé :

Le Contrat Local de Santé (CLS) du Niortais 2019-2023 a pour objectif de développer l'accès à la santé pour tous et de renforcer le maillage de l'offre de services de manière cohérente sur le territoire du Niortais, en matière de soins et de prévention.

Il est piloté par Niort Agglo, en liens avec ses compétences et les politiques publiques des autres signataires : l'Etat, l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le Centre Hospitalier de Niort. Le CLS s'appuie sur un partenariat large avec les acteurs du territoire : sanitaires, sociaux, associatifs. Il sera par ailleurs, évalué en 2023.

Le CLS comporte 7 orientations prioritaires :

- L'accès aux soins : Faciliter l'installation et l'appui aux professionnels de santé de 1er recours.
- L'accès aux droits : Mieux détecter et accompagner les personnes en situation de non-accès aux droits ou de renoncements aux soins.
- La préservation de l'autonomie : Mieux communiquer sur les ressources existantes.
- La petite enfance et santé : Développer des comportements favorables à la santé des jeunes enfants, des parents et des professionnels.
- La santé des jeunes : Améliorer la connaissance des acteurs et mieux articuler les actions de prévention, notamment auprès des étudiants.
- la santé mentale : Mettre en œuvre des actions concrètes pour la qualité de vie des personnes atteintes de troubles psychiques, à travers la création d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM).
- Santé environnement : Développer des milieux de vie favorables à la santé des habitants, en intégrant la dimension santé dans d'autres politiques publiques de l'agglomération.

La question du handicap et de la mise en place d'actions complémentaires dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont traités de manière transversale.

Le déploiement d'une politique culturelle sur le territoire de Niort Agglo

Exemple de la lecture publique

La politique de lecture publique vise essentiellement à assurer l'égalité d'accès de tous les citoyens à l'ensemble des collections publiques du réseau communautaire des bibliothèques. Elle s'accompagne de la mise en œuvre d'un programme semestriel régulièrement renouvelé d'actions de valorisation de la lecture et de l'usage maîtrisé des médias auprès de tous les publics, explorant toutes les dimensions et tous les formats adaptés à tous les âges de la vie (bébés lecteurs et contes, lectures publiques, théâtre de poche, concert, conférences, rencontres d'artistes, expositions et spectacles vivants, « fab lab » et ateliers numériques).

La programmation culturelle sur Niort

La programmation culturelle sur Niort est multiple et variée : ce sont le Festival de Jazz pour la première fois en 2021 ; le Festival de Cirque ; le Festival de cinéma Russe ; le Festival Niort en Bulles ; le Très Grand Conseil Mondial des Clowns ; l'ouverture du Séchoir en 2021, Niort dedans-dehors, Parcours vers la mer, les apéros du mardi, Panique au dancing.

Le déploiement de l'offre sportive pour tous et accompagner une offre évènementielle.

Les objectifs prioritaires de la Direction des sports de Niort Agglo sont divers et répondent à la nécessité de rendre accessible la pratique du sport pour tous et tous points du territoire.

Les objectifs 2020-2023 sont ainsi les suivants :

- Poursuivre et améliorer la politique du savoir-nager (apprentissage de la natation pour tous, sensibilisation au milieu aquatique), priorité affichée du Ministère des Sports ;
- Répondre aux enjeux de santé publique par la poursuite et le développement des activités physiques ;
- Définir un cadre d'actions pour le soutien aux manifestations sportives porteuses d'attractivité et d'identité pour le territoire ;
- Appréhender l'évolution des compétences de la communauté d'agglomération et du service ;
- Mettre en place une démarche RSE, socio-responsable, intégrer des bonnes pratiques et les enjeux de transition énergétique.

Des priorités d'investissement définies dans le projet de territoire de Niort Agglo axées sur le développement des filières économiques

Affirmer une véritable politique touristique au service du territoire

Le tourisme est un vecteur de croissance fondé sur l'histoire, le patrimoine et les qualités paysagères et écologiques des milieux. Il est contributeur de la création de richesse, d'emplois non délocalisables et d'attractivité.

À ce titre, il apparaît comme un potentiel économique à développer au bénéfice de tous, habitants et visiteurs, et dans le respect de la pluralité de l'offre (nature, culture et patrimoine, loisirs).

L'eau, la qualité des paysages, la diversité des patrimoines, les labels (Grand Site de France, Pays d'Art et d'Histoire) sont autant d'atouts que Niort Agglo doit affirmer en mettant en place une politique et une offre touristique au service de tous.

- Protéger, préserver et valoriser le Marais poitevin, « poumon vert » du territoire ;
- Permettre le développement du tourisme sous différentes formes ;

- Promouvoir une offre « Sèvre » (Amont - Aval) par la mise en cohérence et le soutien aux projets ;
- Conforter l'offre touristique culturelle et patrimoniale ;
- Développer et valoriser les labels patrimoniaux.

Le tourisme du marais poitevin a connu un nouvel essor ces dernières années par le développement des circuits des randonnées, en vélo notamment, et par l'amélioration la qualité des sites de visite, abbayes, éco-musés, etc. Ce travail a permis l'obtention du Label Grand Site pour la Venise Verte.

L'objectif d'élargissement de l'offre touristique s'est ainsi vu concrétisé, mais la Sèvre Niortaise, épine dorsale du marais, n'a pas été intégrée dans cette dynamique.

C'est à partir de ce constat que les acteurs du développement touristique, EPCI, Parc, Comité départementaux du tourisme, et l'Institution Interdépartementale de la Sèvre Niortaise, gestionnaire de la voie d'eau se sont interrogés sur la possibilité de relancer la navigation touristique sur le fleuve, par ailleurs toujours classé dans les voies navigables de France.

Une étude de faisabilité confirme l'opportunité et la faisabilité de la remise en navigation touristique de la Sèvre et ses affluents, aux conditions de remettre en état les ouvrages hydrauliques, d'aménager des haltes nautiques et les deux ports têtes de ligne du réseau.

Le développement d'un produit touristique de navigation de la Sèvre niortaise doit permettre de relier les villes de Niort et de La Rochelle. L'attractivité de la destination tient à l'association des images patrimoniales et maritime de La Rochelle, avec celle de nature et d'environnement préservé du Marais Poitevin. Pour une clientèle étrangère cible de ce type de séjour, la destination La Rochelle - Marais Poitevin fait sens.

Ce produit touristique s'adresse à une clientèle nouvelle, en particulier étrangère et plutôt aisée, qui ne vient pas aujourd'hui dans le marais poitevin.

Cette activité permettrait de redynamiser l'image du marais en mettant en valeur la Sèvre niortaise qui relie les 3 départements et les différents EPCI du marais poitevin.

Assurer un développement équilibré et raisonné du commerce

L'offre commerciale depuis les trente dernières années s'est considérablement développée, jusqu'à atteindre un niveau d'équipement satisfaisant. Le projet n'est pas de poursuivre sur cette croissance mais de travailler sur l'existant, la pertinence des localisations et la qualité de l'offre commerciale eu égard aux nouveaux besoins. Les centres-bourgs et le centre-ville sont les localisations préférentielles attendues pour les nouveaux commerces afin de contribuer à renforcer et pérenniser la qualité de vie et l'animation des lieux de centralité. Ces espaces sont proportionnés aux besoins générés par le scénario préférentiel de développement démographique et d'organisation territoriale retenu.

Le projet est attentif à l'évolution des modes de consommation et de vente qui ont un impact important sur les besoins en matière d'urbanisme commercial.

En conséquence, Niort Agglo a décidé de se doter d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), outil essentiel pour organiser l'urbanisme commercial. Ce document a plusieurs objectifs :

- Privilégier les centres pour les nouvelles implantations commerciales ;
- Optimiser la gestion du foncier sur les zones d'activités à vocation commerciale ;
- Améliorer la fonctionnalité et la qualité paysagère des pôles commerciaux ;

- Accompagner l'évolution des besoins en urbanisme commercial par une prise en compte des mutations des modes de consommer et de vente.

Impulser et structurer l'agriculture durable de proximité

L'agriculture est une activité historique et d'avenir pour le territoire. Elle allie la préservation du cadre de vie et le maintien de la vitalité de l'espace rural.

Le SCoT vise à réaffirmer l'importance de cette activité en accompagnant les mutations agricoles et en créant les conditions d'une agriculture en lien avec les besoins des populations et l'économie locale dans un objectif de développement de la valeur ajoutée sur le territoire.

A ce titre, le SCoT souhaite porter des objectifs assurant la pérennité de l'activité, répondre aux enjeux de diversification des exploitations, et inscrire ces objectifs dans une démarche de développement durable.

- Valoriser les productions locales en soutenant notamment la production et la transformation (Maison du beurre à Echiré) ;
- Accompagner les transitions agricoles.

Le Projet Alimentaire Territoriale (PAT) est l'illustration concrète du déploiement de la politique agricole portée par Niort Agglo et dans ce cadre précis en co-pilotage avec la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Préserver la ressource en eau ;
- Valoriser économiquement et socialement les pratiques vertueuses ;
- Maîtriser le foncier destiné à l'alimentation locale ;
- Soutenir l'installation et la diversification d'exploitations répondant aux objectifs du PAT ;
- Développer l'offre en produits locaux ;
- Equiper le territoire en outils de transformation ;
- Rapprocher offre et demande ;
- Rendre visible les filières et les produits locaux auprès des consommateurs ;
- Sensibiliser / Éduquer les consommateurs à l'alimentation durable ;
- Mettre en place une restauration collective communale exemplaire ;
- Mettre en place des outils adaptés à la mise en relation de l'offre et de la demande ;
- Construire des relations économiques pérennes entre l'offre et la demande ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs autour du PAT ;
- Construire une gouvernance partagée.

Focus sur le projet « pôle agroalimentaire Laiterie de Coulon »

En 2004, suite à la restructuration des activités de production de l'Union Laitière de la Venise Verte, abandonnant le site de Coulon pour recentrer l'activité sur Maillezais, le Parc naturel régional a acquis le site qui a ensuite fait l'objet de plusieurs phases de travaux de réhabilitation et d'aménagements pour répondre aux besoins des porteurs de projets identifiés.

Ainsi, au fur et à mesure de la réhabilitation du site plusieurs entreprises ont pu développer leurs activités, il y a aujourd'hui 3 structures :

- L'association des Gens et Producteurs du Marais poitevin, regroupant 28 producteurs, gère la conserverie, atelier de transformation des produits agricoles depuis 2006.

- Le CREGENE, Conservatoire des Ressources Génétiques du Centre Ouest Atlantique, occupe l'ancien bâtiment administratif, c'est une association qui fédère 11 associations de sauvegarde des races et variétés domestiques anciennes sur Poitou-Charentes-Vendée.

- La brasserie des Copains, (marque Tête de Mule), brasserie artisanale plusieurs fois médaillée au concours général agricole et au concours international de Lyon et qui bénéficie de la marque « valeurs parc naturel régional du marais poitevin » pour une bière 100% locale.

L'association des producteurs, ainsi que le brasseur, ont aujourd'hui des projets de développement qui nécessitent soit de restructurer soit d'investir dans de nouveaux bâtiments. Ainsi, le potentiel bâti sur le site peut permettre, dans une approche globale, d'accueillir de nouvelles unités de production ou de servir de pépinières pour lancer de nouvelles activités.

Les objectifs sont de poursuivre la réhabilitation du site dans le respect de son histoire et de développer les activités agroalimentaires sur place. L'accompagnement au développement des activités agroalimentaires installées ou à venir est intégré dans le Plan Alimentaire Territorial de l'agglomération du Niortais visant à valoriser les productions locales et à relocaliser leur transformation.

L'agriculture occupe une place importante sur l'agglomération du Niortais, en termes de : surface avec plus de 70% du territoire en surface agricole, de diversité des paysages, de nombre d'exploitations (450 exploitations dont une 60aine en circuits courts), d'alimentation locale, de création de lien social, etc.

De plus, les consommateurs sont de plus en plus en demande de réappropriation de leur alimentation. La filière agricole quant à elle est en constante évolution et de nombreuses initiatives alimentaires fleurissent sur le territoire.

Le PAT a donc pour objectif de soutenir la filière agricole locale, de répondre aux attentes des consommateurs et de faire réseau entre ces acteurs.

Le Parc naturel régional, garant de la marque « Valeur Parc naturel régional » accompagne cette stratégie en valorisant les produits issus du territoire et répondant à des cahiers des charges exigeant en matière de préservation de l'environnement et de lien social.

Le pôle, situé sur une des communes les plus touristiques du marais poitevin sera également une vitrine des productions locales.

Niort Agglo et la construction de sa démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale

Diffuser et promouvoir l'économie circulaire de manière opérationnelle auprès des acteurs régionaux a été retenu par l'ADEME et la Région comme un levier important de transition vers une économie verte, à faibles émissions de CO2 et efficace dans l'utilisation des ressources.

L'ADEME et la Région souhaitent ainsi inscrire l'économie circulaire dans une vision de long terme fondée sur une convergence entre enjeux environnementaux, économiques et territoriaux en complémentarité avec une logique filière, axée produits ou matières.

L'adaptation structurelle de l'économie régionale à la rareté des ressources, à la hausse de leurs coûts, à leur accessibilité logistique ou géopolitique s'inscrit dans les objectifs stratégiques de la Feuille de Route Economie Circulaire et du Plan Régional de Gestion et de Prévention des Déchets de la région Nouvelle-Aquitaine avec notamment :

- Une utilisation modérée et la plus efficace possible des ressources non renouvelables ;
- La réduction des déchets ultimes mis en enfouissement ;
- La valorisation des déchets en tant que ressources.

Dans un contexte de pression croissante sur les ressources, l'Écologie Industrielle et Territoriale constitue ainsi un levier de développement des investissements permettant de renforcer la compétitivité et privilégier l'ancrage des activités et de l'emploi dans les territoires.

C'est la raison pour laquelle, après plusieurs années d'expérimentation, la Région et l'ADEME ont lancé un appel à projet dédié à l'Écologie Industrielle et Territoriale en Nouvelle-Aquitaine : EITNA.

Niort Agglo a été retenue à cet Appel à Projet « EITNA », lors d'un comité de sélection composé de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'ADEME.

Par conséquent et comme précisé dans l'appel à projet, Niort Agglo bénéficie de l'accompagnement du Centre de Ressources EIT Régional. Obligatoire et gratuit, il consiste en une assistance technique et méthodologique et de la formation afin d'accompagner le territoire dans la construction de votre démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale.

Des priorités d'investissement respectueuses de l'organisation territoriale définies dans le cadre du SCoT

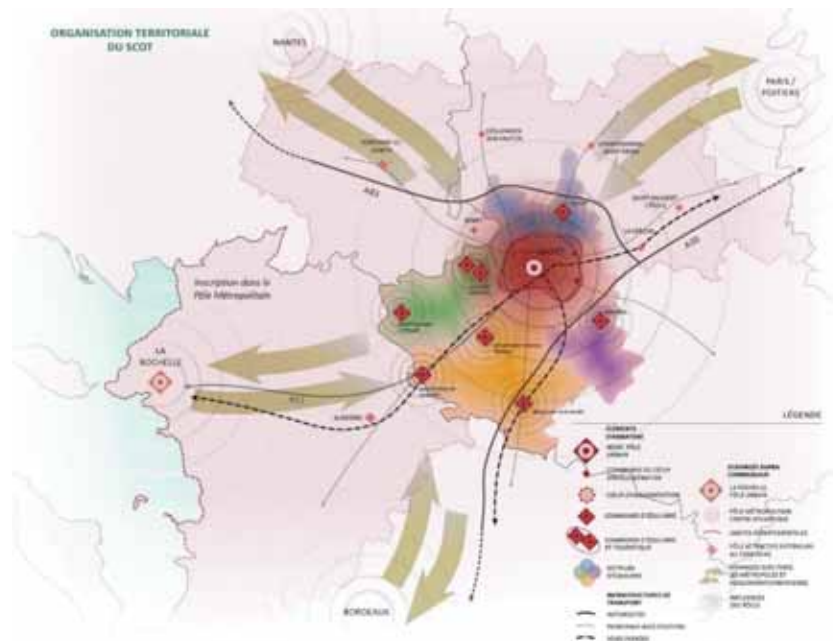
L'ambition en matière d'attractivité résidentielle est déclinée au travers des principes et l'organisation territoriale du SCoT.

En effet, Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

Le PADD du SCoT rappelle que Niort Agglo se doit de relever un défi majeur : anticiper et accompagner les transitions pour amoindrir les effets des différentes crises (écologiques, climatiques, pollutions, sanitaires, etc.), les fractures (numériques, accès aux services ou aux soins, sociales-défiance vis-à-vis des institutions, etc.), les déprises (centre-bourg, mutations commerciales ou économiques, etc.).

L'aménagement du territoire doit donc être pensé dans la transition environnementale et énergétique, assis sur une organisation territoriale. Pour atténuer et s'adapter aux effets du changement climatique, les choix doivent être pensés de manière durable. L'accès au numérique et plus particulièrement du Très Haut Débit (THD) partout et pour tous, doit être un vecteur du développement du territoire. Enfin, l'urbanisation se doit d'être innovante tout en étant respectueuse du patrimoine environnemental et paysager du territoire.

Le territoire se structure autour d'une organisation territoriale qui témoigne du poids de l'histoire et de la variété des paysages en s'appuyant sur les « microbassins » fonctionnels autour desquels s'organise la vie quotidienne des habitants, notamment en termes d'accessibilité aux services et aux loisirs. Il s'agit ici de faire mieux coïncider l'offre de services. C'est donc dessiner l'organisation territoriale future et schématiser les cadres des politiques publiques en déclinaison du projet de SCOT.



2.2.2 – Développer les mobilités innovantes

L'Agglomération du niortais offre d'excellentes dessertes autoroutières (l'A83 permettant de rejoindre Nantes et l'A10 Paris-Bordeaux), ferroviaires (2h00 de Paris) et une proximité du port de La Rochelle, premier port en eau profonde de la Région Nouvelle-Aquitaine. Par ailleurs, des grands équipements permettent des connexions vers l'extérieur, notamment l'aéroport et Niort terminal (plateforme multimodale et multi-sites). Afin de compléter cette offre, l'Agglomération conduit un programme ambitieux en matière de mobilités qui répond aux enjeux régionaux de mobilité innovante.

2.2.2.1 - Les infrastructures et les dessertes

En termes d'infrastructures et de réseaux ferroviaires, l'Agglomération du niortais affirme trois priorités :

- Le renforcement des dessertes ferroviaires Niort-Paris et le doublement de la ligne Lusignan-Saint-Maixent l'Ecole pour augmenter les fréquences et le fret ;
- La création d'une desserte ferroviaire directe vers la capitale régionale en proposant des dessertes locales (Niort-Saintes-Bordeaux) ;
- L'électrification des voies ferrées entre la gare de Niort et la plate-forme de Niort Terminal.

L'agglomération du Niortais met également en œuvre un schéma des infrastructures routières qui poursuit deux finalités :

- L'amélioration des conditions d'accès à l'emploi en cœur d'agglomération et l'attractivité du territoire par la connexion avec des parkings-relais, des services de transports collectifs urbains (navette, bus) et de services de mobilités douces (abris-vélos sécurisés, etc.) ;
- La création d'une ceinture urbaine afin d'améliorer les conditions de traversée de l'agglomération, faciliter la fluidité de ses points d'entrée et désengorger les voies principales.

2.2.2.2 - Le pôle Gare Nord Atlantique, porte d'entrée de l'Agglomération

Niort Agglo est engagé sur un projet très important de requalification de la Gare Niort Atlantique depuis plusieurs années. A partir de 2017, l'ensemble des acteurs compétents ont été mobilisés pour définir les orientations d'aménagement et envisager le projet avec une vision à 15 ans. Ce travail est formalisé depuis fin 2018 avec la validation du schéma d'aménagement et du phasage de cette opération.

Les élus du Niortais portent en ce début de mandat et dans la continuité du précédent, une intention forte de réaliser la première phase du projet qui comprend l'aménagement de l'avant et de l'arrière de la gare. Ce projet cohérent et équilibré entre les fonctions de mobilité et d'accessibilité est également très marqué par des intentions affirmées autour de la qualité des espaces et la végétalisation du site.

L'étude d'aménagement du Pôle Gare Niort Atlantique menée en 2018 a permis la production et l'adoption partagées d'un schéma global d'aménagement à développer sur une période de 10 à 15 ans selon un phasage en 2 temps permettant d'engager la réalisation opérationnelle de la première tranche entre 2021 et 2023.

Ce phasage a fait l'objet d'une délibération pour engager la sélection d'une maîtrise d'œuvre pour la phase 1 lors du conseil communautaire du 16 novembre 2020. Un protocole partenarial avec la Région Nouvelle-Aquitaine, la Ville de Niort, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, la Préfecture et la SNCF a été voté en conseil communautaire du 12 avril 2021. La maîtrise d'œuvre sera sélectionnée dès le mois de juin 2021, les 3 protocoles foncier avec la SNCF seront mis en place courant 2021 et 2022 pour le dernier.

Enfin, en parallèle, le travail se poursuit sur la phase 2 pour approfondir les études techniques et les évaluations financières et envisager à partir de 2025 une entrée en phase opérationnelle.

Les principes et composantes de ce schéma ont fait l'objet de sa présentation et de son adoption lors des derniers comités de pilotage réunis le 3 octobre 2019 puis le 1er juillet 2020.

Enjeux et Objectifs

Le Niortais est une place forte régionale et nationale autour des métiers de la banque et de l'assurance, du numérique et en croissance forte sur l'enseignement supérieur, ce sont plus de 1,2 millions de voyageurs par an qui utilisent la gare. Ce site actuellement désuet et peu adapté aux attentes de la population, doit muter, se transformer et s'insérer plus dans la ville pour être plus accessible pour tous.

La Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite donc, dans le cadre de la structuration de la Région Nouvelle-Aquitaine, assurer une modernisation et une optimisation de son quartier de la gare qui a déjà une place structurante dans l'agglomération de par son positionnement à l'ouest du centre-ville et à proximité d'un axe structurant. L'ambition Niort Agglo est inscrite dans le nom du projet : « Pôle Gare Niort-Atlantique ».

Cette approche s'inscrit pleinement dans les objectifs du SCoT et du PCAET votés le 10 février 2020, par la maîtrise des consommations foncières et la limitation de l'étalement urbain mais aussi par le meilleur accès aux transports collectifs et aux modes doux et par le développement urbain en proximité de la gare.

La restructuration des abords de la Gare s'inscrit dans une continuité de la mise en valeur des espaces de centre-ville (Place de la Brèche, centre-ville piétonnier, place et abords du Donjon, Médiathèque P. Moinot et Port Boinot). Les enjeux liés au commerce et à l'habitat que ce soit sur la rue de la Gare et le quartier des 3 Coigneaux posent un objectif ambitieux de développement d'une offre potentielle pour les salariés du numérique et les étudiants. L'offre commerciale sera revue pour permettre de répondre aux besoins du quartier, mais également sur l'axe gare/Place de la Brèche et l'animation nouvelle apportée par la qualité des espaces publics.

Orientations retenues et description du projet

Dans un souci de simplification de la lecture des destinations et de la fonctionnalité des espaces et de valorisation des espaces publics, les principaux attendus et séquences de la phase 1, sont les suivants :

Séquence 1 : Réaménagement de l'arrière du secteur gare : création d'une voirie de contournement, parking existant à reconfigurer pour atteindre (400 places), dépose minute, sanctuarisation de la grande halle en attendant la définition d'une fonctionnalité ; le plan de circulation doit encourager l'accès à la gare par l'Est et limiter le trafic automobile de transit sur l'esplanade de la gare.

Séquence 2 : Réaménagement des abords du bâtiment gare : création d'un parvis, organisation d'un Pôle d'Echange Multimodal reconfigurant les accès et les circulations pour les bus/création de quais, avec notamment par la création (en tranche conditionnelle) d'un franchissement réservé au TC sous la rampe du pont Inkerman, aménagement d'un espace pour taxis, cheminements pour vélos et piétons, aménagements paysagers qualitatifs/végétalisation du site, etc.

Dans la continuité de la phase 1, la phase 2 propose de compléter la boucle de circulation à travers le quartier de Goise et un projet de franchissement souterrain pour rattraper l'axe Charles de Gaulle. De nouvelles emprises foncières d'intérêt pourront se révéler et apporter une offre de logements, des m² de tertiaire et des disponibilités utiles pour les besoins de l'offre de santé. Cette nouvelle liaison apaisera la circulation sur le secteur de la gare en certaines heures et mettra fin à la césure avec le quartier de Goise, en mutations depuis plusieurs années. Enfin, les objectifs du SCoT, de maîtrise de l'étalement urbain et des consommations foncières, seront pleinement couverts par le réinvestissement de friches et de fonciers délaissés pour installer les populations au plus près des équipements, des services et des pôles d'emplois avec un accès aisé à l'offre de mobilité.

2.2.2.3 La mobilité sur le territoire

Niort Agglo, une Autorité Organisatrice de la Mobilité

La Communauté d'Agglomération du niortais est une Autorité Organisatrice de la Mobilité, compétente pour organiser la mobilité sur l'ensemble de son périmètre. L'offre de mobilité est différenciée selon les besoins :

- Urbain : bus, Vélos en Libre Service ;
- Périurbain : cars, transport A la demande, offre TER, covoiturage ;
- Ensemble du périmètre : transport pour les personnes à mobilité réduite, location de vélos à assistance électrique, transport scolaire, intermodalité/multimodalité : trottinettes, parkings-relais, installation d'abris vélos sécurisés.

Une stratégie ambitieuse en matière de mobilité et respectueuse de la transition énergétique

La stratégie en matière de mobilité est notamment lisible au travers du SCoT et du PCAET de Niort Agglo où la mobilité constitue un enjeu majeur pour le territoire comme il a été indiqué précédemment.

A titre d'exemples, les orientations du PADD du SCOT sont les suivantes :

- Promouvoir les mobilités durables et l'intermodalité,
- Assurer des liaisons « piétons – vélos » par des itinéraires continus, rapides, confortables et sûrs.
- Les objectifs sont précisés ainsi :
 - o Veiller à la fluidité des déplacements et à l'adaptation des infrastructures ;
 - o Garantir une offre de mobilité adaptée ;
 - o Promouvoir les mobilités durables et l'intermodalité ;
 - o Assurer des liaisons « piétons – vélos » par des itinéraires continus, rapides, confortables et sûrs ;
 - o Proposer des réponses aux déplacements contraints (espace de travail partagé, gestion des temps dans la ville...).

Les mobilités douces seront intégrées dans le cadre du PLUID, en cohérence notamment avec les prescriptions du SCOT. On y retrouve la création d'un service de vélos en location longue durée par une augmentation régulière de la flotte, par la diversification des équipements proposés et par une évolution solidaire de la tarification. Par ailleurs, la mise en place d'un service de location de vélos en libre-service avec la possibilité d'électrifier les vélos par la mise en place d'une batterie louée par les usagers montre la capacité d'innovation du territoire.

Plus largement, Niort Agglo travaille à l'élaboration du Schéma directeur des infrastructures cyclables permettant d'établir un programme important d'investissement pour créer de nouvelles liaisons entre les zones d'habitat et les pôles générateurs de déplacements (zones d'emplois, d'études, de loisirs, de commerces) et de déployer des abris vélos sécurisés à proximité des arrêts de bus dans les communes du territoire.

Des projets impactant l'ensemble du territoire

Les projets en cours répondent à l'ensemble des objectifs de la politique de la mobilité. En voici quelques exemples :

La politique parkings relais : avec des sites d'implantation aux principales entrées du cœur d'agglomération, le programme de parkings relais vise le développement de l'intermodalité sous toutes ses formes (voiture/bus, voiture/marche à pied, voiture/vélo, voiture/trottinette, etc).

En terme de transition énergétique, 2019 et 2020 ont vu la mise en service de trois navettes électriques en remplacement de navettes thermiques diesel. Par ailleurs, Niort Agglo lance un marché public global de performance pour la construction d'une station GNV dont la livraison est prévue début 2023 et la mise en service d'une première flotte de véhicules BioGNV au premier trimestre 2023. Et enfin, Niort Agglo lance un concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du dépôt des bus dans le cadre du projet de transition énergétique de la flotte de véhicules vers le BioGNV dont la livraison est prévue début 2025.

Ceci traduit l'engagement de l'Agglomération pour réduire ses émissions de GES tout en soutenant la filière de la méthanisation et en assurant une offre de service en transport en commun attractive.

Le lancement d'un vaste plan de création de points intermodaux et de covoiturage dans les communes du territoire couplé à l'implantation de parcs relais en périphérie du cœur d'agglomération afin de faciliter l'intermodalité et l'utilisation des transports collectifs ;

La mise à disposition des habitants et des salariés du territoire d'un outil performant de « court-voiturage » dans le cadre d'un accompagnement auprès de toutes les entreprises de plus de 100 salariés ; développement d'outils et d'équipements permettant une information digitale, de qualité, en continue et pour tous sur l'ensemble de l'offre mobilité proposées sur le territoire.

L'Ademe apporte son soutien à la CAN dans le cadre de plusieurs programmes :

- Convention de soutien d'une étude pré-opérationnelle de piste cyclable, soutien à l'acquisition VAE et à l'animation, un plan de communication pour développer le vélo (jusqu'en fin 2021) (AAP Vélos et Territoires 2018) est également accompagné ;
- Convention de soutien à l'ingénierie (chargé de mission vélo) (2021-2023) (AAP Vélos et Territoires 2018) ;
- Convention de soutien au déploiement d'une solution d'intermodalité (bus/trottinettes) (AMI 2018 France Mobilité - fin de convention en 2021).

Des réflexions sur la mobilité allant bien au-delà du territoire communautaire.

La Région Nouvelle-Aquitaine et 25 Autorités Organisatrices de la Mobilité ont souhaité unir leurs compétences et leurs ressources afin de créer « Nouvelle-Aquitaine-Mobilités » le 13 juillet 2018, constituant ainsi le plus grand syndicat mixte intermodal de France de par son étendue géographique et le nombre de réseaux de transport concernés. Leurs actions se lisent au travers trois compétences obligatoires qui sont les suivantes :

- Coordonner les services de transport de voyageurs ;
- Mettre en place un système d'information multimodale à l'intention des usagers ;
- Mettre en place une tarification coordonnée permettant la délivrance de titres de transports uniques ou unifiés.

Ce sont cinq bassins qui sont concernés : Sèvre Atlantique (4 Communautés d'Agglomération La Rochelle, Rochefort, Bressuire et Niort) ; Vienne et Charentes ; Limousin et Périgord ; Gironde et Garonne et Landes et Pyrénées.

Des projets communs y sont lancés tels que :

- La mise en place d'une première version de calculateur d'itinéraire multimodal « Modalis » regroupant toutes les formes de mobilité sur l'ensemble de la Région (bus urbains, interurbain, TER, TGV, covoiturage, itinéraire vélos, offres vélos, etc.). Cet outil sera prochainement intégré dans l'outil Tanlib.
- La mise en compatibilité des données des réseaux de transport dans le cadre des obligations en matière d'Open Data ;
- L'étude multimodale régionale 2025-2030 : 2 itinéraires d'études prioritaires sur le bassin Sèvre-Atlantique : l'axe La Rochelle-Niort et l'axe Niort-Saint Maixent l'Ecole et l'élaboration d'un schéma de dessertes multimodales à l'échelle du bassin de mobilité Sèvre Atlantique.

2.2.3 – Valoriser et développer l’enseignement supérieur et la recherche en confortant la transformation numérique du territoire

2.2.3.1 - Valoriser et développer l’enseignement supérieur et la recherche

Document cadre régissant le développement de l’Enseignement Supérieur en Nouvelle Aquitaine, le SRESRI et sa déclinaison locale le SLESRI tracent les objectifs et les priorités de la région en matière d’accompagnement de l’ESR. A travers le développement de son pôle universitaire urbain, Niort Agglo s’inscrit en pleine cohérence avec les ambitions portées par la Nouvelle Aquitaine :

- Un aménagement équilibré du territoire (Pilier 1 du SRESRI) : le développement de l’ESR sur Niort Agglo participe à la diffusion de l’ESR sur l’ensemble du territoire et à un équilibrage des forces en présence. Ce projet illustre le souhait exprimé par la Région « d’accompagner et promouvoir une dynamique d’excellence [...] afin que cette excellence soit mieux répartie » ;
- Développer la « porosité de l’ensemble des composantes de la société régionale ». Le croisement entre le monde économique, la communauté étudiante et le monde de la recherche est au cœur de la stratégie de Niort Agglo ;
- La lutte contre les « inégalités présentes sur le territoire en matière d’ESR » (objectif 2 du SRESRI) : offrir à chacun la possibilité de poursuivre une formation, des études post-bac est un des enjeux fort du SLESRI de Niort Agglo et le Pôle Universitaire Urbain est une réponse.

Les conditions de la réussite de la mise en œuvre du SRESRI stipulent une action de la région en tant qu’accompagnateur des initiatives territoriales et en tant qu’intégrateur des dynamiques.

Les trois principales ambitions de Niort Agglo

- Développer l’offre de formation dans une double perspective (proximité et attractivité) ;
- Accompagner les mutations socio-économiques autour de 2 écosystèmes (Risque et Numérique) ;
- S’inscrire dans la dynamique régionale de l’ESRI.

Trois objectifs majeurs :

- Offrir une possibilité de poursuite d’études à l’ensemble des bacheliers de Deux-Sèvres (généraliste et spécialisée) ;
- Passer de 2500 étudiants à 5000 étudiants en 2028 (transformer le flux d’étudiants « sortants » en un flux d’étudiants « entrants ») ;
- Développer une offre de formation spécialisée dans une logique de filière.

Le projet de Pôle Universitaire Urbain – NIORT’SUP

Le projet de pôle universitaire se traduit en trois points :

- Une densification de l’Enseignement Supérieur en cœur de ville
 - Favoriser la vie étudiante en cœur de ville ;
 - Cœur économique et commerciale de Niort Agglo ;
 - Favoriser le croisement entre les publics (entreprises, étudiants, commerçants, ...).
- Une organisation bicéphale autour de deux pôles Noron et le Cœur de Ville qui forment la communauté étudiante de Niort et se situant à une distance de 10 minutes en vélo. Résonance et collaboration entre les deux pôles pilotée par Niort Agglo est un objectif de fonctionnement.

- Niort Agglo poursuit également une politique de rénovation urbaine au travers de l'utilisation de friches pour installer les formations supérieures et de la rénovation thermique et énergétique des bâtiments utilisés.

Allier développement de l'Enseignement Supérieur, rénovation énergétique et reconquête urbaine au service du développement du territoire de Niort Agglo

Ce projet est en parfaite cohérence avec la feuille de route Néoterra. En effet, Niort Agglo souhaite accompagner le développement de sites accueillant des établissements d'enseignement supérieur par la reconquête de friches urbaines et leur réhabilitation urbaine et thermique et ce en lien avec la feuille de route NeoTerra qui stipule notamment que « la densification et l'utilisation d'espaces urbains disponibles, comme les friches, seront le modèle à développer pour bâtir l'avenir ».

De plus, l'ambition 5 « Développer et systématiser un urbanisme durable » et plus particulièrement le défi n°2 qui en découle (Améliorer les performances thermiques des bâtiments) illustre l'ambition de Niort Agglo sur la reconquête de sites inoccupés pour développer l'ESR.

Contribuer à un aménagement et une organisation régionale à travers le développement de l'ESR sur le territoire de Niort Agglo

Le développement de l'ESR sur le territoire de Niort Agglo répond également aux orientations et aux objectifs du SRADDET, contribuant à un aménagement harmonieux de la région Nouvelle-Aquitaine illustré à travers :

- L'objectif stratégique 1.3 et plus particulièrement les alinéas 16 (« Favoriser l'accès à la formation initiale et continue, à la qualification, à l'emploi et au développement des compétences sur l'ensemble du territoire ») et 17 (« Lutter contre les inégalités territoriales en matière d'ESR et de Recherche ») ;
- L'objectif stratégique 2.1, à travers les alinéas 31 (« réduire de 50% la consommation d'espace à l'échelle régionale par des modèles de développement économes en foncier »)
- L'objectif stratégique 2.3 et l'alinéa 49 (« Réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments ») ;
- L'objectif stratégique 3.1, alinéa 65 (« faire émerger un système métropolitain plus équilibré entre Bordeaux et les grands pôles structurants »).

A travers le projet de Pôle Universitaire Urbain, Niort Agglo répond aux objectifs stratégiques du SRADDET et aux règles générales qui en découlent (RG1 – RG5 – RG8 – RG22 notamment).

Les formations présentes sur le Pôle universitaire urbain

- CNAM : Diplôme Ingénieur Big Data & IA
- UCO : Licence InfoComm, Licence Psychologie
 - 2021 : ouverture de Licence Eco/gestion, Licence Sciences de l'Education, Licence Langues Etrangères Appliquées
 - 2022 : Licence SVT, MIASHS
 - 2023 : Science Politique
- Université de La Rochelle : Licence développeur CLOUD, M1 & M2 Architecte réseau ;
- Excelia group : MSC Marketing Digital et Stratégies Collaboratives, Bachelor Business Ressources Humaines ;

- Sup TG (CCI79) : Licence E-Commerce, BTS Négociation & Digitalisation Relation Client, BTS management Commercial Opérationnel, BTS Gestion PME, Licence Banque Assurance 2.0, Resp. Développement Commercial, Responsable Distribution.

Les projets de requalification : en lien avec l'Ecosystème NiortTech

Un écosystème au service des entreprises et de l'ESR

Le vaisseau Amiral de l'écosystème numérique Nord Nouvelle Aquitaine se compose de :

Niort Tech : 1200m² aujourd'hui dédiés à :

- Hébergement d'entreprises en création
- Hébergement de l'accélérateur FrenchAssurTech
- Hébergement de formation supérieur (durant les premières années)
- Accueil d'évènements liés à la filière numérique et à l'Innovation
- Plus de 250 évènements accueillis en 2019

Niort Tech II :

- Création d'un centre de congrès urbain de 2500m²
- Tourisme d'affaires et Enseignement Supérieur
- En résonance avec Niort Tech (distance de 100m)
- Accueil d'enseignement supérieur pour plénière, cours magistraux
- 1ere ouverture en Septembre 2022

Niort Tech III :

- Réhabilitation d'un îlot urbain en lien direct avec Niort Tech (foncier 5000m²)
- Développement de l'hébergement des entreprises en cœur de ville
- Accueil d'évènementiel - Lieu Phare de l'Innovation - Enseignement Supérieur et croisement Entreprises / Etudiants
- Approbation Programme et lancement concours d'architecture en Avril 2021
- Désignation de l'architecte début 2022
- 1ere ouverture Septembre 2024

2.2.3.2 - Conforter la transformation numérique du territoire

Les enjeux de la transformation numérique et leur bonne appréhension constituent l'une des bases indispensables aujourd'hui quant à la pérennisation des organisations. Intensification de la concurrence, ubérisation des organisations, nouveaux besoins de la clientèle, sécurisation des données informatiques, rapidité de traitement sont les moteurs essentiels des entreprises.

Convaincue de l'enjeu que revêt cette évolution pour le territoire et pour ses entreprises, la Communauté d'Agglomération du Niortais inscrit le numérique comme axe politique fort dans le projet de territoire « axe 1 : amplifier les dynamiques économiques de l'agglomération ». L'ancrage durable de la filière numérique sur le territoire est essentiel pour le développement économique des établissements de ce secteur.

Le Schéma de Développement Economique et Commercial (SDEC) de Niort Agglo identifie le numérique comme filière d'excellence au travers de ses axes stratégiques en positionnant Niort comme ville « Tech » de la Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération du Niortais déploie des actions visant à accompagner le développement des établissements en matière de numérique afin de doter le territoire d'une filière riche et porteuse pour les années à venir.

Niort Agglo a ainsi structuré depuis 2011 un véritable écosystème Numérique (sous la marque Niort Tech) sur le territoire autour :

- De partenariats actifs entre Niort Agglo, les entreprises du territoire, alliant expertise et innovation ;
- Du déploiement d'actions en matière d'innovation associant les besoins et les solutions développées. C'est dans ce cadre-là, que Niort Tech* a vu le jour le 21 février 2018 ayant pour objectif de dynamiser le développement numérique sur le territoire et d'impulser de nouvelles solutions pour l'assurance de demain ;
- De la mise en place de nouvelles formations répondant aux besoins des entreprises. La Formation CNAM « Ingénieur Big Data et intelligence artificielle » dès septembre 2018 en témoigne, de même que la formation MBA « Entrepreneurat digital et création d'entreprises innovantes ». Elles font suite au MBA « Marketing digital et stratégies collaboratives » ouvert depuis septembre 2017 ;
- D'une mise en réseaux d'acteurs pour faciliter la dynamique de recrutement ;

Cet écosystème vit grâce à l'animation active et continue de la filière proposant un ensemble d'événements, de rassemblements tels que Hackathon, Job Dating, rencontres professionnelles, etc. mais aussi un événement majeur, le Salon Niort Numéric. Elle organise tout au long de l'année des événements pour valoriser et développer la filière.

Le 27 mars 2019, la 7ème édition du salon Niort Numéric a été inaugurée et a rassemblé plus de 6000 personnes issues de la France entière. Ce salon a été initié en 2013 par Niort Agglo, en collaboration avec l'Université de Poitiers, département STID de l'IUT du Pôle Universitaire de Niort, la ville de Niort, le Réseau des Professionnels du Numérique (SPN), le Comité de Bassin d'Emploi du Niortais (CBE) et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres (CCI). Il a pour but de faire se rencontrer les professionnels du secteur durant 2 jours pour assister à des ateliers, des conférences et une soirée French Tech. Chaque année fait l'objet d'une thématique liée au numérique. Un show-room permet de valoriser des entreprises. Un Job Dating est organisé pour recruter de nouveaux salariés. Cet événement est aussi l'occasion de faire connaître l'économie numérique auprès du grand public.

Depuis 2019, Niort Numéric fait partie du réseau thématique French Tech Atlantic Valley venant concrétiser la pertinence et les compétences du territoire sur les thématiques de la donnée (« Big Data ») et de la finance (« FinTech »).

Le numérique et plus largement la transformation numérique, concernant l'ensemble du tissu économique, évolue au-delà de cette même filière. C'est pourquoi cela nécessite une veille régulière sur les évolutions, les pratiques, les usages des entreprises tous secteurs confondus.

Sur la base d'un diagnostic en 2012, ciblé sur les SS2I, de nombreuses actions ont vu le jour et les objectifs identifiés ont largement été dépassés. Aujourd'hui la stratégie de Niort Agglo se déploie autour de 4 axes forts et extrêmement interconnectés :

- Favoriser l'aménagement numérique (poursuite du déploiement de la fibre notamment)
- Accompagner le développement de nouvelles formations : à la rentrée 2021, 6 formations supplémentaires portées par Excelia group et par l'Université de La Rochelle)
- Soutenir la mise en œuvre d'une stratégie collaborative : créer des interactions entre les différentes filières et l'hybridation des projets
- Créer les conditions d'attractivité : pouvoir accueillir des implantations nouvelles (Doctolib en 2020 notamment) en montrant les capacités du territoire à répondre aux attentes tant sur l'emploi, la formation, l'activité économique, que sur le cadre de vie, les nouveaux modes de travail.

Niort Agglo convaincu du rôle des territoires en matière d'innovation a su rassembler les acteurs mutualistes de son territoire pour accompagner la création d'un accélérateur de startups en 2018 autour d'une association « French Assurtech » pour répondre aux attentes et aux nouveaux besoins des sociétaires et des acteurs eux-mêmes.

FrenchAssurTech, fondé par Niort Agglo en 2017 en partenariat avec les grands comptes assurantiels du territoire, un des premiers nationaux sur cette thématique, permet au territoire d'être acteur du futur de l'assurance et de se placer comme pionnier en la matière. French Assurtech, aujourd'hui hébergé à Niort Tech, nouveau lieu totem de la filière, contribue par sa notoriété nationale à donner plus de visibilité encore à cet écosystème fort de près de 160 entreprises, près de 7000 salariés, et plus d'une quarantaine de partenaires (institutionnels, formation, cluster, associations, consulaires, fédérations professionnelles, etc.).

À titre d'exemples, plusieurs entreprises innovantes dans le domaine de l'économie numérique peuvent être citées : Doctolib installé en 2019 à Niort, l'entreprise Kereon Intelligence fait « parler les données » des entreprises et organisations. Elle gère, depuis son siège social niortais, 7 bureaux répartis en France et aux Etats-Unis.

La dynamique est enclenchée, et les projets sont nombreux :

- Octobre 2020 : Adhésion au réseau Retis dans l'objectif de la création d'une technopole pour se doter d'un outil d'accompagnement des entreprises inter filière à l'innovation.
- Octobre 2020 : Signature par Niort Agglo de la charte éditée par l'Institut numérique responsable. Cet acte symbolique affirme la volonté de Niort Agglo d'afficher parmi ses priorités l'accompagnement et le développement du numérique sur son territoire en s'engageant à poursuivre sa démarche, dans le respect des valeurs durables, plus respectueuses de l'environnement, plus éthiques et réfléchies en terme d'impact sur la société. Elle veillera par exemple à optimiser les outils numériques pour limiter leurs consommations, à développer des offres de services accessibles à tous, inclusives et durables, à développer des pratiques numériques éthiques et responsables ;
- Projet de création à Niort en lien avec l'IRIAF, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'ADI, l'ANSSI...d'un Centre de Ressource Territorial en cybersécurité Nord Nouvelle Aquitaine ;
- Extension de Niort Tech dont l'ambition est d'incarner la future technopôle Niortaise pour mieux répondre aux attentes des entreprises (plus d'animations, plus de formations, plus d'accompagnement), un lieu de stimulation pour accompagner l'innovation, générer du business et être la pierre angulaire du territoire de la mise en relation des étudiants, des entreprises, des startups. Niort Tech a pour ambition d'être la vitrine du potentiel économique du territoire.

Cet ensemble de développement se déploie en cohérence avec le double objectif de redynamisation des centralités (Action Cœur de Ville) et d'économie foncière (recyclage de friches immobilières).

III – CONTRACTUALISATIONS - FICHES ACTIONS ET FICHES THEMATIQUES

3.1 - Recensement des contractualisations existantes :

En termes de contractualisation avec l'État et ses opérateurs, il convient de compléter les références suivantes :

- le contrat territorial avec l'Agence de l'Eau en vue de protéger leurs ressources en eau ;
- l'OPAH-RU multi-sites signée avec l'ANAH ;
- les accompagnements de l'ADEME sur le territoire de la CAN.

Ville de Niort :

- Étude d'identification des îlots de chaleur urbain (2016) avec programme d'actions adaptés (25 fiches actions : plantations d'arbre, végétalisation de toiture, plantes de trottoir...) ;
- Soutien de la démarche Cit'ergie (renouvellement d'une seconde période d'accompagnement à venir) (2021-2024).

Niort Agglo :

- Convention de soutien d'une étude pré-opérationnelle de piste cyclable, à l'acquisition VAE et à l'animation, la communication pour développer le vélo (jusqu'en fin 2021) (AAP Vélos et Territoires 2018) ;
- Convention de soutien à l'ingénierie (chargé de mission vélo) (2021-2023) (AAP Vélos et Territoires 2018) ;
- Convention de soutien au déploiement d'une solution d'intermodalité (bus/trottinettes) (AMI 2018 France Mobilité – fin de convention en 2021).

- Les programmes contractualisés de l'ANCT :

Contrat de ville :

A la suite du précédent dispositif, Niort Agglo bénéficie du NPNRU pour 3 quartiers – Clou Bouchet, Tour Chabot Gavacherie – Pontreau Colline St André – dont le dernier inscrit au titre de l'intérêt régional.

Cette contractualisation renouvelée pour les deux premiers quartiers permet de poursuivre la requalification urbaine engagée depuis de nombreuses années visant à renforcer la mixité sociale, à requalifier les ensembles de logements et les espaces publics... Pour le troisième quartier, la requalification urbaine se traduit par la requalification de six ensembles immobiliers et la re-création d'un espace de centralité attractif autour de la place Denfert Rochereau et le Centre Socio Culturel d'une part et l'accompagnement au maintien et à la diversification de l'offre de commerces et de services de proximité d'autre part.

En complément du pilier urbain, le contrat de ville soutient les initiatives e nombreux partenaires dont l'action s'inscrit dans le mieux vivre ensemble au profit tout particulièrement des populations les plus défavorisées.

Actions cœur de ville :

Une convention cadre-pluriannuelle Action Cœur de Ville a été signée en avril 2019 entre les partenaires suivants : Etat, Région, Département.

5 enjeux ont été établis et guident le programme d'action :

- Intensifier le rapport entre l'emploi, l'activité et l'habitat
- Concilier qualité urbaine et environnement paysager naturel et patrimonial
- Accéder, connecter, innover
- Promouvoir, rayonner, visiter
- Déployer les moyens, les outils de mise en œuvre.

Territoires d'industrie :

Le contrat du territoire d'industrie a été signé pour 3 ans (2022-2022) et associe Niort Agglo et la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre.

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Petites villes de demain :

Le programme « Petites villes de demain » porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a été annoncé par le Premier Ministre le 19 septembre 2019 pour un déploiement dans le courant de l'année 2020.

Cette initiative accompagne les villes de moins de 20 000 habitants, hors grands pôles urbains, exerçant des fonctions de centralités pour le territoire qui les environne et montrant des signes de fragilité (économique, sociale, sociétale, etc.)

Ce programme repose sur 3 grands principes :

- Le partenariat : le programme associe l'Etat et ses opérateurs, la Banque des Territoires, les collectivités, les partenaires publics, privés, associatifs ;
- La co-construction : les collectivités régionales et départementales sont invitées à définir avec les services de l'Etat les périmètres des villes à accompagner dans le cadre du programme ;
- La différenciation : l'offre de services nationale proposée aux collectivités est enrichie des initiatives et partenariats noués localement.

La commune de Mauzé-sur-le-Mignon a été retenue au titre de ce dispositif sur le territoire de la Communauté de l'Agglomération du Niortais.

Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) :

L'EIT repose sur une approche pragmatique qui considère qu'à une échelle géographique donnée (zone industrielle, agglomération, département...), et quel que soit son secteur d'activité, chacun peut **réduire son impact environnemental** en essayant d'optimiser et/ou de valoriser les flux (matières, énergies, personnes...) qu'il emploie et qu'il génère.

L'EIT s'appuie donc sur l'étude de la nature, de la provenance et de la destination des flux pour identifier et **développer des synergies industrielles**, initier de la mutualisation de moyens et de

services, du partage d'infrastructures. L'écologie industrielle et territoriale peut même contribuer à l'émergence d'activités intermédiaires entre émetteurs et consommateurs.

A ce jour, Niort Agglo et le Haut Val de Sèvre évoluent au stade du label, sans contrat Niveau 1 à savoir : mobiliser, construire et lancer une démarche d'EIT.

Projet Alimentaire Territorial (PAT) :

L'agriculture et l'alimentation sont au cœur de nombreux enjeux : développement économique, préservation de l'environnement, création de lien social, santé des consommateurs, etc.

Niort Agglo se saisit de ces questions en élaborant un Projet Alimentaire Territorial (PAT) en partenariat avec la communauté de communes Haut Val de Sèvre.

L'élaboration de la feuille de route du PAT Niort Agglo – Haut Val de Sèvre a débuté en novembre 2019 et devrait s'achever d'ici l'été 2021. Les thématiques ont été choisies en fonction des enjeux qui ressortent du diagnostic de l'agriculture et de l'alimentation du Haut Val de Sèvre et du Niortais (comptes rendus téléchargeables en cliquant sur l'intitulé des ateliers) :

- Foncier : un levier pour le développement de l'agriculture locale
- Maintien de l'élevage à l'herbe
- Opportunités de diversification en filières végétales
- Développement d'une offre en produits locaux, en circuits courts
- Consommation : accessibilité à une alimentation locale, durable et de qualité : accessibilité à une alimentation locale, durable et de qualité

- Les contrats de l'Etat transversaux :

Contrat Local de Santé :

Le Contrat local de Santé (2029-2023) a défini 7 priorités suite au diagnostic de santé élaboré par les partenaires :

- Accès aux soins
- Environnement et santé
- Parcours de santé des personnes en perte d'autonomie
- Santé et petite enfance
- Santé des jeunes
- Santé mentale

Les signataires de la convention sont : Etat, ARS, CD 79, sécurité sociale, Centre hospitalier de Niort, Communauté d'agglomération du Niortais.

Labellisation « terre de jeux » et « centre de préparation aux jeux 2024 »

Accompagnée par l'association « Sport et Citoyenneté », la Communauté d'agglomération et la Ville de Niort ont été retenues suite à leur candidature. Il s'agit d'une double labellisation « Terre de jeux » et « Centre de préparation aux jeux ».

Terre de jeux 2024

Le Label est octroyé à Niort Agglo jusqu'au 31 décembre 2024.

Centre de préparation aux jeux 2024 pour les équipements sportifs communautaires mais aussi pour les équipements communaux de Niort et Mauzé-sur-le-Mignon.

- **Les dispositifs contractuels régionaux et départementaux**

Contractualisation Niort Agglo et Région Nouvelle-Aquitaine

Contrat de dynamisation régional :

La Politique Contractuelle de la Région Nouvelle-Aquitaine ne repose pas sur la définition d'une enveloppe par territoire mais sur la mobilisation des crédits sectoriels.

Le contrat de dynamisation régional regroupant Niort et la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre a été signé en 2019 et pour une durée de 3 ans.

Il propose un diagnostic accompagné d'une stratégie co-construite, un programme d'actions et une feuille de route présentant les projets structurants et les projets en amorçage.

Contractualisation Niort Agglo et Département des Deux-Sèvres

Dispositifs 1000 chantiers en Deux-Sèvres

Le Département des Deux-Sèvres a mis en œuvre un plan de relance intitulé Dispositif de Soutien à l'Investissement Local visant à soutenir la reprise de l'économie Deux-Sévrienne en soutenant 1 000 chantiers à 10 000 € en Deux-Sèvres.

La Communauté d'Agglomération du Niortais, au regard des critères d'éligibilité du dispositif déposé les 10 dossiers suivants :

Direction	Intitulé du projet	Montant des travaux en euros HT	Montant de la subvention sollicitée auprès du Département (en euros)
Transports et mobilité	Raccordement des navettes électriques	10 785.16	5 000
Etudes et projets neufs	Installation d'une porte phonique pour le conservatoire	8 177.70	4 088.85
Etudes et projets neufs	Modification des commandes d'éclairage des bureaux en R+1	6 443.82	3 221.91
Etudes et projets neufs	Amélioration acoustique de l'école de musique et de danse (conservatoire de Niort)	9 245.30	4 622.65
Assainissement	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales (Impasse Rigaud)	8 054.76	4 027.38
Assainissement	Pose de vanne de maillage entre réseaux	7 309.90	3 654.95
Assainissement	Reprise de l'intégralité de la voirie à Mauzé-sur-le-Mignon	9 000	4 500
Assainissement	Installation, suivi et interprétation du dispositif de concentration sur résine de polluants	9 892.32	4 946.16
Assainissement	Requalification d'un poteau incendie	8 463.40	4 231.70
Assainissement	Installation d'un capteur radar de niveau	10 055.56	5 000
TOTAL		87 427.92	43 293.60

Dispositif CAP RELANCE 2021

Le Département des Deux-Sèvres a mis en place un dispositif intitulé Cap Relance 2021 visant à soutenir l'économie deux-sévrienne. Adopté en Commission Permanente le 25-01-2021, ce dispositif propose, sur la période 2021-2022, une dotation de 422 473 € pour Niort Agglo.

Ce dispositif contribue au financement des projets de travaux inscrits en section d'investissement sur les thématiques suivantes :

- Travaux de construction, extension ou réhabilitation des bâtiments ;
- Travaux de mises aux normes (PMR et énergétique) ;
- Travaux de défense incendie ;
- Remise en état de la voirie communale (chaussées, accotements, trottoirs) ;
- Création de liaisons douces piétons/vélo sur voie communale en cohérence avec les schémas de mobilité des EPCI ;
- Création d'aire de co-voiturage ;
- Aménagements de l'espace public.

Sous réserve d'acceptation du Conseil d'agglomération, Niort Agglo souhaite déposer les dossiers suivants au titre de ce dispositif :

Projets	Montant de l'opération en € HT	Subventions sollicitées	Sollicitation au titre de CAP RELANCE 2021
Logement et commerce 15, Rue Pluvialt	270 000 €	99 695 € (ANRU) 150 000 € (Fonds friches)	38 113 €
15, rue de l'Hôtel de Ville	328 000 €	32 800 € (DSIL)	229 600 €
Réhabilitation Rez-de-chaussée du CNAM	387 200 €	155 000 € (DSIL)	154 760 €
TOTAL			422 473 €

3.2 – Fiches actions et fiches thématiques

Des actualisations à la fois sur les projets et sur les montants seront proposées lors d'avenants annuels.

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC DETAILLE DU TERRITOIRE

1. Les forces du territoire, ses évolutions socio-démographiques et son inscription dans des coopérations territoriales ambitieuses et à différentes échelles

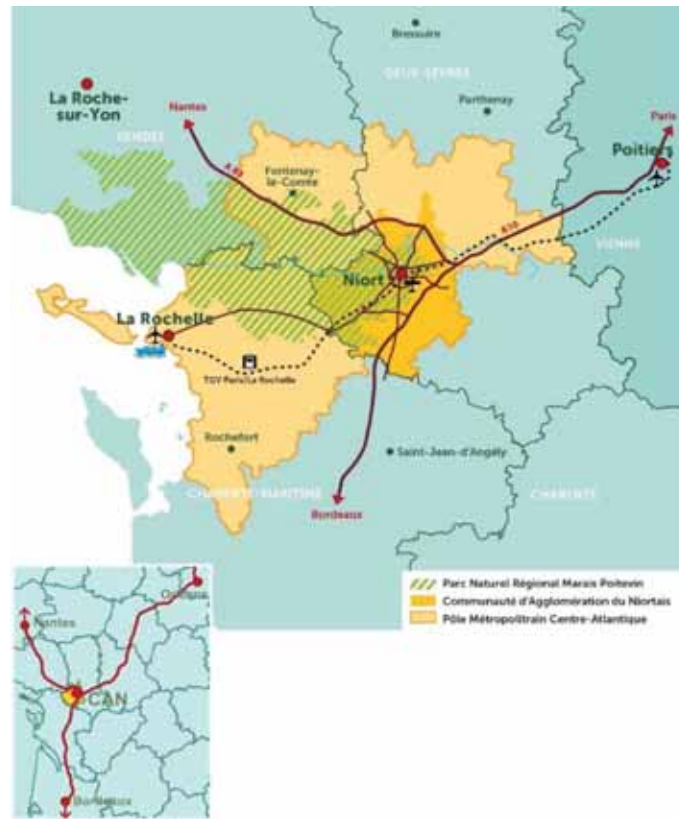
1.1 – Les forces du territoire au travers son positionnement et ses impacts au niveau national

1.1.1 - Niort Agglo dans le grand ouest Atlantique

Niort Agglo, un positionnement géographique stratégique

Située à l'extrémité sud-ouest du département des Deux-Sèvres, Niort Agglo est composée de 40 communes et compte 121 220 habitants et couvre une superficie de 821 km².

Elle se situe à l'interface de deux régions (Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire), à proximité d'autres agglomérations de ville moyenne (La Rochelle notamment) et limitrophe des départements de La Vendée et de la Charente-Maritime. L'agglomération du Niortais possède ainsi une position stratégique au cœur d'un espace métropolitain fort de 500 000 habitants.



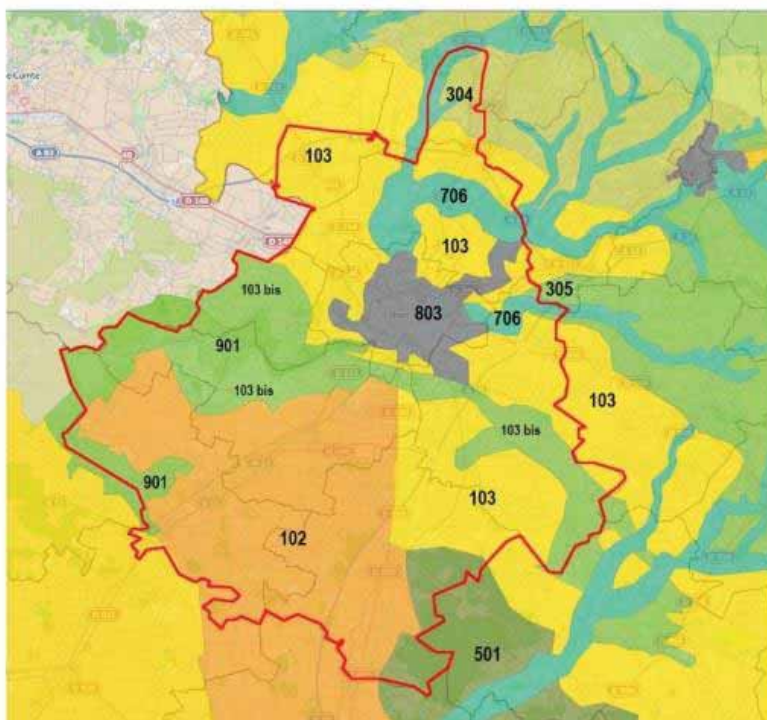
Niort Agglo, « porte d'entrée » du Marais Poitevin

Le territoire revêt une qualité environnementale exceptionnelle grâce à la présence du secteur le plus attractif du marais Poitevin, la Venise verte. Le marais mouillé bénéficie d'une notoriété renforcée par l'obtention du label Parc Naturel Régional en 2014 et la présence de Niort dans son périmètre. Niort est la principale porte d'entrée du Marais Poitevin. Le label Grand Site de France, obtenu le 20 mai 2010, souligne la bonne gestion des sites classés à forte fréquentation touristique.

On parle d'un territoire à haute valeur paysagère et environnementale grâce à la une grande diversité de paysages et de milieux : les marais mouillés du Marais Poitevin comme il vient d'être indiqué mais aussi, la plaine calcaire, la Vallée de la Sèvre Niortaise associée à ses affluents, les bocages etc.



**Les unités paysagères de la Communauté d'Agglomération du Niortais
d'après l'Atlas des Paysages de Poitou-Charentes, CREN Poitou-Charentes 1999**



source : Sigore (<http://cartographie.observatoire-environnement.org/>)

Les plaines de champs ouverts

- 103** La plaine de Niort
- 102** La plaine du nord de la Saintonge

Les bocages

- 103 bis** La bande bocagère de la plaine de Niort
- 304** L'Entre plaine et Gâtine
- 305** Les terres rouges - secteur bocager

Les terres boisées

- 501** La « marche boisée »

Les paysages de vallées

- 706** La vallée de la Sèvre niortaise et affluents (Autize, Lambon...)

Les paysages urbains

- 803** Niort

Les paysages singuliers

- 901** La Venise Verte

1.1.2 - Niort Agglo, un territoire accessible et connecté

Niort Agglo offre d'excellentes dessertes autoroutières (A83 permettant de rejoindre Nantes et l'A10 Paris-Bordeaux), ferroviaires (2h00 de Paris) et une proximité du port de La Rochelle, premier port en eau profonde de la région Nouvelle-Aquitaine.

Par ailleurs, des grands équipements permettent également des connexions vers l'extérieur, notamment l'aérodrome et Niort Terminal (plateforme multimodale et multi-sites).

Focus Aérodrome

L'aérodrome n'accueille pas de lignes régulières et est donc particulièrement adapté à la pratique des clubs et des personnes qui possèdent leur avion. Le transport de passagers par « avion - taxi » au départ et à l'arrivée de Niort est relativement faible et atteint depuis 5 ans près de 2 000 voyageurs par an. Il permet pourtant des gains de temps importants vis-à-vis de la voiture et du train : Niort-Metz en 1h10, Niort-Brest en 1h, Niort-Perpignan en 1h30 etc.

Focus sur Niort Terminal

Niort Agglo a créé une plate-forme de fret multimodal pour favoriser le transport des marchandises via le réseau ferroviaire. Le choix du site a porté sur la zone de Romagné - Saint-Florent, à l'emplacement de l'ancienne gare de triage, en lien avec les lignes de Bordeaux, La Rochelle et Paris. On compte également un autre site avec embranchements ferrés sur Niort Agglo : ZI La Fiée des Lois (Prahecq) ; et un autre à proximité : AtlanSèvre à La Crèche (29 entreprises de logistiques) ; le tout constituant le projet « Niort Terminal ». Par ailleurs, la ZI de Saint-Liguaire au Sud-Ouest de Niort présente une situation adaptée à la logistique grâce à la proximité de la rocade Sud et du bd W. Brandt. L'entreprise Heppner s'y est implantée.

Le trafic ferroviaire porte sur la ligne entre Niort et le Port de Fos/Mer pour limiter le trafic de poids lourds, avec 2 trains par semaine et par sens, ouverte en janvier 2013. Une troisième rotation hebdomadaire devrait être bientôt ouverte. D'autres pistes sont à la réflexion vers l'Espagne et le Nord-est de la France. En revanche, assurer la fonction de base arrière au port de La Rochelle apparaît difficile au regard de la nature de ce dernier, orientée vers le transport vrac.

L'infrastructure numérique

Niort Agglo travaille au déploiement de la fibre optique sur le territoire. Ainsi, plus de 90% du territoire sera couvert par un accès à la fibre optique d'ici la fin 2021 et 100% d'ici fin 2022.

La position géographique et stratégique de la NIORT AGGLO

- proximité du littoral atlantique (à 40 minutes en TGV) ;
- proximité avec la capitale (à 1h50 de Paris) ;
- proximité de deux métropoles (à 1h30 de Nantes et 2h00 de Bordeaux en voiture) ;
- croisement autoroutier (5 échangeurs autoroutiers) et 2*2 voies vers La Rochelle ;
- accessibilité ferroviaire (TGV, TER) ;
- ligne de fret aux normes internationales ;
- présence de l'aérodrome Niort-Marais Poitevin permettant l'accueil d'aéronefs de transport régional, avions de transport militaire, avions d'affaires et avions légers.





1.1.3 - Héritage économique et patrimonial et l'impact sur le tourisme

L'héritage économique de Niort Agglo est celui de la présence historique des sièges des mutuelles qui lui confère une spécificité forte dont le rayonnement va bien au-delà du territoire et bénéficie à un vaste territoire.

En 1934, quelques instituteurs du département décident de créer l'ancêtre de la MAIF, dans un esprit résolument anticapitaliste. Sur ces terres radicales-socialistes, la société se développe et devient la « mère de toutes les mutuelles » de la région. Après-guerre, la MAIF aide à la création d'une structure identique pour garantir les risques des artisans et des professions libérales, qui deviendra la MAAF.

Il en est de même avec la création de la Macif, en 1960, pour couvrir les salariés du commerce et de l'industrie, puis avec la naissance de la SMACL, en 1974, destinée aux agents des collectivités locales. Ces entreprises créent des filiales communes et vont jusqu'à partager des bureaux, transformant progressivement la cité bâtie tout en pierres blanches en bastion de l'économie sociale et solidaire. « La région de Niort a été à travers l'histoire une terre protestante, socialiste, où la franc-maçonnerie s'est développée ». *Source : article du Monde par Véronique Chocron – 2018.*

Les assureurs mutualistes sont restés fidèles à la « Venise verte » et constituent la colonne vertébrale du quatrième centre financier français.

Le patrimoine architectural et des équipements à rayonnement national favorisant le développement touristique

Niort Agglo bénéficie d'une attractivité touristique qui s'appuie sur quatre domaines :

- Niort et son patrimoine architectural, en particulier médiéval, agrémenté par la piétonisation et la végétalisation du centre-ville ; la mise en valeur du patrimoine au rayonnement national : le Donjon et le Musée d'Agesci. La ville dispose en outre d'un projet de site patrimonial remarquable et compte un nombre important de commerces. Plus globalement, un nombre important de bâtiments remarquables et bien conservés sont présents sur l'ensemble de l'intercommunalité. Niort Agglo a par ailleurs candidaté pour l'attribution du label Pays d'Art et d'Histoire (précisions ci-après).
- Le Marais Poitevin organisé autour de 18 533 hectares labellisés Grand Site de France et intégrés au réseau européen EDEN (lauréat en 2010 « Tourisme et espaces aquatiques ») et au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin depuis 2014.
- Le tourisme d'affaire a lieu principalement sur la ville-centre de l'agglomération, porté, pour une grande partie, par l'activité des mutuelles.
- Le développement des circulations douces autour du développement des itinéraires de randonnées (vélo Francette, GR36, etc.) et notamment avec le potentiel développement du tourisme fluvial.

Ces quatre domaines favorisent la coexistence de deux types de tourisme : le tourisme d'affaire et le tourisme d'agrément.

Le tourisme est un élément important pour le développement des secteurs du commerce de détail, la restauration et l'hébergement. Ces trois secteurs capitalisent 68% des établissements enregistrés sur le territoire. Cependant, l'analyse de chaque secteur montre que le tourisme local ne profite globalement pas à tous ces secteurs. Ainsi, l'hébergement ou la restauration ne sont pas fortement représentés sur l'Agglomération. Seule l'importance du commerce de détail laisserait à penser de l'importance d'une économie commerciale directement liée au tourisme.

En termes d'hébergement, du point de vue quantitatif, l'offre sur le territoire en 2015, comptabilise notamment 29 hôtels (dont 13 hôtels 3 étoiles et 9 hôtels 2 étoiles), 8 campings (dont 4 campings 2 étoiles), 280 meublés, 76 maisons d'hôtes et 7 hébergements collectifs.

À noter que depuis le Schéma de Développement Touristique de l'Agglomération, une progression qualitative de l'offre hôtelière est à l'œuvre liée à la modification des normes, le nombre d'hôtels 3 étoiles est passé de 4 en 2011 à 13 en 2015.

Les résidences secondaires, au nombre de 1924 en 2013 selon l'INSEE, se concentrent dans les communes situées à proximité du Marais Poitevin notamment sur les communes d'Arçais, Le Vanneau-Irleau, Saint-Hilaire-la-Palud et Coulon avec respectivement avec 25%, 14% et 15% de résidences secondaires parmi l'ensemble des logements de chacune des communes.

Dans l'ensemble, cette offre correspond à 251 920 nuitées en hôtellerie et 59 884 nuitées en camping sur le territoire de Niort Agglo.

L'hébergement chez l'habitant n'est pas à négliger. D'après l'analyse du parc d'hébergement faite en 2011, il représente la deuxième capacité d'accueil après l'hôtellerie et se place avant le camping et d'autres hébergements collectifs.

Il comptabilise, 1 100 lits répartis dans :

- 185 meublés de tourisme (gîtes ruraux) soit 700 lits dont 70% étaient labellisés (la majorité en « Gîtes de France Deux-Sèvres, une faible partie en « Clévacances Deux-Sèvres »), les 30% restants étaient déclarés en mairie ou en Préfecture ;
- 66 maisons d'hôtes soit 160 chambres et 400 lits, secteur d'hébergement chez l'habitant le plus en croissance sur le territoire depuis le début des années 2000 car il a doublé en 10 ans (une trentaine de maisons d'hôte était répertoriée en 2002). Le parc est labellisé à 78% en 2011, (la majorité des labels classant à 3 épis ou 3 clés les maisons référencées). Depuis 2011, les hébergements chez l'habitant se sont développés représentant 26% des lits en 2014 notamment en lien avec le développement de chambres d'hôtes.

Ce panel d'hébergement positionne la Communauté d'Agglomération du Niortais globalement dans la moyenne des intercommunalités du Grand Angoulême et de Saintes, mais derrière Grand Poitiers, Limoges Métropole ou encore La Rochelle.

Parmi les équipements à rayonnement national, il ne faut pas oublier les équipements culturels tels que la Scène nationale Le Moulin du Roc, le Centre de musiques actuelles (CAMJI) et le Centre d'Art contemporain photographique (Villa Pérochon), participant à la qualité du cadre de vie et au développement de la vie sociale et associative du territoire, comme le sont également les équipements sportifs et de loisirs.

Valorisation et médiation de la qualité patrimoniale du territoire au travers de la candidature de Niort Agglo au label « Pays d'Art et d'Histoire »

La Communauté d'Agglomération du Niortais s'est engagée en faveur d'une politique de valorisation et de médiation de la qualité patrimoniale de son territoire. À ce titre, une candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » est engagée, à l'échelle des 40 communes.

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond aux objectifs suivants : identification, connaissance, conservation, protection et valorisation pour les publics diversifiés avec une transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.

Pour mener à bien ce projet, chaque commune a réalisé en 2017, un premier état des lieux sur des thématiques prédéfinies ensemble soient : les formes et les couleurs du territoire, les hommes et les pratiques et l'habitat.

En 2018, la Communauté d'Agglomération du Niortais a missionné l'agence AVEC Ingénierie – Programmation (Bordeaux) pour établir un premier diagnostic patrimonial succinct. Ce recensement consistait à récolter et/ou inventorier, documenter et organiser tous les patrimoines (culturel, naturel, technique, industriel, architectural, immatériel) des 40 communes de la Communauté d'Agglomération du Niortais (inventaire préliminaire avec état sanitaire et topographique par commune, publics et privés avec cartographie dans un format SIG compatible avec les outils de Niort Agglo (ArcGis) ou dans un classeur excel permettant la géolocalisation du patrimoine recensé).

En parallèle, depuis le 1^{er} août 2018, avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine (prise en charge de 50% du salaire chargé pendant trois années), la Communauté d'Agglomération du Niortais a recruté une chargée de mission pour réaliser l'inventaire des patrimoines. Un inventaire in-situ dans chaque commune des patrimoines présents sur les 40 communes est en cours de réalisation de manière exhaustive. Celui-ci a pour projet de partager les connaissances existantes de notre territoire en veillant à décrire les correspondances historiques entre la ville-centre et son territoire d'influence : le positionnement et le rôle de chaque commune, les relations entre les plaines et le Marais poitevin puis identifier ou confirmer les thèmes porteurs qui fédèrent les différents acteurs autour d'un projet pour le territoire.

Ce travail d'inventaire s'appuie principalement sur une observation de terrain afin de vérifier les données existantes (diagnostic) ou repérer, identifier et dater les éléments des patrimoines de propriété publique et privée. Il s'accompagne d'une couverture photographique de repérage. L'inventaire propose également d'associer et mobiliser les habitants, de les sensibiliser à la valeur de leurs patrimoines et partager avec eux les découvertes réalisées.



L'activité touristique et culturelle

- | | |
|--|----------------------------|
| Communes du PNR Marais Poitevin | Barques |
| Sites classés du Marais mouillé | Itinéraire cyclable |
| Communauté d'Agglomération du Niortais | Équipement culturel |
| Massif forestier | Donjon |
| Limites de département | Château |
| Préfectures | Musée |
| Sous-préfectures | Petites Cités de Caractère |

1.2 – La situation et les évolutions du territoire et son poids dans son environnement immédiat

1.2.1 - Niort Agglo, une attractivité démographique et résidentielle

Niort Agglo, 121 220 habitants et une croissance annuelle de +0,5%

Niort Agglo, avec ses 40 communes, compte une population de 121 220 habitants au 1^{er} janvier 2021 allant de 168 habitants à 59 059 habitants pour Niort. Cet écart sur le territoire national confère à l'agglomération des spécificités rurales et urbaines.

Répartition des 40 communes selon leur taille

Taille des communes (en nombre d'habitants)	Nombre de communes	Nom des communes
Plus de 5 000 habitants	3	Aiffres, Chauray, Niort.
Entre 2 500 et 5 000 habitants	5	Magné, Frontenay-Rohan-Rohan, Mauzé-sur-le-Mignon, Vouillé, Echiré.
Entre 1 000 et 2 499 habitants	13	Val du Mignon, Saint-Rémy, Germond-Rouvre, Saint-Maxire, Saint-Hilaire-la-Palud, Bessines, Beauvoir-sur-Niort, Villiers-en-Plaine, Fors, Saint-Symphorien, Saint Gelais, Prahecq, Coulon.
Moins de 1 000 habitants	19	Saint-Romans-des-Champs, Juscorps, Amuré, Saint-Georges-de-Rex, La Rochénard, Le Bourdet, Prin-Deyrançon, Arçais, Sciecq, Sansais, Brûlain, Saint-Martin-de-Bernegoue, Vallans, La Foye-Monjault, Epannes, Le Vanneau-Irleau, Marigny, Granzay-Gript, Plaine-d'Argenson.

+0,5% d'évolution annuelle moyenne de population

Selon l'INSEE, Niort Agglo a gagné 2 943 habitants en 5 ans progressant à un rythme annuel moyen de +0,5%. Cette croissance est équivalente à celle de la Nouvelle-Aquitaine sur la même période et est supérieure à celle de la France métropolitaine (+0,4%) et du département des Deux-Sèvres (+0,2%) La croissance démographique de Niort Agglo se maintient. Celle-ci était également de +0,5% sur le cycle précédent.

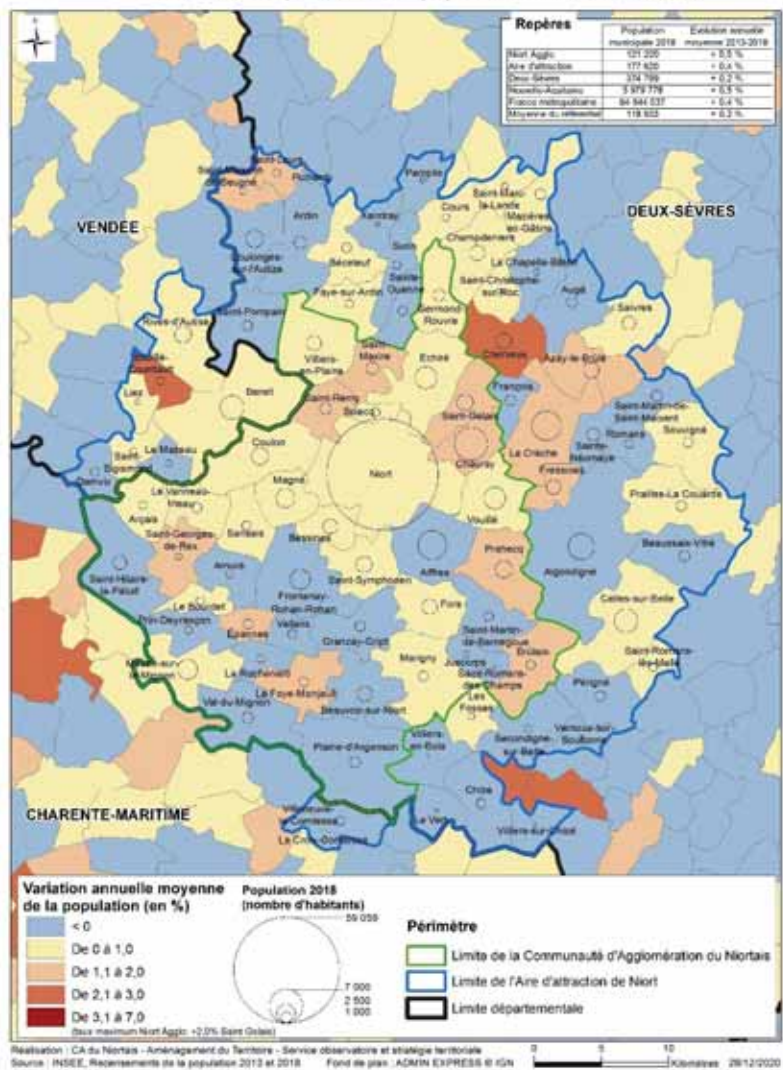
Le cœur d'agglomération (Niort, Chauray, Aiffres, Bessines, Vouillé et Sciecq) confirme sa croissance démographique à un rythme de +0,6% par an en moyenne en 5 ans. Le rythme d'évolution tend à s'accélérer puisqu'il était de +0,4% sur le cycle de recensement précédent.

Niort est en croissance démographique : +0,6% en moyenne annuelle soit +1 666 habitants sur la période de 5 ans. Elle connaissait, sur le cycle de recensement précédent une baisse de sa population : -0,2%.

Populations légales de Niort au 1er janvier 2021



Evolution et répartition de la population entre 2013 et 2018



Le solde migratoire et le solde naturel, les deux moteurs de la croissance démographique

Les progressions démographiques de Niort Agglo et de l'aire d'attraction de Niort sont portées à la fois par un solde naturel positif (+0,1%) et par un solde migratoire excédentaire (+0,4%).

Le solde naturel a cependant diminué sur Niort Agglo par rapport au cycle de recensement précédent où il était de +0,2%. Le solde migratoire à quant à lui progressé (+0,2% précédemment).

Territoire	Taux de variation annuel 2013 - 2018 (en %)	Solde naturel 2013 - 2018 (en %)	Solde migratoire 2013 - 2018 (en %)
Niort Agglo	0,5	0,1	0,4
Aire d'attraction de Niort	0,4	0,1	0,4
Deux-Sèvres	0,2	-0,1	0,2
Nouvelle-Aquitaine	0,5	-0,1	0,6
France métropolitaine	0,4	0,3	0,1
Moyenne du référentiel (hors CA du Niortais)	0,2	0,2	0,1

Source : INSEE, recensements de la population 2013 - 2018 et Etat civil

La somme des variations ne correspond pas toujours au total en raison des arrondis

Un cadre de vie résidentiel attractif et de qualité

Même si l'attractivité démographique repose surtout sur celle du Cœur d'Agglomération (dont celle de Niort), cette croissance est toujours portée par une attractivité territoriale pour les familles (dont les parents sont âgés de 30 à 49 ans) ayant des enfants scolarisés, en dépit d'un solde naturel (toujours positif) mais qui tend à se réduire.

Ces dynamiques s'accompagnent d'une attractivité du marché de l'immobilier retrouvée grâce notamment à un positionnement géographique avantageux (avec la proximité de La Rochelle et du littoral Atlantique), ainsi qu'une offre de logements conséquente, diversifiée et encore abordable financièrement pour l'ensemble des ménages habitant déjà ou souhaitant s'installer sur le territoire.

Cette attractivité résidentielle se traduit par :

- Un parc locatif privé dont les loyers médians (hors charges) n'excèdent pas 637 € pour un logement individuel ;
- Une offre locative conventionnée (à loyers maîtrisés) concentrée à 88 % dans le Cœur d'Agglomération, principalement à Aiffres, Chauray et Niort ;
- Un prix médian d'un logement ancien individuel (ancien et neuf) inférieur à 155 000 € ;
- Une production neuve qui tend à repartir à la hausse et qui propose un coût moyen d'opération d'un logement de 200 000 € ;
- Un prix médian d'un terrain à bâtir viabilisé en lotissement de 85 € TTC / m².

Ajouté à un climat « apaisé », le territoire ne manque donc pas d'atouts pour se développer et répondre à l'ensemble des besoins y compris ceux des étudiants et des seniors (notamment dans l'hyper-centre de Niort).

Le cadre de vie de qualité c'est aussi sa richesse associative et la diversité de ses équipements culturels et sportifs.

Pour ce qui a trait aux équipements sportifs notamment, on peut citer :

- Les équipements aquatiques grâce à la présence du centre aquatique des Fraignes et de 5 piscines à Niort, à Mauzé-sur-le-Mignon, à Magné et à Sansais-la-Garette ;
- Les équipements nautiques au travers de la base nautique de Noron à Niort et de la base nautique du Lidon à Saint-Hilaire-la-Palud ;
- Les équipements terrestres : complexe sportif de la Venise Verte à Niort : le piste d'athlétisme, le stade de football René Gaillard, la Patinoire et le gymnase Salle de la Venise Verte.

Niort Agglo travaille également sur le soutien aux manifestations sportives porteuses d'attractivité et d'identité pour le territoire.

Par ailleurs, la compétence « Lecture publique » confirmée en Conseil d'agglomération de janvier 2015 est confiée au Service des Bibliothèques et de la lecture publique qui assure aujourd'hui la gestion et l'animation de 17 équipements transférés dont 7 à Niort (Médiathèque centrale Pierre-Moinot, Médialudothèque, 4 antennes de quartier, 1 Bibliobus urbain), et 10 médiathèques sur le territoire communautaire à Aiffres, Chauray, Coulon, Echiré, Frontenay-Rohan-Rohan, Magné, Mauzé-sur-le-Mignon, Saint-Gelais, Usseau, et Villiers-en-Plaine.

Durant la présente mandature, la Médiathèque de l'Île aux livres de Magné a rejoint ce réseau d'équipement par délibération du Conseil d'agglomération de décembre 2018.

La compétence communautaire de la lecture publique sur l'ensemble du nouveau territoire de l'EPCI a donc été confirmée et précisée en 2015. Elle comprend un enjeu important qui confronte le service à tout le champ du possible : l'élargissement du réseau à l'ensemble des médiathèques transférables (Magné en 2018-19), le rôle et la place du Service des bibliothèques dans le paysage documentaire de Niort Agglo, où s'inscrit aussi le rôle de la Médiathèque départementale, mais aussi la vocation et les missions de ce service largement décentralisé dans le paysage culturel de l'agglomération.

La mobilité sur Niort Agglo

L'offre en mobilité sur le périmètre urbain

On compte 10 lignes urbaines ; deux circuits de navettes (centre-ville et Colline St-André) ; deux lignes du souvenir (lignes desservant les cimetières de Niort les vendredis).

Par ailleurs, deux lignes de TER régional entrent sur le périmètre ; 7 lignes de car périurbaines et 8 lignes de car régionales (7 Nouvelle-Aquitaine et 1 pays de la Loire).

L'offre sur le périurbain

L'offre sur le périurbain est constituée de 7 lignes périurbaines ; 7 lignes régionales ; 2 lignes de TER régional ; du Transport à la Demande (TAD) et de 4 lignes de proximité (lignes de marché sur réservation).

Le Transport à la Demande complète les horaires des lignes régulières 20 à 24 et 26. Le TAD zonal offre un service en rabattement sur les lignes régulières 17, 18, 20, 21, 22, 24, 26. En 2020, le TAD zonal et virtuel représente 51 791 km parcourus et 6 284 voyages réalisés.

La plateforme Internet de covoiturage : covoiturage – tanlib comprend 9 espaces dédiés aux zones employeurs du territoire. Le nombre d'inscrits est en hausse : 142 inscrits en 2018, 249 en 2019 et 312 en 2020. Le nombre d'annonces déposées augmentent elles-aussi : 74 en 2018, 108 en 2019 et 127 en 2020.

Des offres sur l'ensemble de l'agglomération

Les offres sur l'ensemble de l'agglomération sont celles :

- Du scolaire : les élèves inscrits transportés sur le territoire sont au nombre de 4 883 (au 15 janvier 2021). On compte 106 lignes scolaires ouvertes à tous et 230 élèves inscrits via le TER grâce aux titres ASR abonnement scolaire réglementé.
- Du Transport pour les Personnes à Mobilités Réduite : ce service est conçu pour toute personne en situation de handicap ne pouvant emprunter les transports collectif et possédant une carte d'invalidité avec un taux égal ou supérieur à 80%. Les prises en charge et les déposes se font sur le domaine public, à l'intérieur du territoire de Niort Agglo. Ce service est gratuit du lundi au samedi sur réservation. En 2020, on compte 253 600 km et 20 984 voyages.
- De la Location longue durée de Vélos à Assistance Electrique (VAE): la flotte comprend 800 VAE. Les acquisitions ont eu lieu progressivement depuis 2017. C'est 532 057 kms parcourus ; 1 297 personnes ont testé le service et 689 contrats en cours dont 527 abonnements.
- De l'expérimentation de trottinettes électriques : 15 en service depuis janvier 2020. L'objectif est de favoriser l'intermodalité et le premier et dernier kilomètre en mode alternatif. En 2020, 25 personnes ont testé la trottinette et 1 991 kms ont été parcourus.

Les mobilités douces, un cadre de déplacement attractif

L'attractivité résidentielle c'est aussi pouvoir se déplacer aisément sans contribuer à la pollution atmosphérique. Les mobilités douces y prennent toute leur place et tout leur sens.

Janvier 2020 a vu le lancement de l'offre Vélos en Libre Service. On compte 50 vélos, 80 bornes, 6 stations, 100 batteries. On compte 1 385 inscrits et 1 888 trajets ; 4 800 kms parcourus par les usagers et une distance moyenne de 2.5 kms.

Par ailleurs, la base de données des aménagements cyclables conçue en 2018 permet d'analyser les infrastructures selon le type d'aménagement cyclable sur Niort Agglo. Cette classification se base à la fois sur les catégories réglementaires (piste cyclable, bande cyclable, voie verte, double-sens cyclable et zones de circulation apaisée – zone 30, de rencontre et aire piétonne) mais également sur une classification plus subjective permettant de rendre compte de la réalité du terrain (chemin ou route avec accès limité pour les voitures, voie mixte).

Ci-dessous une répartition du linéaire cyclable sur Niort Agglo :

Les aménagements cyclables à valoriser :

Type aménagements	Mètres	Km
Piste cyclable	19495	19,5
Voie verte	55058	55,1
Bande cyclable	31979	32,0
Aire piétonne	1726	1,7
Zone 30	28800	28,8
Zone de rencontre	5229	5,2
Double sens cyclable	16255	16,2
Autre	1280	1,3
Route fermée aux voitures (sauf riverains et engins agricoles)	9500	9,5
Chemin ou sentier avec accès voiture limité (riverains et engins agricoles)	35560	35,6
TOTAL	195367	195,4

Les autres aménagements cyclables :

Type aménagements	Mètres	Km
Voie mixte	27545	27,5
Chemin ou sentier	65085	65,1
TOTAL	92630	92,6

Un développement du territoire en adéquation avec la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Le SCoT de Niort Agglo affirme et traduit l'ambition de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à 43,5 hectares par an (toute destination confondue), soit 870 hectares sur la durée d'application du SCoT (20 ans). Ce rythme d'artificialisation correspond à une réduction de 46% du rythme d'artificialisation que le territoire a connu ces dernières années.

Ceci ne se fait cependant pas aux dépens du développement du territoire ; au contraire cette prise de position forte passe par un développement plus maîtrisé, plus cohérent et plus adapté aux enjeux

identifiés par le territoire et notamment la mise en valeur de ses propres ressources, avec en premier lieu le cadre de vie et une adaptation aux nouveaux modes de vie et attentes des populations.

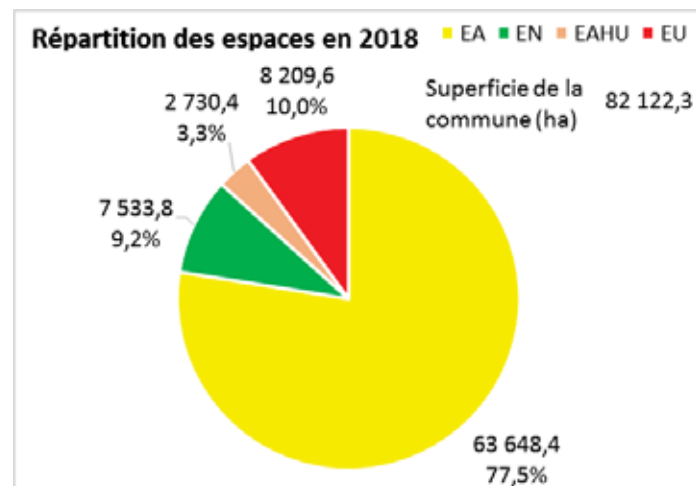
L'objectif maximal d'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers qui se traduit par un "compte foncier" attribué au territoire du SCoT, puis aux communes dans le cadre des documents d'urbanisme selon les critères considérés précédemment, ne peut être compris comme un objectif à inscrire obligatoirement dans les documents d'urbanisme.

Il s'agit bien d'un maximum que les documents d'urbanisme et les politiques s'attacheront à ne pas atteindre.

Le compte foncier attribué correspond à une consommation d'espaces effective et / ou programmée et non une obligation.

Les terrains inscrits, en dehors de l'enveloppe urbaine principale, comme zone d'urbanisation future, sont considérés, dans les actuels et futurs documents locaux de prospective, comme consommant de l'espace, leur artificialisation étant programmée à l'échéance du document. Il s'agit donc de terrains qui intègrent le "compte foncier" autorisé même si ces terrains sont encore, lors de leur inscription au document d'urbanisme, de nature Agricole ou Naturelle.

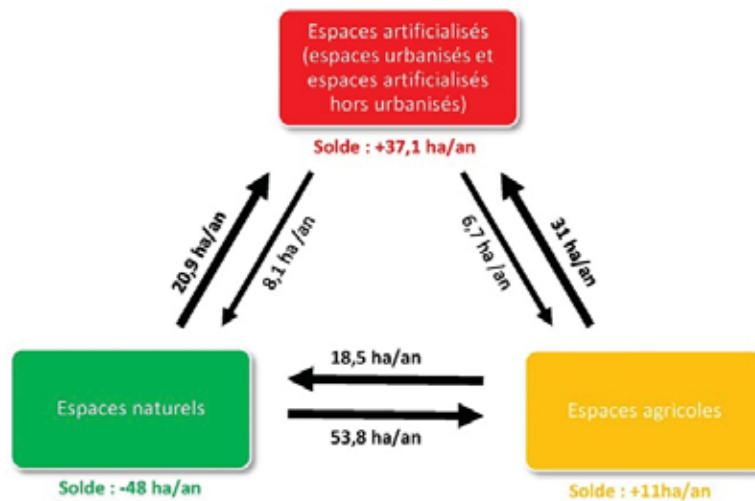
Lors de l'élaboration du SCoT, un premier travail d'évaluation du foncier mobilisable au sein des enveloppes urbaines a été mené avec les 40 communes ; ce travail sera actualisé et affiné lors de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux.



Consommation d'espaces 2014/2018

- +37,1 ha/an d'espaces artificialisés (-54% par rapport à 2002/2014 avec 80,4 ha/an)
- Transfert important des espaces naturels vers les espaces agricoles (les 2/3 situés dans PNR Marais poitevin)

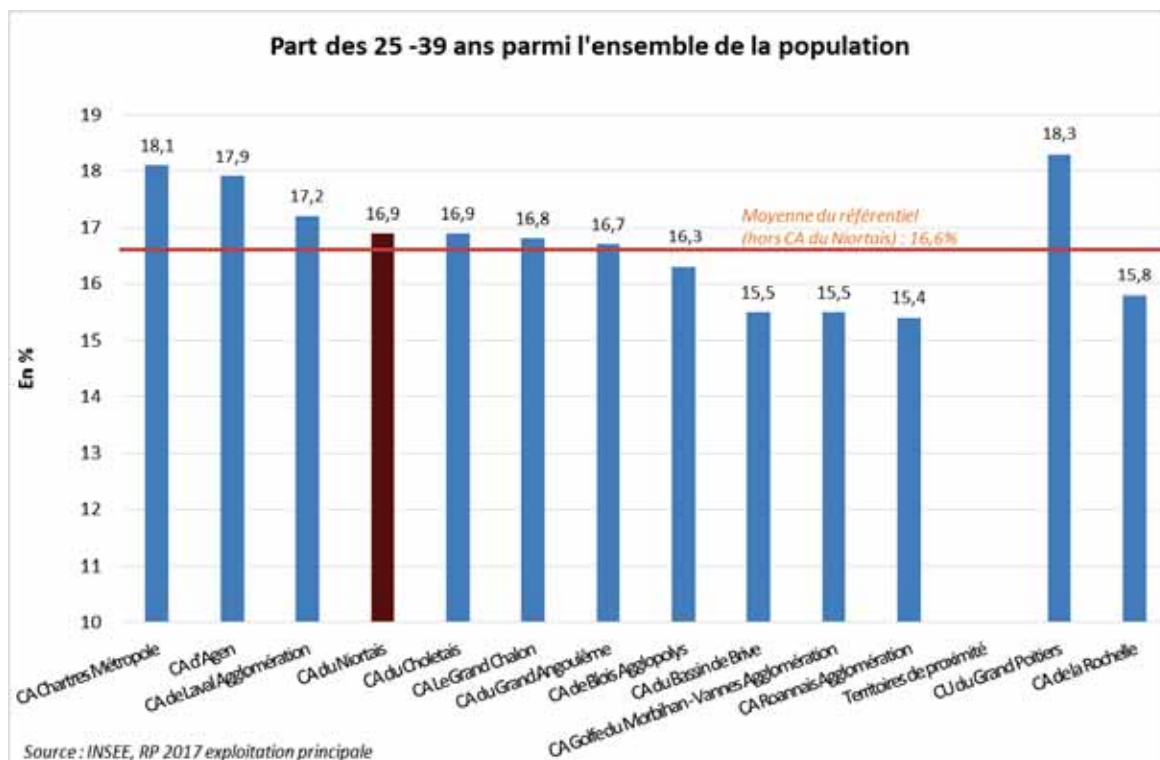
Principales mutations des espaces entre 2014 et 2018 sur la CA du Niortais



Note de lecture : En raison des arrondis, la somme des mutations ne correspond pas toujours au solde total
*Source : OCS GE 2018 * IGN 2020 – millésimes 2002, 2014, 2018*
Traitements : CAN – novembre 2020 (méthode Cerema et Région Midi-Pyrénées)

Une dynamique économique et résidentielle attractive pour les jeunes et les actifs

La présence de jeunes actifs sur le territoire permet également de qualifier l'attractivité du territoire. La classe d'âge des 25-39 ans correspond à ce que l'on appelle les jeunes actifs. Et la part de ceux-ci sur Niort Agglo dans la population est de 16.9% soit supérieure à celles des Deux-Sèvres et de la Nouvelle-Aquitaine (respectivement 15.9% et 16.3%). Par ailleurs, la part de 25-39 ans sur la Communauté d'agglomération est également supérieure à la moyenne du référentiel des territoires comparables (16,6 %).



1.2.2 – Niort Agglo, un espace économique dynamique

Niort Agglo, un territoire reposant sur des spécificités économiques de rang national

La position nationale de l'agglomération niortaise dans **le domaine des assurances et de la gestion des risques** est un réel facteur d'attractivité et une véritable opportunité pour le territoire en raison notamment de la capacité des activités connexes à évoluer et à se réinventer, produisant en outre un effet d'entraînement sur l'économie locale. Par ailleurs, la présence de compétences et de revenus élevés est un motif d'implantation d'établissements, en quête de main d'œuvre qualifiée et de consommateurs. L'effet d'entraînement induit par la présence des mutuelles agit ainsi sur les ressources humaines : en attirant des salariés sur le territoire, elles attirent des couples ou des familles. Le conjoint qui ne travaille pas dans les mutuelles constitue une réserve de main d'œuvre disponible pour les autres établissements du territoire.

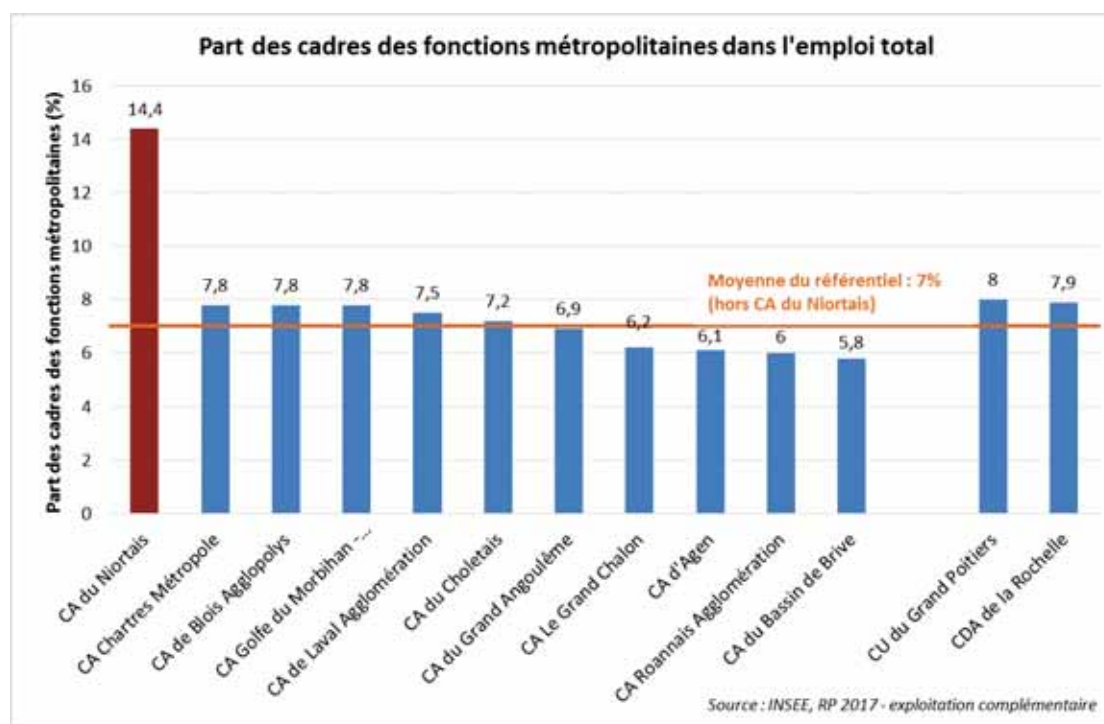
Le secteur banques-assurances est une spécificité emblématique de Niort Agglo. Celui-ci regroupe à lui seul un cinquième des emplois. La présence des sièges des mutuelles participe fortement au rayonnement économique de Niort Agglo, qui se situe sur ce point de vue dans une situation atypique au sein de la région et par rapport au référentiel.

La présence des mutuelles-assurances a contribué à **l'essor des métiers du numérique**. L'emploi dans ce secteur a cru de plus de 20% sur les cinq dernières années.

En effet, le pôle mutualiste et ses besoins de traitement de données, de numérisation, ont entraîné un boom des entreprises du numérique sur le territoire : +42% en six ans sur les « pure players » (entreprises ayant démarré et exerçant dans un secteur d'activité unique) de la programmation et du conseil informatique. Le territoire concentre 3 fois plus d'entreprises de ce type qu'en moyenne. Depuis 6 ans, les activités essentiellement basées sur l'internet et le digital (entreprises « pures players ») ont vu leurs effectifs augmenter de 42%. Cette force de l'économie numérique distingue Niort Agglo de la majorité des autres villes moyennes françaises. Cette vitalité se retrouve plus facilement dans les agglomérations de plus grande importance, notamment les métropoles.

L'effet d'entraînement a agi sur le secteur de soutien aux entreprises (courtage, assurances, expertise comptable, audit, gestion des risques, etc.) et les branches liées proposant des emplois en intérim.

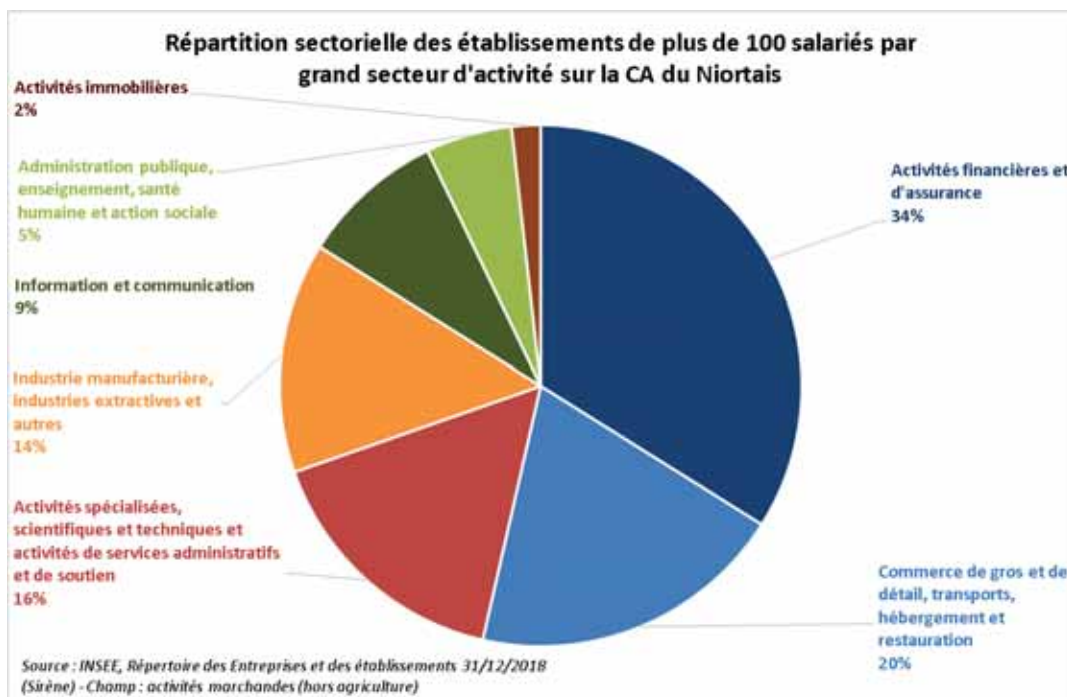
Il résulte de ces dynamiques une part importante **d'emplois métropolitains**^{*1}, pour le territoire d'accueil. C'est une singularité forte pour une ville moyenne, comparable aux proportions observées sur la métropole bordelaise et près du double des proportions observées dans les territoires de comparaison.

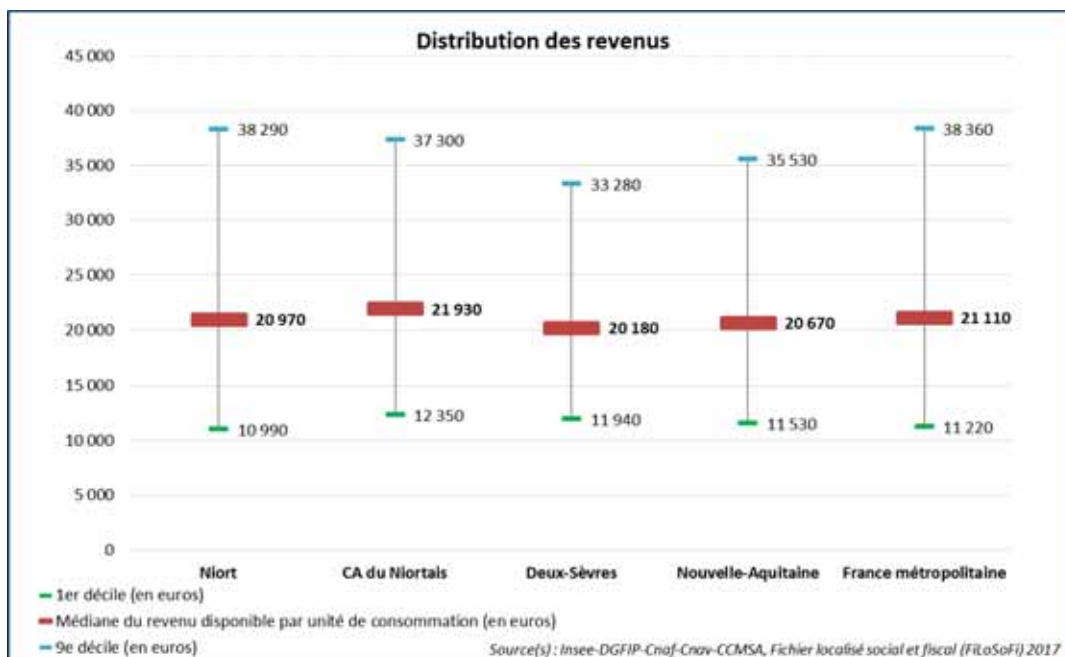


¹ Les cadres des fonctions métropolitaines sont les cadres exerçant des fonctions en termes de conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs. Ils sont caractéristiques des marchés de l'emploi des grandes métropoles françaises.

Par ailleurs, le **secteur industriel**, avec plus de 5 000 emplois, compte des fleurons de renommée nationale et internationale notamment dans la métallurgie et la fabrication d'équipements électriques.

Niort dispose de deux lycées professionnels dans le domaine industriel : le lycée professionnel Paul Guérin qui dispense une formation notamment en chaudronnerie/carrosserie et le lycée polyvalent Saint-André où des formations en maintenance industrielle/systèmes électroniques industriels sont dispensées. Bien que cette offre de formation existe, la majorité des entreprises industrielles peinent à recruter des profils de techniciens avec des savoir-faire spécialisés, seules les grandes entreprises comme Poujolat, Leach International ou encore Safran proposent des formations continues à leurs salariés. Pour autant, les investissements récents de ces entreprises dans de nouveaux locaux accompagnés par une offre de recrutement permanente témoigne d'un attachement au développement et au maintien de ce secteur d'activité au sein de l'agglomération.





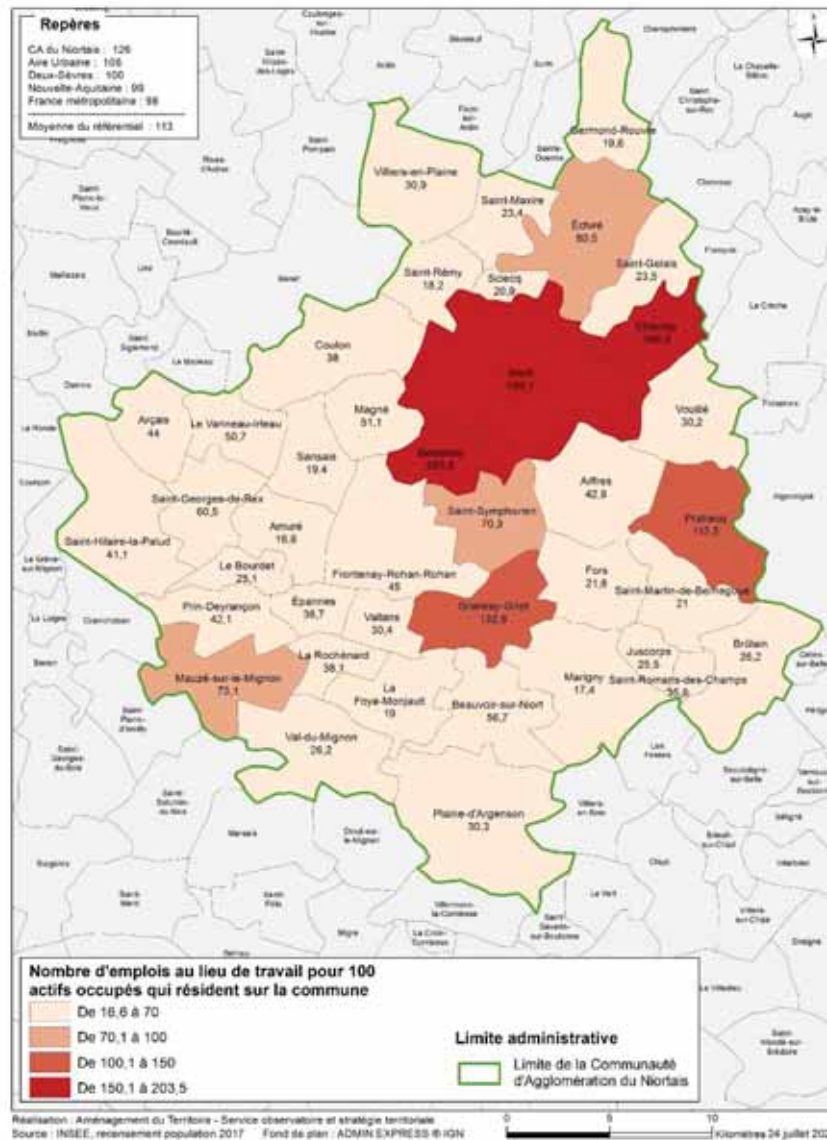
1.2.3 - Niort Agglo, une structuration et une dynamique de l'emploi compétitives

L'indicateur de concentration de l'emploi mesure une certaine attractivité du territoire. Lorsque l'indicateur est supérieur à 100, le territoire doit attirer des actifs résidant hors de son territoire pour satisfaire les besoins en main d'œuvre de ses entreprises. Au niveau national l'indicateur de concentration de l'emploi est de 98 du fait du travail transfrontalier.

Niort Agglo connaît une dynamique économique similaire aux agglomérations de plus de 200 000 habitants et s'inscrit dans les territoires dits de spécialisation productive ; son indicateur de concentration d'emploi est de 126 quand la moyenne du référentiel est de 113.

En complément, 85.4% des actifs vivent et travaillent sur Niort Agglo ; ce qui montre la capacité du territoire à offrir des emplois à ses habitants. Ce pourcentage reflète celui de la majorité des agglomérations de plus de 200 000 habitants.

Indicateur de concentration d'emploi en 2017

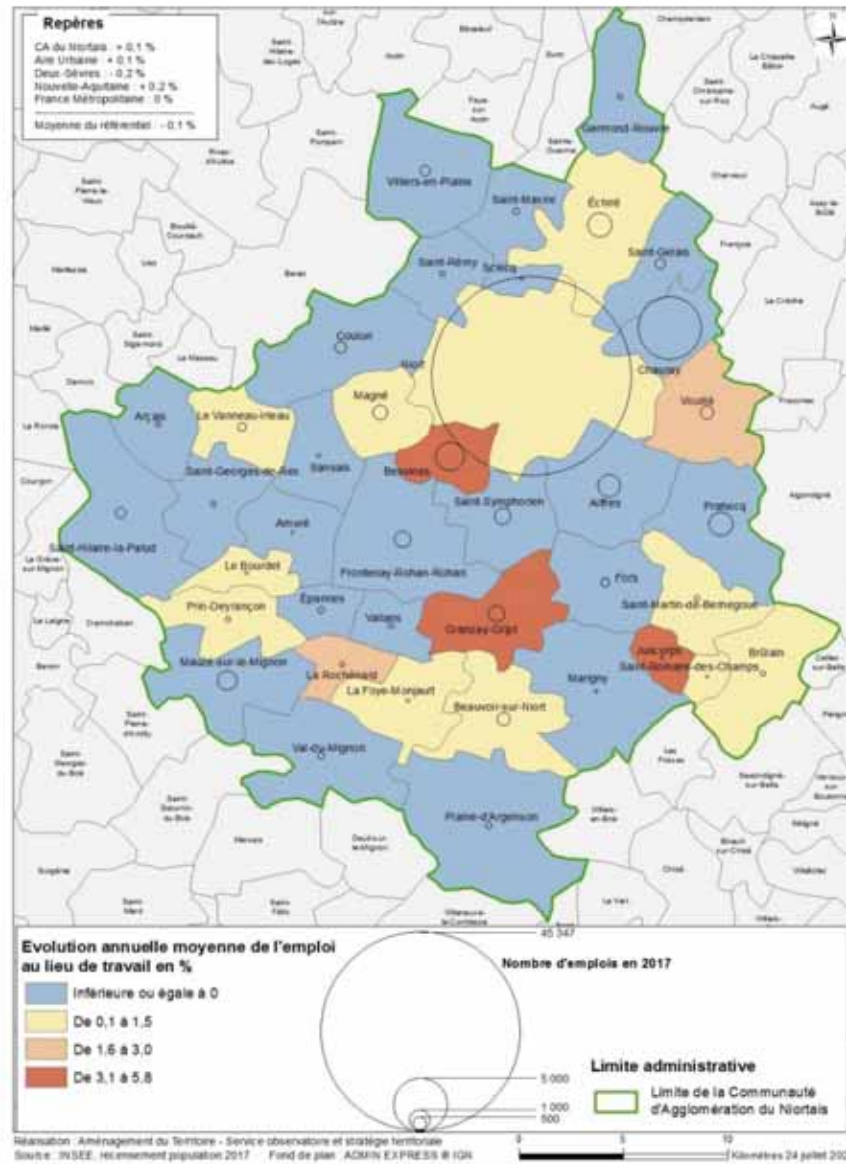


Une progression de l'emploi sur Niort Agglo, signal d'une économie fleurissante

Niort Agglo compte 63 529 emplois au dernier recensement. En 5 ans, 174 emplois y ont été créés. Le taux de croissance de l'emploi sur Niort Agglo est de +0.1% en moyenne annuelle. Il demeure supérieur à celui du département (-0.2%) et de la France métropolitaine (0%) et est similaire à celui de la région.

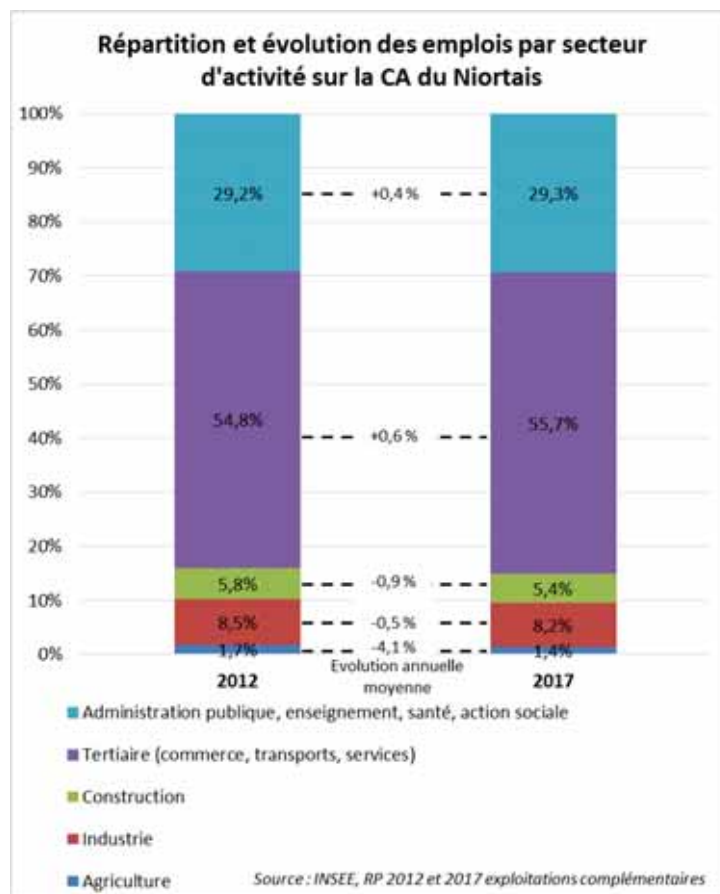
Quelques communes polarisent l'essentiel des emplois sur le territoire : Niort (45 348) ; Chauray (6 021) ; Bessines (1 535) ; Eclairé (1 184) ; Prahecq (1 139) et Aiffres (1 011).

Répartition et évolution de l'emploi au lieu de travail entre 2012 et 2017



Dans quels secteurs d'activité ?

Le tertiaire représente la grande majorité des emplois sur le territoire (55,7% des emplois) et est en augmentation depuis 5 ans : +0,6% en moyenne annuelle soit +1 123 emplois sur la période de 5 ans.



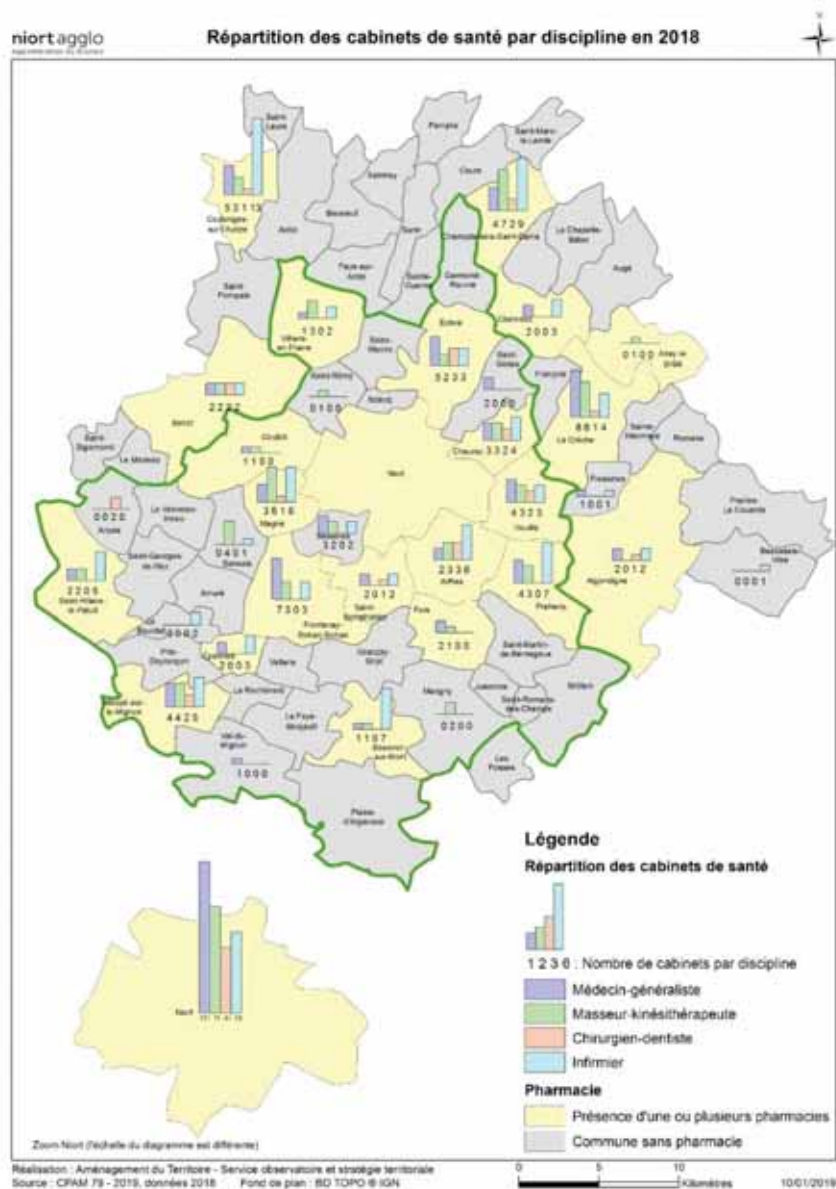
Evolution annuelle moyenne de l'emploi par secteur d'activité sur 5 ans (en %)					
Territoires	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, Transports, Services divers	Adm publique, Enseignement, Santé, Act sociale
Deux -Sèvres	-1,6	-0,8	-2,9	0,2	0,3
Nouvelle-Aquitaine	-1,6	-0,7	-1,6	0,5	0,6
France métropolitaine	-1,4	-1,1	-1,4	0,3	0,5

Source : INSEE, RP 2012 et 2017, exploitations complémentaires

1.2.4 - Le secteur de la santé, principal employeur après le tertiaire supérieur

Le secteur de la santé représente également pour l'agglomération un secteur important dans l'économie du territoire. En effet, celui-ci accueille, entre autres, un centre hospitalier avec une capacité d'accueil de 1308 lits et places (selon la Fédération Hospitalière de France) et une clinique privée, la Polyclinique Inkermann sur la commune de Niort. Le centre hospitalier tient un rôle prépondérant dans le tissu économique niortais en comptant environ 3 500 salariés.

Le diagnostic du Contrat Local de Santé a montré, selon les données de 2018, que l'aire urbaine de Niort compte 525 cabinets (principaux et secondaires) répartis sur 33 communes. 58% des cabinets se répartissent sur le cœur d'agglomération. Ce diagnostic a par ailleurs montré une corrélation entre la répartition des cabinets sur les communes et l'organisation territoriale du SCoT à savoir une plus grande concentration des cabinets sur les communes d'équilibre.



Le diagnostic avait mis en exergue les âges des professionnels de santé sur l'aire urbaine de Niort.

56% de cabinets de médecins généralistes exerçant sur l'aire urbaine ont plus de 55 ans

Sur les 174 cabinets de médecins généralistes exerçant sur l'aire urbaine de Niort :

- 21% ont entre 55 et 59 ans
- 21% ont entre 60 ans et 64 ans
- 14% ont 65 ans et plus

Au regard de la structure par âge, une analyse des projections par âge à 5 ans et à 10 ans suit.

18% de cabinets de masseurs-kinésithérapeutes exerçant sur l'aire urbaine de Niort ont plus de 55 ans

Sur les 134 cabinets de masseurs-kinésithérapeutes de l'aire urbaine de Niort,

- 9% ont entre 55 et 59 ans
- 4% ont entre 60 ans et 64 ans
- 4% ont 65 ans et plus.

42% de cabinets de chirurgiens-dentistes exerçant sur l'aire urbaine de Niort ont plus de 55 ans

Sur les 67 cabinets de chirurgiens-dentistes de l'aire urbaine de Niort,

- 19% ont entre 55 et 59 ans
- 16% ont entre 60 ans et 64 ans
- 7% ont 65 ans et plus.

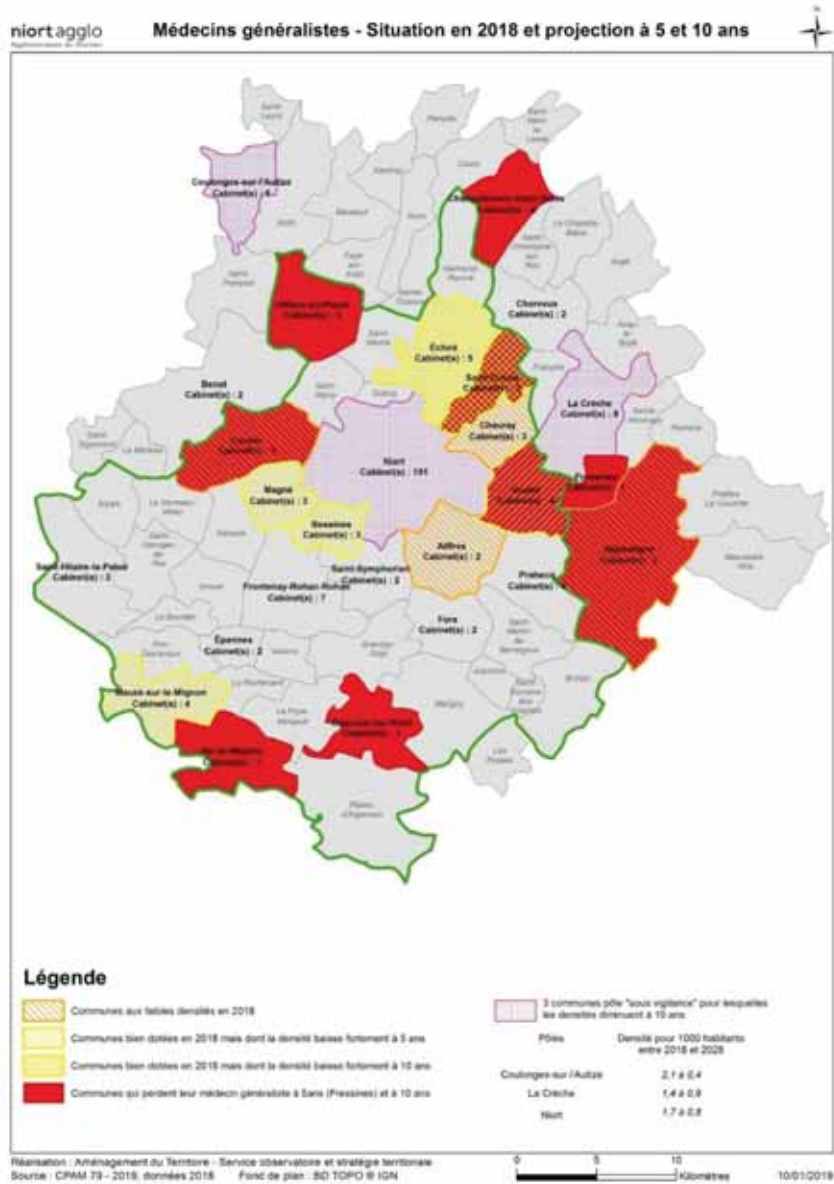
Au regard de la structure par âge, une analyse des projections par âge à 5 ans et à 10 ans suit.

23% de cabinets d'infirmiers exerçant sur l'aire urbaine de Niort ont plus de 55 ans

Sur les 150 cabinets d'infirmiers de l'aire urbaine de Niort,

- 12% ont entre 55 et 59 ans
- 9% ont entre 60 ans et 64 ans
- 1% ont 65 ans et plus.

Une projection des tranches d'âge dans 5 ans et 10 ans avait alors été effectuée mettant en exergue les zones les plus critiques (cf. carte suivante).

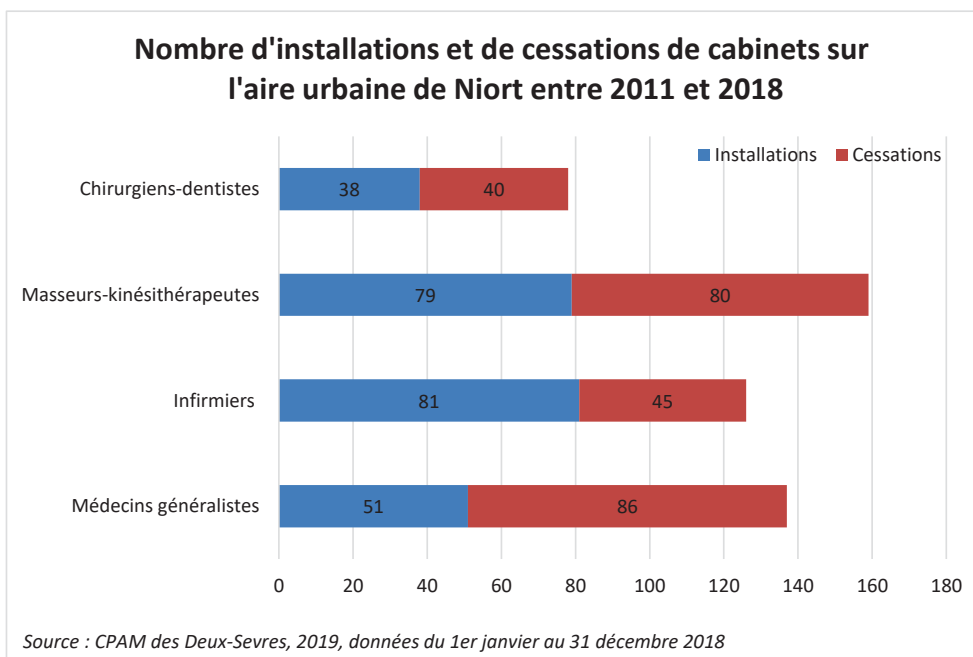


Par ailleurs, le diagnostic a également travaillé sur les installations et les cessations de cabinets médicaux.

Le différentiel entre les installations et les cessations est le plus marquant pour les médecins généralistes : moins 35 cabinets en 8 ans.

Seuls les cabinets infirmiers ont connu plus d'installations que de cessations : +36 cabinets en 8 ans.

La dynamique observée entre 2011 et 2016 est la même entre 2011 et 2018. Néanmoins, pour les médecins généralistes, les deux dernières années montrent une inversion dans la tendance avec plus d'installations que de cessations d'activité (21 installations entre 2017 et 2018 pour 16 cessations).



**compris dans les cessations : Décès, Installation hors département, cessation activité, retraite, raison Santé. Ne sont pas concernés les médecins qui ont changé de lieu d'installation à l'intérieur d'un même département.*

On peut observer des différences entre le nombre de cabinets pour une commune et l'analyse en parallèle des installations et des cessations de cabinets par commune. Ces différences s'expliquent par deux aspects :

- *les données cessations et installations ne prennent pas en compte les déménagements d'un cabinet d'une commune à une autre sur un même département ; alors même que celui de la répartition des cabinets par commune le prendra en considération ;*
- *les dates des données : le tableau de la répartition des cabinets par commune à une date précise et celui des installations et des cessations porte sur une période de 1 an précisément.*

Enfin, l'ensemble de ces éléments ont permis de définir les principes de l'organisation de l'offre de santé du SCOT de Niort Agglo (cf. carte ci-dessous).

ENJEUX ET PRINCIPES DE L'ORGANISATION DE L'OFFRE DE SANTÉ DU SCOT DE NIORT AGGLO

ORGANISATION TERRITORIALE DU SCOT

 COEUR D'AGGLOMERATION

 NIORT AGGLO

 COMMUNE D'EQUILIBRE

SANTÉ - DENSITÉS MÉDICALES

 COMMUNE D'EQUILIBRE SANTÉ À RENFORCER EN PRIORITÉ

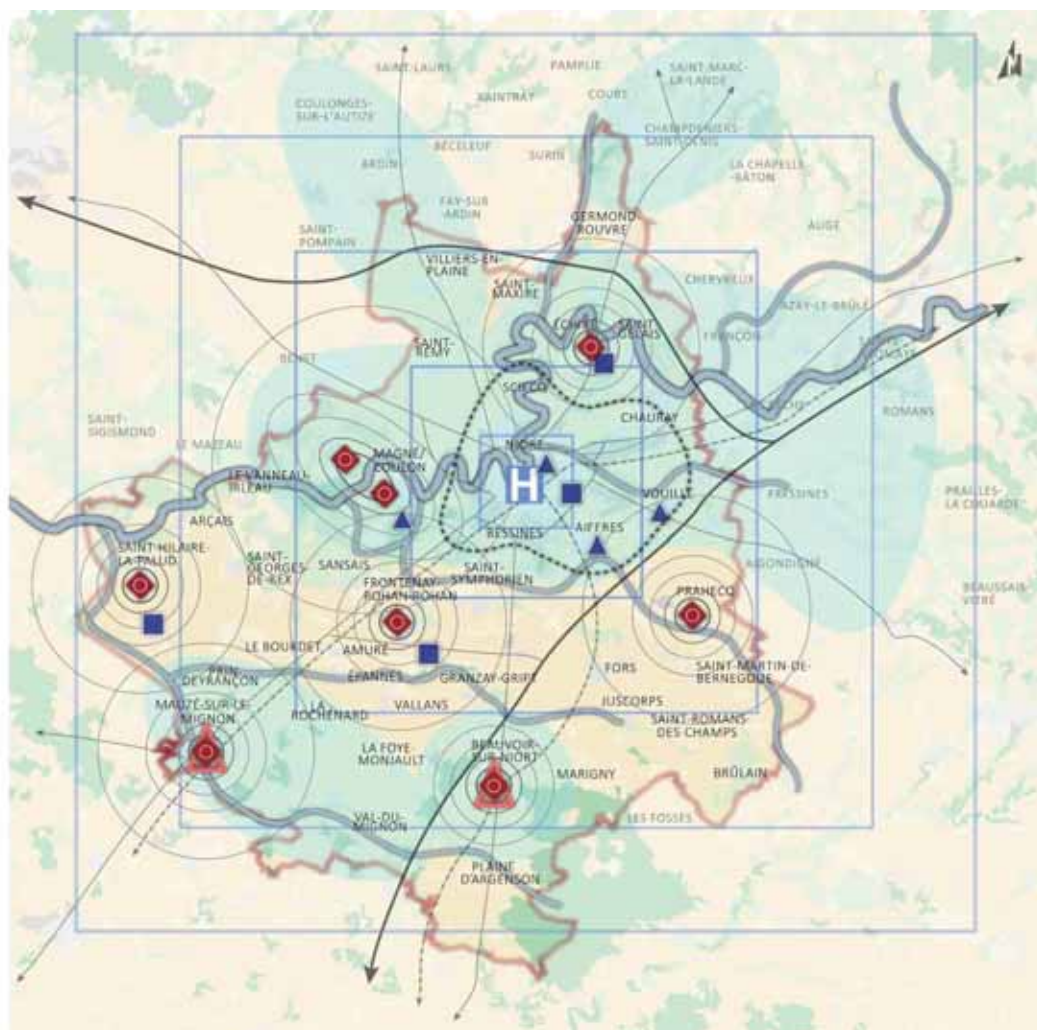
 ESPACE EN SITUATION DE FRAGILITÉ AUJOURD'HUI, À 5 ANS ET À 10 ANS

STRUCTURE D'EXERCICE COORDONNÉ

 STRUCTURE EXISTANTE

 PROJET DE STRUCTURE D'EXERCICE COORDONNÉ

 ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ AU RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL (CENTRE HOSPITALIER ET CLINIQUE)



Le Contrat Local de Santé travaille sur 7 axes majeurs :

- **L'accès aux soins** : Faciliter l'installation et l'appui aux professionnels de santé de 1er recours.

Le diagnostic réalisé en 2019 sur ce sujet a fait apparaître la nécessité de traiter le sujet de la démographie des professionnels de santé de manière intercommunale, interprofessionnelle et globale (attractivité pour les professions de santé et attractivité économique étant mutuellement liées). Il a permis d'identifier les zones devant être rapidement renforcées en structures d'exercice coordonné.

Les actions mises en place dans ce cadre consistent principalement à accompagner la création de maisons de santé locales ou intercommunales, à promouvoir l'attractivité du territoire et à développer les formations initiales en santé dans le Niortais.

- **L'accès aux droits** : Mieux détecter et accompagner les personnes en situation de nonaccès aux droits ou de renoncements aux soins.

Il s'agit ici d'organiser des formations sur les dispositifs existants en matière d'accès aux droits en santé et d'expérimenter un partenariat avec des mutuelles du territoire pour les inciter à proposer des offres avec un meilleur rapport qualité/prix.

- **La préservation de l'autonomie** : Mieux communiquer sur les ressources existantes.

De nombreux acteurs agissent déjà dans le domaine de la préservation de l'autonomie, mais ils sont parfois méconnus. Cet axe consiste donc à développer leur notoriété, auprès des communes et du grand public (présentation aux élus et secrétaires de mairies, forums seniors, etc.)

- **La petite enfance et santé** : Développer des comportements favorables à la santé des jeunes enfants, des parents et des professionnels.

Différents projets sont réalisés par des acteurs sanitaires, institutionnels et associatifs du territoire, pour réduire les polluants qui peuvent avoir des conséquences sur la santé des enfants (ateliers Nesting à destination des parents, formations et accompagnement des professionnels des crèches et des assistantes).

- **La santé des jeunes** : Améliorer la connaissance des acteurs et mieux articuler les actions de prévention, notamment auprès des étudiants.

Des équipes d'Etudiants Relais Santé ont été créées, pour animer des projets de prévention par des jeunes, pour des jeunes. Des actions de communication visent également à faire connaître les structures existantes auprès des jeunes (annuaire santé, présentation à chaque rentrée dans les établissements d'enseignement supérieur, etc.)

- **La santé mentale** : Mettre en œuvre des actions concrètes pour la qualité de vie des personnes atteintes de troubles psychiques, à travers la création d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM).

Le CLSM servira à développer la concertation entre l'hôpital, les collectivités, les acteurs publics et associatifs locaux, sur la promotion du bien-être psychologique, le repérage des difficultés psychiques, l'accès aux droits et aux soins pour les personnes en situation de handicap psychique, au logement, à l'insertion professionnelle, à la culture, à l'éducation thérapeutique ou encore l'aide aux aidants. Ceci dans l'objectif de participer à faire de notre territoire un lieu de vie plus inclusif et favorable à une bonne santé mentale.

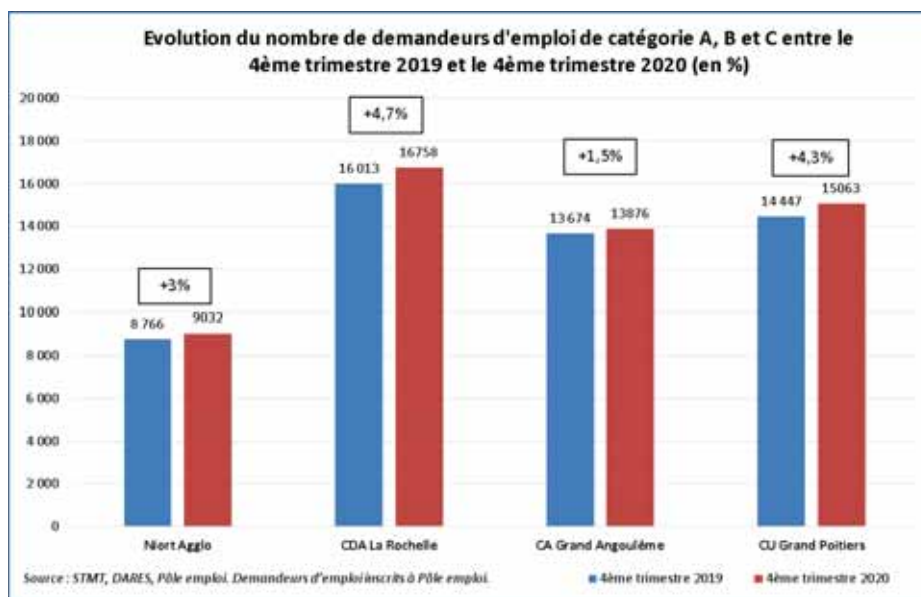
- **Santé environnement** : Développer des milieux de vie favorables à la santé des habitants, en intégrant la dimension santé dans d'autres politiques publiques de l'agglomération.

Il s'agit ici de proposer des Evaluations d'Impact en Santé pour des projets d'aménagement du territoire ou d'urbanisme (ex : réhabilitation d'un quartier prioritaire de la politique de la ville), de proposer des actions santé dans le Plan Climat Air Energie Territorial (ex : formation de référents ambroisie), dans le Plan Alimentaire Territorial (PAT), etc.

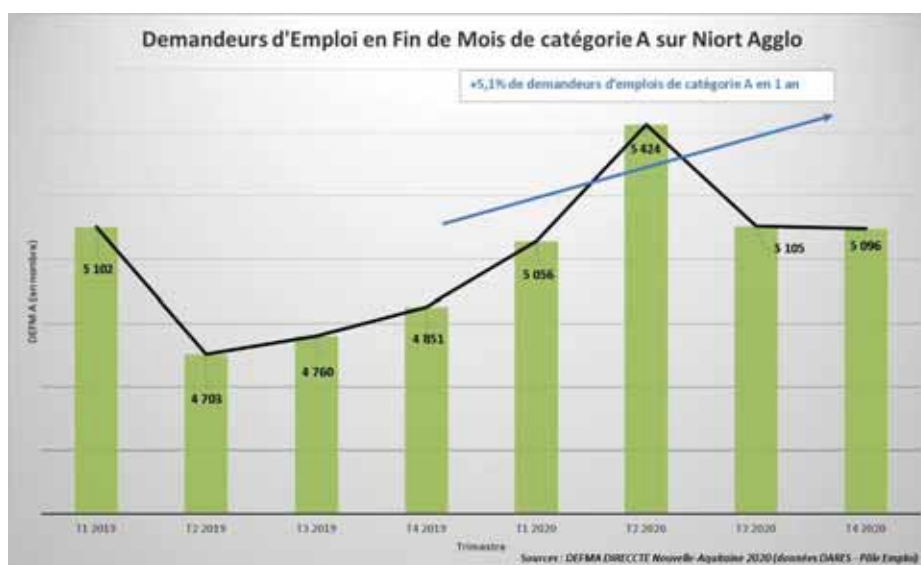
La question du handicap et de la mise en place d'actions complémentaires dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont traités de manière transversale.

1.2.5 - Les effets économiques de la Covid 19 sur la demande d'emploi

Les évolutions entre le 4^{ème} trimestre 2019 et le 4^{ème} trimestre 2020 montre une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi sur Niort Agglo de +3% pour les catégories A, B et C ; soit +266 demandeurs d'emplois. Voici un marqueur économique de la crise de la Covid 19.

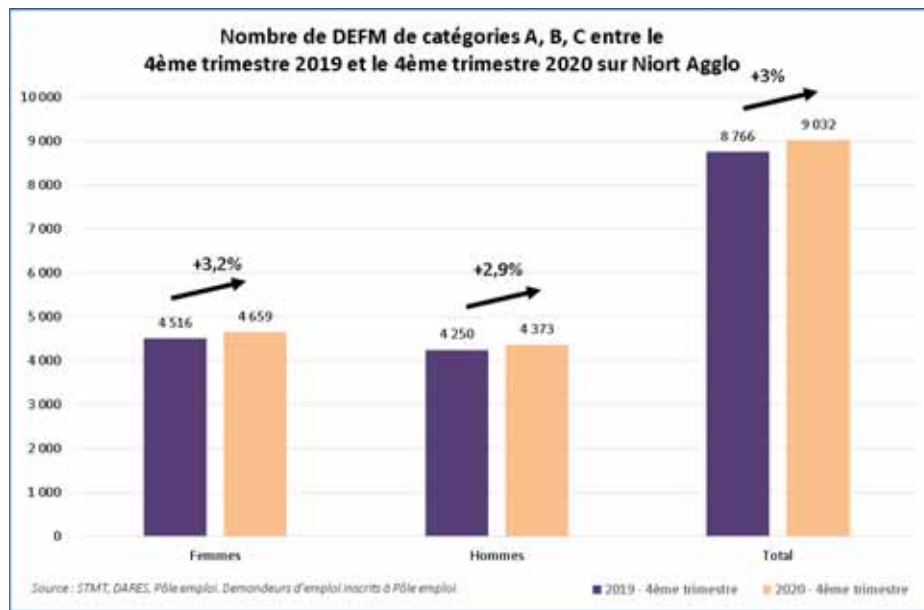


S'il on observe les évolutions sur les demandeurs d'emploi de catégorie A uniquement, sur 1 année, on compte 245 demandeurs d'emploi en plus soit une augmentation de +5.1%



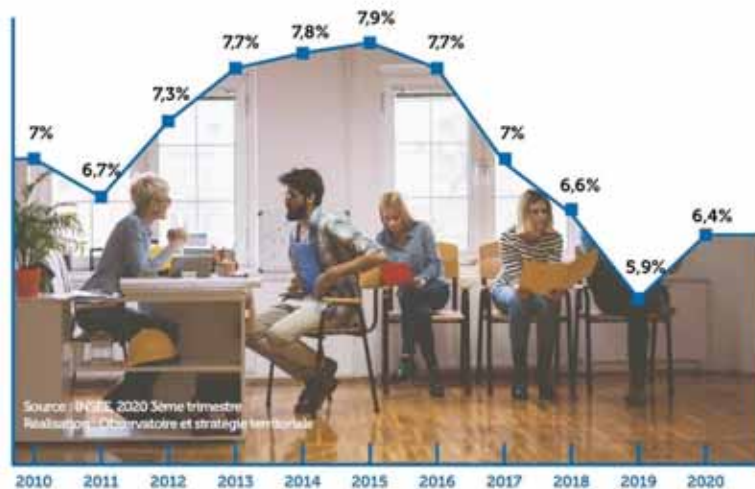
Au 4^{ème} trimestre 2020, on compte 52% femmes demandeurs d'emploi et 48% hommes pour les catégories A, B et C.

Cette répartition est sensiblement similaire pour les 3 EPCI voisins à savoir la CDA de La Rochelle, la CU Grand Poitiers et la CA du Grand Angoulême. Le nombre de demandeurs d'emploi des femmes a augmenté un peu plus vite que celui des hommes (respectivement +3,2% et +2,9%).



Le taux de chômage très bas sur Niort Agglo : 6,4% au 3^{ème} trimestre 2020 a augmenté par rapport à l'année antérieure.

Taux de chômage sur la zone d'emploi de Niort



1.3 – Des coopérations territoriales à différentes échelles

1.3.1 - Niort Agglo, un pôle d'attractivité fort et renforcé au sein de la région Nouvelle-Aquitaine

La région Nouvelle-Aquitaine est née au 1^{er} janvier 2016 de la fusion des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes suite à l'acte III de la décentralisation française. Région vaste, riche de territoires variés aux grands atouts, la Nouvelle-Aquitaine fait et fera face à de grands défis socio-économiques et environnementaux d'ici le milieu du siècle à venir. Ces défis vont être bouleversés par l'impact de la crise sanitaire COVID-19 dont à l'heure actuelle les conséquences économiques et sociales ne sont pas mesurées.

Plus grande région française de près de 84 000km², plus étendue que l'Autriche ou la Belgique et 7^{ème} région la plus grande d'Europe derrière l'Andalousie, elle compte près de 6 millions d'habitants soit 9% de la population française. Derrière l'île de France et l'Auvergne-Rhône-Alpes. Elle se classe quatrième juste derrière les Hauts-de-France, et devance de très peu l'Occitanie. Sur le dernier cycle de recensement de l'INSEE, sa population croît chaque année de +0.5% (+0.4% pour la moyenne nationale). Elle gagne 136 000 personnes en cinq ans, quand la différence entre les naissances et les décès lui en fait perdre 27 000. Toutefois, l'attractivité néo-aquitaine est parmi les plus fortes de France, aussi son excédent migratoire apparent soutient la croissance démographique de la région.

Avec un PIB de plus de 177 Mds€ en 2018, l'économie de la Nouvelle-Aquitaine se situe au troisième rang national et quatorzième au niveau européen, mais, avec un PIB moyen par habitant égal à 88% de la moyenne communautaire, et un taux de chômage de 7,5% fin 2019, supérieur de 1 point à la moyenne européenne.

Entre sa façade atlantique, ses massifs montagneux, sa forêt, sa ressource en eau et ses plaines agricoles, la Nouvelle-Aquitaine bénéficie d'une diversité de paysages et de conditions naturelles remarquables. Territoire particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique comme l'illustre le rapport scientifique « Acclimaterra » et à l'économie régionale dépendante de la biodiversité (rapport scientifique Ecobiose), la Nouvelle-Aquitaine a une responsabilité majeure en matière d'adaptation au changement climatique et de reconquête de la biodiversité. Les territoires qui la composent font face à des mutations socio-économiques et environnementales nécessitant d'être accompagnées.

Niort Agglo compte parmi les 10 EPCI de plus de 100 000 habitants de la région Nouvelle-Aquitaine. A ce titre, l'EPCI participe à la structuration de la région, à son attractivité démographique et économique. Niort Agglo participe de fait très activement à l'élaboration du programme européen FEDER – FSE 2021-2027. Ce programme, construit à une échelle régionale nouvelle, en synergie avec les ambitions territoriales, s'appuie sur des stratégies régionales déployées pour le développement économique, l'aménagement durable et équilibré du territoire et pour l'accompagnement de la transition globale face au changement climatique. La construction partenariale de ce programme contribuera à la réalisation des objectifs fixés par l'Union européenne pour la période 2021-2027.

1.3.2 - L'espace métropolitain, un espace régional intermédiaire

Le territoire de Niort Agglo se situe à proximité de pôles d'attractivité économique comme Nantes ou encore Bordeaux. Afin de s'affirmer comme un pôle d'attractivité à part entière entre ces deux métropoles, des partenariats sont créés. La création du pôle métropolitain Centre-Atlantique, en 2015, en est un exemple. Il regroupe plus de 500 000 habitants répartis en neuf Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : Niort Agglo, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, la Communauté de Communes Val de Gâtine, la Communauté de Communes Aunis Sud, la Communauté de Communes Aunis Atlantique, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, la Communauté de Communes de Pays de Fontenay-Vendée et la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise.

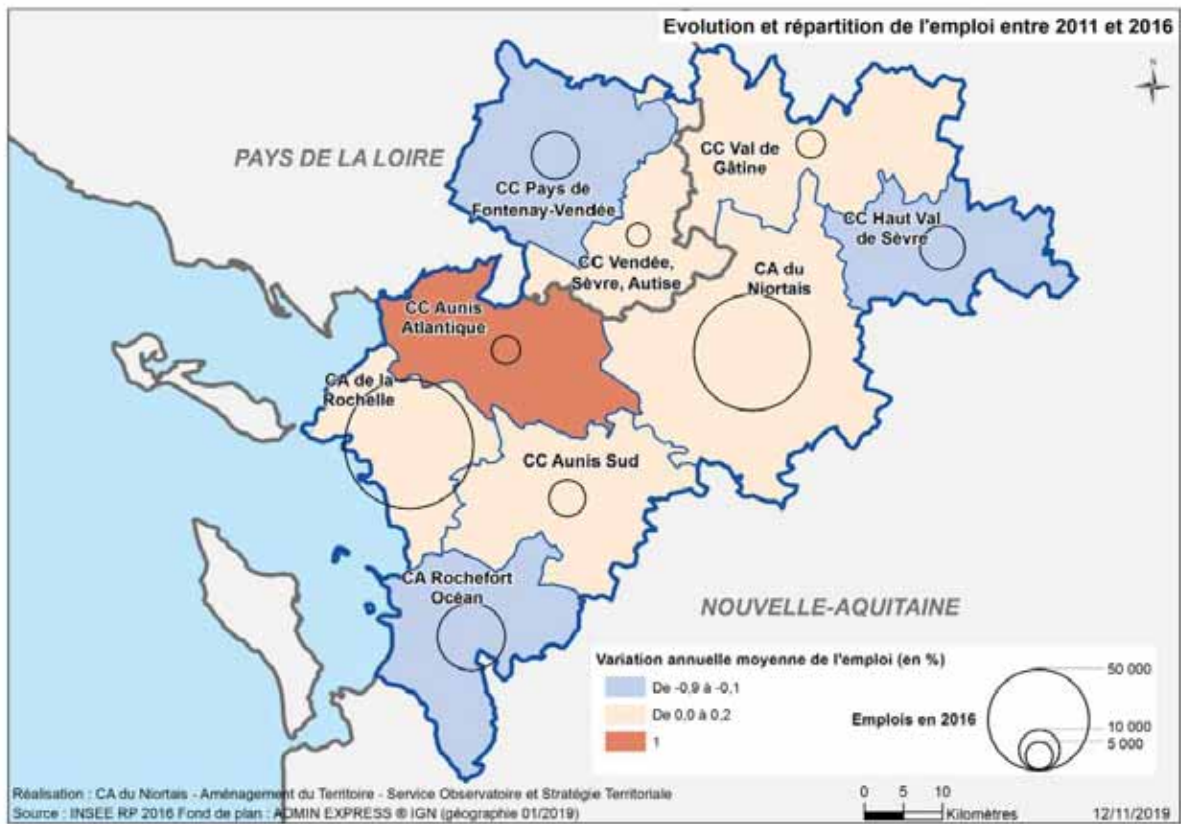
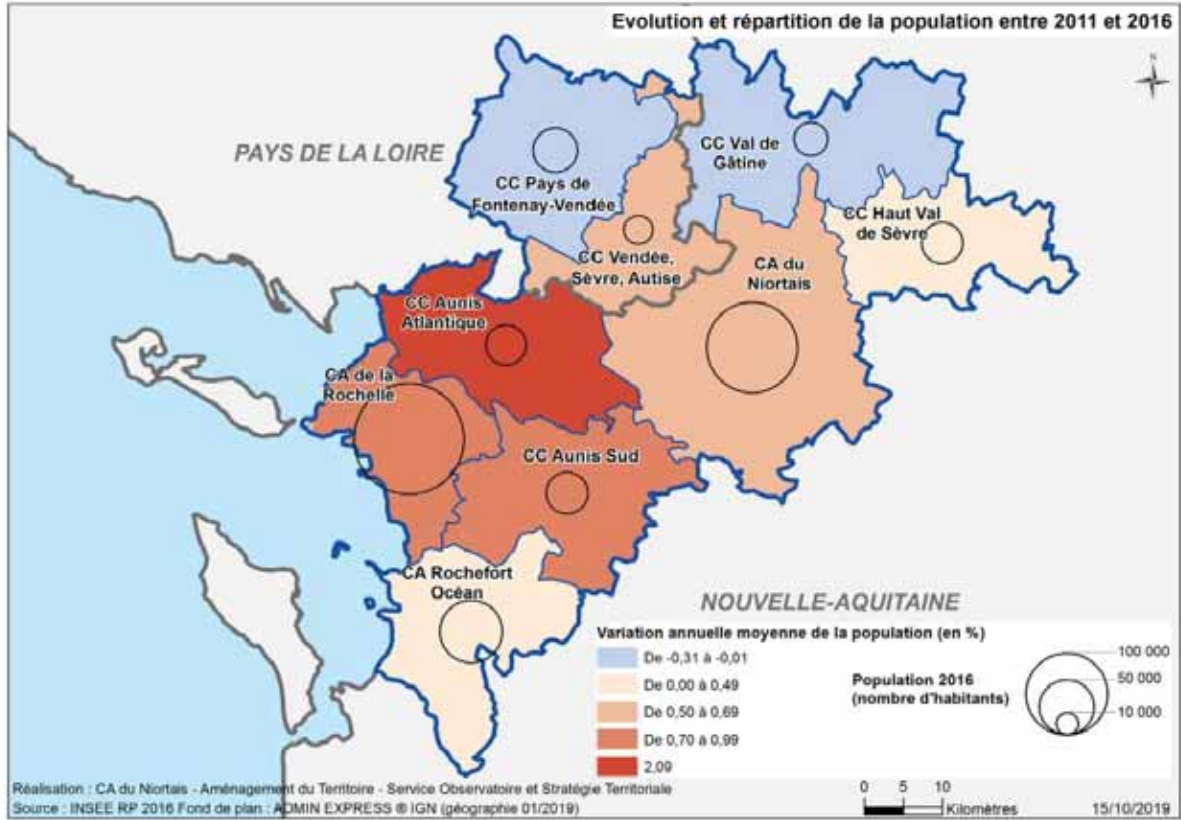
Il a vocation à développer des projets communs, partager des stratégies, en dépassant à la fois les frontières administratives et les schémas habituels de concurrence et de représenter le territoire à l'échelle régionale, nationale et européenne. Une charte métropolitaine a été signée en 2016 et fixe neuf actions prioritaires :

- > Promouvoir les filières d'excellence et les pépites économiques ;
 - > Favoriser l'innovation, le transfert de technologies, la recherche et leur développement par les filières d'enseignement supérieur territoriales ;
 - > Garantir l'accès aux territoires (multimodes, passagers et fret) ;
 - > Élaborer un schéma territorial de l'intermodalité ;
- Partager les stratégies de planification et contribuer aux documents régionaux ;
- > Proposer un modèle de développement économe en énergie ;
 - > Préserver, pour le valoriser, le patrimoine naturel ;
 - > Construire une destination touristique nouvelle en favorisant les itinérances (cyclotourisme, tourisme fluvial et le nautisme) ;
 - > Proposer un territoire attractif pour les personnes en formation post-bac.

Les connexions entre Niort Agglo et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle sont particulièrement mises en avant. L'émergence de ce pôle s'explique tout d'abord par l'interdépendance de ces deux territoires dans différents domaines :

- > Une continuité naturelle géographique (Marais Poitevin) ;
- > Des relations humaines comme les déplacements travail/loisirs ;
- > Des flux économiques (Niort Terminal et le Port de La Rochelle).

Cette construction équilibrée a pour objectif d'affirmer le poids de ce nouveau pôle au cœur de la grande région Nouvelle-Aquitaine en se basant sur la métropolisation de projets dans un partenariat Atlantique solide.



2 – Le diagnostic environnemental de Niort Agglo

2.1 - Un territoire révélant d'importants atouts paysagers, écologiques et patrimoniaux intrinsèques

2.1.1 - Un territoire marqué par l'eau, une ressource à protéger

Un réseau hydrographique dense

Le territoire présente un réseau hydrographique dense, constitué de rivières et de canaux, pour un linéaire total d'environ 577 km de cours d'eau permanents. La réalisation d'un inventaire des cours d'eau sur l'ensemble du territoire des Deux-Sèvres a été lancée en 2015 par les services de l'Etat*².

Le réseau hydrographique s'organise principalement autour de la Sèvre Niortaise, dont le bassin versant englobe le territoire de Niort Agglo. Les principaux cours d'eau : le Lambon, la Guirande, L'Egray, le Mignon et la Courance sont ainsi des affluents ou des sous-affluents de la Sèvre Niortaise. En outre, si la Boutonne ne traverse pas le territoire, les communes de Brûlain et Saint-Romans-des-Champs sont concernées par la partie amont de son bassin versant.

² Ce chantier vise à répondre aux attentes des usagers, notamment agricoles, et est conduit à travers une collaboration avec les Commissions locales de l'eau (CLE) des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Sèvre niortaise et du Marais Poitevin, d'une part, et du Thouet, d'autre part. Cet effort d'inventaire concerne plus de 6000 kilomètres d'écoulements qu'il conviendra d'expertiser au regard de la définition juridique du cours d'eau. Cette définition, issue de la jurisprudence du Conseil d'État, tient compte de 3 critères relatifs au lit de la rivière, de son débit et de sa source (<http://deux-sevres.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Eau-peche/Cours-d-eau-et-continuite-ecologique/Inventaire-des-cours-d-eau-dans-le-departement-des-Deux-Sevres#>)



Agence MTDA, Nov 2019

Le Marais Poitevin se démarque d'un point de vue hydrographique du fait de son maillage important en canaux et par son rôle d'exutoire et de stockage des eaux pluviales. Les niveaux d'eau y sont gérés depuis le XIème siècle via un grand nombre de barrages, qui étagent le réseau en biefs et sous biefs. Cette gestion est encadrée par des règlements et de nombreux acteurs, ce qui ne permet pas une connaissance exhaustive des procédés de gestion mais assure une adaptabilité en fonction des besoins locaux quotidiens.

L'Établissement Public du Marais Poitevin (EPMP) est un établissement public de l'État en charge de la gestion de l'eau et de la biodiversité sur la zone humide du Marais Poitevin et son bassin versant. Il coordonne les règlements et acteurs concernés par la gestion de la zone humide.

A noter que plusieurs Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin, SAGE de la Boutonne, SDAGE Loire Bretagne, SDAGE Adour-Garonne) s'imposent au SCoT et au PLUiD de Niort Agglo avec lesquels ils entretiennent une relation de compatibilité. L'articulation avec ces documents est développée dans l'évaluation environnementale.

Un territoire marqué par les zones humides

Les zones humides sont définies au sein de l'article R211-108 du Code de l'Environnement comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Identifiées sur la base de critères pédologiques et floristiques très précis, elles remplissent plusieurs fonctions fondamentales.

Malgré leur utilité, on estime que près de 70% des zones humides ont été détruites en France durant le siècle passé. C'est pourquoi, l'assèchement, le remblaiement ou le drainage de ces zones est aujourd'hui soumis à déclaration ou autorisation au titre de l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement.

Plusieurs inventaires ont été conduits sur le territoire à l'échelle des SAGE et à l'échelle de certaines communes pour évaluer de manière plus ou moins précise la localisation et l'intérêt des zones humides. Les inventaires communaux sont actuellement en cours.

Le Marais Poitevin constitue la principale zone humide du territoire mais des potentialités importantes de présence sont également à souligner le long des vallées et des cours d'eau.

Grands aquifères souterrains

Les nappes d'eau souterraines de Niort Agglo appartiennent à 3 grands aquifères :

- **Le Dogger** (Jurassique moyen) : Situé dans la partie Nord de Niort Agglo (au-delà de Niort), il est sollicité pour l'alimentation en eau potable et l'irrigation. Le toit et le mur de l'aquifère sont respectivement les marnes de l'Oxfordien et les marnes du Toarcien. L'eau de cet aquifère forme la nappe appelée plus communément "nappe Supra-Toarcienne".

Dans sa partie libre (plateau Mellois), elle est alimentée par les eaux de pluie, tandis que sa partie captive (sous l'oxfordien) est alimentée par les pertes de la nappe du Lias. La fracturation des calcaires produit localement des débits très intéressants dans les zones d'affleurement du Dogger. Au Nord du Marais, les eaux présentent essentiellement un faciès bicarbonaté calcique. Sous le Marais, les eaux présentent un faciès chloruré sodique et potassique.

- **Le Malm** (Jurassique supérieur, Oxfordien) : Cette nappe est localisée dans la partie Sud et Est de Niort Agglo. C'est un réservoir productif, qui est sollicité pour l'irrigation et l'alimentation en eau potable. Tantôt affleurante, tantôt non affleurante, cette nappe présente des eaux bicarbonatées calciques et peu sulfatées. Nappe principalement libre, elle s'alimente grâce aux eaux de pluies. Les eaux de cet aquifère communiquent latéralement avec celles du Dogger par l'intermédiaire de la faille Sud. La productivité est intéressante à proximité des failles et des vallées.
- **Le Lias** (Infratoarcien, Domérien) : Présente de manière plus ponctuelle, cette nappe est localisée principalement au Nord du territoire. Elle est sollicitée au niveau des zones d'affleurement pour l'alimentation en eau potable et pour l'irrigation. Elle s'inscrit dans le socle géologique, surmonté des marnes du toarcien, d'où son appellation de nappe de l'Infra-Toarcien. Les eaux sont de type sulfatées calciques. Cette nappe est principalement captive.

L'eau, une ressource à protéger

- Une qualité menacée des eaux brutes

La présence de nitrates dans les eaux superficielles et souterraines constitue une menace notable, bien qu'on note néanmoins une amélioration globale de la qualité depuis les années 2000. L'ensemble du territoire est classé en zone sensible en lien avec les pollutions d'origine urbaine et en zone vulnérable en lien avec les nitrates d'origine agricole.

A noter que Niort Agglo s'inscrit dans 3 zones d'alimentation des captages prioritaires pour l'eau potable, ce qui représente un enjeu important de préservation de de la qualité des eaux.

• **Eaux superficielles**

La plupart des cours d'eau de Niort Agglo présentent un état écologique moyen à médiocre, lié à trois facteurs : la présence de polluants (nitrates, phosphore, pesticides), un état biologique moyen et des taux faibles d'oxygénation. La principale problématique du bassin versant reste néanmoins les concentrations importantes en nitrates. Les nitrates, le phosphore et les matières organiques proviennent essentiellement des rejets domestiques et industriels ou des pollutions diffuses d'origine agricole, dont proviennent également les pesticides.

• **Eaux souterraines**

La plupart des nappes souterraines affleurantes sont classées en mauvais état par les SDAGE Loire-Bretagne et Adour-Garonne. Les nitrates en constituent un problème récurrent. Cette situation s'explique par l'utilisation massive de produits de traitement des cultures sur les surfaces agricoles et de désherbants par les gestionnaires d'espaces publics et de réseaux, ainsi que des privés (entreprises et particuliers) sur des surfaces imperméabilisées, aggravée par une vulnérabilité naturelle des nappes du territoire qui ne bénéficient pas, pour la plupart, de protection imperméable lorsqu'elles se trouvent à l'affleurement.

- **Une ressource limitée d'un point de vue quantitatif**

En termes de disponibilité de la ressource en eau, des situations critiques sont observées de manière récurrente sur le territoire de Niort Agglo particulièrement lorsque les précipitations hivernales ne permettent pas la recharge des nappes ou lorsque la période estivale est très sèche.

Cette situation se traduit par un classement de l'ensemble du bassin versant de la Sèvre Niortaise en zone de répartition des eaux que ce soit pour les eaux superficielles ou pour les eaux souterraines (DREAL Nouvelle Aquitaine). Ces zones sont caractérisées par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. L'inscription d'un bassin hydrographique en zone de répartition des eaux répond à une nécessité de mieux encadrer la gestion quantitative de la ressource en introduisant notamment un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements et une gestion via des seuils sur des points de contrôle (nappes et / ou cours d'eau) et des restrictions préfectorales.

Dans un contexte de changement climatique, la gestion quantitative de la ressource en eau apparaît donc comme un enjeu important de Niort Agglo.

- **Des assecs de plus en plus fréquents**

Les assecs ont toujours existé sur le territoire de la Communauté d'agglomération en lien avec la géologie du territoire. Cependant, les prélèvements d'eau, notamment pour l'irrigation, ont sensiblement accentué ce phénomène depuis le milieu des années 1980 avec des assecs de plus en plus longs et sur de plus grands linéaires de cours d'eau. Les cours d'eau les plus sensibles aux assecs sont la Courance, le Mignon, la Guirande amont, le Lambon et la Sèvre niortaise amont. Les affluents sont également fortement touchés par cette problématique.

- **Des nappes souterraines en situation préoccupante d'un point de vue quantitatif**

La plupart des masses d'eau souterraine sont en mauvais état quantitatif. Ce constat s'explique par des facteurs naturels et notamment par le déficit quantitatif des cours d'eau en relation avec les aquifères mais aussi par les prélèvements importants de la ressource en eau souterraine pour les besoins anthropique comme l'irrigation et l'alimentation en eau potable.

- **L'alimentation en eau potable, un usage déterminant**

L'exploitation et la distribution de l'eau potable sont assurées par 4 structures sur le territoire :

- Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO) ;
- Syndicat du Sud Deux-Sèvres (SERTAD) ;
- Syndicat 4B (SMAEP 4B).

Le territoire de Niort Agglo dispose d'un nombre important de captages au sein de son périmètre et à proximité pour assurer l'alimentation en eau potable de ses habitants.

Ainsi, une trentaine de captages participent à l'alimentation en eau potable de l'agglomération et prélèvent cette eau principalement dans la nappe du Lias ou du Dogger mais aussi dans la nappe alluviale de la Sèvre Niortaise. Une partie de la ressource provient également du barrage de la Touche Poupard et de prise en eau dans la Sèvre Niortaise. Ces captages sont, pour la plupart, associés à plusieurs usines qui permettent de traiter l'eau avant distribution (Ce n'est pas le cas pour ceux de la vallée de la Courance).

La quasi-totalité des captages dispose de périmètres de protection imposant des servitudes aux propriétaires de terrains et aux activités inclus dans les périmètres de protection rapprochée.

La qualité de l'eau potable distribuée est bonne sur l'ensemble du territoire avec des taux de conformité physico-chimique et bactériologique en général de 100% en 2019 sur la plupart des structures distributrices (ARS Antenne des Deux-Sèvres).

L'amélioration des rendements des réseaux de distribution constatée sur les dernières années correspond à une réduction des fuites et des gaspillages et donc à une diminution des prélèvements dans les nappes.

Les indices linéaires de pertes indiquent dans la majorité des cas un bon état des réseaux de distribution d'eau potable du territoire et l'amélioration des rendements des réseaux de distribution d'eau potable constatée sur les dernières années correspond à une réduction des fuites et des gaspillages et donc à une diminution des prélèvements dans les nappes.

2.1.2 – Des sols calcaires et sources d'activités

Une assise géologique calcaire

Niort Agglo se situe au niveau du « Seuil du Poitou » à l'intersection de quatre grandes unités géologiques : le massif central au Sud-Est, le massif armoricain au Nord, le bassin parisien au Nord-Est et le bassin Aquitain au Sud. Elle s'intègre plus précisément dans la bordure septentrionale du bassin Aquitain.

Niort Agglo se caractérise par des assises géologiques affleurantes calcaires, d'origine marine : Le jurassique inférieur (Lias moyen) au Nord, le jurassique moyen (Dogger) au Nord et le jurassique supérieur (Malm) au Sud. Le bâti ancien témoigne de la présence de cette roche calcaire dans les sous-sols qui constitue un matériau de base pour de nombreuses constructions.

D'autres formations plus récentes, datant du Quaternaire, occupent le Marais Poitevin et les fonds de vallées. Le Marais est ainsi recouvert de dépôts marins d'argiles marines ou d'eau douce appelées bri. Localement, on observe certaines « îles » jurassiques au-dessus de la surface du Marais Poitevin, correspondant à des calcaires plus durs non érodés. Dans les fonds de vallées, on retrouve plutôt des alluvions fluviales et des colluvions. Des formations de

penne relativement peu épaisses (grèzes, colluvions et dépôts de pente soliflués) recouvrent localement les talwegs et les bas de reliefs.

A noter enfin l'existence de plusieurs failles géologiques notamment la faille d'Aiffres et les failles du Nord de Niort Agglo autour d'Echiré.

Des carrières encore en activité

Trois carrières à ciel ouvert sont encore en activité sur l'agglomération : il s'agit de deux gisements calcaires et d'une exploitation de schiste (BRGM).

La carrière « Les Rochards », située sur la commune de Germond-Rouvre, exploite un gisement de schiste depuis 1973. Elle est gérée depuis 2011 par « Carrière et Matériaux du Grand Ouest », et possède une autorisation d'exploiter jusqu'en 2023 pour une production moyenne autorisée de 150 kilotonnes par an. Un réaménagement en plan d'eau est prévu à l'issue de cette échéance.

La carrière « Vallée Frelet », située sur la commune de Coulon, est exploitée depuis 1989 par l'entreprise Roche pour la production de concassés de roche calcaire (20 kt autorisées en moyenne par an). Son autorisation d'exploiter prévoit un réaménagement en zone agricole à partir de son échéance prévue en 2026.

La carrière « Les Nouzières », située à cheval sur Granzay-Gript et Fors, exploite depuis 1986 un gisement calcaire pour la production de concassés. Son autorisation d'exploiter comprend une production moyenne autorisée de 50 kilotonnes par an jusqu'en 2018. Passé ce délai, les exploitants (Eurovia) doivent la réhabiliter en zone agricole.

Ces carrières sont toutes situées en retrait par rapport aux principales zones urbanisées. Néanmoins, quelques habitations sont présentes à proximité et peuvent être concernées par des nuisances sonores directes (exploitation des matériaux sur place, tir de mines) ou indirectes (transport des matériaux).

Autrefois, plusieurs dizaines d'autres carrières étaient exploitées autour de l'agglomération niortaise. La plupart ont depuis été réaménagées, notamment par comblement avec des matériaux inertes.

Les impacts des carrières sur l'environnement sont variés : modification de la biodiversité des sols et sous-sols, modification des régimes hydrauliques, dégradation des paysages, nuisances diverses (hygiène, salubrité, bruit, vibrations, tirs de mines, etc.), sécurité des biens et des personnes. Pour limiter au maximum ces nuisances, les exploitants doivent présenter dès la soumission de l'étude d'impact du projet d'exploitation, un projet de réaménagement du site pos-exploitation, selon sa vocation : pêche-loisirs, réserve d'eau, etc.

Une topographie identifiable

Le territoire se caractérise par un relief doux, modelé par l'eau. L'altitude, comprise entre 1 et 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, varie peu. Seuls le Marais Poitevin et les vallées forment des discontinuités topographiques plus franches avec des altitudes plus basses.

Le Marais Poitevin, tout d'abord, forme une dépression topographique remarquable avec les altitudes les plus basses de Niort Agglo (entre 1 à 3 mètres au-dessus du niveau de la mer). Sur son pourtour, de faibles reliefs de côtes marquent la topographie, notamment à Coulon. Dans la cuvette, se dégagent également de petits îlots à des altitudes légèrement plus importantes (de l'ordre de 40 mètres), notamment à Saint-Georges-de-Rex, le Champ du Château à Sansais ou la Garenne à Magné.

Les vallées modèlent également le relief, notamment au niveau de la Sèvre Niortaise, en creusant des sillons dans le substrat calcaire. Entre ces vallées, s'expriment des secteurs aux altitudes plus élevées (Saint-Martin-de-Bernegoue, Marigny, Boisserolles, Germond-Rouvre, Saint-Rémy, Echiré, Chauray, Saint-Gelais etc.)

Une pédologie diversifiée

Les sols sur calcaire dur et marnes jurassiques s'étendent sur la majeure partie des plaines calcaires. Ils sont formés de groies plus ou moins profondes, issues de l'altération des matériaux calcaires du Jurassique. Ces sols sont généralement caillouteux, peu profonds et de couleur rouge. De manière générale, leur rétention en eau est relativement faible. Ces sols calcaires ont une bonne qualité agronomique pour les cultures d'hiver (céréales d'hiver, colza, fourrages...) même si cette qualité varie en fonction de la profondeur des sols, de l'hydromorphie et de sa teneur en cailloux. Les cultures de printemps sont moins bien adaptées (maïs notamment) car les sécheresses précoces ont un impact important sur les cultures (Chambre d'agriculture Poitou-Charentes).

On retrouve également quelques plateaux d'argiles rouges non calcaires au Nord notamment sur Germond-Rouvre, Chauray et Saint-Gelais. Ils sont issus d'une altération passée des calcaires sous climat tropical (massif hercyniens) et présentent des textures argileuses, parfois limoneuses, qui favorisent la rétention de l'eau. Ces sols sont donc sensibles à la battance et au compactage. Ils offrent de bons rendements sur les cultures d'hiver et présentent davantage de potentialités pour les cultures de printemps que les groies, en lien avec leur pouvoir supérieur de rétention des eaux. Les cultures de printemps restent néanmoins sensibles aux sécheresses printanières, même si leur effet est plus tardif sur ce type de sol.

Les vallées modèlent le relief, notamment au niveau de la Sèvre Niortaise, en creusant des sillons dans le substrat calcaire. On y distingue les terrasses anciennes, les moyennes terrasses et les alluvions récentes. Ces sols sont le plus souvent hydromorphes et sont composés d'une suite de dépôts argileux calcaires et tourbeux. L'hydromorphie du sol conditionne les cultures possibles. Les secteurs les plus humides sont valorisables pour les cultures de printemps, les prairies permanentes, les peupleraies tandis que les terrasses plus hautes et moins humides peuvent produire de bons rendements en blé, maïs et tournesol.

Enfin, le Marais Poitevin sur le territoire de Niort Agglo correspond à un Marais ancien, calcaire et peu salé, issu de dépôt argileux anciens de couleur gris olive, bri ancien du Marais Poitevin. On y trouve aussi des dépressions tourbeuses ou sableuses, très humides du Marais « Mouillé ». Ces sols partagent plusieurs points communs avec les sols des vallées et peuvent accueillir des cultures similaires, selon l'hydromorphie des sols. On peut y trouver aussi du maraichage.

A noter que, de manière générale, certains sols font état d'une composition argileuse. Cette présence d'argile peut provoquer un phénomène de retrait/gonflement des sols, le gonflement se produisant en hiver quand l'eau est « absorbée » par les argiles, et le retrait en été, quand l'eau est plus rare. Cet aléa est responsable de fissuration dans le bâti : il est détaillé et cartographié dans la partie risque du présent rapport.

2.1.3 - Un climat océanique en mutation

Le climat actuel

Le relief n'étant pas suffisant sur l'Agglomération du niortais pour altérer l'influence de l'océan atlantique, le territoire de l'agglomération s'inscrit dans un climat océanique. Les printemps sont donc précoces et cléments, les hivers sont doux et pluvieux et les étés tempérés par la brise de mer. Les printemps et les étés sont relativement secs.

A l'intérieur des terres, ce climat est influencé progressivement par la tendance continentale avec des hivers plus rigoureux et des étés plus chauds. Le Marais Mouillé bénéficie, quant à lui, d'un microclimat moins arrosé, avec une température en moyenne légèrement supérieure et des amplitudes thermiques atténuées. Les brouillards y sont fréquents, de l'ordre de 50 jours par an (Météo France).

Précipitations

Sur Niort Agglo, les précipitations sont d'importance moyenne, avec 120 jours de pluie par an et une pluviométrie moyenne annuelle de l'ordre de 860 mm, soit légèrement supérieure aux moyennes annuelles nationales (800 mm) et régionale (839 mm). C'est une pluviométrie plutôt abondante pour une région de plaine, notamment sur la partie Nord, Nord-Est.

Les chutes de neige sont plutôt rares.

On note une présence régulière de pluie tout au long de l'année, avec une saison plus humide d'octobre à janvier (370 mm en cumulé) et une saison plus sèche de juin à septembre (225 mm en cumulé). Les vents Nord-Ouest et Sud-Ouest sont à l'origine de plus fortes pluies.

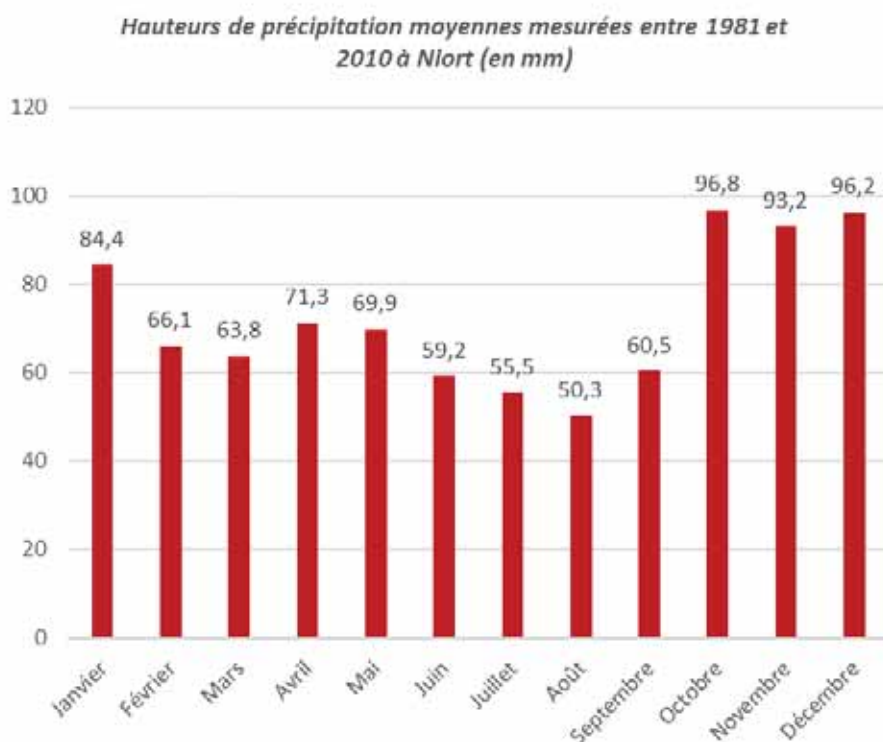


Figure 1 : Hauteurs de précipitation moyennes mesurées entre 1981 et 2010 à Niort (en mm)
(Source : Météo-France)

Températures

Les températures sont plutôt douces en hiver et tempérées en été. Le nombre de jours de gelées est donc plutôt faible, de l'ordre de 44 jours sur Niort et de 20 sur le Marais Poitevin. La moyenne annuelle des températures sur le Poitou-Charentes se situe entre 10,5°C à l'intérieur des terres, à 13°C le long de la côte atlantique. Sur Niort, les moyennes annuelles se situent entre 12°C et 13°C. Les mois les plus chauds sont juillet et août alors que les mois de décembre et janvier sont les mois les plus froids.

La température minimale moyenne mesurée entre 1981 et 2010 est de 7,8 °C et la température maximale moyenne de 17,2°C. La température maximale atteinte à Niort est de 40°C en août 2003 ; la température minimale recensée est de -16°C en janvier 1987.

L'amplitude thermique, soit la différence entre la moyenne minimale et maximale, s'abaisse régulièrement à mesure que l'on se rapproche de l'océan. Elle est de l'ordre de 14°C sur Niort Agglo.

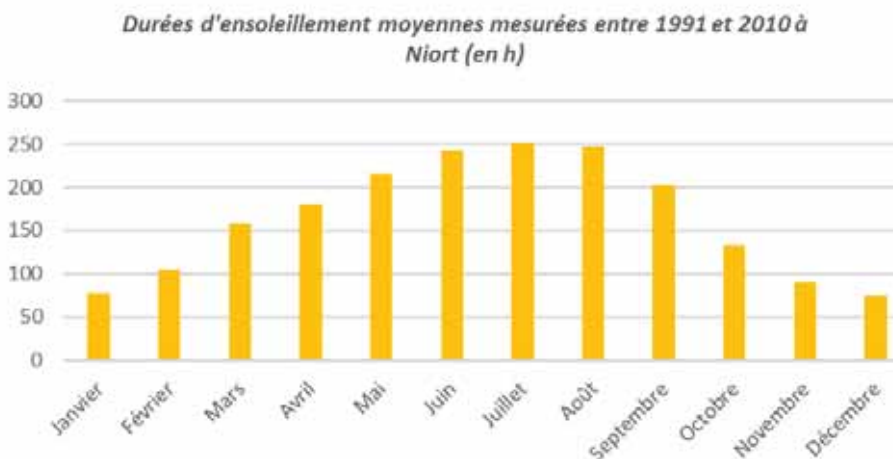
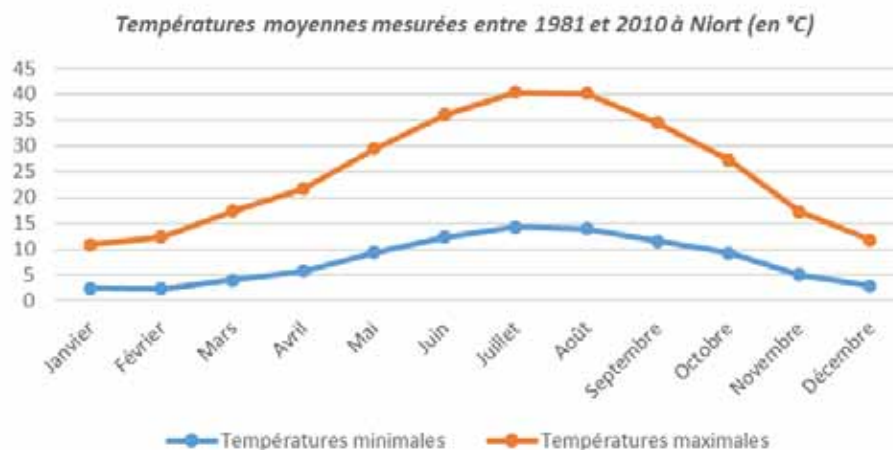
Ensoleillement

L'influence du climat océanique conduit à un ensoleillement important, qui diminue progressivement lorsqu'on s'éloigne de la façade atlantique. A Niort, on compte en moyenne 77 jours ensoleillés par an et la durée d'insolation se situe aux alentours de 1 980 heures annuelles, contre environ 2 250 heures de soleil par an sur La Rochelle et la côte charentaise et 1 890 heures sur Poitiers.

Les mois les plus ensoleillés sont les mois de juin, juillet et août tandis que les mois les moins ensoleillés sont les mois de décembre et janvier.

Vents

L'analyse des roses des vents met en évidence des vents océaniques dominants d'Ouest et de Sud-Ouest. La brise de mer pénètre jusqu'à 15 à 20 km à l'intérieur des terres et se fait ressentir jusqu'au Marais de la Sèvre niortaise. Néanmoins, la force du vent est rapidement atténuée à l'intérieur des terres.



2.2 – Une biodiversité riche et préservée

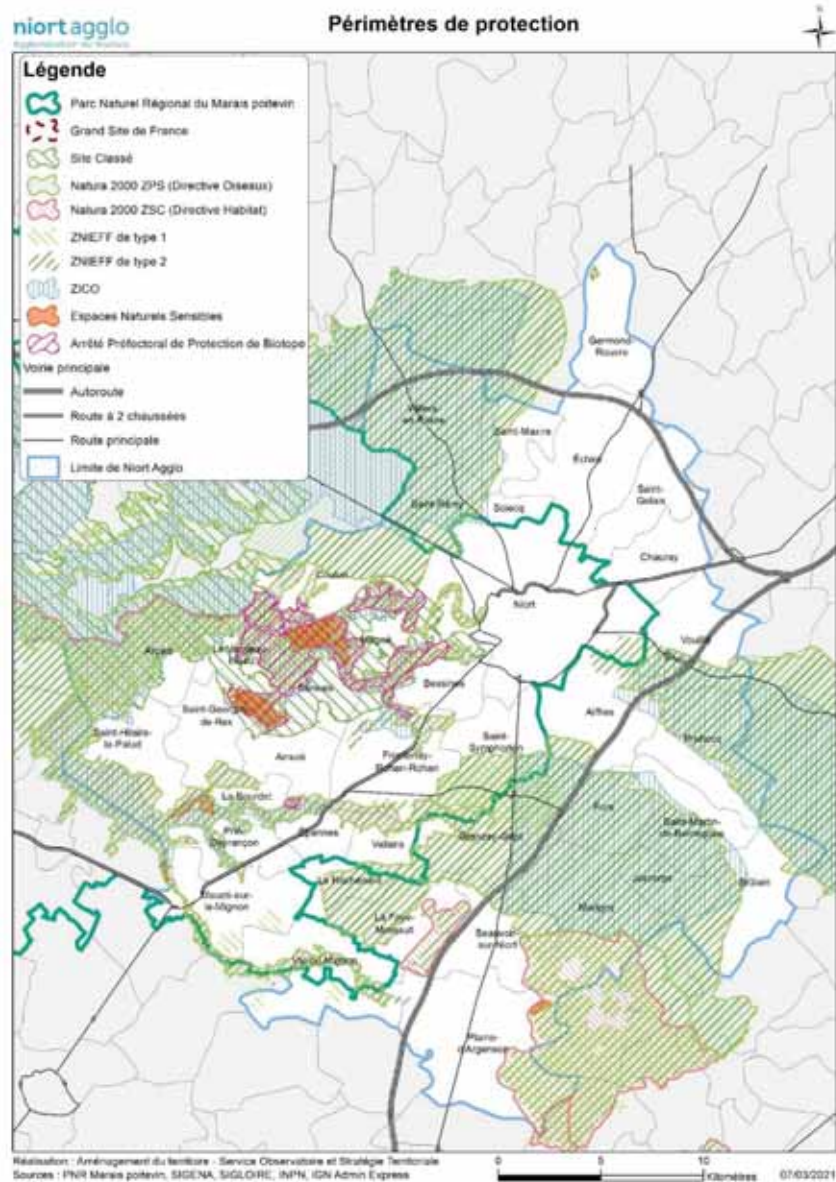
La Trame Verte et Bleue du SCoT de Niort Agglo est composée de deux entités :

- **Les Réservoirs de biodiversité** : « espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Ils abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent. Ils sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces ».

Ils recouvrent :

- les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité mentionnés au 1° du II de l'article L. 371-1 du Code de l'Environnement ;
- tout ou partie des espaces protégés au titre des dispositions du livre III et du titre Ier du livre IV du Code de l'Environnement ;
- tout ou partie des cours d'eau et canaux mentionnés au 1° et au 3° du III de l'article L. 371-1 du Code de l'Environnement qui constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques
- tout ou partie des zones humides mentionnées au 2° et au 3° du III de l'article L. 371-1 du Code de l'Environnement, qui peuvent jouer le rôle soit de réservoirs de biodiversité, soit de corridors écologiques, soit les deux à la fois.

Les espaces de protection à intégrer comme réservoirs de biodiversité sont pour Niort Agglo, les sites Natura 2000, le Parc naturel régional, le site classé, les zones identifiées comme particulièrement intéressantes pour leur biodiversité, notamment les ZNIEFF, etc.

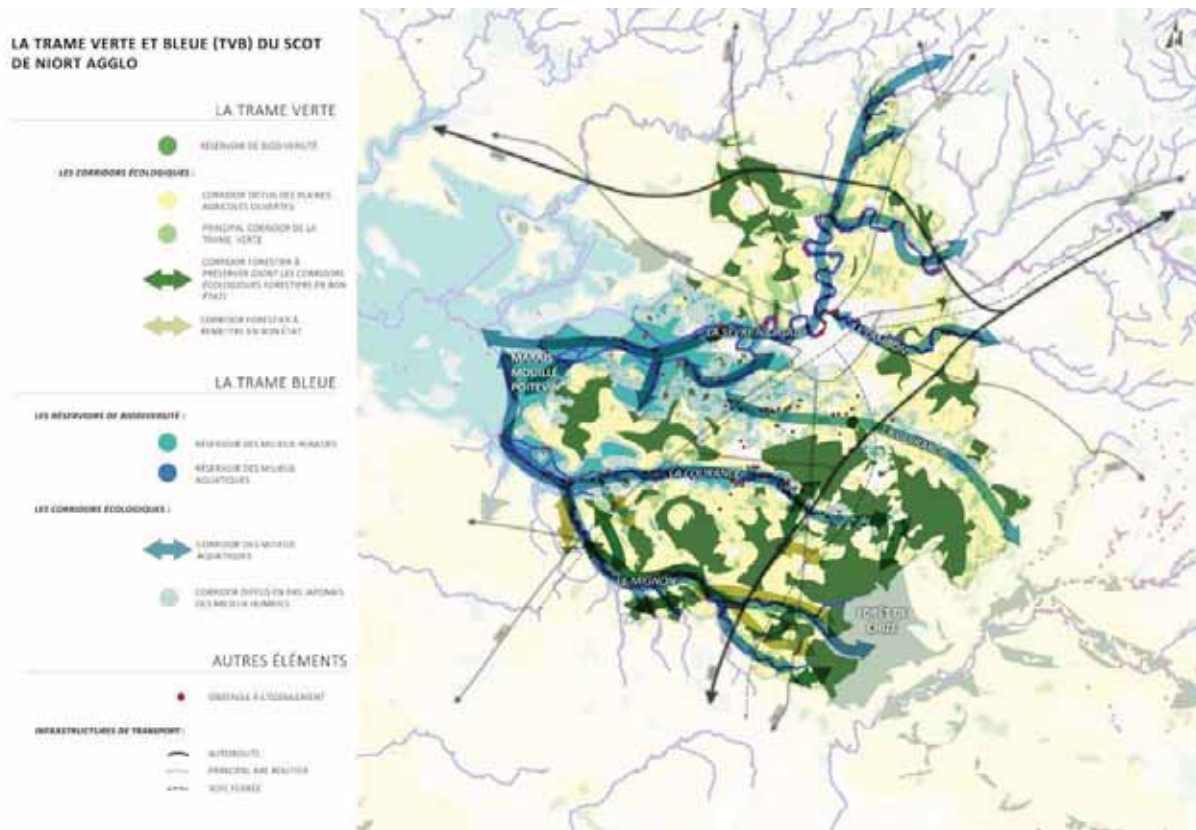


- **Les Corridors écologiques** : « Voies de déplacement préférentiel des espèces. Ces connexions entre réservoirs de biodiversité offrent aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie ».

On distingue ainsi trois types de corridors écologiques :

- les corridors linéaires (haies, chemins et bords de chemins, ripisylves, bandes enherbées le long des cours d'eau, etc.) ;
- les corridors « en pas japonais » (ponctuation d'espaces-relais ou d'îlots-refuges, zones humides, mares, bosquets, etc.) ;
- les corridors diffus (enveloppe de dispersion permise par un massif forestier de grande taille, des espaces agricoles ouverts, etc.)

La carte ci-dessous présente cette trame verte trame bleue à l'échelle du SCOT de Niort Agglo.



2.3 - Un territoire engagé dans une trajectoire bas carbone

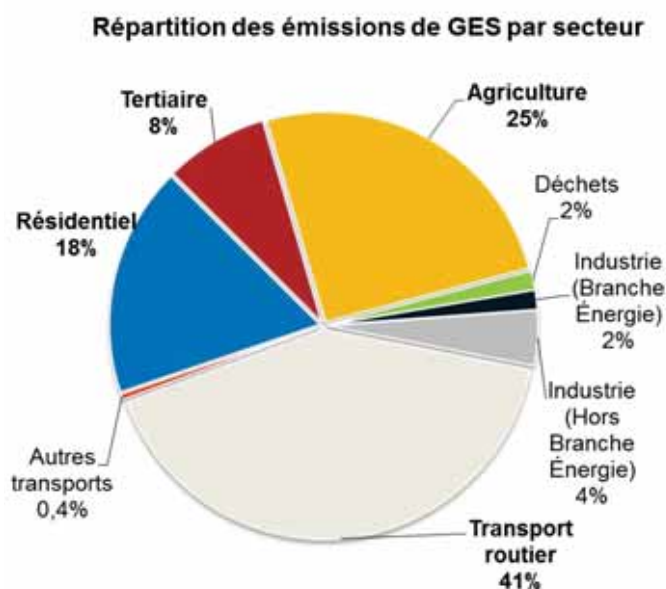
Le diagnostic ci-dessous provient du PCAET de Niort Agglo et du diagnostic du SCOT.

La partie écologie territoriale reposera sur les éléments saillants du diagnostic du PCAET et donc quatre points majeurs seront présentés :

- Les émissions de GES, facture et consommations énergétiques ;
- La production d'énergie renouvelable et de récupération de chaleur ;
- La qualité de l'air ;
- La vulnérabilité climatique.

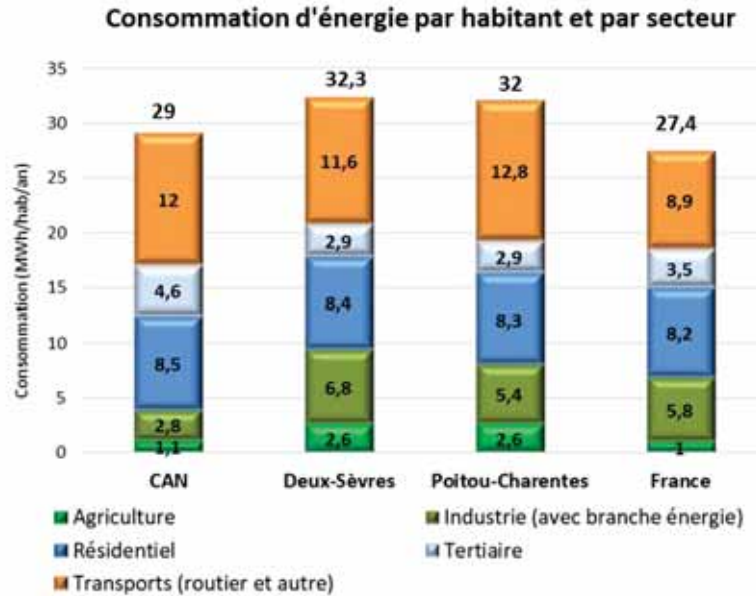
2.3.1- Les émissions de GES, facture et consommation énergétique

Le territoire de Niort Agglo est responsable chaque année de l'émission de 887 ktéqCO₂ de GES, soit environ 7.5t.éq CO₂ par habitant. Ce chiffre demeure inférieur à celui de la Région avec 8.8 éq CO₂ par habitant. Les principaux émetteurs sur Niort Agglo sont les transports routiers à hauteur de 41%, l'agriculture à hauteur de 25%, le résidentiel à hauteur de 18% et 8% par l'activité tertiaire.



Au titre des enjeux environnementaux, la facture énergétique est un puissant instrument de mobilisation des acteurs et des habitants. En 2014, la facture énergétique annuelle par habitant de Niort Agglo est de 2 525 € soit 298 millions d'euros par an au total.

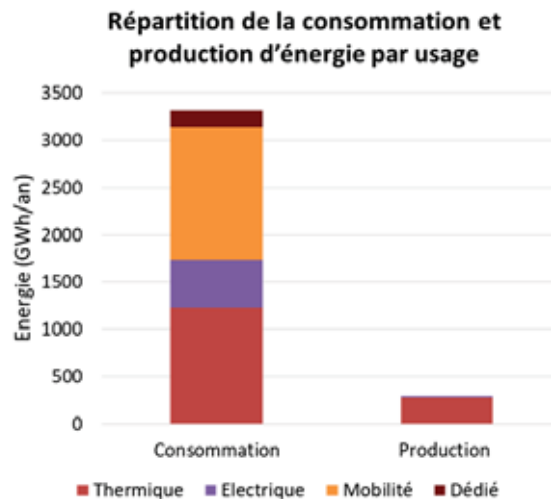
La consommation par habitant (29 MWh/han) est faible par rapport à celle du département ou de la région. Elle se rapproche de la valeur nationale (27.4). L'écart avec les valeurs régionale et départementale s'explique en partie par le peu de consommation liée à l'industrie sur le territoire ainsi que par la densité de population relativement plus importante sur le niortais. A contrario, le tertiaire consomme davantage que dans le département, la région ou la France.



2.3.2 - La production d'énergie renouvelable et de récupération de chaleur (EnR&R)

La production d'EnR&R sur Niort Agglo couvre 8,4% de la consommation énergétique du territoire. A l'échelle nationale, en 2015 la production d'EnR&R représente 14,9 % de la consommation finale brute.

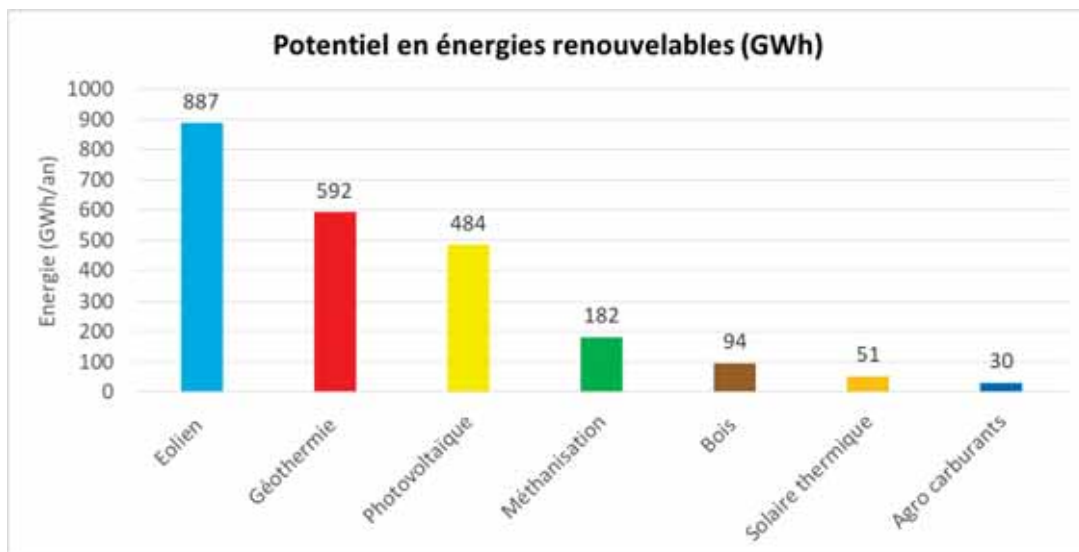
96% de la production d'EnR sur le territoire de Niort Agglo est à usage thermique et 4% électrique.



Le potentiel brut présenté est évalué par rapport aux enjeux du territoire dans le cadre du SCoT.

Ainsi, les éléments de Trame Verte et Bleue, les éléments paysagers et d'impacts sur les populations et les milieux, la faisabilité technique et financière seront pris en compte pour ne pas générer de nuisances et de contraintes supplémentaires.

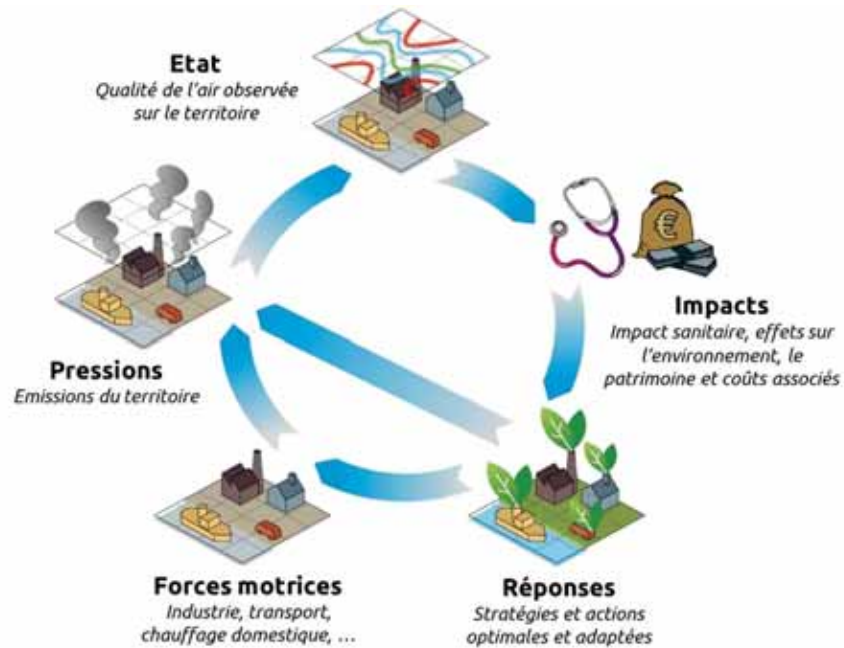
Un potentiel net pour chaque type d'énergie, au regard de la prise en compte de ces enjeux, sera alors déterminé. Et pour Niort Agglo, il est de 2 320 GWh/an quand la consommation actuelle est de 3 423GWh.



2.3.3 - La qualité de l'air

Les différentes activités du territoire émettent des substances dans l'air qui ont des effets sur la santé, le patrimoine, les cultures, les écosystèmes.

L'étude des émissions de polluants (NOx, PM10 et PM2.5, COVNM, SO2, NH3) par secteur a été réalisée pour les 8 secteurs suivants: Transport routier, Autres transports, Résidentiel, Tertiaire, Agriculture, Industrie – Branche Énergie, Industrie hors branche énergie, Déchets.

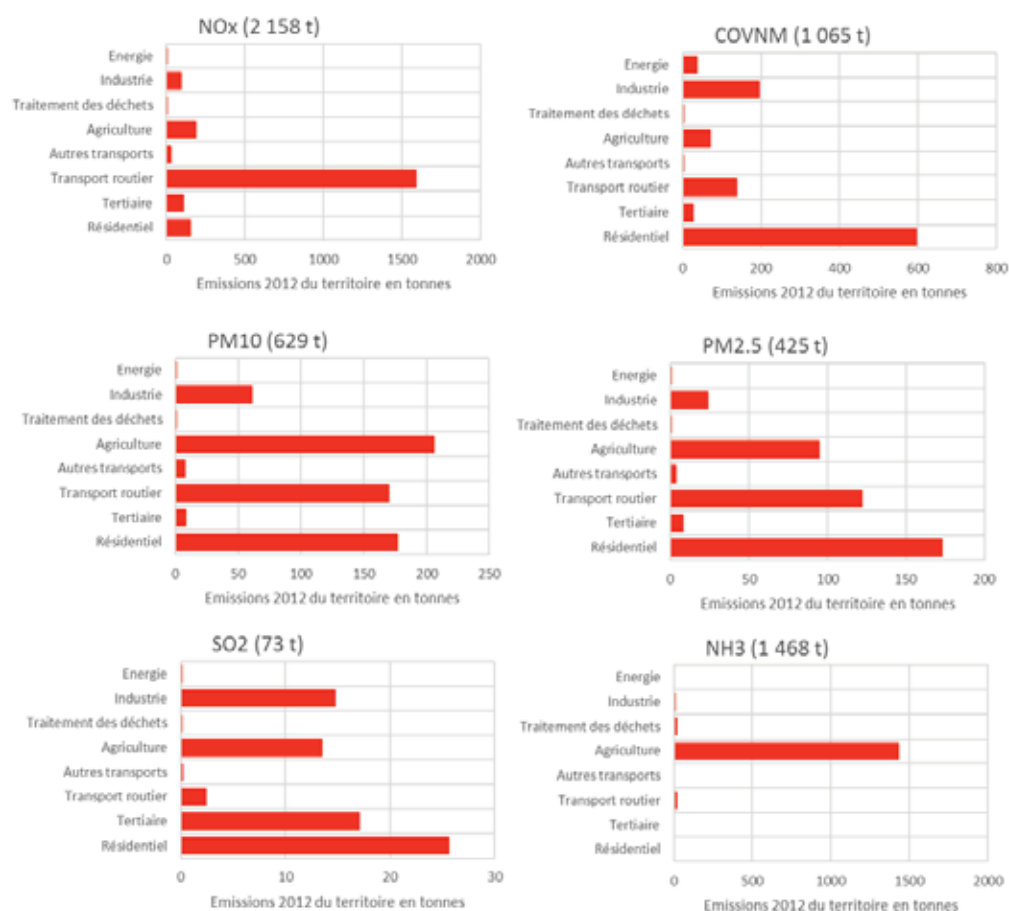


Les relevés montrent des émissions cohérentes avec les émissions nationales pour :

- Nox : transport routier
- NH3 : secteur agricole
- PM10 et PM2.5 : secteurs agricole, transport routier, résidentiel
- COVNM : industrie et résidentiel

Des émissions mettant en évidence des spécificités du territoire pour :

- SO2 : forte dominance résidentielle (chauffage)
- PM10 et PM2.5 : faible contribution de l'industrie
- NOx, NH3, PM10 & PM2.5 : émissions élevées du territoire



Les conclusions indiquent que des concentrations et émissions sont à surveiller dans l'agglomération :

- Particules fines (PM10 et PM2.5), principalement liées au trafic routier, au secteur résidentiel et à une forte contribution du secteur agricole (l'ammoniac NH3 étant précurseur de particules fines) ;
- NOx du fait du trafic routier avec des concentrations élevées à proximité des axes routiers à fort trafic (incluant le centre-ville).

On observe également des concentrations mesurées se révélant au-dessus des valeurs réglementaires :

- Ozone : Des dépassements des niveaux d'information et de recommandation (180µg/m3 en moyenne horaire) en Ozone pour 2018 en particulier ;
- PM10 : Les niveaux d'information et de recommandation (50 µg/m3) pour les PM10 ont été dépassés en 2018 et une fois en 2019 ;
- NO2 : Un dépassement de la valeur de 200 µg/m3 en moyenne sur 1 heure en 2019 (rue du General Largeau).

Cette situation n'est pas neutre sur la population mais également sur les écosystèmes (ex : acidification, eutrophisation) et le patrimoine.

2.3.4 - La vulnérabilité climatique – source : diagnostic du SCOT

La vulnérabilité aux changements climatiques est la propension ou prédisposition d'un système (humain, urbain, naturel, etc.) à subir des dommages liés aux dérèglements anthropiques du climat.

Le risque climatique est le corollaire de la vulnérabilité et peut se définir comme la probabilité d'occurrence de tendances ou d'événements climatiques (aléas) sur des espaces à enjeux. Il y a risque là où les enjeux (population, systèmes urbains, activités, etc.) croisent les aléas.

Evolutions constatées du climat

La manifestation du réchauffement climatique en Poitou-Charentes correspond essentiellement à une élévation des températures moyennes (0,3°C par décennie sur la période 1959-2009) avec une accentuation depuis les années 1980 et un réchauffement plus marqué au printemps et en été (SRCAE Poitou-Charentes, 2013).

On observe également une forte augmentation du nombre de journées chaudes, entre 3 et 5 jours par décennie sur la période 1959-2009. A noter en parallèle une diminution des journées de gel, de l'ordre de -2 à -3 jours par décennie.

En outre, l'évolution de la moyenne décennale montre une hausse des sécheresses depuis les années 1980. On observe ainsi un assèchement de l'ordre de 6 % sur l'année, concernant principalement le printemps et l'été. Pour les cultures irriguées, cette évolution se traduit potentiellement par un accroissement du besoin en irrigation. On note que les événements récents de sécheresse (2012, 2011, 2005) correspondent aux records de sol sec depuis 1959 pour les mois de mai à septembre.

A contrario, les données de Météo France n'indiquent pas ou peu d'évolution en termes de précipitations.

Projections climatiques

En région Poitou-Charentes, les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement annuel.

L'évolution de la température moyenne annuelle diffère néanmoins selon le scénario considéré³. Le seul qui stabilise le réchauffement est le scénario RCP2.6. Selon le RCP8.5, le réchauffement pourrait atteindre 4°C à l'horizon 2071-2100.

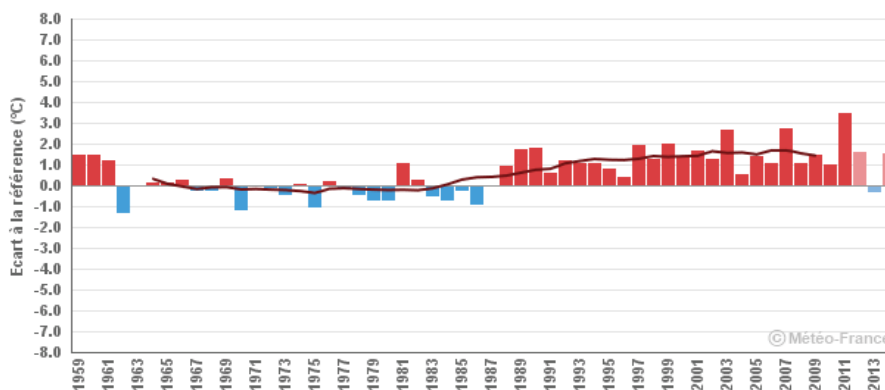
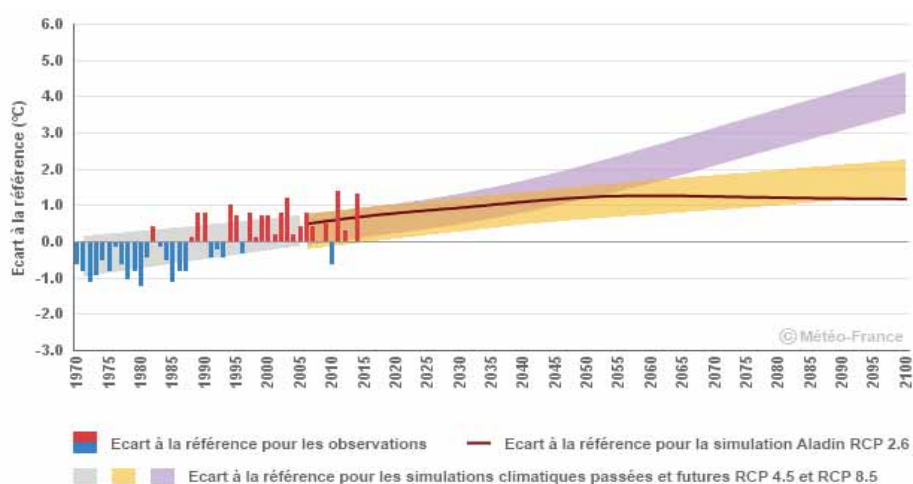


Figure 2 : Température moyenne printanière : écart à la référence 1961-1990 sur la station de Niort (Source : Météo-France)

De même, les prévisions mettent en lumière une poursuite de la diminution du nombre de jours de gel et de l'augmentation du nombre de journées chaudes, quel que soit le scénario. Les analyses de Météo France montrent aussi un assèchement des sols de plus en plus marqué au cours du XXI^e siècle, et ce, quelle que soit la saison. On note que l'humidité moyenne du sol en fin de siècle pourrait correspondre aux situations sèches extrêmes d'aujourd'hui.



3 RCP2.6 : scénario intégrant une politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO2

A contrario, quel que soit le scénario considéré, les projections climatiques montrent peu d'évolution des précipitations annuelles d'ici la fin du XXI^e siècle. Néanmoins, des disparités saisonnières peuvent se manifester (réduction des précipitations hivernales et augmentation des précipitations automnales).

Répercussions

Les répercussions de ces changements climatiques sont nombreuses et concernent des thématiques très diversifiées :

Les usages de la ressource en eau sont multiples sur le territoire : l'approvisionnement en eau potable, l'équilibre des écosystèmes aquatiques, l'irrigation des cultures, le tourisme et les loisirs, la production énergétique (barrage), etc. Avec le réchauffement climatique, les déficits chroniques en eau, déjà observés sur le territoire, devraient s'aggraver en intensité et en durée et entraîner une exacerbation des conflits d'usages. Cette problématique sera particulièrement prégnante pendant la période estivale, avec des répercussions non négligeables sur les activités agricoles. L'apport d'eau du Marais, bien que régulé aujourd'hui par le barrage de la Touche Poupard, peut périlcliter (Plan Climat Energie Territorial de Niort Agglo, étude de vulnérabilité, 2012). La diminution en quantité de la ressource peut également participer à la concentration des polluants et donc à une dégradation de la qualité de l'eau. Les plus fortes chaleurs peuvent aussi favoriser la prolifération de bactéries dans les lieux de baignade et de loisirs.

Le changement climatique représente une pression supplémentaire sur la **biodiversité** qui s'exerce directement (augmentation des températures...) et indirectement sur les milieux naturels et les espèces (disponibilité de l'eau, etc.) Les écosystèmes de Niort Agglo sont souvent liés à l'eau et sont donc particulièrement fragiles face à la raréfaction de cette ressource. En effet, la diminution en eau impacte en premier lieu le réseau hydrographique et les zones humides. De nombreuses plantes et animaux dépendent également de l'eau. Le Marais Poitevin est donc un point particulièrement sensible du territoire face au changement climatique : il est déjà en proie à des pénuries en eau et son alimentation en aval dépend de la Sèvre Niortaise. Le glissement des aires de répartition vers le Nord ou en altitude est un autre impact du réchauffement et nécessite une perméabilité du territoire pour le déplacement des espèces concernées.

Ce procédé d'adaptation peut ne pas être assez rapide pour les espèces à faible capacité de déplacement et pour la flore, qui risque de disparaître. A noter également l'augmentation des espèces invasives, souvent mieux adaptées aux températures chaudes. Le réchauffement climatique peut également impacter les mouvements migratoires, les dates de floraison, les processus d'hibernation, etc.

Les risques naturels seront amenés à s'intensifier notamment le retrait-gonflement des argiles, les risques de feux de forêt et les risques d'inondations fluviales. Avec la montée des eaux pressentie, le Marais Poitevin pourrait être concerné par le risque de submersion marine, qui n'est aujourd'hui pas d'actualité sur le territoire.

En matière d'économie, le changement climatique devrait impacter plus ou moins fortement les différentes branches d'activités de la région, avec une prédominance dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme. En effet, concernant l'agriculture, les changements climatiques vont nécessiter une adaptation en matière de cultures et de pratiques agricoles. Les impacts sur l'agriculture sont liés aux changements de dates de floraison et de récoltes, à la raréfaction de l'eau, à l'augmentation de certains bio-agresseurs, à des chaleurs plus importantes pour le bétail, etc. Le tourisme sera également concerné par les évolutions du climat qui engendreront une modification des saisons touristiques. Les structures d'accueil des touristes devront être adaptées aux fortes chaleurs.

De même, la diminution des ressources en eau en période estivale impactera certaines activités de loisir (golf, piscines, sports aquatiques) et le tourisme fluvial. La clientèle touristique est aussi plus vulnérable aux risques car moins bien informée, mobile et accueillie dans des infrastructures souvent situées dans des zones vulnérables. Les impacts sur le Marais Poitevin à cause de la diminution de la ressource en eau pourraient aussi avoir de graves répercussions sur l'attractivité du territoire, ce site étant l'un des pôles touristiques majeurs de la Communauté d'agglomération.

En matière d'énergie, on anticipe une diminution des consommations d'énergie en hiver, en raison de la réduction des besoins en chauffage mais une hausse des consommations en été, liée à l'augmentation des besoins en rafraîchissement. Cette augmentation des besoins, combinée à l'épuisement des ressources fossiles*⁴ et à la diminution de la production, vont concourir à l'augmentation du coût de l'énergie. Aussi faut-il s'attendre à une augmentation de la précarité énergétique qui frappe en premier lieu les ménages aux revenus modestes.

En matière de santé, les événements extrêmes liés au climat (feux de forêt, inondations, canicule, etc.) peuvent entraîner des conséquences sanitaires significatives. La population âgée du territoire est particulièrement fragile face à la multiplication des journées chaudes et des phénomènes de canicule. Les modifications climatiques seront aussi responsables de plus fortes concentrations en ozone, en pollens et en CO₂ dans l'air. Selon l'ONERC*⁵, on doit ainsi s'attendre à une augmentation des maladies infectieuses, des allergies, à une modification du comportement des espèces et à des impacts sanitaires liés à la dégradation de la qualité de l'eau. Les zones urbaines sont particulièrement concernées par ces risques, du fait de la présence d'îlot de chaleur urbain*⁶ et d'une pollution atmosphérique plus importante

4 Ressources produites à partir des roches issues de la fossilisation des êtres vivants : pétrole, gaz naturel et houille.

5 Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique

6 Les îlots de chaleur correspondent à des microclimats spécifiques aux villes caractérisés par un excès de température au sol en comparaison aux zones rurales qui l'entourent.

2.4 – La gestion des déchets respectueuse du cadre règlementaire

La Direction des Déchets Ménagers de la Communauté d'Agglomération du Niortais assure les compétences collecte et traitement sur l'ensemble de son territoire en régie ou par prestataires : prévention de la production de déchets, gestion des collectes et des déchèteries, le transfert le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

La collectivité est engagée depuis 2010 dans des programmes de prévention de la production des déchets, parmi les actions les plus marquantes, nous pouvons citer sur l'année 2019 :

- 4577 enfants sensibilisés lors des animations en milieu scolaire ;
- 28 manifestations engagées dans des actions autour de la prévention ;
- 46% des foyers équipés de composteurs individuels (hors communes de Niort et Chauray) ;
- 22t détournées en recyclerie en partenariat avec une association ;
- 29 ateliers « repair café ».

Niort Agglo s'inscrit dans le cadre des objectifs règlementaires de prévention, de valorisation et de réduction des quantités enfouies définis par la Loi de Transition Energétique (LTE) de 2015 et la loi anti-gaspillage et économie circulaire de 2020 parmi lesquels :

- diminuer de 10% le tonnage global de déchets ménagers et assimilés (inertes ménagers et assimilés compris) entre 2010 et 2020 ;
- diminuer de 15% les déchets ménagers et assimilés par habitant d'ici 2030 ;
- atteindre un taux de valorisation de 55% en 2020 et de 65% en 2025.

La collectivité avec un taux de valorisation de 58% en 2019 respecte les directives de la loi de transition énergétique. Parmi les chiffres clés, on compte 58,50 kg/an/hab de recyclage des emballages, verre compris soit plus de 14kg/hab/an par rapport à la moyenne nationale.

Malgré une baisse des ordures ménagères résiduelles depuis 2010, Niort Agglo observe une augmentation globale des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) majoritairement liée à une forte augmentation des tonnages apportés en déchèteries (+37,5% entre 2010 et 2019).

OBJECTIF LTE NIORT AGGLO

DMA 2010 : 603 Kg/hab/an -10% DMA 2020 : 543 kg/hab/an

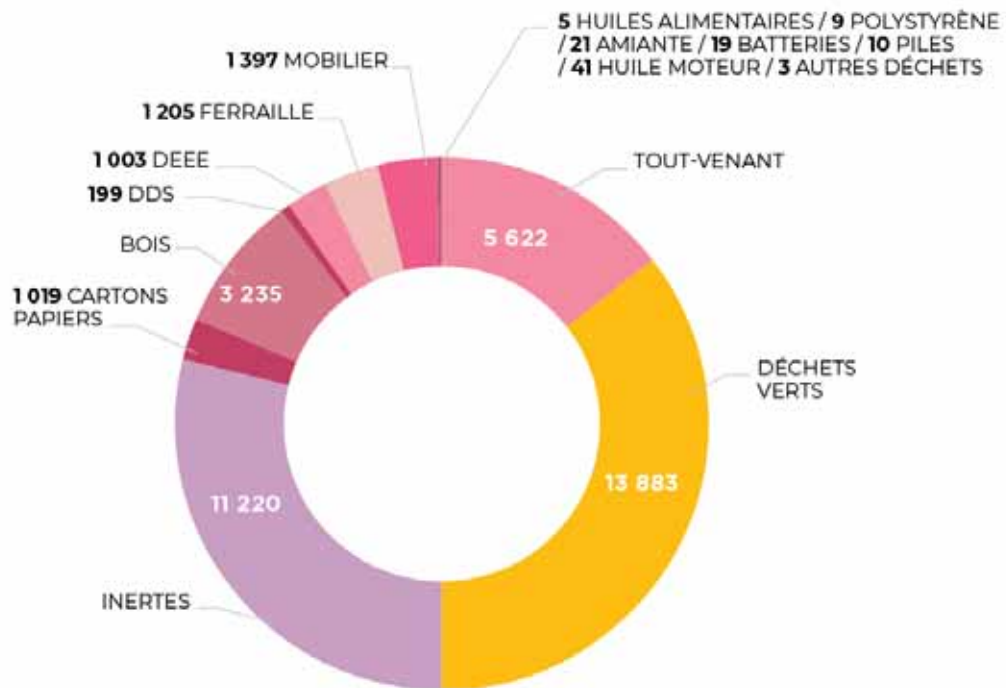
Résultat DMA 2019 = 662 kg/hab/an soit + 10% par rapport à 2010.

L'analyse des coûts par habitant du service est supérieure au coût national médian pour les collectivités en « milieu mixte à dominante rurale ».

Les principaux tonnages collectés en apports volontaires ou en porte à porte en 2019 :



Les tonnages collectés en 2019 sur les déchèteries du territoire soit 322kg/an/hab contre 210kg en moyenne sur le territoire national :



Afin de répondre aux objectifs réglementaires tout en maîtrisant le coût du service, Niort Agglo s'est engagée sur plusieurs axes d'amélioration, et notamment :

- Contrôle d'accès par badge en déchèteries et approbation d'un nouveau règlement ;
- Optimisation des évacuations en déchèteries ;
- Développement des recycleries sur le territoire ;
- Actions de proximité visant à rendre l'utilisateur acteur : utilisation des déchets végétaux en paillage, développement du compostage ;
- Densification du réseau de points d'apports volontaires ;

2.5 – Assainissement : des contraintes naturelles et techniques qui peuvent impacter les capacités d'accueil du territoire

Un assainissement inégal

L'assainissement est géré en régie directe par Niort Agglo depuis le 1er janvier 2000, qui est chargée de la collecte, de l'acheminement et du traitement des eaux usées.

L'assainissement collectif

Seulement 29 communes sur les 40 constituant la Communauté d'agglomération disposent d'un réseau d'assainissement collectif. Il s'agit des communes suivantes : Aiffres, Amuré, Arçais, Beauvoir, Bessines, Brûlain, Chauray, Coulon, Echiré, Epannes, Frontenay Rohan Rohan, Germond-Rouvre, Granzay-Gript, Le Vanneau-Irleau, Magné, Marigny, Mauzé-sur-le-Mignon, Niort, Prahecq, Saint-Gelais, Saint Hilaire La Palud, Saint Maxire, Saint-Rémy, Saint-Symphorien, Sansais, Sciecq, Vallans, Villiers en Plaine et Vouillé.

Le reste des communes sont en assainissement non collectif. 97 676 habitants sont néanmoins desservis par l'assainissement collectif soit un taux de desserte de 96,5% du territoire situé en zonage collectif.

Ces réseaux d'assainissement sont en majorité de type séparatif, c'est-à-dire séparant les eaux usées et les eaux pluviales.

On recense encore des réseaux de type unitaire sur le centre-ville de Niort et sur les communes de Prahecq, Mauzé-sur-le-Mignon et Aiffres. Ce système, plus ancien, présente l'inconvénient de surcharger hydrauliquement les stations d'épuration et de rendre plus délicates les opérations de traitement des eaux usées car il diminue la charge organique.

Actuellement, autour de 7 500 000 m³ d'eaux usées sont collectées par an grâce à une longueur globale de plus de 880 kms de réseaux collectifs (rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, 2019). L'extension de ce réseau n'est envisagée que ponctuellement car des linéaires importants associés à un nombre d'abonnés faible entraînent des problématiques de traitement.

Les eaux usées collectées sont ensuite dirigées vers les 23 stations d'épuration gérées par Niort Agglo, dont la capacité de traitement va de 20 à 80 000 EH. La capacité d'une station d'épuration est définie en Equivalent-Habitant (EH), c'est-à-dire sur la base du nombre de personnes dont elle serait en mesure de traiter les effluents si elle ne recevait que des effluents domestiques.

Certaines stations sont aujourd'hui à saturation (Coulon (la Prée), Saint'Hilaire-la-Palud et Mauzé-sur-le-Mignon). La station d'Aiffres a récemment fait l'objet de travaux pour augmenter sa capacité de 4200 EH à 8800 EH, ainsi que celle de Marigny (passée de 150 à 330 EH). Les autres stations font l'objet d'études pour déterminer les travaux adéquats à mettre en œuvre.

En outre, les stations d'épuration de Coulon, Magné, Mauzé-sur-le-Mignon, Prahecq, Saint-Hilaire-la-Palud, Saint Symphorien, et la Tranchée (Niort) sont en surcharge hydraulique régulière (rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, 2018 et 2019).

Ceci ne perturbe pas significativement leur fonctionnement, mais des solutions curatives sont envisagées pour ces sites. Des études ont été lancées pour les stations de Coulon et Mauzé/Mignon et des dossiers au titre de la Loi sur l'eau en cours de dépôt. La station d'épuration de la Tranchée sera supprimée en 2020 (raccordement par refoulement sur celle de Goilard). Les surcharges les plus importantes sont observées dans la zone du Marais où les réseaux servent de drains de la nappe affleurant en hiver dès lors qu'ils ne sont pas étanches et/ou pleins. Un volume important d'eaux parasites est ainsi collecté et engendre une charge hydraulique importante des stations d'épuration. La mise en place de lagunes est une solution envisageable car elles sont plus adaptées aux variations hydrauliques importantes (uniquement sous réserve de ne pas avoir de contrainte sur la concentration en phosphore).

Pour la plupart des stations d'épuration, les **résultats qualitatifs sont conformes à 100%**. Les exceptions, qui restent ponctuelles (Aiffres, Niort Goilard, Frontenay Rohan Rohan) sont en lien avec la présence de phosphore et se produisent lorsque l'effluent brut est très dilué à cause des eaux parasites. Si les rendements deviennent alors très difficiles à atteindre, ces non-conformités n'ont que peu d'impact qualitatif sur le milieu (norme respectée en sortie en concentration et période de hautes eaux).

Seuls quelques déversements directs dans les milieux récepteurs sont mesurés sur certaines communes en raison des surcharges (Niort, Saint-Hilaire-la-Palud et Coulon essentiellement).

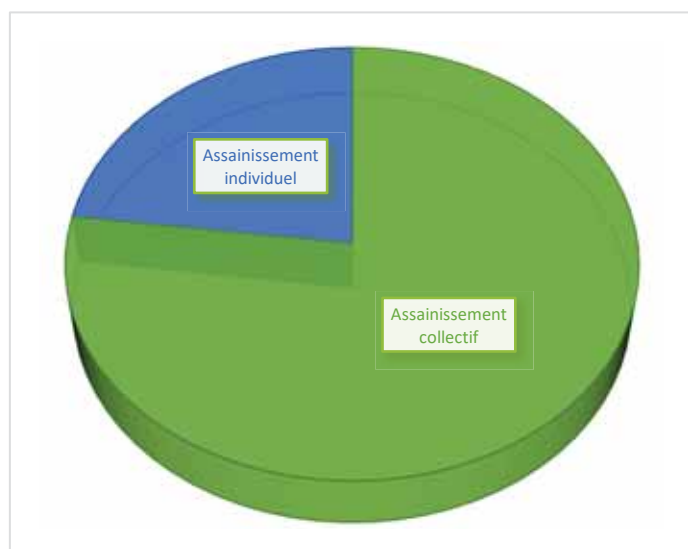
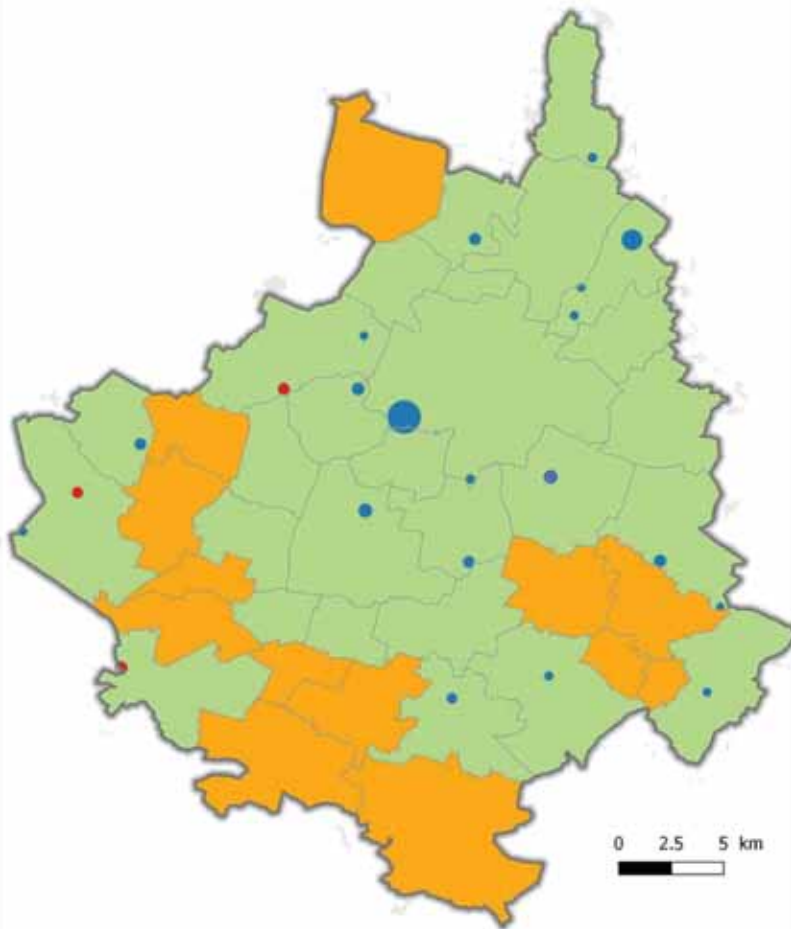


Figure Diagnostic 295 : Répartition du nombre d'habitants selon le type d'assainissement

Assainissement du territoire Niort Agglo



Type d'assainissement	Capacité de la STEP (EH)	Conformité de la STEP
Assainissement collectif	20000	Station de capacité suffisante
Assainissement non collectif	80000	Station arrivant à saturation

Agence MTD, Nov 2019

L'assainissement non collectif

L'assainissement non collectif correspond aux systèmes individuels de collecte, de traitement, et d'infiltration ou de rejets des eaux domestiques. Il est mis en place lorsque les habitations ne sont pas reliées au réseau d'assainissement collectif.

Selon les données du dernier rapport d'activité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Niort Agglo (2019), 27 200 habitants seraient concernés par cette forme d'assainissement soit un peu moins de 22,5 % de sa population totale.

Au total, 578 installations ont été contrôlées en 2019.

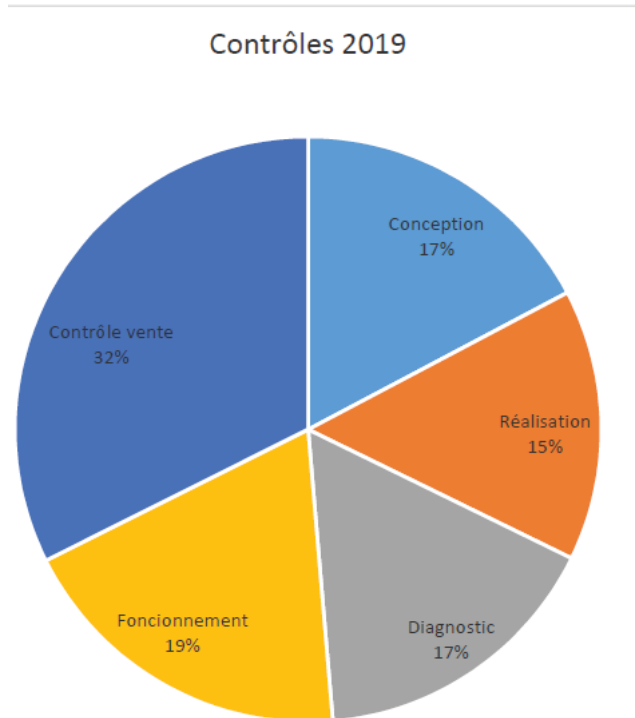


Figure Diagnostic 297 : Résultats des contrôles d'installations d'assainissement en 2019

Le SPANC évalue environ la moitié des installations d'assainissement non collectif comme responsables de rejets sans traitement des eaux usées du fait de systèmes non adaptés à la géologie et à l'hydrographie du territoire.

Ce constat concerne plus particulièrement la zone de Marais, dont la nappe affleurante rend plus difficile l'assainissement des eaux usées. La réalisation de tertres ou d'installations de traitement agréées étanches fait partie des solutions pour mettre en place un système d'assainissement efficace. Les premiers représentent néanmoins un impact paysager non négligeable, qui peut induire des difficultés de mise en place, d'autant plus que le Marais est un site classé pour son paysage remarquable.

Par ailleurs, certaines formes urbaines du territoire induisent un manque de disponibilité foncière pour mettre en place les systèmes d'assainissement non collectif. Ce problème se rencontre fréquemment au niveau des anciennes fermes dont les différents bâtiments ont été vendus séparément et parfois sans terrain.

Enfin, des cabanes le long de la Sèvre, qui s'inscrivent dans le patrimoine historique du territoire, ne sont pas toujours raccordées au réseau d'assainissement et entraînent des rejets directs dans le cours d'eau. Il en va de même pour des habitations situées en bordure de conche.

La production de boues

1878 tonnes de matières sèches ont été produites en 2019 sur le territoire de Niort Agglo.

Les boues liquides des stations de Magné, Mauzé-sur-le-Mignon et Prahecq sont épandues et valorisées en agriculture. Les boues de la station d'épuration de Coulon sont transportées à la station d'épuration de Goilard où elles sont déshydratées par centrifugation. Les boues de la station d'épuration de Pelle Chat (située sur la commune de Saint-Gelais) font l'objet d'une filière de traitement identique. Elles sont ensuite transportées à Fontenet (17), hors territoire de Niort Agglo où elles sont compostées avec des déchets verts, puis épandues sur des terres agricoles (rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, 2019).

Les boues de la station d'épuration de Frontenay-Rohan-Rohan sont déshydratées et chaulées, puis épandues.

Les boues des stations d'Aiffres, Saint-Symphorien, Saint Maxire, Beauvoir-sur-Niort et Arçais sont actuellement gérées sur des filtres plantés de roseaux.

En cas de remplissage des silos de boues liquides, avant période d'autorisation d'épandage de printemps, les boues des stations d'épuration de Mauzé-sur-le-Mignon sont traitées sur la station d'épuration de la Vergnée. Il existe la même possibilité pour les silos de Magné gérés sur la station de Niort-Goilard.

2.6 – Une gestion du bruit conforme au Plan de Prévention

Dans le cadre de la transposition en France de la Directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, les grandes agglomérations (plus de 100 000 habitants) et les grandes infrastructures de transports terrestres doivent faire l'objet de « Cartes stratégiques du bruit » et de « Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement » (PPBE).

Sont notamment visées par ces textes (voir article R572-3 du Code de l'environnement) les routes supportant un trafic annuel de plus de 3 millions de véhicules par an (soit environ 8 200 véhicules / jour).

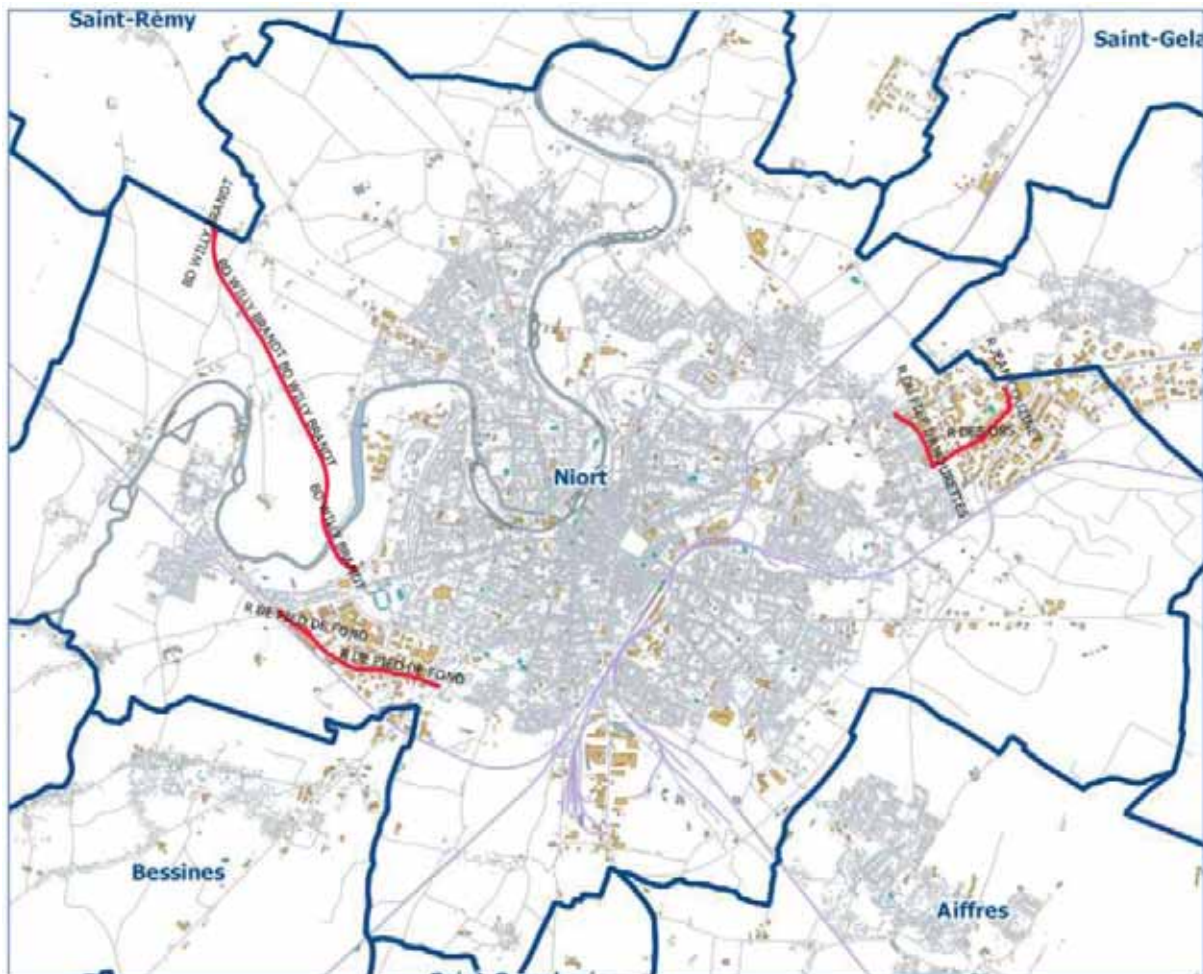
En Deux-Sèvres, la cartographie du bruit, relative aux voies supportant un trafic annuel de plus de 3 millions de véhicules a été arrêtée le 14 janvier 2013. Le PPBE de la Communauté d'Agglomération du Niortais a été approuvé en Conseil Communautaire le 26 septembre 2016.

Le PPBE, comme les cartes stratégiques de bruit, doit être réexaminé et réactualisé à minima tous les cinq ans. De nouvelles Cartes de Bruits Stratégiques ont ainsi été arrêtées par la

Préfecture des Deux Sèvres le 13 juillet 2018, portant sur la période 2017 – 2022 (3^{ème} échéance).

Pour la Communauté d'Agglomération du Niortais, les voies concernées sont :

- rue de Pied de Fond ;
- rue du Fief des Amourettes et rue Ferdinand de Lesseps ;
- rue des Ors ;
- rue Jean Couzinet ;
- boulevard Willy Brandt.



Les cartes de bruit 2017 - 2022 pour les voies communautaires ne présentent pas de changement par rapport aux précédentes. Le présent PPBE consistera en une reconduction du PPBE 2013-2018, avec une évaluation des actions définies lors de celui-ci.

2.7 – La gestion des risques naturels et technologiques sur le territoire

La Communauté d'agglomération est soumise à des risques naturels (inondations, gonflement des argiles), technologiques (entreprises, réseaux) et à des risques liés aux infrastructures. Ces risques sont pour une part couverts par des Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) et des Plans de Prévention des Risques Technologiques ou Industriels (PPRT, PPR). D'autres risques, n'ayant pas fait l'objet de plan (ruissellement) doivent être pris en compte à l'échelle des projets locaux.

Afin de réduire sur l'ensemble du territoire les risques pour la vie et la santé des populations, les choix de développement urbain devront respecter les contraintes identifiées dans les différents schémas.

Pour limiter les risques sur la santé des habitants, le SCoT fait le choix d'un développement qui prenne en compte l'ensemble de ces risques.

Le principe de précaution doit prévaloir pour les risques naturels, avec la préservation des espaces utiles à l'eau (zones humides, périmètres de protection de captage et zones inondables) et la maîtrise du ruissellement des eaux.

- PRESCRIPTION 26 : Les documents d'urbanisme prévoient, en plus de se conformer aux prescriptions des Plans de Prévention des Risques (PPR) de leur territoire, de limiter au mieux l'exposition des populations et activités aux risques.
- PRESCRIPTION 27 : Les documents d'urbanisme, par un inventaire cartographié, identifieront les sols pollués et les friches urbaines afin de réduire l'exposition des biens et des personnes.
- PRESCRIPTION 28 : Les documents d'urbanisme veilleront à prendre en compte les risques industriels et technologiques de son territoire et à en limiter les effets sur la population : - l'urbanisation sera développée en dehors des zones de danger éventuellement associées aux canalisations de transport de matières dangereuses - les établissements sensibles accueillant du public (crèches, écoles...) ne seront pas implantés à proximité immédiate des axes de transports de matières dangereuses (routiers, ferroviaires et canalisations), lignes à haute tension, antennes relais téléphonie - les activités susceptibles de générer des risques technologiques ou industriels (ICPE, SEVESO) ou pouvant présenter des nuisances sonores, visuelles ou olfactives (zones de stockage des déchets ou de matériaux inertes, unité de méthanisation...) prendront en compte, pour le limiter, l'impact potentiel sur les zones résidentielles
- PRESCRIPTION 29 : Niort Agglo, dans le cadre de sa compétence GEMAPI, pourra créer des aménagements participant au ralentissement dynamique de l'eau le plus en amont possible du bassin versant, reconquérir le fonctionnement naturel des cours d'eau et des milieux aquatiques et permettre l'étalement de l'eau en cas de crise : création de bassins de rétention, de zones d'expansion de crue, de reconnexion des marais et des cours d'eau, de mares « tampon » dans le but de stocker l'eau de ruissellement après ressuyage sur des espaces enherbés...

Préserver la santé publique passe par une meilleure qualité de l'air. Le SCoT de Niort Agglo intègre des objectifs transversaux en ce sens.

- PRESCRIPTION 30 : Les documents d'urbanisme veilleront à prendre en considération les risques en matière d'exposition au radon (notamment pour les établissements accueillant des enfants) ainsi que les risques émergents qui pourraient être problématiques dans les 10 ans à venir (perturbateurs endocriniens, ondes électromagnétiques, espèces invasives générant des risques pour la santé humaine comme le moustique tigre ou l'ambrosie...).
- PRESCRIPTION 31 : En plus du transport en libre accès, la politique d'aménagement et de déplacements en faveur des modes doux et d'autres transports en commun sera développée pour contribuer à limiter la pollution de l'air et les nuisances sonores.
- PRESCRIPTION 32 : Lors du choix des extensions urbaines, les secteurs soumis à des nuisances sonores importantes seront évités autant que possible. Une attention sera apportée à l'application des prescriptions d'isolation acoustique.
- PRESCRIPTION 33 : Les activités polluantes ou bruyantes seront éloignées des axes à forte fréquentation d'usagers piétons et cyclistes et des zones d'habitation et de loisirs.
- PRESCRIPTION 34 : L'usage de technologies visant à réduire le bruit sera encouragé (réduction à la source du bruit des modes de transport et des activités, conception de matériaux permettant de mieux limiter la propagation du bruit).
- RECOMMANDATION ET MESURE D'ACCOMPAGNEMENT 12 : Des évaluations d'impacts sur la santé dans les études préalables aux opérations d'aménagement (renouvellement urbain ou extension) pourront être réalisées.
- RECOMMANDATION ET MESURE D'ACCOMPAGNEMENT 13 : Une attention particulière sera portée à la réhabilitation des friches urbaines potentiellement impactantes pour la qualité environnementale et la santé. Tout projet de réhabilitation veillera à redonner une vocation (logement, économie, renaturation, équipements publics...) au site et à l'inscrire dans un projet global et conforme aux objectifs de redynamisation et de trajectoire « bas carbone ».

PLAN VELO
DEPLOIEMENT DE 41 ABRIS VELOS
SECURISES



Le plus du projet :

Dans le cadre du développement de la politique cyclable de la Communauté d'Agglomération du Niortais il est proposé d'implanter des abris-vélos sécurisés sur des emplacements stratégiques : arrêts ou terminus de bus ou de car, gares et haltes ferroviaires.

L'objectif est de favoriser le développement de l'intermodalité en facilitant la réalisation du « dernier kilomètre » à vélo vers des arrêts ou terminus de transports collectifs (bus, car ou train) ou dans des zones d'habitat diffus.

Contexte

La Communauté d'Agglomération du Niortais (40 communes, 120 733 habitants) développe une politique forte en faveur de la pratique du vélo au quotidien.

L'Agglomération a mis en œuvre plusieurs services (locations de vélos en longue durée, vélos en libre-service) dédiés au vélo et souhaite compléter cette offre en proposant l'installation de 41 abris-vélos sur le territoire communautaire.

Descriptif

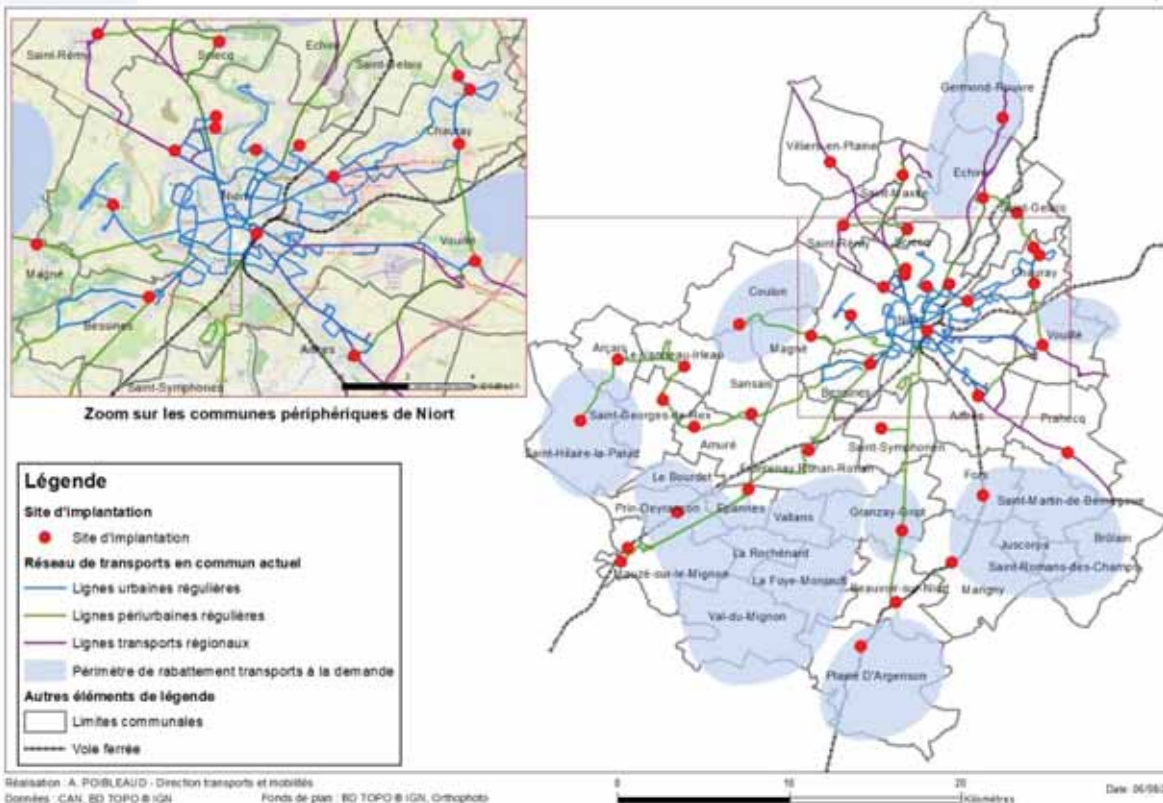
L'abri-vélo composé de deux places permettra de stationner jusqu'à quatre vélos. L'accès sera géré directement par l'utilisateur qui apporte son propre cadenas et peut également sécuriser son vélo à l'intérieur. Les abris sont déplaçables facilement offrant ainsi des possibilités d'ajustement de localisation en cas de non utilisation. Pour en réguler l'utilisation chaque abri-vélo sera équipé d'une notice permettant d'informer les usagers des bonnes pratiques à adopter.

Afin d'assurer un maillage complet du territoire et favoriser une utilisation maximale des abris-vélos, 41 sites d'implantation sont proposés dont au moins un sur chacune des communes du territoire. Ils seront aménagés, sous réserve de l'accord et en concertation avec chaque commune.

Orientation retenues et description du projet

41 sites d'implantation sont prévus sur le territoire, pour un déploiement en 4 phases de 12, 11, 11 et 7 abris. Ils seront aménagés, sous réserve de l'accord et en concertation avec chaque commune.

La carte sur la page suivante représente la localisation des différents sites d'implantation.



Calendrier

Date prévisionnelle de début des travaux : Juin 2020

Date prévisionnelle de mise en service : de Juin 2020 à Janvier 2021

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	En Euros HT	Recettes	En euros HT
41 abris-vélos sécurisés et pose	163 000	Etat (DSIL)	33 764.80*
		ALVEOLE	101 294.40
		Autofinancement	33 764.80
Total	168 824	Total	168 824

*Financement accordé par l'État au titre du FNADT en 2021 pour un montant de 51 000 € HT

Annexes

Notice explicative

Référents du projet de l'Agglomération du Niortais :

Technique :

Antoine Poibleaud, chargé de mission Déplacements en modes doux

Antoine.poibleaud@agglo-niort.fr

Contractualisation :

Pauline Viel, Chef de projet contractualisation

Pauline.viel@agglo-niort.fr

Objectifs environnementaux poursuivis :

Objectifs 1, 5 et 7

Thématisation :

3.1

Indicateurs :

Nombre de demandes concernant le renforcement de l'offre par l'installation de nouveaux abris.

Evolution du nombre de montées/descentes aux arrêts de transports en communs équipés.

Fréquentation des abris.

Evolution de la part modale vélo sur le territoire.

Enseignements supérieur
AMENAGEMENT DU RDC DU
CNAM
(PLACE DE LA COMEDIE –
NIORT)



Le plus du projet :

Ce projet s'inscrit dans la poursuite des aménagements de la Place de la Brèche en complémentarité de l'espace Niort Tech I installé Avenue Bujault à Niort.

Le CNAM est également identifié dans la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Niort (Action n°A 31-a : Installation d'un centre CNAM- convention de partenariat pour le développement des activités CNAM).

Contexte

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) est présent sur Niort Agglo depuis de nombreuses années. Depuis 3 ans, en collaboration avec Niort Agglo, il délivre un diplôme d'ingénieur en BIG DATA et IA afin de répondre aux besoins croissants du territoire sur ces sujets. Dans le prolongement de ce partenariat, le CNAM et Niort Agglo ont signé un contrat territorial (via l'AMI Cœur de Territoire) pour le développement d'un centre dédié CNAM avec un développement fort des formations sur le territoire.

Afin de permettre ce développement et l'accueil des étudiants, Niort Agglo a acquis un immeuble en centre-ville de Niort destiné à être intégralement occupé par le CNAM.

Deux phases composent ce projet :

- Occupation du rez-de-chaussée du bâtiment dès la rentrée universitaire 2021
- Occupation de la totalité du bâtiment pour la rentrée universitaire de Septembre 2023

Enjeux et Objectifs

Installation et pérennisation du CNAM à Niort avec un développement des formations.

Accroissements du nombre d'étudiants, du nombre de formations dispensées, création de valeur ajoutée en nouvelles compétences pour le territoire

Orientation retenues et description du projet

Afin de sécuriser le développement du CNAM sur le territoire de Niort Agglo, un emménagement dans un bâtiment dédié est nécessaire. Ce bâtiment, acquis par Niort Agglo est situé au 10 Place de la Comédie à Niort. Avec une projection immobilière dédiée, le CNAM pourra intensifier et développer le nombre de formations supérieures de Niort.

La première phase, objet de la présente demande de subvention, verra la création au rez-de-chaussée du bâtiment de 3 salles de cours (2 salles informatiques et une salle banalisée), un espace de vie pour les étudiants et un espace administratif pour les permanents du CNAM.

Dans un second temps, l'aménagement de l'intégralité du site verra la création d'une salle de conférence, d'un lieu de vie étudiante complet (association étudiante, Junior Entreprises, BDE, salle de création collective, ...) et de multiples salles de cours.

Calendrier

Etudes : Septembre 2020 – Décembre 2021

Travaux : Mai 2022 – Octobre 2023

Date d'achèvement – Mise en service : Novembre 2023

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	En Euros HT	Recettes	En euros HT
Maîtrise d'œuvre	31 200	Etat (Plan de Relance)	155 000*
Travaux	270 000	Département (CAP Relance 2021)	154 760
Autres prestations intellectuelle (SPS, CTC)	5 000		
Aléas	81 000		
		Autofinancement	77 440
Total	387 200	Total	387 200

*Financement accordé par l'État au titre du FNADT en 2021 pour un montant de 155 000 € HT

Annexes

Présentation - point d'étape du 25 mars 2021

Référents du projet de l'Agglomération du Niortais :

Technique :

Richard Lautrey, Chef de projet expert
richard.lautrey@agglo-niort.fr

Contractualisation :

Pauline Viel, Chef de projet contractualisation
Pauline.viel@agglo-niort.fr

Objectifs environnementaux poursuivis :

Objectifs 4 et 7

Thématisation :

4.1

Indicateurs :

Diagnostic de Performance Energétique : Etat des GES
Consommation énergétique du bâtiment après réhabilitation
Artisans et entreprises certifiées RGE sur le chantier

**TRANSITION ENERGETIQUE ET
ECOLOGIQUE**

CREATION D'UN DEPOT BUS,
D'UNE STATION AU BIO GNV ET
ACHAT DE 10 BUS AU BIO GNV



Le plus du projet :

L'Agglomération du Niortais, intégrée à son environnement, est responsable de ses choix d'aménagement qu'elle souhaite inscrire dans une démarche vertueuse et durable.

Le Plan Climat Air Energie Territorial précise ces axes stratégiques et l'investissement vers le Bio GNV (station et bus) inscrit la collectivité dans une démarche active d'offre alternative de mobilités à faible émission de gaz à effet de serre.

Contexte

Afin de poursuivre les actions permettant de répondre aux enjeux de transition énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre inscrits dans le Plan Climat-Air-Energie Territorial, Niort Agglo a fait le choix de poursuivre la conversion d'une partie de sa flotte actuellement au diesel vers l'électrique notamment pour les véhicules circulant dans les quartiers historiques souvent contraints en matière d'infrastructure pour faire circuler des grands bus.

Ce projet s'accompagne de la restructuration du dépôt des bus et de la création d'une station d'avitaillement au bio GNV.

Enjeux et Objectifs

DEPOT BUS :

Dans le cadre de la transition énergétique de sa flotte de bus, Niort Agglo ambitionne de restructurer le dépôt des transports. Le site du terminal technique des bus de Niort Agglo est aujourd'hui obsolète et ne répond plus aux besoins de gestion de l'offre de transport public.

L'organisation spatiale du site actuel implique que le circuit interne des bus en départ de tournée (sortie du site pour faire le plein et le lavage) et /ou en retour de circuit (plein / lavage / remisage) n'est pas optimal et doit être amélioré.

Hormis les vestiaires modulaires récents, les bâtiments sont obsolètes et souffrent d'un défaut de gros entretien (reporté en raison des projets d'aménagement qui n'ont pas vu le jour). La partie administrative des bâtiments est séparée de l'exploitation. Les réseaux (notamment d'assainissement) sont détériorés et les parties circulées sont à refaire.

Ce site a fait l'objet d'extensions successives sans réflexion globale. L'enjeu du projet est donc de repenser globalement le site en y intégrant les objectifs de transition environnementale.

C'est pourquoi Niort Agglo a fait appel à un programmiste pour proposer et définir l'organisation et l'évolution du site du dépôt des transports, en incluant une station d'avitaillement bioGNV.

Niort Agglo ambitionne que cette opération soit exemplaire sur le plan du développement durable. Outre l'implantation de la station bioGNV, permettant d'aider au développement d'une offre alternative de mobilités à faible émission de gaz à effet de serre, elle souhaite aller au-delà des obligations réglementaires. Ainsi, afin que le projet permette une amélioration de la qualité environnementale du site, le programme exige des engagements sur un certain nombre de thématiques, principalement liées aux axes développées dans le PCAET avec :

- Des objectifs en termes de sobriété énergétique et une faible dépendance en énergie carbonée, notamment via un travail sur le bioclimatisme et l'enveloppe des bâtiments, le recours à la géothermie, la production d'énergies renouvelables en toiture ;

- Un bâtiment intégré à son environnement, par le biais notamment de la plantation d'une cinquantaine d'arbres, l'obligation de retenir une partie des eaux pluviales en toiture via de la végétalisation, la végétalisation d'une partie des places de stationnement... ;
- Un projet engagé dans la production d'énergies renouvelables avec l'installation de panneaux photovoltaïques ;
- Un projet contribuant à de l'activité locale et pérenne, notamment en imposant une quantité de matériaux biosourcés sur l'ensemble du bâtiment conduisant à une structure mixte.

STATION BIOGNV ET ACHAT BUS :

Afin de pouvoir répondre aux enjeux de transition énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre inscrits dans le Plan Climat-Air-Energie Territorial, Niort Agglo a fait le choix de convertir sa flotte de bus urbains au bioGNV.

Considérant que, parmi les contrats publics envisageables pour mener à bien ce projet, le Marché Public Global de Performance permet entre autres possibilités d'associer à la fois la conception, la construction, et l'entretien de la station d'avitaillement bioGNV, un Marché Public Global de Performance sera lancé. Cette solution apparaît comme la solution la plus adaptée, dans la mesure où elle permet notamment :

- d'obliger à un raisonnement en coût global et ainsi d'optimiser les coûts de fonctionnement futurs,
- de fixer des objectifs de performance en termes de niveau d'activité et de qualité de service,
- de faciliter la gestion du marché (un seul et unique marché).

L'exploitation de la station bioGNV sera intégrée au contrat de de la DSP transport.

Le programme technique comprend notamment :

- Les équipements de charge lente par portique aérien (au standard NGV1) ;
- Une station GNV (dont génie civil) évolutive permettant de s'adapter au rythme du renouvellement des bus par Niort Agglo : 2 compresseurs installés à la livraison, puis installation d'un troisième compresseur sur bon de commande de Niort Agglo ;
- Une borne de charge rapide, y compris le stockage pour recharger deux bus consécutifs ;
- Deux niveaux de formation aux installations fixes GNV ;

Un contrat de maintenance sur 15 ans et astreinte 24h/24 et 7j/7.

Calendrier

STATION BIOGNV ET ACHAT BUS

Démarrage : 17-05-2021

Réception des travaux : 30-04-2023

DEPOT BUS :

Consultation de maîtrise d'œuvre : 2021

Etudes : 2022

Travaux : mi 2023-mi 2025

Date d'achèvement / mise en service : mi 2025

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	En Euros HT	Recettes	En euros HT
Etudes/frais annexes, assurance, divers et aléas, équipements industriels	3 784 550	Europe FEDER 2021-2027	4 077 750
Dépôt	6 403 000	Etat (DSIL - FNADT)	3 262 200*
Station	3 123 450	Région (CPER 21-27)	3 262 200
10 bus	3 000 000		
		Autofinancement	5 708 850
Total	16 311 000	Total	16 311 000

***Financements de l'Etat non encore sollicités**

Annexes

Délibérations des 12 avril 2021 et 29 juin 2021.

Référents du projet de l'Agglomération du Niortais :

Transports et mobilités :

Sébastien Forthin, Directeur des Transports et de la mobilité
Sebastien.forthin@agglo-nioirt.fr

Technique :

Matthieu Joncheray, Chargé d'études et de projets urbains
Matthieu.joncheray@agglo-nioirt.fr

Cyril Baumard, Chef de projet PCAET et EnR
Cyril.baumard@agglo-nioirt.fr

Contractualisation :

Pauline Viel, Chef de projet contractualisation
Pauline.viel@agglo-nioirt.fr

Objectifs environnementaux poursuivis :

Objectifs 1 et 5

Thématisation :

3.1 et 3.2

Indicateurs :

Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs

Part des usagers des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs

Emission de gaz à effet de serre du territoire

PLAN VELO
AMENAGEMENT
DES LIAISONS CYCLABLES
MAGNÉ / NIORT / BESSINES
EN DIRECTION DU SECTEUR DE
NORON



Le plus du projet :

L'aménagement de la liaison cyclable Magné / Niort / Bessines vise à résorber les discontinuités cyclables existantes dans ce secteur pour développer la pratique du vélo dans les déplacements du quotidien. Le parc d'activités économiques de Noron constitue l'un des principaux pôles générateurs de trafic du territoire, qui concentre à la fois de nombreux emplois (**environ 3 000 emplois**), le pôle universitaire de Niort (**1 210 étudiants**) ainsi que des équipements événementiels.

Lorsque le schéma directeur cyclable aura été validé, l'ensemble des liaisons qui seront ciblées dans ce document cadre feront l'objet d'études pré-opérationnelles.

Contexte

La Communauté d'Agglomération du Niortais a réalisé entre mars et août 2018 la préfiguration d'un schéma directeur cyclable à l'échelle du territoire (cf. annexe n°1). Cette étude approfondie poursuivait une double finalité :

- La production d'un diagnostic dont l'objectif était de disposer d'une connaissance des infrastructures cyclables existantes et des pratiques des résidents. Il visait également à identifier les principaux besoins en matière cyclable et déterminer ainsi les principaux pôles générateurs de trafic (PGT) du territoire.
- L'amorce de la phase stratégique du schéma directeur cyclable par une méthodologie cadre destinée à l'élaboration de fiches actions pour l'étude de la desserte de l'ensemble des PGT. Une étude pré-opérationnelle a été menée pour l'un des principaux pôles générateurs de trafic, le « Parc d'activités économique de Noron ».

Globalement, les résultats du diagnostic ont abouti aux constats suivants :

- Une mobilité fortement motorisée et essentiellement orientée vers la ville centre de Niort qui concentre la plupart des emplois, services et équipements du territoire.
- Une pratique cyclable en développement avec un usage du vélo qui tend à devenir plus fréquent pour les déplacements quotidiens domicile / travail notamment au sein des communes les plus denses, à Niort et dans les communes de la première couronne, ainsi que dans quelques communes périphériques (Beauvoir-sur-Niort, Echiré, Saint-Gelais).
- Des aménagements cyclables répartis de manière inégale sur le territoire ainsi que l'irrégularité d'implantation sur le territoire des infrastructures dédiées aux déplacements quotidiens. Les infrastructures se répartissent de manière quasi exclusive à Niort et sur les communes de la première couronne. Par ailleurs, l'absence de continuités cyclables entre les communes, ainsi que l'existence de nombreux points noirs (ponts, tunnels, tronçons départementaux dangereux, traversée de centre bourg dangereuse, etc.), rendent difficiles des déplacements intercommunaux. .

Sur la base du diagnostic, les analyses comparées des flux de déplacements domicile / travail des salariés ont permis de déterminer les principaux pôles générateurs de trafic de l'agglomération niortaise et leur accessibilité théorique. Ces PGT reposent sur le croisement de plusieurs facteurs : présence de zones d'activités, présence d'établissements de formation secondaire ou supérieure, présence de gare et inscription dans l'armature urbaine (communes d'équilibre).

Dans le cadre de l'étude du PGT « Parc d'activités économique de Noron », 2 liaisons inter-urbaines ont été retenues pour desservir le pôle générateur de trafic de Noron à partir des communes de Magné et de Bessines.

Enjeux et Objectifs

Un tronçon cyclable sécurisé entre le Parc d'activités économique de Noron (« technopole »), Magné, Niort et Bessines constitue le premier tronçon d'un axe cyclable du secteur ouest du territoire, aujourd'hui marqué par de nombreuses coupures. Outre la desserte directe de Noron, les liaisons entre ces trois communes permettent également la desserte de plusieurs autres PGT situés à proximité, comme le suggère la carte ci-dessous.

Le scénario retenu pour desservir le Parc d'activités économique de Noron (« technopole ») repose donc sur la création de 2 itinéraires (Magné / Niort et Bessines / Niort) qui sont apparus les meilleurs en termes de sécurité, de temps et de longueur de trajet puisque l'intérêt majeur est la mise en place d'un itinéraire le plus rapide et le plus direct possible vers le PGT et la ville de Niort.

Le premier enjeu est bien sûr celui de la desserte du pôle générateur de trafic du parc d'activités économique de Noron et de ses composantes. Mais cela permettra également la desserte de la piscine de Magné, équipement communautaire vers lequel il n'existe aujourd'hui aucune liaison directe malgré sa proximité géographique avec Niort et Bessines.

Par ailleurs, une liaison directe entre les communes de Niort, Magné et Bessines pourrait permettre d'amorcer la desserte de plusieurs autres pôles générateurs de trafic situés à Niort :

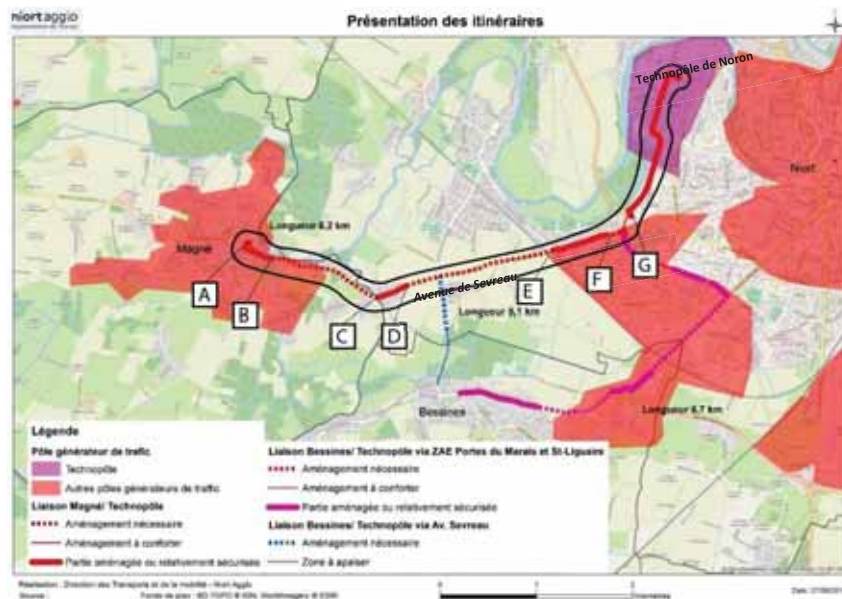
- les zones d'activités de Saint-Liguaire et des « Portes du Marais » accueillant de nombreux emplois ;
- les deux établissements d'enseignement : le Collège Jean Zay (536 élèves sur l'année 2016-2017) et le Lycée de la Venise Verte (1 020 élèves sur l'année 2016-2017) ;
- le centre-ville de Niort, ses emplois et ses activités culturelles ou de loisirs.

Il faut également souligner qu'une centaine de Niortais travaillent quotidiennement sur la commune de Magné et plus de 300 sur la commune de Bessines. Par ailleurs, 48 résidents de Magné travaillent quotidiennement à Bessines. Enfin, près de 70 élèves habitants Magné se rendent quotidiennement au collège Jean Zay, situé à proximité du parc d'activités économique de Noron. La distance entre Magné et le collège étant de 5,7 km, la création d'une liaison entre Magné et Niort permettrait d'offrir de nouvelles opportunités de déplacements aux collégiens.

Orientation retenues et description du projet

Itinéraire centre-bourg de Magné/Technopole de Noron via l'avenue de Sevreau

Itinéraire	Longueur totale	Longueur restant à aménager
Centre-bourg de Magné / Technopôle de Noron, via Avenue de Sevreau	6 200 m	3 000 m *linéaire de voirie et hors aménagements à conforter et gestion des intersections/points durs



Itinéraire Magné / Noron ; Sources : étude de préfiguration du Schéma Directeur Cyclable de la Communauté d'Agglomération du Niortais, CAN, Août 2018 / SCE

Calendrier

Date prévisionnelle de début des travaux :

Date prévisionnelle de mise en service :

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	En Euros HT	Recettes	En euros HT
Maîtrise d'œuvre	163 000	Europe (FEDER)	720 460
Travaux	2 045 650	Région (CPER 21-22 ARR)	163 000
		AAP Continuités cyclables 2020	883 460
		Autofinancement	441 730
Total	2 208 650	Total	2 208 650

Annexes

Délibération du 10/02/2020 pour la demande de subvention pour l'étude pré-opérationnelle pour l'aménagement de liaisons cyclables Magné / Niort / Bessines en direction du parc d'activités économiques de Noron.

Référents du projet de l'Agglomération du Niortais :

Technique :

Antoine Poibleaud, chargé de mission Déplacements en modes doux

Antoine.poibleaud@agglo-niort.fr

Matthieu Joncheray, Chargé d'études et de projets urbains

Matthieu.joncheray@agglo-niort.fr

Contractualisation :

Pauline Viel, Chef de projet contractualisation

Pauline.viel@agglo-niort.fr

Objectifs environnementaux poursuivis :

Objectifs 5 et 7

Thématisation :

3.1 et 3.2

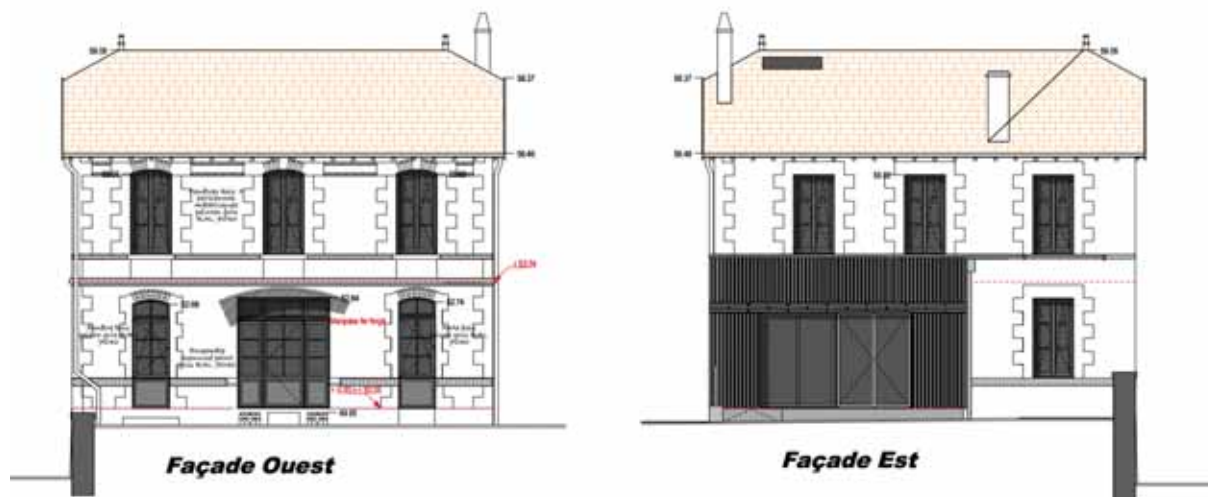
Indicateurs :

Kilomètres de pistes cyclables créés

Part des utilisateurs des mobilités douces au regard de l'ensemble des déplacements urbains

Taux d'utilisation des Véhicules à Assistance Electrique dans la flotte mise à disposition

**Promotion et valorisation des
produits locaux
MAISON DU BEURRE
(COMMUNE D'ÉCHIRE)**



Le plus du projet :

Le beurre d'Echiré est un fleuron local de l'agroalimentaire de rayonnement international qui regroupe plus de 100 producteurs adhérents et compte plus de 150 ETP. Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Projet Alimentaire Territorial. Pour la Coopérative, ce projet permettra de créer une nouvelle boutique adaptée, visible et valorisant les savoir-faire et produits locaux.

Contexte

La future Maison du Beurre d'Echiré (sous AOP), co-portée par la Coopérative Laitière de la Sèvre et l'agglomération du Niortais, constituera un véritable outil de promotion. Elle proposera une présentation de la Laiterie, espace de vente et un espace de démonstration et de dégustation. Ce projet représente pour le territoire une nouvelle offre touristique et une valorisation du savoir-faire local.

Enjeux et Objectifs

La Coopérative Laitière de la Sèvre (CLS) souhaite créer une Maison du beurre d'Echiré pour mettre en valeur la marque et son savoir-faire, à l'image de celles déjà ouvertes au Japon. L'objectif est d'y accueillir à la fois les habitants, les touristes et les entreprises. Dans le cadre de ce projet, la CLS a repéré le bâtiment de l'ancienne poste, place de l'église, jouxtant ses locaux de production. En considération de l'importance de ce projet pour la coopérative mais aussi pour le territoire, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a décidé d'accompagner ce projet. Le projet participera effectivement à l'image de marque du territoire, à la valorisation des filières locales et à créer une offre touristique supplémentaire.

Orientation retenues et description du projet

La Maison du Beurre proposera une présentation de l'histoire de la laiterie, des recettes à base du produit phare et un espace boutique. Dans la boutique seront vendus les produits des marques Echiré et Sèvre & Belle (beurre, fromage, produits dérivés) mais aussi d'autres produits locaux. L'espace de démonstration culinaire permettra de montrer aux clients le savoir-faire et aux professionnels, qui travaillent ce produit emblématique, de s'exprimer. Des formations seront également dispensées pour les chefs cuisiniers, les boulangers et les pâtisseries.

Calendrier

Validation du DCE & lancement consultation des entreprises : mai-juin 2021

Période de préparation des travaux : septembre 2021

Démarrage travaux : octobre 2021 pour une durée prévisionnelle de 6-9 mois (durée des travaux à affiner avec l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue en cours de conception)

Livraison chantier au plus tard mai/juin 2022

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	En Euros HT	Recettes	En euros HT
Acquisition	65 000	Etat (Plan de Relance – FNADT)	175 465 *
Enveloppe globale Travaux	519 885	Etat (DRAAF – Mesure 13 Partenariat Etat/Collectivité au service des PAT	233 954
Dont Travaux bâtiments	370 000	Région (CPER 2021-2027)	58 489
Dont Révision/actualisation	13 772		
Dont Prestations intellectuelle	68 047		
Dont Frais Annexes	10 100		
Dont Seuil de tolérance sur montant des travaux	57 966	Autofinancement	116 977
Total	584 885	Total	584 885

*Financement accordé par l'État au titre du FNADT en 2021 pour un montant de 175 465 € HT

Annexes

Présentation – COPIL 3 juin 2021

Référents du projet de l'Agglomération du Niortais :

Technique :

Christophe Philipponneau, Chef de projet
christophe.philipponneau@agglo-niort.fr

Contractualisation :

Pauline Viel, Chef de projet contractualisation
Pauline.viel@agglo-niort.fr

Objectifs environnementaux poursuivis :

Objectif 6

Thématisation :

2.4 et 2.5

Indicateurs :

Volume de produits issus de la Coopérative laitière et vendus dans la boutique Maison du beurre
Intégration de la Maison du beurre dans le PAT Niort Agglo/Haut Val de Sèvre
Nombre d'exploitations agricoles associées à la Laiterie Coopérative de la Sèvre

niort agglo
Agglomération du Niortais

Niort TECH II
AMENAGEMENT
D'UN COMPLEXE
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET
TOURISME D'AFFAIRES



Le plus du projet :

Ce projet de futur complexe « Enseignement supérieur » et « Tourisme d'affaires » nommé Niort Tech II s'inscrit dans la poursuite des aménagements de la Place de la Brèche et en complémentarité de l'espace Niort Tech I installé Avenue Bujault à Niort. Niort Tech est également identifié dans la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Niort (Action n°4 : Création d'un quartier du cœur de ville en Technopole Numérique dédié aux entreprises et à la formation supérieure).

Sa proximité avec la Gare SNCF assurant des liaisons efficaces avec Paris (1.3 M voyageurs/an) est un réel atout pour que cette nouvelle offre de centre-ville trouve son public.

Contexte

A l'origine du projet et afin que la nouvelle place devienne une destination touristique notable pour la région avec l'apport d'un nombre important de visiteurs (100 000 par an envisagé), un équipement majeur d'attractivité touristique était initialement envisagé lors du lancement des études de maîtrise d'œuvre sous la forme d'une « cité du risque et de l'assurance ». Ce projet prévoyait la création d'un « lieu interprétatif » pour le grand public, en partenariat avec le monde des mutuelles et l'A.U.R.A. (Association Universitaire du Rayonnement des Assurances).

Faute de pouvoir mener à bien ce projet, la Ville de Niort a abandonné en 2005 ce projet.

La Communauté d'Agglomération du Niortais s'est saisie du sujet et porté la réflexion vers la création d'un lieu de rencontres, de débats, de réceptions et de formation en appui du tissu économique et fonctionnant avec ce dernier.

Le programme a été arrêté en par délibération en date du 18/11/2019.

Enjeux et Objectifs

Le futur espace de ressources, de salons et d'événementiels doit pouvoir répondre à trois grandes familles de manifestations :

- des événements institutionnels, scientifiques et économiques (congrès, colloques, conférences, débats, instances délibérantes) d'envergure (événements annuels, mensuels, etc.) ;
- des formations dispensées dans les divers équipements de Niort Tech (cours magistraux, atelier, etc.) ;
- des manifestations commerciales : Assemblées générales des entreprises niortaises, régionales et nationales, présentation de type marketing, lancement d'opération, accueil d'activités organisées par les grands acteurs institutionnels (conférences, projections, débats, signatures, lectures d'auteurs, formations).

Orientation retenues et description du projet

Pour répondre à ce large panel de manifestations, les locaux afficheront polyvalence, modularité et diverses possibilités d'agencement. Le complexe enseignement supérieur et tourisme d'affaires doit pouvoir disposer des zones suivantes :

- un espace d'accueil et de réception ;
- des espaces de réunions polyvalents : une grande salle amphithéâtre d'une capacité souhaitée de 299 places. Cette salle permet l'accueil de groupes en réunion plénière, plusieurs salles de réunions permettant de répartir en commissions les personnes se réunissant en plénière dans la grande salle ou en « co-activité » avec une plénière. Ces salles doivent pouvoir être occultées

pour la vidéo projection. Elles seront équipées d'écran et/ou de dispositif de vidéo projection, un espace de restauration d'une capacité au moins égale à la capacité de la salle plénière (299 places) ;

- des bureaux individuels privatifs pour des « rendez-vous d'affaires » ;
- un espace traiteur ;
- des bureaux pour le gestionnaire du site ;
- des locaux techniques (sanitaires, stockage, informatique...).

Le Wifi haut débit devra être disponible sur l'ensemble des locaux.

Le mode de gestion des locaux est privilégié en Délégation de Service Public.

Calendrier

Etudes : Septembre 2020 – Décembre 2021

Travaux : Mai 2022 – Octobre 2023

Date d'achèvement – Mise en service : Novembre 2023

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	En Euros HT	Recettes	En euros HT
Maîtrise d'œuvre	592 300	Etat (AAP Friches)	866 067
Travaux	4 330 338	Etat (FNADT)	625 000
Frais annexes	26 000	Région (Accord régional de Relance)	712 330
Seuil de tolérance	750 000	Département (Dispositif contractuel)	213 699
		Autofinancement	1 856 882
Total	5 698 638	Total	5 698 638

***Financement accordé par l'État au titre du FNADT pour un montant de 225 000 € HT sur l'exercice 2020**

Annexes

Délibération du 18/11/2019 pour l'acquisition de volumes pour la réalisation d'un complexe « enseignement supérieur et tourisme d'affaires »

Délibération du 18/11/2019 pour la validation du programme de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un complexe « enseignement supérieur et tourisme d'affaires »

Programme de maîtrise d'œuvre

Référents du projet de l'Agglomération du Niortais :

Technique :

Claire Charruaud et Matthieu Joncheray, Chargés d'études et de projets urbains

Claire.charruaud@agglo-niort.fr

Matthieu.joncheray@agglo-niort.fr

Contractualisation :

Pauline Viel, Chef de projet contractualisation
Pauline.viel@agglo-niort.fr

Objectifs environnementaux poursuivis :
Objectifs 4 et 7

Thématisation :
4.1 et 4.2

Indicateurs :

Nombre d'étudiants et de touristes d'affaires accueillis
Nombre et typologie de cours (par filières) proposés
Surfaces foncières recyclées

niort agglo
Agglomération du Niortais

Niort TECH III
AMENAGEMENT
D'UN COMPLEXE
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET
TECHNOPOLE



Le plus du projet :

Ce projet Niort Tech III s'inscrit dans la poursuite des aménagements de la Place de la Brèche en complémentarité de l'espace Niort Tech I installé Avenue Bujault à Niort. Niort Tech est également identifié dans la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Niort (Action n°4 : Création d'un quartier du cœur de ville en Technopole Numérique dédié aux entreprises et à la formation supérieure).

Sa proximité avec la Gare SNCF assurant des liaisons efficaces avec Paris est un réel atout pour que cette nouvelle offre de centre-ville trouve son public.

Contexte

L'assurance mutualiste est une filière d'excellence, dont Niort est le berceau. Dans ce contexte, la CAN a souhaité s'affirmer comme un pôle d'excellence en matière d'économie numérique en s'engageant aux côtés des Mutuelles pour être en mesure d'accueillir les start-up du numérique et de les accompagner dans l'élaboration de leur projet d'entreprise.

En 2018, la CAN a donc choisi de bâtir l'écosystème du numérique Niort Tech, sur le site central de la Place de la Brèche, avec la mise à disposition de locaux adaptés au parcours d'incubation, d'accélération et de développement des entreprises de cette filière. Il s'agit aussi d'être en mesure d'assurer la formation des personnels recherchés par de nombreuses entreprises et de proposer aux étudiants des parcours de formations professionnelles et d'enseignement supérieur.

Les premiers aménagements menés sur Niort Tech I (phases 1 et 2) entre 2018 et 2019 ont consisté à réhabiliter le bâtiment principal donnant sur l'avenue Bujault, place de la Brèche à Niort, dont la construction date des années 1956. Le site héberge actuellement des activités dans le domaine du numérique avec 2 espaces de co-working pour des travailleurs nomades, 10 bureaux start-up, des organismes de formation supérieure (CNAM, Excelia Group, UCO), ainsi que des salles de réunion. Au-delà du bâtiment principal déjà fonctionnel, l'ensemble du site acquis par la CAN en 2018, dénommé Niort Tech III a fait l'objet en 2020 / début 2021 d'une programmation architecturale, urbaine et paysagère. Le programme va être approuvé et le concours d'architecture lancé en Conseil d'Agglomération de juin 2021. Le programme a été co-construit et partagé lors de plusieurs réunions d'échanges et d'ateliers de travail avec les usagers de Niort Tech I, les acteurs du système numérique niortais, les partenaires financiers potentiels, les services et élus concernés.

Dans la poursuite de Niort Tech I, l'enjeu du projet de Niort Tech III est de créer un lieu-totem et un lieu-ressources de l'écosystème numérique niortais.

Enjeux et Objectifs

Il répond à plusieurs objectifs :

- Objectifs fonctionnels :
 - Compléter et étendre l'animation de la filière numérique
 - Soutenir la création de projets dans la filière numérique
 - Favoriser l'hybridation des fonctions et soutenir l'innovation au sein de l'écosystème (création d'une technopole)
 - Pouvoir accueillir plus d'entreprises résidentes pour atteindre une masse critique et positionner Niort Tech comme un lieu ressource
 - Constituer à la fois un lieu de travail et un lieu de vie
 - Animer le cœur de Niort Tech et donner à voir son effervescence
 - Un lieu au croisement de plusieurs familles d'usagers (animations entreprises inter-filières,

laboratoire d'enseignement supérieur, start-ups, travailleurs nomades, porteurs de projets...)

- Objectifs urbains et architecturaux :
 - Mettre en scène le lieu-totem du numérique niortais et l'ouvrir sur le centre-ville
 - Offrir une grande modularité et faciliter les reconfigurations futures
 - Offrir une grande qualité d'accueil et une diversité d'ambiances
 - Permettre une bonne accessibilité du site et proposer des parcours fluides
 - Optimiser les espaces disponibles sur le site sans densification excessive
 - Etre exemplaire en matière environnementale

Orientation retenues et description du projet

Pour répondre à l'ensemble de ces objectifs, le projet prévoit notamment la création de plusieurs usages :

- Pôle Accueil du public ;
- Pôle Événementiel et espaces communs : salles de réunion, espaces de détente, foyer étudiants, espace de restauration / snacking ;
- Pôle Hébergement des entreprises : incubateur / accélérateur d'entreprises, espace pépinière / hôtel d'entreprises, espaces co-working, créative house ;
- Pôle Enseignement supérieur : salles de formation ;
- Pôle Soutien à l'innovation : fab lab, petit studio de production ;
- Pôle de gestion du site : administration, entretien / maintenance ;
- Pôle service supports aux usagers : point café, conciergerie, sanitaires ;
- Espaces extérieurs : jardin paysager, terrasses, aire de stationnement, abris vélos.

Calendrier

Etude de maîtrise d'œuvre : mi-2022 – mi 2023

Travaux – Fin 2023 – début 2025

Livraison attendue : mi-2025

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	En Euros HT	Recettes	En euros HT
Etudes + maîtrise d'œuvre + tous frais annexes confondus	3 259 859	DSIL – FNADT	1 102 500*
Démolitions	562 100	Etat (AAP Friches 2022)	1 102 500
Bâti-réhabilité	1 308 800	Région (CPER 2021-2027)	2 205 500
Construction neuve	5 028 300	FEDER	992 250
Espaces extérieurs	315 500	Département (Dispositif contractuel)	330 750
Sujétions d'adaptation au site hors démolitions	551 569	Mécénat d'entreprises	220 500
		Autofinancement	5 071 500
Total		Total	11 025 000

*Financements de l'Etat non encore sollicités

Annexes

Programme de consultation des maîtrises d'œuvre.

Référents du projet de l'Agglomération du Niortais :

Technique :

Claire Charruaud, Chargée d'études et de projets urbains

Claire.charruaud@agglo-niort.fr

Sylvie Touzeau, Responsable de Niort Tech

sylvie.touzeau@agglo-niort.fr

Contractualisation :

Pauline Viel, Chef de projet contractualisation

Pauline.viel@agglo-niort.fr

Objectifs environnementaux poursuivis :

Objectifs 4 et 7

Thématisation :

4.1 et 4.2

Indicateurs :

Nombre de projets de la filière numérique soutenus

Nombre d'entreprises résidentes accueillies

Classification et nombre de familles d'utilisateurs de la structure

Exemplarité en matière environnementale

PÔLE GARE NIORT ATLANTIQUE
PHASE 1
AMENAGEMENT
DES ABORDS DE LA GARE



Le plus du projet :

La gare de Niort s'inscrit au sein d'une organisation régionale, d'un axe sud-ouest/nord-est la Rochelle - Paris majeur et fait office de porte d'entrée/sortie à l'échelle de l'aire métropolitaine. La ville de Niort est en mutation urbaine depuis près de 10 ans et poursuit son développement avec des objectifs de croissance qui invitent à repenser le territoire et son offre de service sur une période longue.

Contexte

Niort Agglo est engagé sur un projet très important de requalification de la Gare Niort Atlantique depuis plusieurs années. A partir de 2017, l'ensemble des acteurs compétents ont été mobilisés pour définir les orientations d'aménagement et envisager le projet avec une vision à 15 ans. Ce travail est formalisé depuis fin 2018 avec la validation du schéma d'aménagement et du phasage de cette opération.

Les élus du Niortais portent en ce début de mandat et dans la continuité du précédent, une intention forte de réaliser la première phase du projet qui comprend l'aménagement de l'avant et de l'arrière de la gare. Ce projet cohérent et équilibré entre les fonctions de mobilité et d'accessibilité est également très marqué par des intentions affirmées autour de la qualité des espaces et la végétalisation du site.

L'étude d'aménagement du Pôle Gare Niort Atlantique menée en 2018 a permis la production et l'adoption partagées d'un schéma global d'aménagement à développer sur une période de 10 à 15 ans selon un phasage en 2 temps permettant d'engager la réalisation opérationnelle de la première tranche entre 2021 et 2025.

Les principes et composantes de ce schéma ont fait l'objet de sa présentation et de son adoption lors des derniers comités de pilotage réunis le 3 octobre 2019 puis le 1^{er} juillet 2020.

Enjeux et Objectifs

Le Niortais est une place forte régionale et nationale autour des métiers de la banque et de l'assurance, du numérique et en croissance forte sur l'enseignement supérieur, ce sont plus de 1,3 millions de voyageurs par an qui utilisent la gare. Ce site actuellement désuet et peu adapté aux attentes de la population, doit muter, se transformer et s'insérer plus dans la ville pour être plus accessible pour tous.

La Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite donc, dans le cadre de la structuration de la Région Nouvelle-Aquitaine, assurer une modernisation et une optimisation de son quartier de la gare qui a déjà une place structurante dans l'agglomération de par son positionnement à l'ouest du centre-ville et à proximité d'un axe structurant. L'ambition de la CAN est inscrite dans le nom du projet : « Pôle Gare Niort-Atlantique ».

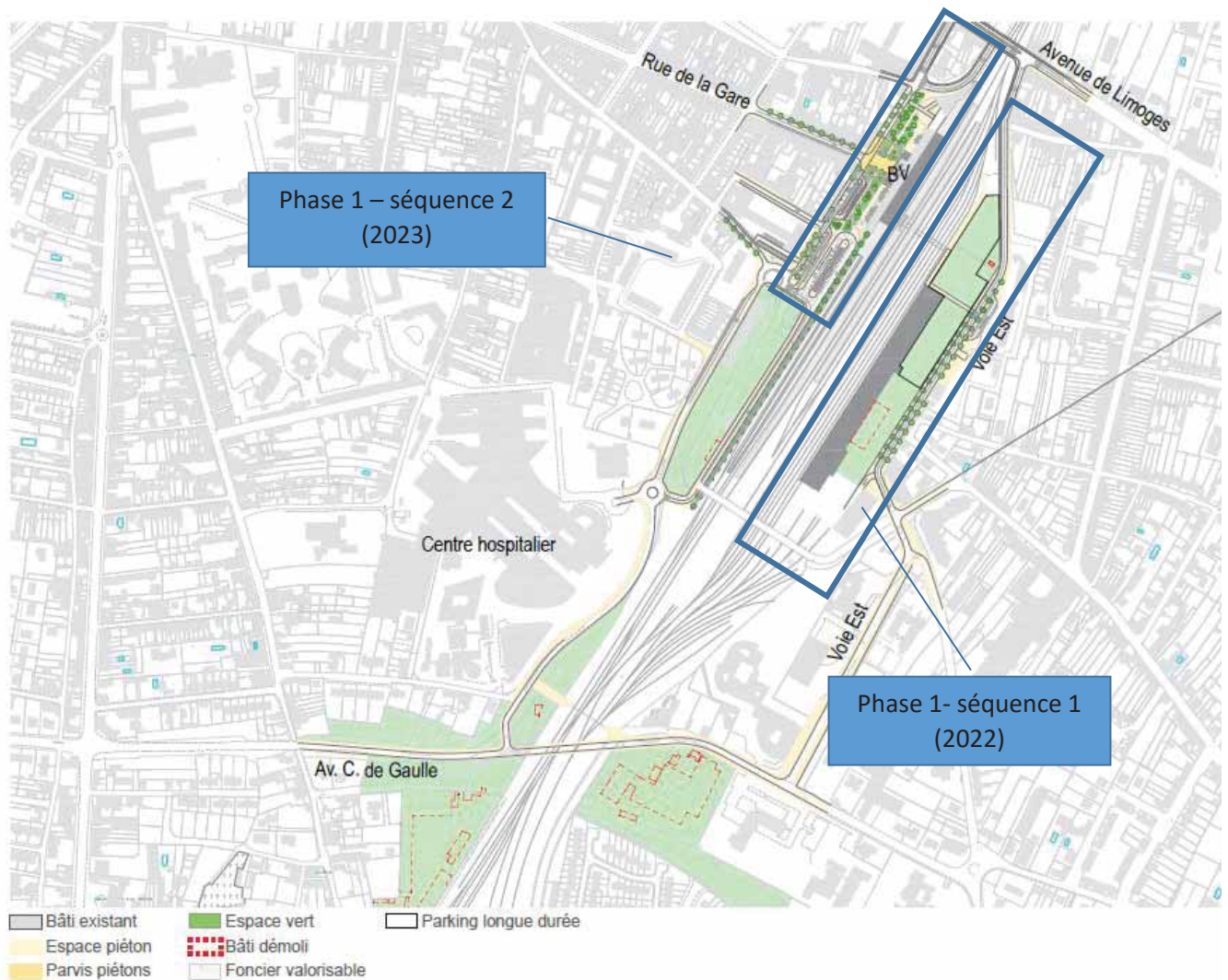
Cette approche s'inscrit pleinement dans les objectifs du SCoT et du PCAET votés le 10 février 2020, par la maîtrise des consommations foncières et la limitation de l'étalement urbain mais aussi par les meilleurs accès aux transports collectifs et aux modes doux et par le développement urbain en proximité de la gare.

Orientation retenues et description du projet

Dans un souci de simplification de la lecture des destinations et de la fonctionnalité des espaces et de

valorisation des espaces publics, les principaux attendus et séquences de la **phase 1**, sont les suivants :

- **Séquence 1 : Réaménagement de l'arrière du secteur gare** : création d'une voirie de contournement, parking (400-450 places), dépose minute, sanctuarisation de la grande halle en attendant la définition d'une fonctionnalité ; le plan de circulation doit encourager l'accès à la gare par l'Est et limiter le trafic automobile de transit sur l'esplanade de la gare.
- **Séquence 2 : Réaménagement des abords du bâtiment gare** : création d'un parvis, organisation d'un Pôle d'Echange Multimodal reconfigurant les accès et les circulations pour les bus/création de quais, avec notamment par la création (en tranche conditionnelle) d'un franchissement réservé au TC sous la rampe du pont Inkerman, aménagement d'un espace pour taxis, cheminements pour vélos et piétons, aménagements paysagers qualitatifs/végétalisation du site, ... etc.



Calendrier

Délibération validant le programme : 16/11/2020

Attribution du contrat de maîtrise d'œuvre : mai 2021

Protocole partenarial Niort-Agglomération - SNFC - Région - Etat - Ville de Niort - Département 79 : Avril 2021

Etude – MOE – Travaux séquence 1 : 2021-2022

MOE – Travaux séquence 2 : 2022-2023

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	En Euros HT	Recettes	En euros HT
Travaux – Phase 1 – Séquences 1 et 2	9 900 000	Europe (FEDER 2021-2027)	4 310 500
Honoraires de maîtrise d'œuvre	630 000	Etat (CPER 21-27)	2 679 500*
Frais annexes	1 120 000	Région (dispositif sectoriel)	2 330 000
		Autofinancement	2 330 000
Total	11 650 000	Total	11 650 000

***Financement accordé par l'État au titre de la DSIL de droit commun en 2021 dans le cadre du Plan de Relance pour un montant de 2 670 000 € HT**

Annexes

Programme de maîtrise d'œuvre (Septembre 2020).

Référents du projet de l'Agglomération du Niortais :

Chef de projet :

Alexandre Soler, Directeur de l'Aménagement Durable du territoire et de l'habitat – Chef de projet « Gare Niort Atlantique ».

Alexandre.soler@agglo-niort.fr

Technique :

Claire Charruaud et Matthieu Joncheray, Chargés d'études et de projets urbains

Claire.charruaud@agglo-niort.fr

Matthieu.joncheray@agglo-niort.fr

Contractualisation :

Pauline Viel, Chef de projet contractualisation

Pauline.viel@agglo-niort.fr

Objectifs environnementaux poursuivis :

Objectifs 5 et 7

Thématisation :

3.1 et 3.2

Indicateurs :

Part des mobilités douces et transports urbains en proximité de la gare

Emissions de gaz à effet de serre dans le périmètre du PEM

Potentiel de recyclage foncier

Surfaces désartificialisées



**Pole agroalimentaire laiterie
de Coulon**



Le plus du projet

Valorisation des productions locales sur un site patrimonial historiquement construit pour la transformation du lait produit dans le marais.

Contexte

En 2004, suite à la restructuration des activités de production de l'Union Laitière de la Venise Verte, abandonnant le site de Coulon pour recentrer l'activité sur Maillezais, le Parc naturel régional a acquis le site qui a ensuite fait l'objet de plusieurs phases de travaux de réhabilitation et d'aménagements pour répondre aux besoins des porteurs de projets identifiés.

Ainsi, au fur et à mesure de la réhabilitation du site plusieurs entreprises ont pu développer leurs activités, il y a aujourd'hui 3 structures :

- L'association des Gens et Producteurs du Marais poitevin, regroupant 28 producteurs, gère la conserverie, atelier de transformation des produits agricoles depuis 2006.
- Le CREGENE, Conservatoire des Ressources Génétiques du Centre Ouest Atlantique, occupe l'ancien bâtiment administratif, c'est une association qui fédère 11 associations de sauvegarde des races et variétés domestiques anciennes sur Poitou-Charentes-Vendée.
- La brasserie des Copains, (marque Tête de Mule), brasserie artisanale plusieurs fois médaillée au concours général agricole et au concours international de Lyon et qui bénéficie de la marque « valeurs parc naturel régional du marais poitevin » pour une bière 100% locale.

L'association des producteurs, ainsi que le brasseur, ont aujourd'hui des projets de développement qui nécessitent soit de restructurer soit d'investir dans de nouveaux bâtiments. D'autre part, le potentiel bâti sur le site peut permettre, dans une approche globale, d'accueillir de nouvelles unités de production ou de servir de pépinières pour lancer de nouvelles activités.

Enjeux et Objectifs

Les objectifs sont de poursuivre la réhabilitation du site dans le respect de son histoire et de développer les activités agroalimentaires sur place. L'accompagnement au développement des activités agroalimentaires installées ou à venir est intégré dans le Plan Alimentaire Territorial de l'agglomération de Niort visant à valoriser les productions locales et à relocaliser leur transformation.

L'agriculture occupe une place importante sur l'agglomération du Niortais, en termes de : surface avec plus de 70% du territoire en surface agricole, de diversité des paysages, de nombre d'exploitations (450 exploitations dont une 60aine en circuits courts), d'alimentation locale, de création de lien social, etc.

D'autre part, les consommateurs sont de plus en plus en demande de réappropriation de leur alimentation. La filière agricole quant à elle est en constante évolution et de nombreuses initiatives alimentaires fleurissent sur le territoire.

Le PAT a donc pour objectif de soutenir la filière agricole locale, de répondre aux attentes des consommateurs et de faire réseau entre ces acteurs.

Le Parc naturel régional, garant de la marque « Valeur Parc naturel régional » accompagne cette stratégie en valorisant les produits issus du territoire et répondant à des cahiers des charges exigeant en matière de préservation de l'environnement et de lien social.

Le pôle, situé sur une des communes les plus touristiques du marais poitevin sera également une vitrine des productions locales.

Orientation retenues et description du projet

Le projet consiste à rénover des bâtiments actuels ou à étendre les bâtiments pour favoriser le développement ou l'installation de jeunes entreprises de transformation de produits locaux et boutique de vente des produits transformés sur place.

Calendrier

2022-2025

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	En Euros HT	Recettes	En euros HT
	2.000.000 €		
Total	€ HT	Total	€ HT

Référents du projet

Fabrice Laumond.



Développement du tourisme fluvestre



Le plus du projet

Développement d'un nouveau produit touristique de découverte du marais, reliant Niort à Marans puis La Rochelle, avec des bateaux zero emission en adéquation avec les paysages préservés du Marais poitevin.

Contexte

Le tourisme du marais poitevin a connu un nouvel essor ces dernières années par le développement des circuits des randonnées, en vélo notamment, et par l'amélioration la qualité des sites de visite, abbayes, éco-musés, etc...Ce travail a permis l'obtention du Label Grand Site pour la Venise Verte.

L'objectif d'élargissement de l'offre touristique s'est ainsi vu concrétisé, mais la Sèvre Niortaise, épine dorsale du marais, n'a pas été intégrée dans cette dynamique.

C'est à partir de ce constat que les acteurs du développement touristique, Parc, Comité départementaux du tourisme, et l'Institution Interdépartementale de la Sèvre Niortaise, gestionnaire de la voie d'eau se sont interrogés sur la possibilité de relancer la navigation touristique sur le fleuve, par ailleurs toujours classé dans les voies navigables de France.

Une étude de faisabilité confirme l'opportunité et la faisabilité de la remise en navigation touristique de la Sèvre et ses affluents, aux conditions de remettre en état les ouvrages hydrauliques, d'aménager des haltes nautiques et les deux ports têtes de ligne du réseau.

Enjeux et Objectifs

Le développement d'un produit touristique de navigation de la Sèvre niortaise doit permettre de relier les villes de Niort et de La Rochelle. L'attractivité de la destination tient à l'association des images patrimoniales et maritime de La Rochelle, avec celle de nature et d'environnement préservé du Marais Poitevin. Pour une clientèle étrangère cible de ce type de séjour, la destination La Rochelle - Marais Poitevin fait sens.

Ce produit touristique s'adresse à une clientèle nouvelle, en particulier étrangère et plutôt aisée, qui ne vient pas aujourd'hui dans le marais poitevin.

Cette activité permettrait de redynamiser l'image du marais en mettant en valeur la Sèvre niortaise qui relie les 3 départements et les différents EPCI du marais poitevin.

Orientation retenues et description du projet

Le projet consiste à rénover l'infrastructure de navigation (écluses, pontons d'attentes, signalétique nautique, port de Niort) et à développer des haltes escales (10 haltes sur l'ensemble du marais, dont 4 sur le territoire de la communauté d'agglomération du niortais) pour favoriser l'interaction entre l'activité de navigation et les offres de service à terre.

Chaque halte escale est équipée d'une borne permettant le ravitaillement en eau douce et des branchements électriques pour recharger les batteries de propulsion du moteur électrique.

En effet, les collectivités ont choisi de privilégier une navigation 100 % électrique, plus respectueuse de l'environnement, et d'investir dans deux premiers bateaux zero emission afin de lancer cette dynamique.

Calendrier

Mise en service phase test en 2022

Plan de financement prévisionnel territoire Agglomération du niortais

Dépenses	En Euros TTC	Recettes	En euros TTC
Infrastructure de navigation	1 650 466 €	Département 79	379 607 €
		Région NA	445 626 €
		Etat	445 626 €
		Niort Agglo	379 607 €
Bateaux	681 467 €	Région NA	85 183,38 €
		Région Pays de la Loire	85 183,38 €
		Département 17	85 183,38 €
		Département 79	85 183,38 €
		Département 85	85 183,38 €
		Niort Agglo	85 183,38 €
		CC. Aunis Atlantique	85 183,38 €
		CC. Vendée Sèvre Autise	85 183,38 €

Référents du projet

Fabrice Laumond.



PLAN PAYSAGE GRAND SITE DE FRANCE

Grands travaux de renouvellement de la trame arborée



Le plus du projet

Un projet alliant transition écologique, paysagère, économique, sociale et climatique

Contexte

Le paysage des marais mouillés, site classé, labellisé Grand Site de France, est composé de prairies entourées de milliers de kilomètres de voies d'eau, bordées d'alignements d'arbres taillés en têtards. Ce patrimoine arboré unique au monde est un héritage du XIX^{ème} siècle constitué de plus de 400 000 frênes plantés par les hommes pour la production de bois de chauffage. Ce patrimoine culturel, paysager et environnemental exceptionnel est vieillissant et menacé par une maladie, la chararose, qui entraîne à terme la disparition des frênes.

Par ailleurs, le Marais poitevin constitue un réservoir de biodiversité, reconnu et protégé, et le PNR œuvre pour préserver et améliorer les corridors écologiques et les alignements d'arbres constituent un élément fort de la trame verte.

Dans les 19 communes des Deux-Sèvres classées en PNR par décret du 20 mai 2014, le PNR porte le programme « plantons les arbres têtards de demain » dédié au renouvellement de la trame arborée spécifique du Marais poitevin. Il s'agit de :

- Accompagner l'évolution du paysage et de la biodiversité,
- Répondre aux nouveaux usages tout en maintenant la valeur culturelle, historique et économique du paysage.
- Favoriser la séquestration du carbone, le patrimoine arboré constituant un atout pour la captation carbone et l'atténuation des effets du changement climatique.

Enjeux

Les frênes têtards du Marais Poitevin sont menacés par plusieurs facteurs naturels (vieillesse, recul des berges, etc...) et par une maladie, la Chalarose, particulièrement agressive pour ces arbres. Cette maladie fait peser une lourde menace sur les alignements de frênes têtards, véritables emblèmes du Marais poitevin. La mortalité est estimée à 95% des arbres, dans les 10 ans à venir.

Un Plan d'actions pour le Paysage, initié en 2014, a été élaboré, comportant les volets suivants :

- Sensibilisation / information concernant la maladie, création d'outils de communication
- Formation et animation de la démarche paysage auprès des collectivités et des particuliers
- Programme de replantation de la trame arborée à destination des propriétaires fonciers
- Mise en place d'une filière labellisée Végétal Local pour les plantations

Une liste de 6 essences alternatives au frêne a été élaborée pour renouveler et diversifier la trame arborée du Marais mouillé et de ses bordures, en conservant la taille têtard emblématique du Marais poitevin : le chêne pédonculé, l'orme et l'érable champêtres, le peuplier noir, le saule blanc et le charme. Il s'agit donc de proposer à tout propriétaire d'une parcelle située dans Marais poitevin une assistance technique et financière pour renouveler progressivement la trame arborée du Marais mouillé.

Objectifs

- Renouveler le paysage emblématique du marais mouillé, vieillissant et menacé, notamment par l'arrivée de la chararose dans le Marais poitevin.
- Mettre en œuvre le Plan paysage du Grand Site de France.
- Poursuivre et amplifier l'effort de replantation entrepris avec les propriétaires depuis 2017.
- Sensibiliser les acteurs sur l'évolution du paysage du Marais mouillé.

Calendrier

Compte tenu de l'enjeu et de l'échelle importante du site, ce programme d'actions s'inscrit dans une durée importante et portera sur la durée du CRTE, et probablement au-delà. Il est reconduit chaque année. Les projets identifiés en début d'année sont mis en œuvre durant l'hiver, période favorable aux plantations.

Orientation retenues et description du projet

- Accompagnement des nouveaux chantiers de plantation des particuliers : mise en œuvre des projets identifiés en 2020, élaboration des dossiers au titre du site classé et de Natura 2000, des conventions avec les propriétaires, passation des marchés avec les entreprises, suivi des chantiers de plantations.
- Suivi des plantations réalisées les années précédentes et suivi sanitaire des boisements pour mesurer l'avancée de la chalarose.
- Animation de la démarche de renouvellement de la trame arborée du PNR : animation des comités techniques et de pilotage, sensibilisation et formation des acteurs locaux, identification des partenaires porteurs des projets...
- Soutien à l'émergence de la filière de production de végétaux d'origine locale en cours de création : sensibilisation et formation des acteurs économiques, mise en place de méthodes, identification de lieux de collecte, organisation de collectes collectives, élaboration de contrats de cultures...
- Communication et sensibilisation sur les chantiers réalisés et les projets à mener, et sur la démarche globale liée au arbres têtards, aux frênes et au paysage.
- Participation au réseau d'acteurs agissant en faveur du climat, au travers des PCAET et/ou la Coopérative Carbone territoriale .

Localisation / spatialisation :

Les projets de plantation situés dans le Grand Site de France sont prioritaires. Néanmoins, les projets identifiés aux abords du Grand Site de France ou dans d'autres secteurs de marais boisés peuvent également être intégrés. Ils concernent près de 30 communes dont les 19 de l'agglomération du niortais.

Gouvernance, partenariats :

Cette action est réalisée en partenariat avec les deux DREAL : les Inspecteurs des Sites de Nouvelle Aquitaine et des Pays de la Loire, qui valident les choix des essences et des projets selon les sites. D'autres partenaires sont mobilisés : communes, EPCI, Départements, Régions, habitants, Syndicat des Propriétaires Fonciers, Chambres d'agriculture, mécènes... L'animation du Parc permet la mise en place d'une synergie concernant les programmes de plantation proposés aux propriétaires du Marais et un accompagnement du projet à son évaluation.

La filière « Végétal Local » Marais poitevin mobilise par ailleurs les CREN, Prom'Haies, le Centre Horticole Municipal de La Rochelle, les acteurs économiques locaux, les associations ... Le suivi sanitaire des boisements est partagé avec le département Santé Forêt, les CRPF, les services de l'Etat, l'IIBSN, les collectivités.

Résultats attendus, indicateurs :

Depuis la mise en place du programme « plantons les têtards de demain », plus de 9 000 végétaux ont été plantés en 4 ans, soit environ 50 km d'alignement, dont la moitié pour les communes de Niort agglo. Suite à l'évolution observée des symptômes de la chalarose, les objectifs de plantation à l'échelle du Marais poitevin sont doublés pour atteindre 5 000 arbres par an, **soit 2 500 par an pour les 19 communes de Niort agglo**. A l'échelle du CRTE pour la période 2022/2027 (6 ans), il s'agit **par conséquent de planter 15 000 arbres**.

Indicateurs : linéaire d'alignement plantés et/ou restaurés et nombre de propriétaires mobilisés

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses / an	En Euros TTC	Recettes / an	En euros TTC
Animation	35 000	Etat	30 000
Achat de végétaux	12 000	Département 79	11 000
Prestations de plantations	36 000	Région Nouvelle Aquitaine	20 000
Sensibilisation, formation, communication	17 000	Fondation du patrimoine	39 000
Total	100 000 €	Total	100 000 €
Total sur 6 ans	600 000 €	Total	600 000 €

Référent du projet

PNR Marais poitevin, 2 rue de l'église – 79 510 Coulon

Contact : Sandrine GUIHENEUF
directrice technique médiation aux patrimoines, climat et cadre de vie



Valorisation des milieux naturels du Marais poitevin



Le plus du projet

Contexte

Le Parc naturel régional poursuit l'objectif de préserver et de restaurer la biodiversité remarquable du Marais poitevin.

A cet effet, le Parc élabore et met en œuvre un programme d'actions pour créer, aménager, restaurer des milieux naturels. Son action concourt à l'amélioration des continuités écologiques. Elle cible prioritairement les milieux de la zone humide.

Le programme d'actions est élaboré annuellement. Il s'appuie sur des financements structurels et conjoncturels. Le budget et les financeurs sont variables en fonction des opportunités d'actions et de financements.

Enjeux et Objectifs

Les enjeux sont définis par les documents « de programmation » qui encadrent l'action publique sur le territoire : la charte de Parc naturel régional, le document d'objectifs Natura 2000, les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux, la stratégie « trames vertes et bleues » ...

L'objectif du programme d'actions est d'augmenter les surfaces des habitats d'intérêt communautaire et la biodiversité remarquable du Marais poitevin. L'action du Parc participe à la stratégie collective mise en œuvre en ce sens.

Orientation retenues et description du projet

Les projets émergent d'un travail d'animation territoriale conduit en collaboration avec les gestionnaires des espaces : propriétaires fonciers, exploitants agricoles, collectivités...

Le Parc intervient en tant que maître d'ouvrage, celle-ci lui étant déléguée par les propriétaires et/ou gestionnaires des sites.

Le Parc élabore les projets, sollicite les financements, en assure la gestion administrative et financière, réalise les travaux et produit les rapports d'exécution. Les travaux sont confiés à des prestataires.

Ils concernent :

- l'aménagement de prairies naturelles,
- création, l'entretien de mares, de zones basses humides et de frayères,
- des aménagements spécifiques associant pastoralisme et biodiversité (protection de ripisylve, aménagement d'abreuvoirs, installation de clôtures de protection),
- la création et/ou renforcement de trames vertes (haies, bosquets, arbres, restauration de connexion hydrauliques...),
- la restauration de milieux naturels particuliers (coteaux calcaires, boisements humides, roselières...),
- la mise en place d'informations sur l'objet des travaux réalisés.

Calendrier

Les travaux sont réalisés de 2021 à 2022.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	En Euros <i>TTC</i>	Recettes	En euros <i>TTC</i>
Travaux	179 000	France relance	108 850
		Région NA	37 400
		Région Pays de la Loire	28 750
		Communes	4 000
Total	179 000 € HT	Total	179 000 € TTC

Annexes

Référents du projet

Dominique Giret, directeur technique biodiversité agriculture durable

THEME 1
TRANSITION ECOLOGIQUE ET
ENERGETIQUE

SOUS THEME 1.1 :

RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS

Les projets – éléments de calendrier et financier :

Porteur de projet	Projet – description	Localisation	Date de démarrage et calendrier de	Thématiques du Plan de Relance	Coût prévisionnel	Co-financements sollicités				Périmètre de contractualisation
Niort Agglo	Opération de réhabilitation de l'immeuble du 15, rue Pluviault	Niort	2021-2022	Transition écologique et énergétique	514800					Action Cœur de Ville
Niort Agglo	Rénovation énergétique d'un immeuble de bureaux au 15, rue de l'Hotel de Ville	Niort	2021-2022	Transition écologique et énergétique	328000					

Nota Bene : Ces deux projets se retrouvent également dans la fiche 2.4 : Cohésion sociale et territoriale – Activités économiques, commerciales, tiers-lieux et ESS.

Contexte

Les intercommunalités voient leur rôle renforcé dans l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'analyse de la vulnérabilité du territoire et l'adaptation au changement climatique. A cela s'ajoutent également, la réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES), la maîtrise de la demande en énergie et la lutte contre la précarité énergétique, le développement des énergies renouvelables et, enfin, le suivi et l'évaluation des actions mises en place.

Les intercommunalités se voient aussi attribuer de nouvelles missions en matière de séquestration carbone, de développement de réseaux de chaleur, de réduction des émissions de polluants, etc.

Stratégie du territoire : enjeux et objectifs

L'agglomération porte une démarche collaborative fondée sur le diagnostic de la situation du territoire, des potentiels de développement et une ambition forte : réduire la charge carbone à horizon 2030 et engager le territoire fortement pour limiter les Gaz à Effets de Serre (GES). L'objectif « bas carbone » s'inscrit dans les objectifs nationaux et européens avec en ligne de mire la neutralité à 2050. En effet, la modération du changement climatique passe impérativement et prioritairement par la réduction des GES. Enfin, le Plan Climat engage le territoire dans un cadre d'actions contributrices sur les 4 grands thèmes suivants :

- la maîtrise des consommations énergétiques ;
- la production d'énergie à partir des ressources renouvelables et mobilisables localement ;
- la réduction des GES ;
- la qualité de l'air.

Un programme d'actions stratégique et opérationnel a été adopté et l'une des actions est l'isolation performante des bâtiments et logements.

L'Ademe a apporté son appui à la ville de NIORT pour une étude d'identification des îlots de chaleur urbains suivie d'un programme d'actions adaptées (plantation d'arbres, végétalisation des toitures, plantes de trottoirs, etc.)

Par ailleurs l'Ademe soutient également la démarche de la ville de Niort dans la lutte contre le changement climatique à travers la démarche Cit'ERGIE.

Objectifs environnementaux suivis et indicateurs d'évaluation

Les projets listés ci-dessus répondent à l'un ou à plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

Objectif 1 : Lutte contre le changement climatique

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la lutte contre le changement climatique quand elle contribue à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère en évitant ou réduisant les émissions de GES et / ou en améliorant l'absorption de GES

Indicateurs d'évaluation : Prise en compte des axes du PCAET (efficacité énergétique, ENR, etc.)

Objectif 2 : Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels quand elle comprend des solutions d'adaptation qui réduisent sensiblement le risque d'incidences négatives du climat actuel et de son évolution attendue sur la population, la nature ou les biens sans accroître le risque pour un territoire limitrophe.

Indicateurs d'évaluation : Prise en compte des axes du PCAET (efficacité énergétique, ENR, etc)

Objectif 7 : Impact sociétal

Une action est considérée comme ayant un impact sociétal positif quand elle agit sur les leviers suivants : elle permet le maintien et la création d'emplois et l'accès à la formation dans des filières de production durables (filiales vertes, économie circulaire, ESS, économie de la fonctionnalité, sans risque de verrouillage technologique à long terme, etc.) ; elle renforce la proximité des habitants d'un territoire avec les principaux services publics (transports publics, santé, éducation, culture, sécurité, etc.) ; elle contribue à la cohésion sociale (citoyenneté, accompagnement socio-professionnel, réduction des inégalités, etc.).

Indicateurs d'évaluation : Modification des pratiques, des modes de consommation, amélioration du confort d'usage, création ou renforcement de l'offre existante.

SOUS THEME 1.3 :

ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

Les projets – éléments de calendrier et financier :

Porteur de projet	Projet – description	Localisation	Date de démarrage et calendrier de	Thématiques du Plan de Relance	Coût prévision	Co-financements sollicités				Périmètre de contractualisation
Niort Agglo	Renouvellement station d'épuration et réseau de transfert	Coulon	2ème semestre 2021 (STEP), puis réseaux- mi-2022 à fin 2023	Transition écologique et énergétique	2,8					
Niort Agglo	Renouvellement réseau, Coin Macrou	Magné	1er trimestre 2021	Transition écologique et énergétique	65 000					urgent : problèmes chaque hiver
Niort Agglo	Renouvellement station d'épuration et réseau de transfert	Mauzé/Mignon	consultation entreprise en cours - fin 2021 à 1er semestre 2023	Transition écologique et énergétique	3 600 000					candidats retenus, DCE transmis
Niort Agglo	Renouvellement PR "Maif" et réseaux	Niort	2ème trimestre 2021	Transition écologique et énergétique	450 000					en lien diagnostic système Niort
Niort Agglo	Renouvellement PR ZAC Fiée des Lois et réseaux	Prahecq	1er trimestre 2021	Transition écologique et énergétique	252 000					
Niort Agglo	Renouvellement PR Monfaucon	Saint Hilaire la Palud	2 022	Transition écologique et énergétique	300 000					
Niort Agglo	Renouvellement PR Plénisseau et aménagements réseaux	Vouillé	1er trimestre 2021 - 2ème trimestre 2021	Transition écologique et énergétique	280 000					en lien diagnostic assainissement
Niort Agglo	Bassin Espace Lambon	606 000	4ème trimestre 2021	Transition écologique et énergétique	606 000					
Niort Agglo	Bassin Sarrazine	1 000 000	4ème trimestre 2021	Transition écologique et énergétique	1 000 000					

* L'Etat a financé au titre de la DSIL exceptionnelle les projets suivants :

- renouvellement de réseaux à Magné pour un montant de 45 000 € sur l'exercice 2021
- renouvellement PR Plénisseau et aménagements de réseaux à Vouillé pour un montant de 84 000 € sur l'exercice 2021
- renouvellement du réseau assainissement à Coulon pour un montant de 45 000 € sur l'exercice 2020
- renouvellement du réseau assainissement des eaux usées à Mauzé sur le Mignon pour un montant de 120 000 € sur l'exercice 2020

Contexte

L'agglomération, dans le cadre de la réalisation de nouvelles stations d'épuration, a également fait de la protection de la biodiversité l'une de ses priorités. Ainsi, la station d'épuration d'Aiffres (8800 EH)

mise en service en 2018 est dotée d'une zone de rejet végétalisée d'une superficie d'un hectare. La configuration de cet espace est favorable au développement d'un écosystème de type zone humide et à la protection de la biodiversité. Cette station d'épuration, conçue pour réduire les consommations énergétiques et limiter l'impact sur le milieu, dispose également d'un traitement biologique des odeurs et d'un traitement des boues sur filtres plantés de roseaux (sans consommation énergétique, ni produit de traitement). Enfin, elle est équipée de 257 m² de panneaux photovoltaïques destinés à l'autoconsommation.

L'agglomération a également engagé une étude patrimoniale de l'assainissement non collectif afin de montrer qu'en milieu rural ou peu dense (et en particulier dans le marais), pour l'habitat existant, il existe des solutions d'assainissement non collectif satisfaisantes et permettant de traiter les pollutions d'origine domestique à la source.

Depuis 15 ans, la gestion des eaux pluviales à la parcelle est la règle pour tout projet d'urbanisme et lorsque cette gestion n'est pas possible (ex : infiltration interdite en périmètre de protection de captage, voiries en zones denses), les débits rejetés doivent être calibrés.

Stratégie du territoire : enjeux et objectifs

La gestion de l'eau sur Niort Agglo, une ambition politique calibrée sur le cadre réglementaire et positionnant le rôle de Niort Agglo comme autorité organisatrice dans le grand cycle de l'eau.

La gestion de l'eau sur Niort Agglo s'inscrit dans la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages. Elle relève à ce titre des enjeux formalisés au sein du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Sèvre Niortaise - Marais Poitevin (SAGE SNMP) qui couvre la totalité du territoire communautaire :

- Améliorer la qualité de l'eau ;
- Réduire et gérer le déséquilibre quantitatif estival ;
- Anticiper, prévenir et gérer le risque d'inondations ;
- Mieux connaître, préserver et gérer les milieux aquatiques et zones humides.

La compétence communautaire « GEMAPI » décline, par essence, les enjeux sus-cités. Il en est de même pour les compétences « Eau potable », et « Assainissement », lesquelles répondent par ailleurs à des enjeux d'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous, dans des conditions économiques acceptables, d'une part, et de santé publique, d'autre part, ainsi qu'à des obligations réglementaires de prévention des pollutions permanentes et accidentelles (périmètres de protection des captages d'eau potable, rejets des eaux épurées dans le milieu naturel, gestion des eaux pluviales).

Les autres domaines de la politique d'aménagement du territoire (développement économique, urbanisme, transports, etc.) se doivent par ailleurs d'être garants d'une bonne interaction avec les milieux aquatiques.

Porteuse de deux contrats territoriaux de reconquête de la qualité de la ressource en eau, d'un Programme alimentaire territorial et d'un Plan Climat Air Energie Territorial, Niort Agglo décline des actions transversales de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. La récente prise des compétences GEMAPI (2019) et « eau potable » (2020) conforte l'agglomération dans son rôle d'autorité organisatrice dans le grand cycle de l'eau et la prochaine création de la SPL « Eau du Niortais » devrait développer une synergie au-delà du territoire communautaire.

Objectifs environnementaux suivis et indicateurs d'évaluation

Les projets listés ci-dessus répondent à l'un ou à plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

Objectif 3 : Gestion de la ressource en eau

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la gestion de la ressource en eau quand elle permet d'assurer le bon état des masses d'eau (surface, souterraines) ou à prévenir la détérioration des masses d'eau lorsqu'elles étaient déjà en bon état

Indicateurs d'évaluation : Limitation de l'imperméabilisation des sols, limitation des rejets, réduction de la consommation d'eau.

Objectif 5 : Lutte contre les pollutions

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la lutte contre les pollutions lorsqu'elle contribue de manière substantielle à la protection de l'environnement contre la pollution : en prévenant ou, lorsque cela s'avère impossible, en réduisant les émissions de polluants dans l'air, l'eau ou le sol, autres que les gaz à effet de serre ; en améliorant les niveaux de qualité de l'air, de l'eau ou des sols dans les zones, tout en réduisant au minimum toute incidence négative sur la santé humaine et l'environnement, en prévenant ou réduisant au minimum toute incidence négative de la production, de l'utilisation ou de l'élimination de substances chimiques sur la santé humaine et l'environnement; en nettoyant les dépôts sauvages de déchets et autres formes de pollution.

Indicateurs d'évaluation : Limitation des pollutions (eau, air, terre).

Objectif 6 : Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Une action est considérée comme ayant une contribution significative à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes lorsqu'elle contribue considérablement à protéger, conserver ou restaurer la biodiversité et à assurer le bon état des écosystèmes ou à protéger les écosystèmes qui sont déjà en bon état.

Indicateurs d'évaluation : Maîtrise de l'imperméabilisation et végétalisation

THEME 2
COHESION SOCIALE ET
TERRITORIALE

SOUS THEME 2.2 : CULTURE ET SPORT

Les projets – éléments de calendrier et financier :

Porteur de projet	Projet – description	Localisation	Date de démarrage et calendrier de	Thématiques du Plan de Relance	Coût prévision	Co-financements sollicités				
Niort Agglo	Complexe sportif de la Venise Verte	Clou-Bouchet - Niort		Enseignement supérieur	23,30					
Niort Agglo	Restauration patrimoniale et parcours muséographique du donjon de Niort	Centre-ville - Niort		Cohésion sociale et territoriale						
Niort Agglo	Création d'un centre d'interprétation Le Séchoir sur le site de Port Boinot	Centre-ville - Niort	2020-2021	Cohésion sociale et territoriale						
Niort Agglo	Restructuration du Musée Bernard d'Agesci	Centre-ville - Niort		Cohésion sociale et territoriale						

Contexte

Niort Agglo est une agglomération qui bénéficie d'un centre urbain fort et d'un grand nombre de communes à dominante rurale au cadre de vie préservé et attractif. Le tout forme un ensemble de lieux de vie, favorisant les liens humains et sociaux, proposant des activités diverses (associatives, sportives, culturelles, éducatives, loisirs, travail en réseau, etc.). Cet équilibre de développement attire sur le territoire de nouveaux habitants soucieux de trouver de l'activité mais aussi un cadre de vie de qualité comprenant une offre de services adaptée et répondant à leurs besoins. Néanmoins, il est indispensable de prévenir le risque de décrochage de tous ceux qui sont les plus fragilisés par l'accroissement de la précarité économique, sociale et culturelle. C'est pourquoi, cet objectif se traduira en priorités d'investissement traduites ci-après.

L'un des maîtres mots de la conduite de l'action communautaire sera celui de l'équité en termes de services rendus à la population. Le vaste territoire de Niort Agglo est une opportunité en termes de développement : le foncier est une richesse dont la valorisation et le développement nécessitent une gestion optimale des coûts d'investissement. L'un des enjeux d'avenir est de permettre à chaque habitant de bénéficier d'un cadre de vie pérenne et d'une équité d'accès aux équipements et infrastructures. » (Projet de territoire de Niort Agglo).

Stratégie du territoire : enjeux et objectifs

L'une des priorités d'investissement sera ainsi celle de conforter un territoire d'équilibre et de cohésion. Dans ce cadre, on retrouvera les projets qui permettent d'assurer une solidarité sociale et territoriale, à savoir :

- Définir et mettre en œuvre la politique du logement ;
- Mettre en œuvre les orientations stratégiques de la politique de la ville ;
- Poursuivre la mise en œuvre le Contrat Local de Santé ;
- Investir le champ de l'éducation, de la formation et de l'insertion ;
- Encourager l'accès à la culture, définir et développer la politique culturelle de l'Agglomération ;
- Permettre le déploiement de l'offre sportive pour tous et accompagner une offre événementielle ;
- Etc.

Objectifs environnementaux suivis et indicateurs d'évaluation

Les projets listés ci-dessus répondent à l'un ou à plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

Objectif 1 : Lutte contre le changement climatique

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la lutte contre le changement climatique quand elle contribue à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère en évitant ou réduisant les émissions de GES et / ou en améliorant l'absorption de GES.

Indicateurs d'évaluation : Prise en compte des axes du PCAET (efficacité énergétique, ENR, etc.)

Objectif 2 : Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels quand elle comprend des solutions d'adaptation qui réduisent sensiblement le risque d'incidences négatives du climat actuel et de son évolution attendue sur la population, la nature ou les biens sans accroître le risque pour un territoire limitrophe.

Indicateurs d'évaluation : Prise en compte des axes du PCAET (efficacité énergétique, ENR, etc.)

Objectif 6 : Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Une action est considérée comme ayant une contribution significative à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes lorsqu'elle contribue considérablement à protéger, conserver ou restaurer la biodiversité et à assurer le bon état des écosystèmes ou à protéger les écosystèmes qui sont déjà en bon état.

Indicateurs d'évaluation : Maîtrise de l'imperméabilisation et végétalisation.

Objectif 7 : Impact sociétal

Une action est considérée comme ayant un impact sociétal positif quand elle agit sur les leviers suivants : elle permet le maintien et la création d'emplois et l'accès à la formation dans des filières de production durables (filières vertes, économie circulaire, ESS, économie de la fonctionnalité, sans risque de verrouillage technologique à long terme, etc.) ; elle renforce la proximité des habitants d'un territoire avec les principaux services publics (transports publics, santé, éducation, culture, sécurité, etc.) ; elle contribue à la cohésion sociale (citoyenneté, accompagnement socio-professionnel, réduction des inégalités, etc.).

Indicateurs d'évaluation : Modification des pratiques, des modes de consommation, amélioration du confort d'usage, création ou renforcement de l'offre existante.

SOUS THEME 2.4 :

ACTIVITES ECONOMIQUES, COMMERCIALES, TIERS-LIEUX ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Les projets – éléments de calendrier et financier :

Porteur de projet	Projet – description	Localisation	Date de démarrage et calendrier de	Thématiques du Plan de Relance	Coût prévisionnel	Co-financements sollicités				Périmètre de contractualisation
AIVE	Pôle dédié au réemploi et à l'économie circulaire	Saint Liguair - Niort	2020-2023							
Niort Agglo	Elaboration d'un Programme Alimentaire Territorial	Agglomération	2020	Cohésion sociale et territoriale						
Niort Agglo	Opération de réhabilitation de l'immeuble du 15, rue Pluviault	Niort	2021-2022	Transition écologique et énergétique	514800					Action Cœur de Ville
Niort Agglo	Rénovation énergétique d'un immeuble de bureaux au 15, rue de l'Hotel de Ville	Niort	2021-2022	Transition écologique et énergétique	328000					

Nota Bene : Les projets présentés en rose sur le tableau se retrouvent également dans la fiche thématique 1.1 : Transition écologique et énergétique – Rénovation énergétique des bâtiments.

Contexte

Niort Agglo est une agglomération qui bénéficie d'un centre urbain fort et d'un grand nombre de communes à dominante rurale au cadre de vie préservé et attractif. Le tout forme un ensemble de lieux de vie, favorisant les liens humains et sociaux, proposant des activités diverses (associatives, sportives, culturelles, éducatives, loisirs, travail en réseau, etc.). Cet équilibre de développement attire sur le territoire de nouveaux habitants soucieux de trouver de l'activité mais aussi un cadre de vie de qualité comprenant une offre de services adaptée et répondant à leurs besoins. Néanmoins, il est indispensable de prévenir le risque de décrochage de tous ceux qui sont les plus fragilisés par l'accroissement de la précarité économique, sociale et culturelle. C'est pourquoi, cet objectif se traduira en priorités d'investissement traduites ci-après.

L'un des maîtres mots de la conduite de l'action communautaire sera celui de l'équité en termes de services rendus à la population. Le vaste territoire de Niort Agglo est une opportunité en termes de développement : le foncier est une richesse dont la valorisation et le développement nécessitent une gestion optimale des coûts d'investissement. L'un des enjeux d'avenir est de permettre à chaque habitant de bénéficier d'un cadre de vie pérenne et d'une équité d'accès aux équipements et infrastructures. » (Projet de territoire de Niort Agglo).

Stratégie du territoire : enjeux et objectifs

Assurer un développement équilibré et raisonné du commerce

L'offre commerciale depuis les trente dernières années s'est considérablement développée, jusqu'à atteindre un niveau d'équipement satisfaisant. Le projet n'est pas de poursuivre sur cette croissance mais de travailler sur l'existant, la pertinence des localisations et la qualité de l'offre commerciale eu égard aux nouveaux besoins. Les centres-bourgs et le centre-ville sont les localisations préférentielles attendues pour les nouveaux commerces afin de contribuer à renforcer et pérenniser la qualité de vie et l'animation des lieux de centralité. Ces espaces sont proportionnés aux besoins générés par le scénario préférentiel de développement démographique et d'organisation territoriale retenu.

Le projet est attentif à l'évolution des modes de consommation et de vente qui ont un impact important sur les besoins en matière d'urbanisme commercial.

En conséquence, Niort Agglo a décidé de se doter d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), outil essentiel pour organiser l'urbanisme commercial. Ce document a plusieurs objectifs :

- Privilégier les centres pour les nouvelles implantations commerciales ;
- Optimiser la gestion du foncier sur les zones d'activités à vocation commerciale ;
- Améliorer la fonctionnalité et la qualité paysagère des pôles commerciaux ;
- Accompagner l'évolution des besoins en urbanisme commercial par une prise en compte des mutations des modes de consommer et de vente.

Impulser et structurer l'agriculture durable de proximité

L'agriculture est une activité historique et d'avenir pour le territoire. Elle allie la préservation du cadre de vie et le maintien de la vitalité de l'espace rural.

Le SCoT vise à réaffirmer l'importance de cette activité en accompagnant les mutations agricoles et en créant les conditions d'une agriculture en lien avec les besoins des populations et l'économie locale dans un objectif de développement de la valeur ajoutée sur le territoire.

A ce titre, le SCoT souhaite porter des objectifs assurant la pérennité de l'activité, répondre aux enjeux de diversification des exploitations et inscrire ces objectifs dans une démarche de développement durable.

- Valoriser les productions locales en soutenant notamment la production et la transformation (Maison du beurre à Echiré) ;
- Accompagner les transitions agricoles.

Le Projet Alimentaire Territoriale (PAT) est l'illustration concrète du déploiement de la politique agricole portée par Niort Agglo et dans ce cadre précis en co-pilotage avec la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Préserver la ressource en eau ;
- Valoriser économiquement et socialement les pratiques vertueuses ;
- Maîtriser le foncier destiné à l'alimentation locale ;
- Soutenir l'installation et la diversification d'exploitations répondant aux objectifs du PAT ;

- Développer l'offre en produits locaux ;
- Equiper le territoire en outils de transformation ;
- Rapprocher offre et demande ;
- Rendre visible les filières et les produits locaux auprès des consommateurs ;
- Sensibiliser / Éduquer les consommateurs à l'alimentation durable ;
- Mettre en place une restauration collective communale exemplaire ;
- Mettre en place des outils adaptés à la mise en relation de l'offre et de la demande ;
- Construire des relations économiques pérennes entre l'offre et la demande ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs autour du PAT ;
- Construire une gouvernance partagée.

Objectifs environnementaux suivis et indicateurs d'évaluation

Les projets listés ci-dessus répondent à l'un ou à plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

Objectif 1 : Lutte contre le changement climatique

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la lutte contre le changement climatique quand elle contribue à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère en évitant ou réduisant les émissions de GES et / ou en améliorant l'absorption de GES.

Indicateurs d'évaluation : Prise en compte des axes du PCAET (efficacité énergétique, ENR, etc.)

Objectif 2 : Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels quand elle comprend des solutions d'adaptation qui réduisent sensiblement le risque d'incidences négatives du climat actuel et de son évolution attendue sur la population, la nature ou les biens sans accroître le risque pour un territoire limitrophe.

Indicateurs d'évaluation : Prise en compte des axes du PCAET (efficacité énergétique, ENR, etc.)

Objectif 4 : Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques

Une action est considérée comme ayant un impact positif pour la transition vers une économie circulaire et à la prévention des risques technologiques quand elle utilise des ressources durables et naturelles dans le cadre de la production, elle limite la consommation d'énergie dans le processus de production ; augmente la durabilité, réparabilité ou réutilisabilité des produits en particulier dans le cadre d'activités de conception et de fabrication; Préviend ou réduit la production de déchets ; limite ou diminue l'utilisation de substances dangereuses ou extrêmement préoccupantes ; contribue à la création et au développement de filières de recyclage et de réutilisation des déchets pour un autre procédé.

Indicateurs d'évaluation : Utilisation des EnR, réduction des consommations énergétiques, limitation de la production des déchets.

Objectif 7 : Impact sociétal

Une action est considérée comme ayant un impact sociétal positif quand elle agit sur les leviers suivants : elle permet le maintien et la création d'emplois et l'accès à la formation dans des filières de production durables (filières vertes, économie circulaire, ESS, économie de la fonctionnalité, sans risque de verrouillage technologique à long terme, etc.) ; elle renforce la proximité des habitants d'un territoire avec les principaux services publics (transports publics, santé, éducation, culture, sécurité, etc.) ; elle contribue à la cohésion sociale (citoyenneté, accompagnement socio-professionnel, réduction des inégalités, etc.).

Indicateurs d'évaluation : Modification des pratiques, des modes de consommation, amélioration du confort d'usage, création ou renforcement de l'offre existante.

Dispositifs d'appui de l'Etat (DDETSPP) :

Les projets prévus dans le cadre de ce projet de territoire et inclus dans le CRTE de la CAN auront pour certains, un impact sur le maintien dans l'emploi et/ou dans la création d'emplois, domaine dans lesquels nous pourrions intervenir au titre du SPE notamment, de l'Insertion par l'activité économique (10 SIAE sont actuellement présentes sur ce territoire), du contrat de ville, des dispositifs ou des financements de l'état (stratégie pauvreté, plan de relance...)

Le service public de l'emploi est à disposition pour travailler sur les futurs recrutements (mise en adéquation offre/demande), sur les freins à l'emploi (mobilité, garde d'enfants.). Sur ce dernier point, les financements de la contractualisation stratégie de lutte contre la pauvreté pourront être mobilisés jusqu'en 2022 (exemple de financement de places de crèches pour des horaires spécifiques), des financements concernant la mobilité solidaire (en exemple cette année, un appel à projet pour financer des projets d'investissement portés par les acteurs de l'IAE dans le champ de la mobilité solidaire. Mobilisation conditionnée à un engagement de création d'emplois).

Le futur SPIE (si le conseil départemental est retenu sur l'AMI de juillet) pourra être mobilisé également sur le sujet dans le cadre de la construction des parcours sans couture.

Enfin, le projet de Pôle ESS (atelier du rond-point) est un projet d'envergure au service du territoire et du dynamisme de l'ESS sur ce territoire (QPV). Ce projet bénéficiera à terme aux SIAE qui s'y implanteront, permettant le développement de synergies et de projets mutualisés (ateliers collectifs, échanges de pratiques...).

THEME 3
INFRASTRUCTURES ET
MOBILITE

SOUS THEME 3.1 : INFRASTRUCTURES

Les projets – éléments de calendrier et financier

Porteur de projet	Projet – description	Localisation	Date de démarrage et calendrier de	Thématiques du Plan de Relance	Coût prévision	Co-financements sollicités			Périmètre de contractualisation
Etat	Régénération Niort/Saintes et travaux d'urgence	Agglomération/Département et hors département		Transition écologique et énergétique	67,75			4,54	
Etat	Doublement de la ligne Niort/Thouars	Agglomération/Département		Transition écologique et énergétique	17,58			8,19	
Etat	RN 11 - Déviation de Mauzé et aménagement de la RN 248	Mauzé sur le Mignon		Transition écologique et énergétique	13,28				13,28
SMO Niort Terminal	Electrification des voies ferrées entre la gare de Niort et la plateforme Niort Terminal	St Florent - Niort	2021-2022	Transition écologique et énergétique	1,40				

Contexte

L'Agglomération du niortais offre d'excellentes dessertes autoroutières (l'A83 permettant de rejoindre Nantes et l'A10 Paris-Bordeaux), ferroviaires (2h00 de Paris) et une proximité du port de La Rochelle, premier port en eau profonde de la Région Nouvelle-Aquitaine. Par ailleurs, des grands équipements permettent des connexions vers l'extérieur, notamment l'aérodrome et Niort terminal (plateforme multimodale et multi-sites). Afin de compléter cette offre, l'Agglomération conduit un programme ambitieux en matière de mobilités qui répond aux enjeux régionaux de mobilité innovante.

Stratégie du territoire : enjeux et objectifs

En termes d'infrastructures et de réseaux ferroviaires, l'Agglomération du niortais affirme trois priorités :

- Le renforcement des dessertes ferroviaires Niort-Paris et le doublement de la ligne Lusignan-Saint-Maixent l'École pour augmenter les fréquences et le frêt ;
- La création d'une desserte ferroviaire directe vers la capitale régionale en proposant des dessertes locales (Niort-Saintes-Bordeaux) ;
- L'électrification des voies ferrées entre la gare de Niort et la plate-forme de Niort Terminal.

L'agglomération du Niortais met également en œuvre un schéma des infrastructures routières qui poursuit deux finalités :

- L'amélioration des conditions d'accès à l'emploi en cœur d'agglomération et l'attractivité du territoire par la connexion avec des parkings-relais, des services de transports collectifs urbains (navette, bus) et de services de mobilités douces (abris-vélos sécurisés, etc.) ;
- La création d'une ceinture urbaine afin d'améliorer les conditions de traversée de l'agglomération, faciliter la fluidité de ses points d'entrée et désengorger les voies principales.

Objectifs environnementaux suivis et indicateurs d'évaluation

Les projets listés ci-dessus répondent à l'un ou à plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

Objectif 1 : Lutte contre le changement climatique

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la lutte contre le changement climatique quand elle contribue à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère en évitant ou réduisant les émissions de GES et / ou en améliorant l'absorption de GES.

Indicateurs d'évaluation : Prise en compte des axes du PCAET (efficacité énergétique, ENR, etc.)

Objectif 5 : Lutte contre les pollutions

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la lutte contre les pollutions lorsqu'elle contribue de manière substantielle à la protection de l'environnement contre la pollution : en prévenant ou, lorsque cela s'avère impossible, en réduisant les émissions de polluants dans l'air, l'eau ou le sol, autres que les gaz à effet de serre ; en améliorant les niveaux de qualité de l'air, de l'eau ou des sols dans les zones, tout en réduisant au minimum toute incidence négative sur la santé humaine et l'environnement, en prévenant ou réduisant au minimum toute incidence négative de la production, de l'utilisation ou de l'élimination de substances chimiques sur la santé humaine et l'environnement; en nettoyant les dépôts sauvages de déchets et autres formes de pollution.

Indicateurs d'évaluation : Limitation des pollutions (eau, air, terre).

SOUS THEME 3.2 :

MOBILITE

Les projets – éléments de calendrier et financier

Porteur de projet	Projet – description	Localisation	Date de démarrage et calendrier de	Thématiques du Plan de Relance	Coût prévisionnel	Co-financements sollicités			Périmètre de contractualisation
Niort Agglo	Déploiement de 50 Vélos en Libre Service sur 10 stations	Agglomération	2021	Transition écologique et énergétique	200 000			0,06	
Niort Agglo	Acquisition de 200 vélos à Assistance Electrique	Agglomération	2021	Transition écologique et énergétique	221 000			0,06	Action Cœur de Ville
Niort Agglo	Création de points intermodaux et de co-voiturage dans les communes couplés à des parcs relais	Agglomération	2020	Transition écologique et énergétique	486 667			0,14	
Niort Agglo	7 Bornes d'Information Voyageurs (BIV) pour une information digitale de qualité concernant l'offre de mobilité	Agglomération	2021	Transition écologique et énergétique	60 000			0,02	

Nota Bene : le projet des 7 bornes d'information Voyageurs se retrouve également dans le 4.2 : sur la thématique du numérique.

Contexte

Mobilités douces

Le taux de motorisation (1.46 par ménage) des habitants de l'agglomération est relativement élevé avec 86,8% des ménages disposant d'au-moins un véhicule (Source INSEE 2015 et EDVM 2016), alors que les parts modales du vélo et de la marche à pied sont de 3% et 23%. Les mobilités douces constituent un axe fort du PCAET dont la stratégie politique sera présentée ci-après comme l'une des trois priorités d'investissement de Niort Agglo.

Stratégie du territoire : enjeux et objectifs

Niort Agglo, une Autorité Organisatrice de la Mobilité

La Communauté d'Agglomération du niortais est une Autorité Organisatrice de la Mobilité, compétente pour organiser la mobilité sur l'ensemble de son périmètre. L'offre de mobilité est différenciée selon les besoins :

- Urbain : bus, Vélos en Libre Service ;
- Périurbain : cars, transport A la demande, offre TER, covoiturage ;
- Ensemble du périmètre : transport pour les personnes à mobilité réduite, location de vélos à assistance électrique, transport scolaire, intermodalité/multimodalité : trottinettes, parkings-relais, installation d'abris vélos sécurisés.

Une stratégie ambitieuse en matière de mobilité et respectueuse de la transition énergétique

La stratégie en matière de mobilité est notamment lisible au travers du SCoT et du PCAET de Niort Agglo où la mobilité constitue un enjeu majeur pour le territoire comme il a été indiqué précédemment.

A titre d'exemples, les orientations du PADD du SCOT sont les suivantes :

- Promouvoir les mobilités durables et l'intermodalité,
- Assurer des liaisons « piétons – vélos » par des itinéraires continus, rapides, confortables et sûrs.
- Les objectifs sont précisés ainsi :
 - o Veiller à la fluidité des déplacements et à l'adaptation des infrastructures ;
 - o Garantir une offre de mobilité adaptée ;
 - o Promouvoir les mobilités durables et l'intermodalité ;
 - o Assurer des liaisons « piétons – vélos » par des itinéraires continus, rapides, confortables et sûrs ;
 - o Proposer des réponses aux déplacements contraints (espace de travail partagé, gestion des temps dans la ville, etc.).

Les mobilités douces seront intégrées dans le cadre du PLUID, en cohérence notamment avec les prescriptions du SCOT. On y retrouve la création d'un service de vélos en location longue durée par une augmentation régulière de la flotte, par la diversification des équipements proposés et par une évolution solidaire de la tarification. Par ailleurs, la mise en place d'un service de location de vélos en libre-service avec la possibilité d'électrifier les vélos par la mise en place d'une batterie louée par les usagers montre la capacité d'innovation du territoire.

Plus largement, Niort Agglo travaille à l'élaboration du Schéma directeur des infrastructures cyclables permettant d'établir un programme important d'investissement pour créer de nouvelles liaisons entre les zones d'habitat et les pôles générateurs de déplacements (zones d'emplois, d'études, de loisirs, de commerces) et de déployer des abris vélos sécurisés à proximité des arrêts de bus dans les communes du territoire.

Objectifs environnementaux suivis et indicateurs d'évaluation

Les projets listés ci-dessus répondent à l'un ou à plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

Objectif 1 : Lutte contre le changement climatique

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la lutte contre le changement climatique quand elle contribue à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère en évitant ou réduisant les émissions de GES et / ou en améliorant l'absorption de GES.

Indicateurs d'évaluation : Prise en compte des axes du PCAET (efficacité énergétique, ENR, etc.)

Objectif 5 : Lutte contre les pollutions

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la lutte contre les pollutions lorsqu'elle contribue de manière substantielle à la protection de l'environnement contre la pollution : en prévenant ou, lorsque cela s'avère impossible, en réduisant les émissions de polluants dans l'air, l'eau ou le sol, autres que les gaz à effet de serre ; en améliorant les niveaux de qualité de l'air, de l'eau ou des sols dans les zones, tout en réduisant au minimum toute incidence négative sur la santé humaine et l'environnement, en prévenant ou réduisant au minimum toute incidence négative de la production, de l'utilisation ou de l'élimination de substances chimiques sur la santé humaine et l'environnement; en nettoyant les dépôts sauvages de déchets et autres formes de pollution.

Indicateurs d'évaluation : Limitation des pollutions (eau, air, terre).

Objectif 7 : Impact sociétal

Une action est considérée comme ayant un impact sociétal positif quand elle agit sur les leviers suivants : elle permet le maintien et la création d'emplois et l'accès à la formation dans des filières de production durables (filières vertes, économie circulaire, ESS, économie de la fonctionnalité, sans risque de verrouillage technologique à long terme, etc.) ; elle renforce la proximité des habitants d'un territoire avec les principaux services publics (transports publics, santé, éducation, culture, sécurité, etc.) ; elle contribue à la cohésion sociale (citoyenneté, accompagnement socio-professionnel, réduction des inégalités, etc.).

Indicateurs d'évaluation : Modification des pratiques, des modes de consommation, amélioration du confort d'usage, création ou renforcement de l'offre existante.

THEME 4
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
TRANSFORMATION
NUMERIQUE

SOUS THEME 4.1 :

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les projets – éléments de calendrier et financier

Porteur de projet	Projet – description	Localisation	Date de démarrage et calendrier de	Thématiques du Plan de Relance	Coût prévisionnel	Co-financements sollicités				Périmètre de contractualisation
SEMIE	Développement de logements étudiants - RHJ l'Atlantique	Clou Bouchet - Niort	2021-2022	Enseignement supérieur	8,30					Action Cœur de Ville
Niort Agglo	Aménagements immobiliers pour l'accueil de nouvelles formations - UCO	Centre-ville - Niort	2022-2023	Enseignement supérieur						Action Cœur de Ville
CMA	CFA	Zones Mendès France								

Contexte

Document cadre régissant le développement de l'Enseignement Supérieur en Nouvelle Aquitaine, le SRESRI et sa déclinaison locale le SLESRI tracent les objectifs et les priorités de la région en matière d'accompagnement de l'ESR. A travers le développement de son pôle universitaire urbain, Niort Agglo s'inscrit en pleine cohérence avec les ambitions portées par la Nouvelle Aquitaine :

- Un aménagement équilibré du territoire (Pilier 1 du SRESRI) : le développement de l'ESR sur Niort Agglo participe à la diffusion de l'ESR sur l'ensemble du territoire et à un équilibrage des forces en présence. Ce projet illustre le souhait exprimé par la Région « d'accompagner et promouvoir une dynamique d'excellence [...] afin que cette excellence soit mieux répartie » ;
- Développer la « porosité de l'ensemble des composantes de la société régionale ». Le croisement entre le monde économique, la communauté étudiante et le monde de la recherche est au cœur de la stratégie de Niort Agglo ;
- La lutte contre les « inégalités présentes sur le territoire en matière d'ESR » (objectif 2 du SRESRI) : offrir à chacun la possibilité de poursuivre une formation, des études post-bac est un des enjeux fort du SLESRI de Niort Agglo et le Pôle Universitaire Urbain est une réponse.

Les conditions de la réussite de la mise en œuvre du SRESRI stipulent une action de la région en tant qu'accompagnateur des initiatives territoriales et en tant qu'intégrateur des dynamiques.

Stratégie du territoire : enjeux et objectifs

Les trois principales ambitions de Niort Agglo

- Développer l'offre de formation dans une double perspective (proximité et attractivité) ;
- Accompagner les mutations socio-économiques autour de 2 écosystèmes (Risque et Numérique) ;
- S'inscrire dans la dynamique régionale de l'ESRI.

Trois objectifs majeurs :

- Offrir une possibilité de poursuite d'études à l'ensemble des bacheliers de Deux-Sèvres (généraliste et spécialisée) ;
- Passer de 2500 étudiants à 5000 étudiants en 2028 (transformer le flux d'étudiants « sortants » en un flux d'étudiants « entrants ») ;
- Développer une offre de formation spécialisée dans une logique de filière.

Objectifs environnementaux suivis et indicateurs d'évaluation

Les projets listés ci-dessus répondent à l'un ou à plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

Objectif 1 : Lutte contre le changement climatique

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la lutte contre le changement climatique quand elle contribue à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère en évitant ou réduisant les émissions de GES et / ou en améliorant l'absorption de GES.

Indicateurs d'évaluation : Prise en compte des axes du PCAET (efficacité énergétique, ENR, etc.)

Objectif 7 : Impact sociétal

Une action est considérée comme ayant un impact sociétal positif quand elle agit sur les leviers suivants : elle permet le maintien et la création d'emplois et l'accès à la formation dans des filières de production durables (filières vertes, économie circulaire, ESS, économie de la fonctionnalité, sans risque de verrouillage technologique à long terme, etc.) ; elle renforce la proximité des habitants d'un territoire avec les principaux services publics (transports publics, santé, éducation, culture, sécurité, etc.) ; elle contribue à la cohésion sociale (citoyenneté, accompagnement socio-professionnel, réduction des inégalités, etc.).

Indicateurs d'évaluation : Modification des pratiques, des modes de consommation, amélioration du confort d'usage, création ou renforcement de l'offre existante.

SOUS THEME 4.2 :

NUMERIQUE

Les projets – éléments de calendrier et financier

Porteur de projet	Projet – description	Localisation	Date de démarrage et calendrier de	Thématiques du Plan de Relance	Coût prévision	Co-financements sollicités			Périmètre de contractualisation
Niort Agglo	7 Bornes d'Information Voyageurs (BIV) pour une information digitale de qualité concernant l'offre de mobilité	Agglomération	2021	Transition écologique et énergétique	60 000			0,02	
Niort Agglo	Accès WIFI Place de la Brèche	Place de la Brèche - Niort	2021		80 000				

Contexte

Les enjeux de la transformation numérique et leur bonne appréhension constituent l'une des bases indispensables aujourd'hui quant à la pérennisation des organisations. Intensification de la concurrence, ubérisation des organisations, nouveaux besoins de la clientèle, sécurisation des données informatiques, rapidité de traitement sont les moteurs essentiels des entreprises.

Stratégie du territoire : enjeux et objectifs

Convaincue de l'enjeu que revêt cette évolution pour le territoire et pour ses entreprises, la Communauté d'Agglomération du Niortais inscrit le numérique comme axe politique fort dans le projet de territoire « axe 1 : amplifier les dynamiques économiques de l'agglomération ». L'ancrage durable de la filière numérique sur le territoire est essentiel pour le développement économique des établissements de ce secteur.

Le Schéma de Développement Economique et Commercial (SDEC) de Niort Agglo identifie le numérique comme filière d'excellence au travers de ses axes stratégiques en positionnant Niort comme ville « Tech » de la Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération du Niortais déploie des actions visant à accompagner le développement des établissements en matière de numérique afin de doter le territoire d'une filière riche et porteuse pour les années à venir.

Objectifs environnementaux suivis et indicateurs d'évaluation

Les projets listés ci-dessus répondent à l'un ou à plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

Objectif 1 : Lutte contre le changement climatique

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la lutte contre le changement climatique quand elle contribue à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère en évitant ou réduisant les émissions de GES et / ou en améliorant l'absorption de GES.

Indicateurs d'évaluation : Prise en compte des axes du PCAET (efficacité énergétique, ENR, etc.)

Objectif 5 : Lutte contre les pollutions

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la lutte contre les pollutions lorsqu'elle contribue de manière substantielle à la protection de l'environnement contre la pollution : en prévenant ou, lorsque cela s'avère impossible, en réduisant les émissions de polluants dans l'air, l'eau ou le sol, autres que les gaz à effet de serre ; en améliorant les niveaux de qualité de l'air, de l'eau ou des sols dans les zones, tout en réduisant au minimum toute incidence négative sur la santé humaine et l'environnement, en prévenant ou réduisant au minimum toute incidence négative de la production, de l'utilisation ou de l'élimination de substances chimiques sur la santé humaine et l'environnement; en nettoyant les dépôts sauvages de déchets et autres formes de pollution.

Indicateurs d'évaluation : Limitation des pollutions (eau, air, terre).

Objectif 7 : Impact sociétal

Une action est considérée comme ayant un impact sociétal positif quand elle agit sur les leviers suivants : elle permet le maintien et la création d'emplois et l'accès à la formation dans des filières de production durables (filières vertes, économie circulaire, ESS, économie de la fonctionnalité, sans risque de verrouillage technologique à long terme, etc.) ; elle renforce la proximité des habitants d'un territoire avec les principaux services publics (transports publics, santé, éducation, culture, sécurité, etc.) ; elle contribue à la cohésion sociale (citoyenneté, accompagnement socio-professionnel, réduction des inégalités, etc.).

Indicateurs d'évaluation : Modification des pratiques, des modes de consommation, amélioration du confort d'usage, création ou renforcement de l'offre existante.

FICHES THEMATIQUES DES PROJETS DE NIORT AGGLO

Thématiques	Numérotation
Transition écologique et énergétique	1
Rénovation énergétique des bâtiments	1.1
ENR, végétalisation	1.2
Assainissement et eaux pluviales	1.3
Cohésion sociale et territoriale	2
Education, CLSH, Petite enfance (MAM, etc.)	2.1
Culture et sport	2.2
Santé, handicap et seniors	2.3
Activités économiques, commerciales, tiers-lieux et ESS	2.4
Aménagement des centralités	2.5
Autres : CPI, cimetière, bâtiments communaux (mairie, ateliers communaux, archives), église, enfouissement de réseaux.	2.6
Infrastructures et mobilités	3
Infrastructures	3.1
Mobilités	3.2
Enseignements supérieur et Transformation numérique	4
Enseignement supérieur	4.1
Numérique	4.2

THEME 1
TRANSITION ECOLOGIQUE ET
ENERGETIQUE

SOUS THEME 1.1 : RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS

Les projets – éléments de calendrier et financier :

Porteur de projet	Projet – description	Localisation	Date de démarrage et calendrier de réalisation	Thématiques du Plan de Relance/CPER 21-27	Coût prévisionnel du projet (en millions d'euros HT)	Co-financements sollicités					Remarques/Observations
						Département 79	Région NA	Etat	Europe	Autres	
ECHIRE	Etude énergétique des bâtiments	Bâtiments publics	appel à projet + programme AMEC							CAN dans le cadre du PCAET SIEDS et CRER	
SCIECQ	Rénovation énergétique des bâtiments communaux		2022/2023		chiffage en cours (100 000 €)		X	X		SIEDS, Niort Agglo	En cours d'étude
PLAIN D'ARGENSON	Logements communaux - menuiseries extérieures et toiture	Prisé-la-Charrière	septembre - décembre 2021		33 000					PACT (50%)	
LA FOYE MONVAULT	Rénovation toiture hangar du Babelais	Rue du centre	courant 2022		30 000,00 €						
PRIN DEFRANCON	Rénovation énergétique des bâtiments	Mairie école foyer	fin 2021							Etude lancée auprès du CRER	
VAL DU MIGNON	Réaménagement salle annexe école: isolation thermique, phonique	Usseau	2022					X			étude CAUE en cours
COMMUNE DE VOUILLE	TRAVAUX : AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE (fin Ad'AP) ET DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS (deser "tertiaire")	Commune de Vouillé - tous secteurs	2021-2030		programmation en cours						Etudes de financement en cours
COMMUNE DE VOUILLE	TRAVAUX : AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE ET REFECTION DE LA TOITURE	Commune de Vouillé - secteur mairie	2021-2022		programmation en cours						Etudes de financement en cours
MALIZE SUR LE MIGNON	Réhabilitation de l'école élémentaire				3 M						
ST SYMPHORIEN	Rénovation des écoles / changement des ouvertures / toiture et isolation	Écoles de Saint-Symphorien	12/2020 fin 07/2022		100 000						Demande accordée subvention de 50 % (DSI)

Nota Bene : le projet en rose « Amélioration de l'accessibilité et de la performance énergétique des bâtiments » retrouve également sur la fiche 2.5 : « Aménagement des centralités ». ET le deuxième projet en rose à Vouillé Aménagement des abords de la mairie et réfection de la toiture se trouve également dans le 1.1 Rénovation énergétique des bâtiments.

Contexte

Les intercommunalités voient leur rôle renforcé dans l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'analyse de la vulnérabilité du territoire et l'adaptation au changement climatique. A cela s'ajoutent également, la réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES), la maîtrise de la demande en énergie et la lutte contre la précarité énergétique, le développement des énergies renouvelables et, enfin, le suivi et l'évaluation des actions mises en place.

Les intercommunalités se voient aussi attribuer de nouvelles missions en matière de séquestration carbone, de développement de réseaux de chaleur, de réduction des émissions de polluants, etc.

Stratégie du territoire : enjeux et objectifs

L'agglomération porte une démarche collaborative fondée sur le diagnostic de la situation du territoire, des potentiels de développement et une ambition forte : réduire la charge carbone à horizon 2030 et engager le territoire fortement pour limiter les Gaz à Effets de Serre (GES). L'objectif « bas carbone » s'inscrit dans les objectifs nationaux et européens avec en ligne de mire la neutralité à 2050. En effet, la modération du changement climatique passe impérativement et prioritairement par la réduction des GES. Enfin, le Plan Climat engage le territoire dans un cadre d'actions contributrices sur les 4 grands thèmes suivants :

- la maîtrise des consommations énergétiques ;
- la production d'énergie à partir des ressources renouvelables et mobilisables localement ;
- la réduction des GES ;
- la qualité de l'air.

Un programme d'actions stratégique et opérationnel a été adopté et l'une des actions est l'isolation performante des bâtiments et logements.

Objectifs environnementaux suivis et indicateurs d'évaluation

Les projets listés ci-dessus répondent à l'un ou à plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

Objectif 1 : Lutte contre le changement climatique

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la lutte contre le changement climatique quand elle contribue à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère en évitant ou réduisant les émissions de GES et / ou en améliorant l'absorption de GES

Indicateurs d'évaluation : Prise en compte des axes du PCAET (efficacité énergétique, ENR, etc.)

Objectif 2: Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels quand elle comprend des solutions d'adaptation qui réduisent sensiblement le risque d'incidences négatives du climat actuel et de son évolution attendue sur la population, la nature ou les biens sans accroître le risque pour un territoire limitrophe.

Indicateurs d'évaluation : Prise en compte des axes du PCAET (efficacité énergétique, ENR, etc)

Objectif 7 : Impact sociétal

Une action est considérée comme ayant un impact sociétal positif quand elle agit sur les leviers suivants : elle permet le maintien et la création d'emplois et l'accès à la formation dans des filières de production durables (filières vertes, économie circulaire, ESS, économie de la fonctionnalité, sans risque de verrouillage technologique à long terme, etc.) ; elle renforce la proximité des habitants d'un territoire avec les principaux services publics (transports publics, santé, éducation, culture, sécurité, etc.) ; elle contribue à la cohésion sociale (citoyenneté, accompagnement socio-professionnel, réduction des inégalités, etc.).

Indicateurs d'évaluation : Modification des pratiques, des modes de consommation, amélioration du confort d'usage, création ou renforcement de l'offre existante.

SOUS THEME 1.2 :
ENERGIE RENOUVELABLE ET VEGETALISATION

Les projets – éléments de calendrier et financier:

Porteur de projet	Projet – description	Localisation	Date de démarrage et calendrier de réalisation	Coût prévisionnel du projet (en millions d'euros HT)	Co-financements sollicités					Remarques/Observations
					Département 79	Région NA	Etat	Europe CRER et Demosol	Autres	
ECHIRE	Photo Voltaïque	sur bâtiments publics	faisabilité en cours							
VALLANS	Mise en conformité de l'ensemble du parc d'éclairage public	Ensemble du territoire communal	L'opération sera réalisée sur plusieurs années secteur par secteur	non chiffré					Probablement aide de Seolis	
SCIECQ	Aménagement sécurité et éclairage public	Route de St rémy	Année 2022/2023	400 000	X	X	X		SIEDS, Niort Agglo	En cours d'étude
SCIECQ	Aménagement sécurité et environnement	Chemin des Loups	2021	7 500						En cours d'étude
SCIECQ	Aménagement sécurité et environnement	Rue de la mine	2023/2024	15 000		X				
SCIECQ	Aménagement sécurité et environnement	Rue du temple	2023/2024							En projet
CHAURAY	Arboretum devant l'EHPAD	Rue du temple - Chauray	01/01/2024 - 31/12/2025	200 000						
SANSAIS - LA GARETTE	Changement éclairage public	Sansais / Lagarette	2021 / 2026							En cours d'étude par le sieds
PLAINE D'ARGENSON	Modernisation éclairage public	Plaine d'Argenson	2022-2027	non chiffré					SIEDS (50%) et PACT	
NIORT	Parc Naturel Urbain : aménagement urbain du Bld Main à la place du Port favorisant les mobilités douces et une circulation apaisée et végétalisation	Niort centre-ville	Juil 2022 - juin 2023	Consultation de maîtrise d'oeuvre en cours			X		Niort Agglo PACT 3	
NIORT	Requalification du secteur de l'Hôtel de Ville : aménagements contribuant au rafraichissement urbain au cœur du centre historique (désartificialisation et renaturation) et favorisant les modes de déplacement actifs et une circulation apaisée.	Niort centre-ville	2022- 2023	Maîtrise d'oeuvre désignée			X		Niort Agglo PACT 3	
NIORT	Aménagement urbain secteur place Denfert Rochereau / Politique de la Ville : création d'un vaste espace végétalisé favorisant mode doux	Niort Colline St-André	2022-2024						Niort Agglo (PACT3) : 875 000 €	Une participation de Niort Agglo à hauteur de 1 375 000 € (875 000 € au titre du PACT et 500 000 € au titre de la politique de la Ville) est prévue dans la matrice financière de la convention partenariale de RU PCSA signé le 19/11/19
VAL DU MIGNON	Securisation acces école, parking, cheminement piétons, éclairage photovoltaïque	Usseau	2021-2022				X			Etude CAUE en cours
VAL DU MIGNON	Eclairage public photovoltaïque sur point noir communal	Val-du-Mignon	2023						Mécénat, société éolienne	
SAINT HILAIRE LA PALUD	Projet de jardins productifs (bio) pour la restauration collective + Plantations haies + restauration et créations de mares - animation scolaires + plusieurs actions sur la protection de la biodiversité	32 bis route de Marans (jardin productif)	2021-2022					Appel à projet Régional "Nature et transition" 40 000 €		
COMMUNE VOUILLE - AUTRE	Travaux : plantation des haies	Commune de Vouillé - tous secteurs	2021-2026	programmation en cours						Etudes de financement en cours
BEAUVOIR SUR NIORT	Première tranche de réfection de voirie avec voies cyclables et végétalisation entre Intermarché et place		2024 - Accompagnement par ID 79	400 000						

Nota Bene : les projets identifiés sur fond rose relève également de la fiche thématique 3.2 portant sur les mobilités douces.

Contexte

Les **intercommunalités** voient leur rôle renforcé dans l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'analyse de la vulnérabilité du territoire et l'adaptation au changement climatique. A cela s'ajoutent également, la réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES), la maîtrise de la demande en énergie et la lutte contre la précarité énergétique, le développement des énergies renouvelables et, enfin, le suivi et l'évaluation des actions mises en place.

Les intercommunalités se voient aussi attribuer de nouvelles missions en matière de séquestration carbone, de développement de réseaux de chaleur, de réduction des émissions de polluants, etc.

Stratégie du territoire : enjeux et objectifs

L'agglomération porte une démarche collaborative fondée sur le diagnostic de la situation du territoire, des potentiels de développement et une ambition forte : réduire la charge carbone à horizon 2030 et engager le territoire fortement pour limiter les Gaz à Effets de Serre (GES). L'objectif « bas carbone » s'inscrit dans les objectifs nationaux et européens avec en ligne de mire la neutralité à 2050. En effet, la modération du changement climatique passe impérativement et prioritairement par la réduction des GES. Enfin, le Plan Climat engage le territoire dans un cadre d'actions contributrices sur les 4 grands thèmes suivants :

- la maîtrise des consommations énergétiques ;
- la production d'énergie à partir des ressources renouvelables et mobilisables localement ;
- la réduction des GES ;
- la qualité de l'air.

Ainsi, près de 40 actions ont été définies avec les acteurs du territoire pour s'engager massivement :

- vers la séquestration carbone ;
- la lutte contre les îlots de chaleur ;
- la végétalisation des opérations des ensembles urbains ;
- le développement des axes cyclables et de l'intermodalité ;
- la conversion de la flotte de bus ;
- l'isolation performante des bâtiments et logements ;
- la production d'ENR au sein d'une stratégie qui préserve la haute valeur écologique et paysagère du territoire.

Forte d'une priorité tournée vers la réduction du carbone pour les besoins énergétiques et ce à travers une politique ambitieuse de végétalisation, de séquestration carbone et d'un engagement sans précédent dans la maîtrise des consommations énergétiques, Niort Agglo engage son territoire et ses habitants vers une trajectoire ambitieuse et mature pour relever ces défis. A travers son Plan Climat Air Energie Territorial, Niort Agglo se dote ainsi d'un outil opérationnel pour mettre en œuvre la transition énergétique localement.

Objectifs environnementaux suivis et indicateurs d'évaluation

Les projets listés ci-dessus répondent à l'un ou à plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

Objectif 1 : Lutte contre le changement climatique

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la lutte contre le changement climatique quand elle contribue à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère en évitant ou réduisant les émissions de GES et / ou en améliorant l'absorption de GES

Indicateurs d'évaluation : Prise en compte des axes du PCAET (efficacité énergétique, ENR, ...)

Objectif 2 : Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels quand elle comprend des solutions d'adaptation qui réduisent sensiblement le risque d'incidences négatives du climat actuel et de son évolution attendue sur la population, la nature ou les biens sans accroître le risque pour un territoire limitrophe.

Indicateurs d'évaluation : Prise en compte des axes du PCAET (efficacité énergétique, ENR, ...)

Objectif 3 : Gestion de la ressource en eau

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la gestion de la ressource en eau quand elle permet d'assurer le bon état des masses d'eau (surface, souterraines) ou à prévenir la détérioration des masses d'eau lorsqu'elles étaient déjà en bon état

Indicateurs d'évaluation : Limitation de l'imperméabilisation des sols, limitation des rejets, réduction de la consommation d'eau.

Objectif 4 : Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques

Une action est considérée comme ayant un impact positif pour la transition vers une économie circulaire et à la prévention des risques technologiques quand elle utilise des ressources durables et naturelles dans le cadre de la production, elle limite la consommation d'énergie dans le processus de production ; augmente la durabilité, réparabilité ou réutilisabilité des produits en particulier dans le cadre d'activités de conception et de fabrication; Préviend ou réduit la production de déchets ; limite ou diminue l'utilisation de substances dangereuses ou extrêmement préoccupantes ; contribue à la création et au développement de filières de recyclage et de réutilisation des déchets pour un autre procédé.

Indicateurs d'évaluation : Utilisation des EnR, réduction des consommations énergétiques, limitation de la production des déchets.

Objectif 5 : Lutte contre les pollutions

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la lutte contre les pollutions lorsqu'elle contribue de manière substantielle à la protection de l'environnement contre la pollution : en prévenant ou, lorsque cela s'avère impossible, en réduisant les émissions de polluants dans l'air, l'eau ou le sol, autres que les gaz à effet de serre ; en améliorant les niveaux de qualité de l'air, de l'eau ou des sols dans les zones, tout en réduisant au minimum toute incidence négative sur la santé humaine et l'environnement , en prévenant ou réduisant au minimum toute incidence négative de la production, de l'utilisation ou de l'élimination de substances chimiques sur la santé humaine et l'environnement; en nettoyant les dépôts sauvages de déchets et autres formes de pollution.

Indicateurs d'évaluation : Limitation des pollutions (eau, air, terre).

Objectif 6 : Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Une action est considérée comme ayant une contribution significative à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes lorsqu'elle contribue considérablement à protéger, conserver ou restaurer la biodiversité et à assurer le bon état des écosystèmes ou à protéger les écosystèmes qui sont déjà en bon état.

Indicateurs d'évaluation : Maîtrise de l'imperméabilisation et végétalisation

Objectif 7 : Impact sociétal

Une action est considérée comme ayant un impact sociétal positif quand elle agit sur les leviers suivants : elle permet le maintien et la création d'emplois et l'accès à la formation dans des filières de production durables (filières vertes, économie circulaire, ESS, économie de la fonctionnalité, sans risque de verrouillage technologique à long terme, etc.) ; elle renforce la proximité des habitants d'un territoire avec les principaux services publics (transports publics, santé, éducation, culture, sécurité, etc.) ; elle contribue à la cohésion sociale (citoyenneté, accompagnement socio-professionnel, réduction des inégalités, etc.).

Indicateurs d'évaluation : Modification des pratiques, des modes de consommation, amélioration du confort d'usage, création ou renforcement de l'offre existante.

THEME 2
COHESION SOCIALE ET
TERRITORIALE

SOUS THEME 2.1 :
EDUCATION, CLSH, PETITE ENFANCE

Les projets – éléments de calendrier et financier:

Porteur de projet	Projet – description	Localisation	Date de démarrage et calendrier de réalisation	Thématiques du Plan de Relance/CPER 21-27	Coût prévisionnel du projet (en millions d'euros HT)	Co-financements sollicités					Remarques/Observations	
						Département 79	Région NA	Etat	Europe	Autres		
COHIRE	CISA	Aggrandissement	Mise en 2022, travaux en 2023		250 000							
SEIECQ	Rénovation salle polyvalente et parking		2024					DETR		CAF		En projet
CHAURAY	Local associatif assistantes maternelles	rue Emile Proust - Chauray	01/09/2021 - 01/02/2022		136 000	CAP 79 obtenu (40 995€)						
CHAURAY	Sanitaires Ecole maternelle St Eusèbe - Chauray	Rue St Eusèbe - Chauray	01/11/2021 - 01/02/2022		400 000							
CHAURAY	Création d'un accueil périscolaire école élémentaire St Eusèbe - Chauray	Rue St Eusèbe - Chauray	01/06/2022 - 31/08/2022		100 000							
PRAHECQ	Refection de la cour d'école élémentaire installation de bancs Aménagements d'espaces ludiques	Groupe scolaire - Rue des Ecoles	2021-2022					DETR		CAF		
PRAHECQ	Changement de la chaudière des Ecoles	Groupe scolaire - Rue des Ecoles	2021		16 000 €	CAP relance 2021		DETR				
PRAHECQ	Installation de climatiseurs la bibliothèque et au Centre socio-éducatif et de loisirs (Rue du Chêne)	Bibliothèque municipale (Rue St Jean Martin) Centre socio-éducatif et de loisirs (Rue du Chêne)	2022-2023		En cours d'estimation							
SANSAIS - LA GARETTE	Réalisation d'une ferme pédagogique	Butte du Chatelot - La Garette	Début : 01/03/2021 Fin : 2024		700000	X	X		X	PACT		Début du projet. Soutien de la Ca. Première rencontre avec service urbanisme fait. Attente de la création de la charte pour choix programme
PLAINE D'ARGENSON	Création d'une salle de classe dortoir groupe scolaire	Plaine d'Argenson	2022-2027		non chiffré					PACT		
LA FOYE MONIAULT	Cour d'école	Refectoire totale du sud de la cour de récréation - aménagement de jeux - pose clôture sécurisée	Début 2022/2023		50 000,00 €							
AIFRES	Rénovation école maternelle restaurant Vih	AIFRES	Fin 2022		2 250 000 €							
AIFRES	Rénovation école élémentaire Vih	AIFRES	2024		1 500 000 €							
VAL DU MIGNON	Aménagement extérieur et intérieur école	Useau	2022					X				étude CAUE en cours
FRONTENAY-ROHAN-RICHAN	Réhabilitation thermique Maison des associations et école maternelle	BOURG FR	2022-2023		600 000				X	DETR		
SAINTE HILAIRE LA PALLUD	Déplacement de la bibliothèque + reconstruction des locaux scolaires	Place de la mairie	2022-2023	Pas de chiffrage								Suite du projet de réaménagement du RDC de la mairie
BEAUVOIR SUR NIORT	Création d'un parc ludique intergénérationnel au Moulin		Début 2021		150000							
ST SYMPHORIEN	Garderie	Ancienne poste et création d'une nouvelle classe	01/2022 fin 12/2025									Pas d'estimation- projet non commencé

Nota Bene : le projet de Beauvoir-sur-Niort figurant en rose sur le tableau se retrouve également le thème 2.2 : Cohésion sociale et territoriale : Culture et sport.

Contexte

Niort Agglo est une agglomération qui bénéficie d'un centre urbain fort et d'un grand nombre de communes à dominante rurale au cadre de vie préservé et attractif. Le tout forme un ensemble de lieux de vie, favorisant les liens humains et sociaux, proposant des activités diverses (associatives, sportives, culturelles, éducatives, loisirs, travail en réseau, etc.). Cet équilibre de développement attire sur le territoire de nouveaux habitants soucieux de trouver de l'activité mais aussi un cadre de vie de qualité comprenant une offre de services adaptée et répondant à leurs besoins. Néanmoins, il est indispensable de prévenir le risque de décrochage de tous ceux qui sont les plus fragilisés par l'accroissement de la précarité économique, sociale et culturelle. C'est pourquoi, cet objectif se traduira en priorités d'investissement traduites ci-après.

L'un des maîtres mots de la conduite de l'action communautaire sera celui de l'équité en termes de services rendus à la population. Le vaste territoire de Niort Agglo est une opportunité en termes de développement : le foncier est une richesse dont la valorisation et le développement nécessitent une gestion optimale des coûts d'investissement. L'un des enjeux d'avenir est de permettre à chaque habitant de bénéficier d'un cadre de vie pérenne et d'une équité d'accès aux équipements et infrastructures. » (Projet de territoire de Niort Agglo).

Stratégie du territoire : enjeux et objectifs

L'une des priorités d'investissement sera ainsi celle de conforter un territoire d'équilibre et de cohésion. Dans ce cadre, on retrouvera les projets qui permettent d'assurer une solidarité sociale et territoriale, à savoir :

- Définir et mettre en œuvre la politique du logement ;
- Mettre en œuvre les orientations stratégiques de la politique de la ville ;
- Poursuivre la mise en œuvre le Contrat Local de Santé ;
- Investir le champ de l'éducation, de la formation et de l'insertion ;
- Encourager l'accès à la culture, définir et développer la politique culturelle de l'Agglomération ;
- Permettre le déploiement de l'offre sportive pour tous et accompagner une offre événementielle ;
- Etc.

Objectifs environnementaux suivis et indicateurs d'évaluation

Les projets listés ci-dessus répondent à l'un ou à plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

Objectif 1 : Lutte contre le changement climatique

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la lutte contre le changement climatique quand elle contribue à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère en évitant ou réduisant les émissions de GES et / ou en améliorant l'absorption de GES

Indicateurs d'évaluation : Prise en compte des axes du PCAET (efficacité énergétique, ENR, ...)

Objectif 2: Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels quand elle comprend des solutions d'adaptation qui réduisent sensiblement le risque d'incidences négatives du climat actuel et de son évolution attendue sur la population, la nature ou les biens sans accroître le risque pour un territoire limitrophe.

Indicateurs d'évaluation : Prise en compte des axes du PCAET (efficacité énergétique, ENR, ...)

Objectif 6 : Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Une action est considérée comme ayant une contribution significative à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes lorsqu'elle contribue considérablement à protéger, conserver ou restaurer la biodiversité et à assurer le bon état des écosystèmes ou à protéger les écosystèmes qui sont déjà en bon état.

Indicateurs d'évaluation : Maîtrise de l'imperméabilisation et végétalisation

Objectif 7 : Impact sociétal

Une action est considérée comme ayant un impact sociétal positif quand elle agit sur les leviers suivants : elle permet le maintien et la création d'emplois et l'accès à la formation dans des filières de production durables (filières vertes, économie circulaire, ESS, économie de la fonctionnalité, sans risque de verrouillage technologique à long terme, etc.) ; elle renforce la proximité des habitants d'un territoire avec les principaux services publics (transports publics, santé, éducation, culture, sécurité, etc.) ; elle contribue à la cohésion sociale (citoyenneté, accompagnement socio-professionnel, réduction des inégalités, etc.).

Indicateurs d'évaluation : Modification des pratiques, des modes de consommation, amélioration du confort d'usage, création ou renforcement de l'offre existante.

**SOUS THEME 2.2 :
CULTURE ET SPORT**

Les projets – éléments de calendrier et financier :

Porteur de projet	Projet – description	Localisation	Date de démarrage et calendrier de réalisation	Thématiques du Plan de Relance/CPER 21-27	Coût prévisionnel du projet (en millions d'euros HT)	Co-financements sollicités					Remarques/Observations	
						Département 79	Région NA	Etat	Europe	Autres		
ECHIRE	City-Park	au centre des équipements publics	Moe attribuée. Consultation des entreprises à finaliser.	150 000	travaux 2021-2022	CD dans le cadre du plan de relance						
VALLANS	Aménagement d'un terrain multisport	Parc à Teurtous	sept-21		102 296			40 000		PACT 3		
SCIECQ	Accès terrain des sports		2021		15000		X					
SAINT-MAXIRE	Création de vestiaires de foot	Rue du stade, Saint-Maxire	Début 2022 – Fin mi 2023		400 000	X	X					
SAINT-MAXIRE	Réhabilitation de la salle des fêtes	rue de la mairie, Saint-Maxire (RD107)	Démarrage : fin 2021 Fin du projet 2027 ?									Etude de faisabilité à lancer fin 2021
COULON	Réhabilitation du site Élise Lucas et création d'un complexe socioculturel	rue Élise Lucas /route de Préplot	démarrage du projet : septembre 2021 fin des travaux décembre 2022		1 000 000	X		X FSILP		PACT, CAF		Date de fin de travaux impérative
COULON	Création d'un complexe sportif	chemin du Champ de l'Acacia	2022/2024		2 600 000							non défini
COULON	Création d'une salle polyvalente	rue André Cramois	2022/2024		2 000 000							non défini
CHAURAY	Salle culturelle de Chaban	Rue Jacques Prévert - Chauray	11/03/2021 - 01/09/2022		1 100 000			DSIL demandée (257 000 €)		PACT accordé (196 762 €)		Demande à faire auprès du ministère de culture ou autre ?
CHAURAY	Salle omnisports	Rue des Fraignes - Chauray	APD (Avant Projet Définitif) validé		3 600 000							Le lancement des travaux est lié au co-financement obtenus
CHAURAY	Vestiaires féminins stade de Rugby - Chauray	Rue du Château Musset - Chauray	01/09/2021 - 01/02/2022		130 000							
PRAHECQ	Réfection du sol de la salle omnisports	Salle omnisports - Rue de l'Aumônerie	2022-2023		90 000 €			DSIL				
PRAHECQ	Réfection du sol de la salle omnisports	Salle omnisports - Rue de l'Aumônerie	2022-2023		90 000 €			DSIL				
PRAHECQ	Réfection du sol de la salle omnisports	Salle omnisports - Rue de l'Aumônerie	2022-2023		90 000 €			DSIL				
PRAHECQ	Réfection du sol de la salle omnisports	Salle omnisports - Rue de l'Aumônerie	2022-2023		90 000 €			DSIL				
PRAHECQ	Réfection du sol de la salle omnisports	Salle omnisports - Rue de l'Aumônerie	2022-2023		90 000 €			DSIL				
PRAHECQ	Réfection du sol de la salle omnisports	Salle omnisports - Rue de l'Aumônerie	2022-2023		90 000 €			DSIL				
FORS	Mise en conformité de la salle de spectacle	Place du champ de foire	dossier permis de construire et ERP en cours de dépôt auprès des services concernés. A suivre fin de réalisation des travaux et équipement de la salle		chiffrage en cours							pour ces 4 projets que pouvons nous solliciter comme aide publique lorsque les APS seront réalisés ? une grande partie des travaux a été réalisés en régie sans subvention publique
LA FOYE MONAULT	Création d'un stade multi-sports	Bourg	2è semestre 2021/année 2022		80 000,00 €			DETR				
PRIN DEYRANCON	Amenagement des abords de la salle des fêtes	57 grande rue	juin-21		16 000	X						
PRIN DEYRANCON	Déconstruction du foyer rural et réhabilitation de l'espace		2022								En attente note architecte	
PRIN DEYRANCON	City stade	57 grande rue	2023									

Porteur de projet	Projet – description	Localisation	Date de démarrage et calendrier de réalisation	Thématiques du Plan de Relance/CPER 21-27	Coût prévisionnel du projet (en millions d'euros HT)	Co-financements sollicités					Remarques/Observations	
						Département 79	Région NA	Etat	Europe	Autres		
NIORT	Stades : création d'un terrain synthétique	Niort	2022		830 000 €		X	ANS			Niort Agglo PACT 3	
NIORT	Port Boinot - La Fabrique : aménagement intérieur pour accueillir des événements professionnels et grand public, culturels, des espaces d'animation, de bureaux, co-working, expositions, rencontres d'artistes,...	Niort centre-ville	Mars 2022-2023		1450000						Niort Agglo PACT 3	
NIORT	Chapelle Saint-Hilaire : Rénovation du bâtiment afin de créer un espace dédié à la culture et au chant	Niort centre-ville	Après 2023		A définir							
AIFFRES	City stade	AIFFRES	2021		62 400 €			Région	ANS			
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	Construction d'un skate-parc	BOURG FRR	2023-2024		100 000							
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	Aménagement de Bungalow au stade	STADE FRR	2025		100 000							
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	Réfection plateau de sport	BOURG FRR	2025		120 000							
GRANZAY-GRIPT	Musée numérique	rue de la fougerye	2021		40 000,00	en cours			Ministère de la Culture			En cours
MARIGNY	Réaménagement Salle des fetes	salle des fetes	janvier 2022 à décembre 2022		400 000 €	europa si possible			X DETR (30%)	Europe		
MARIGNY	Réaménagement sanitaires	salle des fetes	janvier 2023 à décembre 2023		150 000 €		X		X DETR (30%)	Europe		PACT (30%)
MARIGNY	Aménagement city stade	City aire de jeux	janv-22		40 000 €				X DETR (30%)	Europe (30%)		
SAINT HILAIRE LA PALUD	Projet Touristique : Aménagement d'un lieu permettant des manifestations culturelles, associatives et touristiques (cinéma en plein air, théâtre, expositions, fêtes de village...)	Site du Petit Buisson ou Site des Moulins	2021-22 réflexion - 2023-24 réalisation		estimation des domaines en cours pour les moulins							
COMMUNE DE VOUILLE	SERVICES : CREATION D'UN COMITÉ D'ANIMATION	Commune de Vouillé - secteur mairie	2021-2022			programmation en cours						Études de financement en cours
BEAUVOIR SUR NIORT	Création d'un parc ludique intergénérationnel au Moulin		Début 2021		150000							
BEAUVOIR SUR NIORT	Etude pour un projet de salle des fêtes au Moulin					1.5 à 2 M						
BEAUVOIR SUR NIORT	Petite salle associative					250 000						
ST SYMPHORIEN	CITY PARK	Complexe sportif de Saint-Symphorien	04/2021 fin 12/2021						Dossier DETR déposé			
ST SYMPHORIEN	Éclairage des terrains de tennis	Complexe sportif de Saint-Symphorien	04/2021 fin 06/2021						Dossier DETR déposé	FFT		
ST SYMPHORIEN	Complexe sportif – Terrains de tennis + rénovation salle de sports	Complexe sportif de Saint-Symphorien	01/2022 fin 12/2025									Pas d'estimation - projet non commencé

Nota Bene : Le projet sur fond rose dans le tableau « Port Boinot- La Fabrique » se retrouvera également dans la fiche 2.4 puisque accueillant aussi un Tiers-Lieux.

Le projet de Beauvoir-sur-Niort figurant en rose sur le tableau se retrouve également le thème 2.1 : Cohésion sociale et territoriale : Education, CLSH, Petite enfance.

Contexte

Niort Agglo est une agglomération qui bénéficie d'un centre urbain fort et d'un grand nombre de communes à dominante rurale au cadre de vie préservé et attractif. Le tout forme un ensemble de lieux de vie, favorisant les liens humains et sociaux, proposant des activités diverses (associatives, sportives, culturelles, éducatives, loisirs, travail en réseau, etc.). Cet équilibre de développement attire sur le territoire de nouveaux habitants soucieux de trouver de l'activité mais aussi un cadre de vie de qualité comprenant une offre de services adaptée et répondant à leurs besoins. Néanmoins, il est indispensable de prévenir le risque de décrochage de tous ceux qui sont les plus fragilisés par l'accroissement de la précarité économique, sociale et culturelle. C'est pourquoi, cet objectif se traduira en priorités d'investissement traduites ci-après.

L'un des maîtres mots de la conduite de l'action communautaire sera celui de l'équité en termes de services rendus à la population. Le vaste territoire de Niort Agglo est une opportunité en termes de développement : le foncier est une richesse dont la valorisation et le développement nécessitent une gestion optimale des coûts d'investissement. L'un des enjeux d'avenir est de permettre à chaque habitant de bénéficier d'un cadre de vie pérenne et d'une équité d'accès aux équipements et infrastructures. » (Projet de territoire de Niort Agglo).

Stratégie du territoire : enjeux et objectifs

L'une des priorités d'investissement sera ainsi celle de conforter un territoire d'équilibre et de cohésion. Dans ce cadre, on retrouvera les projets qui permettent d'assurer une solidarité sociale et territoriale, à savoir :

- Définir et mettre en œuvre la politique du logement ;
- Mettre en œuvre les orientations stratégiques de la politique de la ville ;
- Poursuivre la mise en œuvre le Contrat Local de Santé ;
- Investir le champ de l'éducation, de la formation et de l'insertion ;
- Encourager l'accès à la culture, définir et développer la politique culturelle de l'Agglomération ;
- Permettre le déploiement de l'offre sportive pour tous et accompagner une offre événementielle ;
- Etc.

Objectifs environnementaux suivis et indicateurs d'évaluation

Les projets listés ci-dessus répondent à l'un ou à plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

Objectif 1 : Lutte contre le changement climatique

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la lutte contre le changement climatique quand elle contribue à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère en évitant ou réduisant les émissions de GES et / ou en améliorant l'absorption de GES

Indicateurs d'évaluation : Prise en compte des axes du PCAET (efficacité énergétique, ENR, etc.).

Objectif 2: Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels quand elle comprend des solutions d'adaptation qui réduisent sensiblement le risque d'incidences négatives du climat actuel et de son évolution attendue sur la population, la nature ou les biens sans accroître le risque pour un territoire limitrophe.

Indicateurs d'évaluation : Prise en compte des axes du PCAET (efficacité énergétique, ENR, ...)

Objectif 6 : Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Une action est considérée comme ayant une contribution significative à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes lorsqu'elle contribue considérablement à protéger, conserver ou restaurer la biodiversité et à assurer le bon état des écosystèmes ou à protéger les écosystèmes qui sont déjà en bon état.

Indicateurs d'évaluation : Maîtrise de l'imperméabilisation et végétalisation

Objectif 7 : Impact sociétal

Une action est considérée comme ayant un impact sociétal positif quand elle agit sur les leviers suivants : elle permet le maintien et la création d'emplois et l'accès à la formation dans des filières de production durables (filières vertes, économie circulaire, ESS, économie de la fonctionnalité, sans risque de verrouillage technologique à long terme, etc.) ; elle renforce la proximité des habitants d'un territoire avec les principaux services publics (transports publics, santé, éducation, culture, sécurité, etc.) ; elle contribue à la cohésion sociale (citoyenneté, accompagnement socio-professionnel, réduction des inégalités, etc.).

Indicateurs d'évaluation : Modification des pratiques, des modes de consommation, amélioration du confort d'usage, création ou renforcement de l'offre existante.

SOUS THEME 2.3 :
SANTE, HANDICAP ET SENIOR

Les projets – éléments de calendrier et financier :

Porteur de projet	Projet – description	Localisation	Date de démarrage et calendrier de réalisation	Coût prévisionnel du projet (en millions d'euros HT)	Co-financements sollicités					Remarques/Observations
					Département 79	Région NA	Etat	Europe	Autres	
ECHIRE	Maison des Solidarités	ancienne poste	convention en cours avec Secours Populaire							associations et bénévolat autres communes pour hébergement d'urgence
ECHIRE	Maison des Aidants	Rue de la Renoue	étude de faisabilité en cours avec Melloris							financements au titre de l'action sanitaire et sociale. Mutuelles pour porter l'investissement
CHAURAY	Maison médicale	Rue des Guillées - Chauray	26/04/2021 - 01/02/2022	170 000	CAP 79 accordé (27 000€)		DSIL demandée (45 000 €)			
CHAURAY	Cabinets dentaires	Boulevard des Tilleuls - Chauray	26/04/2021 - 01/02/2022	206 000	CAP Relance 2021 demandée (33 947€).		DSIL demandée (61 800 €)			
FOKS	Lotissement communal pour implantation logement à destination des seniors et implantation d'une résidence seniors	Centre bourg derrière projet implantation commerce	Négociation pour achat du terrain 10 000 m ² en cours 150 000 € - étude sur 2022 avec viabilisation fin 2022 - début 2023	aucun estimatif à ce jour						Engagement signé avec AGES ET VIE pour implantation résidence seniors sur 2800 m ²
VAL DU MIGNON	Acquisition mallette connectée pour service médical	Val-du-Mignon	2024				CAN			
BAILLEUR SOCIAL/COMMUNE DE VOUILLE/AUTRE	TRAVAUX : CONSTRUCTION DE LOGEMENTS (SENIORS, HLM...)	Commune de Vouillé - secteur Vouillé bourg	2021-2026	programmation en cours						Etudes de financement en cours
COMMUNE DE VOUILLE	SERVICES : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX EXISTANTS A DES MEDECINS GENERALISTES/PROFESSIONNELS DE SANTE	Commune de Vouillé - secteur rue chartejeau-Vouillé bourg	2021-2022	programmation en cours						Etudes de financement en cours
BEAUVOIR SUR NIORT	Colocation des aînés : création de 2 résidences de 8 personnes		2024 (Portage Ages et Vie)							

Contexte

Niort Agglo est une agglomération qui bénéficie d'un centre urbain fort et d'un grand nombre de communes à dominante rurale au cadre de vie préservé et attractif. Le tout forme un ensemble de lieux de vie, favorisant les liens humains et sociaux, proposant des activités diverses (associatives, sportives, culturelles, éducatives, loisirs, travail en réseau, etc.). Cet équilibre de développement attire sur le territoire de nouveaux habitants soucieux de trouver de l'activité mais aussi un cadre de vie de qualité comprenant une offre de services adaptée et répondant à leurs besoins. Néanmoins, il est indispensable de prévenir le risque de décrochage de tous ceux qui sont les plus fragilisés par l'accroissement de la précarité économique, sociale et culturelle. C'est pourquoi, cet objectif se traduira en priorités d'investissement traduites ci-après.

L'un des maîtres mots de la conduite de l'action communautaire sera celui de l'équité en termes de services rendus à la population. Le vaste territoire de Niort Agglo est une opportunité en termes de développement : le foncier est une richesse dont la valorisation et le développement nécessitent une gestion optimale des coûts d'investissement. L'un des enjeux d'avenir est de permettre à chaque habitant de bénéficier d'un cadre de vie pérenne et d'une équité d'accès aux équipements et infrastructures. » (Projet de territoire de Niort Agglo).

Stratégie du territoire : enjeux et objectifs

L'une des priorités d'investissement sera ainsi celle de conforter un territoire d'équilibre et de cohésion. Dans ce cadre, on retrouvera les projets qui permettent d'assurer une solidarité sociale et territoriale, à savoir :

- Définir et mettre en œuvre la politique du logement ;
- Mettre en œuvre les orientations stratégiques de la politique de la ville ;
- **Poursuivre la mise en œuvre le Contrat Local de Santé ;**
- Investir le champ de l'éducation, de la formation et de l'insertion ;
- Encourager l'accès à la culture, définir et développer la politique culturelle de l'Agglomération ;
- Permettre le déploiement de l'offre sportive pour tous et accompagner une offre événementielle ;
- Etc.

Focus sur la santé :

Le Contrat Local de Santé (CLS) du Niortais 2019-2023 a pour objectif de développer l'accès à la santé pour tous et de renforcer le maillage de l'offre de services de manière cohérente sur le territoire du Niortais, en matière de soins et de prévention.

Il est piloté par Niort Agglo, en liens avec ses compétences et les politiques publiques des autres signataires : l'Etat, l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le Centre Hospitalier de Niort. Le CLS s'appuie sur un partenariat large avec les acteurs du territoire : sanitaires, sociaux, associatifs. Il sera par ailleurs, évalué en 2023.

Objectifs environnementaux suivis et indicateurs d'évaluation

L'objectif environnemental principalement est l'objectif 7.

Objectif 7 : Impact sociétal

Une action est considérée comme ayant un impact sociétal positif quand elle agit sur les leviers suivants : elle permet le maintien et la création d'emplois et l'accès à la formation dans des filières de production durables (filières vertes, économie circulaire, ESS, économie de la fonctionnalité, sans risque de verrouillage technologique à long terme, etc.) ; elle renforce la proximité des habitants d'un territoire avec les principaux services publics (transports publics, santé, éducation, culture, sécurité, etc.) ; elle contribue à la cohésion sociale (citoyenneté, accompagnement socio-professionnel, réduction des inégalités, etc.).

Indicateurs d'évaluation : Modification des pratiques, des modes de consommation, amélioration du confort d'usage, création ou renforcement de l'offre existante.

SOUS THEME 2.4 :
ACTIVITES ECONOMIQUES,
COMMERCIALES,
TIERS-LIEUX ET ECONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE

Les projets – éléments de calendrier et financier :

Porteur de projet	Projet – description	Localisation	Date de démarrage et calendrier de réalisation	Thématiques du Plan de Relance/CPER 21-27	Coût prévisionnel du projet (en millions d'euros HT)	Co-financements sollicités					Remarques/Observations
						Département 79	Région NA	Etat	Europe	Autres	
LE VANNEAU (BLEAU)	Agrandissement Epicerie	Le Vanneau	2021-2022		120 000					PACT 3	
SANSAIS - LA GARETTE	Création d'un café communal	Parking salle des Fêtes de Sansais	Début : 2021 Fin:2023		200000	X	X		X	PACT	Rencontre avec le programme des milles cafés; Etude de marché en cours de réalisation
SAINT-GEORGES DE-REX	Mise aux normes commerce multiservices	25 rue Grande Fontaine	Printemps 2021 - 6 mois		178.000,00€ HT				FISAC	FEADER	Subvention Niort Agglo
FORS	Revitalisation du centre bourg /implantation de commerce	Centre bourg place du champ de foire	procédure appel d'offres pour choix du maître d'œuvre semaine 18 ou 19 - début des travaux 2ème semestre 2022 - ouverture fin 2023		Estimation 1 150 000 € HT hors aménagement espaces publics						Souhait d'avoir 80 % de subvention publique
NIORT	Port-Boinot - La Maison Patronale intérieur & extérieur et La Fabrique extérieur. Espaces de restauration et traiteur mais aussi des espaces modulables de coworking (bureaux, co-working, expositions, rencontres d'artistes,....)	Niort centre-ville	Mars 2022-2023		2 250 000 €					Département (CDAT) : 300 000 € Etat (DSIL & FNADT) : 480 000 €	Niort Agglo PACT 3
NIORT	Port-Boinot - La Fabrique : aménagement intérieur pour accueillir des événements professionnels et grand public, culturels, des espaces d'animation, de bureaux, co-working, expositions, rencontres d'artistes,....	Niort centre-ville	Mars 2022-2023		1450000						Niort Agglo PACT 3
NIORT	Réhabilitation des Halles : restauration patrimoniale et requalification fonctionnelle commerciale	Niort centre-ville	fin 2023-2025		3 700 000 €	X	X		X (dont DRAC)	X	Niort Agglo (PACT 3)
VAL DU MIGNON	Creation local commercial circuit court	Usseau	2021-2022			X	X			CAN	
GRANZAY-GRIPT	Commerce	route de Niort Gript	2022	en attente	Attente proposition de l'architecte						Attente proposition de l'architecte
ST SYMPHORIEN	Boulangerie	Ancienne grange au cœur du bourg	12/2020 fin 12/2022		250000						Choix de l'architecte en cours. Les demandes de subventions seront traitées en 09/2021

Nota Bene : Les projets sur fond rose dans le tableau figurent dans deux thématiques à la fois.

Le projet Port Boinot- La Fabrique se retrouvera également dans la fiche 2.2 Cohésion sociale et territoriale : Culture et sport » puisque accueillant des évènements culturels et d'animation.

Le projet de revitalisation du centre-bourg de Fors se retrouvera également dans la fiche 2.5 : Cohésion sociale et territoriale : Aménagement des centralités.

Contexte

Niort Agglo est une agglomération qui bénéficie d'un centre urbain fort et d'un grand nombre de communes à dominante rurale au cadre de vie préservé et attractif. Le tout forme un ensemble de lieux de vie, favorisant les liens humains et sociaux, proposant des activités diverses (associatives, sportives, culturelles, éducatives, loisirs, travail en réseau, etc.). Cet équilibre de développement attire sur le territoire de nouveaux habitants soucieux de trouver de l'activité mais aussi un cadre de vie de qualité comprenant une offre de services adaptée et répondant à leurs besoins. Néanmoins, il est indispensable de prévenir le risque de décrochage de tous ceux qui sont les plus fragilisés par l'accroissement de la précarité économique, sociale et culturelle. C'est pourquoi, cet objectif se traduira en priorités d'investissement traduites ci-après.

L'un des maîtres mots de la conduite de l'action communautaire sera celui de l'équité en termes de services rendus à la population. Le vaste territoire de Niort Agglo est une opportunité en termes de développement : le foncier est une richesse dont la valorisation et le développement nécessitent une gestion optimale des coûts d'investissement. L'un des enjeux d'avenir est de permettre à chaque habitant de bénéficier d'un cadre de vie pérenne et d'une équité d'accès aux équipements et infrastructures. » (Projet de territoire de Niort Agglo).

Stratégie du territoire : enjeux et objectifs

Assurer un développement équilibré et raisonné du commerce

L'offre commerciale depuis les trente dernières années s'est considérablement développée, jusqu'à atteindre un niveau d'équipement satisfaisant. Le projet n'est pas de poursuivre sur cette croissance mais de travailler sur l'existant, la pertinence des localisations et la qualité de l'offre commerciale eu égard aux nouveaux besoins. Les centres-bourgs et le centre-ville sont les localisations préférentielles attendues pour les nouveaux commerces afin de contribuer à renforcer et pérenniser la qualité de vie et l'animation des lieux de centralité. Ces espaces sont proportionnés aux besoins générés par le scénario préférentiel de développement démographique et d'organisation territoriale retenu.

Le projet est attentif à l'évolution des modes de consommation et de vente qui ont un impact important sur les besoins en matière d'urbanisme commercial.

En conséquence, Niort Agglo a décidé de se doter d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), outil essentiel pour organiser l'urbanisme commercial. Ce document a plusieurs objectifs :

- Privilégier les centres pour les nouvelles implantations commerciales ;
- Optimiser la gestion du foncier sur les zones d'activités à vocation commerciale ;
- Améliorer la fonctionnalité et la qualité paysagère des pôles commerciaux ;
- Accompagner l'évolution des besoins en urbanisme commercial par une prise en compte des mutations des modes de consommer et de vente.

Objectifs environnementaux suivis et indicateurs d'évaluation

Les projets listés ci-dessus répondent à l'un ou à plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

Objectif 1 : Lutte contre le changement climatique

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la lutte contre le changement climatique quand elle contribue à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère en évitant ou réduisant les émissions de GES et / ou en améliorant l'absorption de GES

Indicateurs d'évaluation : Prise en compte des axes du PCAET (efficacité énergétique, ENR, ...)

Objectif 2: Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels quand elle comprend des solutions d'adaptation qui réduisent sensiblement le risque d'incidences négatives du climat actuel et de son évolution attendue sur la population, la nature ou les biens sans accroître le risque pour un territoire limitrophe.

Indicateurs d'évaluation : Prise en compte des axes du PCAET (efficacité énergétique, ENR, ...)

Objectif 4 : Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques

Une action est considérée comme ayant un impact positif pour la transition vers une économie circulaire et à la prévention des risques technologiques quand elle utilise des ressources durables et naturelles dans le cadre de la production, elle limite la consommation d'énergie dans le processus de production ; augmente la durabilité, réparabilité ou réutilisabilité des produits en particulier dans le cadre d'activités de conception et de fabrication; Prévient ou réduit la production de déchets ; limite ou diminue l'utilisation de substances dangereuses ou extrêmement préoccupantes ; contribue à la création et au développement de filières de recyclage et de réutilisation des déchets pour un autre procédé.

Indicateurs d'évaluation : Utilisation des EnR, réduction des consommations énergétiques, limitation de la production des déchets.

Objectif 7 : Impact sociétal

Une action est considérée comme ayant un impact sociétal positif quand elle agit sur les leviers suivants : elle permet le maintien et la création d'emplois et l'accès à la formation dans des filières de production durables (filières vertes, économie circulaire, ESS, économie de la fonctionnalité, sans risque de verrouillage technologique à long terme, etc.) ; elle renforce la proximité des habitants d'un territoire avec les principaux services publics (transports publics, santé, éducation, culture, sécurité, etc.); elle contribue à la cohésion sociale (citoyenneté, accompagnement socio-professionnel, réduction des inégalités, etc.).

Indicateurs d'évaluation : Modification des pratiques, des modes de consommation, amélioration du confort d'usage, création ou renforcement de l'offre existante.

SOUS THEME 2.5 :
AMENAGEMENT DES CENTRALITES

Les projets – éléments de calendrier et financier

Porteur de projet	Projet – description	Localisation	Date de démarrage et calendrier de réalisation	Thématiques du Plan de Relance/CPER 21-27	Coût prévisionnel du projet (en millions d'euros HT)	Co-financements sollicités					Remarques/Observations	
						Département 79	Région NA	Etat	Europe	Autres		
ECHIRE	Rénovation voiries et entassement réseaux	Ternanteuil	Moe attribuée. CETR a instruit. Esquisses en cours. Travaux réalisés en 3 phases de 2022 à 2025	Cohésion territoriale	1500000			500000			Ces travaux étaient prévus après la réalisation de l'AC par la CAN.	
COMMUNE et HALLEURS	Place de la Halle: gestion et urbanisation de la périphérie: aire de jeux, logements, parkings, cheminement	Place de la Halle	AMO en cours Moe en 2022 travaux en 2023 et 2024		250000 (hors logements)						logements réalisés par bailleur social Travaux complémentaires à la Place déjà réalisée	
ECHIRE et CAN	Réorganisation du centre-bourg : locaux associatifs, locaux administratifs, maison de la solidarité, logements	Place de la mairie, rue de la Poste, aire de détente	étude programmation et AMO en cours d'écriture avec le CAUE Moe et travaux de 2023 à 2028		2 000 000 (2023-2028)						logements avec bailleurs sociaux (vente de terrains); médiathèque avec CAN (transfert médiathèque); locaux administratifs et associatifs avec Etat (DETR)	Ces aménagements qui vont permettre la densification de logements et la réaffectation de locaux communaux
VALLANS	Travaux de voirie dans le cadre du PAVÉ	Territoire communal	Le projet sera conduit par secteur sur plusieurs années		non chiffré							
EPANNES	Travaux de voirie	Rue des Ecoles (RD1)	4ème trimestre 2022		non chiffré							
EPANNES	Travaux de voirie	Grande rue (RD1)	4ème trimestre 2023		non chiffré							
EPANNES	Travaux de voirie	Rue de ST JEAN D'ANGELY (RD115)	4ème trimestre 2024		non chiffré							
SAINT-MAXIRE	Voie : aménagement de la place Saint-Germain	Les Habits, Saint-Maxire	Année 2022		50 000	X		X				
SAINT-MAXIRE	Voie : aménagement des entrées de bourg	RD 12	2023 – 2024		150 000	X		X				
CHAURAY	Réfection rue des Combes (1 km) - Chauray	Rue des Combes - Chauray	01/01/2023 - 31/12/2024		1 500 000							
CHAURAY	Rue Emile Proust & Rue Camille (500 m)	Rue Emile Proust - Chauray	01/01/2023 - 31/12/2024		500 000							
CHAURAY	Rue du Pied Griffier (1,5 km)	Rue du Pied Griffier Chauray	01/01/2024 - 31/12/2025		2 000 000							
CHAURAY	Rue des Noyers (500 m)	Rue des Noyers - Chauray	01/01/2024 - 31/12/2025		600 000							
LE VANNEAU JBLEAU	Aménagement voirie	Traverse du Vanneau	2021-2024		480 000	CAP 79 Obtenu (45 000 €)		DETR obtenue (88 000 €)		PACT (54 800 €)		
SAINT-GEORGES DE-REX	Aménagement immobilier "espace Cardin" et réhabilitation locaux EDF	6 rue du Château	2022 - Pas de calendrier		150.000,00€ HT					Autofinancement communal		
PLAINE D'ARGENSON	Aménagement du Grand Bousseau	Prisé-la-Chaunerie	2023-2027		700 000			DETR (30%)		PACT (30%)		
PLAINE D'ARGENSON	Construction de logements communaux	Plaine d'Argenson	2022-2027		non chiffré					PACT		
FORS	Requalification du centre bourg (implantation de commerce	Centre bourg place du champ de foire	procédure appel d'offres pour choix du maître d'œuvre semaine 18 ou 19 - début des travaux 2ème semestre 2022 - ouverture fin 2023		Estimation 1 150 000 € HT hors aménagement espaces publics						Souhait d'avoir 80 % de subvention publique	
FORS	Lotissement communal 12 parcelles	Route de la chauvinière	permis d'aménager 3 trim 2021 - viabilisation 1er trimestre 2022		achat + viabilisation environ 350 000 €						réserve déjà de 6 parcelles à ce jour	
FORS	Reflexion engagée sur une ancienne exploitation agricole avec bâtiment agricole pour élever qu'il ne devienne une friche avec la réalisation de logements locaux	Centre bourg, route des sanguinières et rue de la charmerie	Echange en cours avec le propriétaire, les services de la CAN dans le cadre du fonds friche projet pour 2023 si suite est donnée		aucun estimatif à ce jour							
ST GELAIS	Grand projet "cœur de bourg" Il s'articule autour de la création d'un tiers-lieu et d'un complexe multi-services et sportif.	Agrippa (salle des fêtes), du club-terrain, du stade A proximité de l'école et du bourg	2022-2024	1 347 500,00 €		Département (30 000 €)	Région (60 000 €)	DETR (404 250 €)	FEDER (200 000 €)	CAN (100 000 €)	Présentation CAN (Pauline VIEL) le 11/03/2021	
AIFFRES	Aménagement voirie - rue 3 Fontaines	AIFFRES	2021		163 500 €							
AIFFRES	Centre bourg	AIFFRES	2021		71 000 €						En 2021 démolition de bâtiments en centre bourg	
AIFFRES	Aménagement voirie - rue du Haut de la chapelle	AIFFRES	2022		200 000 €							
VAL DU MIGNON	Voie centre bourg Prieaux, plan mise en accessibilité	Prieaux	2023-2024		150000						Mélinat, société isolienne	
PRONTENAY-ROUANBOUHAN	Aménagement Traverse du bourg	BOULOGNÉ DE FRÉ	avr-21		650 000	X		X DETR		PACT CAN		
MARIGNY	Réaménagement cœur de bourg	Centre bourg-halles église	Janvier 2022 à juin 2022		300000		X	X DETR (30%)			PACT (30%)	
MARIGNY	Réaménagement circulation	Centre bourg	janvier 2022 à décembre 2023		150000	Amendes de police						
SAINT HILAIRE LA PALLUD	Réaménagement de la place de l'église	Centre bourg	sept 2021-déc 2021		400000		Région appel à projet ruralité 50 000 €	Etat-DETR 116603 €				
SAINT HILAIRE LA PALLUD	Aménagement de la place du port de Monfaucou	Port de Monfaucou	2022		Pas de chiffrage						Projet mené suite aux travaux d'assainissement de la CAN à intervenir en 2022 au Port de Monfaucou.	
SAINT HILAIRE LA PALLUD	Restauration de l'ancienne gare	Chemin de la gare (à côté de l'école maternelle et accueil périscolaire)	2022-2023		Pas de chiffrage							
SAINT HILAIRE LA PALLUD	Restauration du bâtiment de l'ancienne Boue	Centre Bourg	2022-2023		Pas de chiffrage							
SAINT HILAIRE LA PALLUD	Restauration des Halles	Centre bourg	2022-2023		Pas de chiffrage							

Porteur de projet	Projet – description	Localisation	Date de démarrage et calendrier de réalisation	Thématiques du Plan de Relance/CPER 21-27	Coût prévisionnel du projet (en millions d'euros HT)	Co-financements sollicités					Remarques/Observations
						Département 79	Région NA	Etat	Europe	Autres	

COMMUNE DE VOUILLE	TRAVAUX : REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE (école maternelle/restaurant scolaire)	Commune de Vouillé - secteur groupe scolaire	2021-2026		programmation en cours							Etudes de financement en cours
COMMUNE DE VOUILLE	TRAVAUX : CREATION ET EXPLOITATION D'UN ESPACE ADOS	Commune de Vouillé - secteur groupe scolaire	2021-2023		programmation en cours							Etudes de financement en cours
COMMUNE DE VOUILLE	TRAVAUX : AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE (fin AaP) ET DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS (décret "tertiaire")	Commune de Vouillé - tous secteurs	2021-2030		programmation en cours							Etudes de financement en cours
CD79 / COMMUNE DE VOUILLE	TRAVAUX : SECURISATION DU CARREFOUR RD175/RD948	Commune de Vouillé - secteur RD175-948	2022-2023		programmation en cours							Etudes de financement en cours
COMMUNE DE VOUILLE / CD79	TRAVAUX : SECURISATION DE LA RUE ERNEST PEROCHON (RD174-traverse agglo.)	Commune de Vouillé - secteur rue Ernest Perochon	2022-2023		programmation en cours							Etudes de financement en cours
COMMUNE DE VOUILLE/COMMUNE DE FRESSINES	TRAVAUX : AMENAGEMENT DE LA RUE DES MAISONS NEUVES	Commune de Vouillé - secteur Vaumouneau/Fressines	2021-2022		150000							Etudes de financement en cours
COMMUNE DE VOUILLE / CAN	SERVICES : ETUDE DE PROGRAMMATION ET DE PROSPECTIVE URBAINE EN LIEN AVEC LE PLUS	Commune de Vouillé - tous secteurs	2022-2023		programmation en cours							Etudes de financement en cours
BEAUVOIR SUR NIORT	Création de gardiennage et logements sociaux/terrains à bâtir		2024 (portage IAA)	Prise en charge extérieure à la commune								
BEAUVOIR SUR NIORT	Finalisation de l'acquisition des terrains derrière l'EHPAD en lien avec l'EPF et réalisation d'un parking et d'une voie pour délester la place		début 2022		250000							
BEAUVOIR SUR NIORT	Relance d'une consultation pour le projet de place de Beauvoir (sans Halles) + Travaux				Souhait d'une enveloppe moins importante que lors du précédent projet							
ST SYMPHORIEN	Aménagement centre bourg	Terminer l'aménagement avec en priorité la sécurité	09/2021 fin 12/2025									Pas d'estimation, le projet va commencer en 09/2021

Nota Bene :

Les deux projets en rose sur le tableau à Echiré et Fors se retrouvent également dans le 2.6 : Cohésion sociale et territoriale : Autres, pour sa partie enfouissement de réseaux.

Le projet en rose sur Vouillé se retrouve également dans le 2.1 : Rénovation énergétique des bâtiments.

Contexte

Niort Agglo est une agglomération qui bénéficie d'un centre urbain fort et d'un grand nombre de communes à dominante rurale au cadre de vie préservé et attractif. Le tout forme un ensemble de lieux de vie, favorisant les liens humains et sociaux, proposant des activités diverses (associatives, sportives, culturelles, éducatives, loisirs, travail en réseau, etc.). Cet équilibre de développement attire sur le territoire de nouveaux habitants soucieux de trouver de l'activité mais aussi un cadre de vie de qualité comprenant une offre de services adaptée et répondant à leurs besoins. Néanmoins, il est indispensable de prévenir le risque de décrochage de tous ceux qui sont les plus fragilisés par l'accroissement de la précarité économique, sociale et culturelle. C'est pourquoi, cet objectif se traduira en priorités d'investissement traduites ci-après.

L'un des maîtres mots de la conduite de l'action communautaire sera celui de l'équité en termes de services rendus à la population. Le vaste territoire de Niort Agglo est une opportunité en termes de développement : le foncier est une richesse dont la valorisation et le développement nécessitent une gestion optimale des coûts d'investissement. L'un des enjeux d'avenir est de permettre à chaque habitant de bénéficier d'un cadre de vie pérenne et d'une équité d'accès aux équipements et infrastructures. » (Projet de territoire de Niort Agglo).

Des priorités d'investissement respectueuses de l'organisation territoriale définies dans le cadre du SCoT

L'ambition en matière d'attractivité résidentielle est déclinée au travers des principes et l'organisation territoriale du SCoT.

En effet, Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

Le PADD du SCoT rappelle que Niort Agglo se doit de relever un défi majeur : anticiper et accompagner les transitions pour amoindrir les effets des différentes crises (écologiques, climatiques, pollutions, sanitaires, etc.), les fractures (numériques, accès aux services ou aux soins, sociales-défiante vis-à-vis des institutions, etc.). les déprises (centre-bourg, mutations commerciales ou économiques, etc.).

L'aménagement du territoire doit donc être pensé dans la transition environnementale et énergétique, assis sur une organisation territoriale. Pour atténuer et s'adapter aux effets du changement climatique, les choix doivent être pensés de manière durable. L'accès au numérique et plus particulièrement du Très Haut Débit (THD) partout et pour tous, doit être un vecteur du développement du territoire. Enfin, l'urbanisation se doit d'être innovante tout en étant respectueuse du patrimoine environnemental et paysager du territoire.

Le territoire se structure autour d'une organisation territoriale qui témoigne du poids de l'histoire et de la variété des paysages en s'appuyant sur les « microbassins » fonctionnels autour desquels s'organise la vie quotidienne des habitants, notamment en termes d'accessibilité aux services et aux loisirs. Il s'agit ici de faire mieux coïncider l'offre de services. C'est donc dessiner l'organisation territoriale future et schématiser les cadres des politiques publiques en déclinaison du projet de SCOT.

Stratégie du territoire : enjeux et objectifs

Déclinaison de l'ambition politique en objectifs :

- Valoriser un capital « qualité de vie » et inscrire le territoire dans l'efficacité énergétique :
 - o Promouvoir et valoriser la richesse naturelle, paysagère, patrimoniale et environnementale du territoire communautaire ;
 - o Conforter Niort Agglo comme véritable pôle d'attractivité ;
 - o **Valoriser les fonctions de centralité (Actions cœur de ville et Petites Villes de Demain le permettent) ;**
 - o Consolider l'offre éducative, culturelle et de loisirs de qualité ;
 - o Inscrire le territoire dans l'efficacité énergétique ;
 - o Garantir la qualité de l'eau.

Objectifs environnementaux suivis et indicateurs d'évaluation

Les projets listés ci-dessus répondent à l'un ou à plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

Objectif 1 : Lutte contre le changement climatique

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la lutte contre le changement climatique quand elle contribue à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère en évitant ou réduisant les émissions de GES et / ou en améliorant l'absorption de GES

Indicateurs d'évaluation : Prise en compte des axes du PCAET (efficacité énergétique, ENR, etc.)

Objectif 2: Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels quand elle comprend des solutions d'adaptation qui réduisent sensiblement le risque d'incidences négatives du climat actuel et de son évolution attendue sur la population, la nature ou les biens sans accroître le risque pour un territoire limitrophe.

Indicateurs d'évaluation : Prise en compte des axes du PCAET (efficacité énergétique, ENR, ...)

Objectif 5 : Lutte contre les pollutions

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la lutte contre les pollutions lorsqu'elle contribue de manière substantielle à la protection de l'environnement contre la pollution : en prévenant ou, lorsque cela s'avère impossible, en réduisant les émissions de polluants dans l'air, l'eau ou le sol, autres que les gaz à effet de serre ; en améliorant les niveaux de qualité de l'air, de l'eau ou des sols dans les zones, tout en réduisant au minimum toute incidence négative sur la santé humaine et l'environnement , en prévenant ou réduisant au minimum toute incidence négative de la production, de l'utilisation ou de l'élimination de substances chimiques sur la santé humaine et l'environnement; en nettoyant les dépôts sauvages de déchets et autres formes de pollution.

Indicateurs d'évaluation : Limitation des pollutions (eau, air, terre).

Objectif 6 : Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Une action est considérée comme ayant une contribution significative à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes lorsqu'elle contribue considérablement à protéger, conserver ou restaurer la biodiversité et à assurer le bon état des écosystèmes ou à protéger les écosystèmes qui sont déjà en bon état.

Indicateurs d'évaluation : Maîtrise de l'imperméabilisation et végétalisation

Objectif 7 : Impact sociétal

Une action est considérée comme ayant un impact sociétal positif quand elle agit sur les leviers suivants : elle permet le maintien et la création d'emplois et l'accès à la formation dans des filières de production durables (filières vertes, économie circulaire, ESS, économie de la fonctionnalité, sans risque de verrouillage technologique à long terme, etc.) ; elle renforce la proximité des habitants d'un territoire avec les principaux services publics (transports publics, santé, éducation, culture, sécurité, etc.) ; elle contribue à la cohésion sociale (citoyenneté, accompagnement socio-professionnel, réduction des inégalités, etc.).

Indicateurs d'évaluation : Modification des pratiques, des modes de consommation, amélioration du confort d'usage, création ou renforcement de l'offre existante.

SOUS THEME 2.6 :

Autres : CPI, cimetière, bâtiments communaux (mairie, ateliers communaux, archives), église, enfouissement de réseaux

Les projets – éléments de calendrier et financier :

Porteur de projet	Projet – description	Localisation	Date de démarrage et calendrier de réalisation	Coût prévisionnel du projet (en millions d'euros HT)	Co-financements sollicités					Remarques/Observations		
					Département 79	Région NA	Etat	Europe	Autres			
ECHIRE	CPI Sèvre amont (avec communes de ST-GELAIS et ST-MAXIRE)	RD 107 lieu dit La Renoue	consultation Moe en cours travaux en 2022	750 000	150000,00			300 000		150 000 (autres communes)	Echiré est Maître d'ouvrage pour le compte d'un CPI Intercommunal	
ECHIRE	Réaménagement cimetières (ancien et nouveau); aménagements fonctionnels et paysagers	Rte de St-Gelais	AMO réalisée au 1er T. 2021 Moe en cours travaux fin 2021 et 2022	400 000				140 000			Aménagements paysagers; nouveaux emplacements et végétalisation adaptée à l'interdiction des produits phyto.	
ECHIRE	Rénovation voiries et enfouissement réseaux	Ternanteuil	Moe attribuée. CETR à instruit. Esquisses en cours. Travaux réalisés en 3 phases de 2022 à 2025	1500000				500000			Ces travaux étaient prévus après la réalisation de l'AC par la CAN.	
ECHIRE, CAN et DEPARTEMENT	Liaisons douces	Entre bourg et villages	étude programmation et AMO en cours d'écriture avec le CAUE Moe et travaux de 2023 à 2030	1000000 (2023-2030)	X			X		PACT	Réseau de liaisons douces et sentiers de randonnée	
ST REMY	Ateliers municipaux	ZA ST REMY	01/06/2022 -> 01/03/2023	650 000	X			X		PACT 3		
ST REMY	Eglise	BOURG	01/02/2022 -> 01/05/2023	500 000	X			X		PACT 3		
ST REMY	Chemins piétons	RTE ST LIGUAIRE	01/05/2022 -> 01/07/2022	50 000						PACT 3		
VALLANS	Travaux de restauration intérieure de l'église	Eglise de Vallans	non fixé	non chiffré								
SCIECQ	Rénovation salle des archives	Mairie	2021	15 000		X						
SCIECQ	Rénovation ateliers municipaux		2022	20 000							En cours d'étude	
COULON	Rénovation et modernisation du centre touristique (camping et gîtes)	chemin du Champ de l'Acacia	démarrage du projet : septembre 2021 fin des travaux juin 2022	350 000	X	X		X / FSILP - DETR		PACT, CAF	travaux pouvant éventuellement être programmés par tranches sur 2 saisons hivernales	
CHAURAY	Vidéo protection Mairie et Services Techniques	Impasse de l'Eglise-Chauray	01/10/2021 - 01/01/2022	74 000							DSIL demandée (21 985€) + FIPD (pas de montant)	
CHAURAY	Agrandissement services techniques	Rue des Guillées-Chauray	01/06/2022 - 31/12/2022	600 000								
CHAURAY	Passerelle vélo D125 sur D611	Rue de la Gare-Chauray	En lien avec la CAN et le département	600 000								
PRAHECQ	liaisons douces 440m entre le bourg et le muti-accueil	Rue de Niort - Multi-accueil	2021-2022	15 000 €						PACT		
PRAHECQ	Mise en accessibilité du cimetière communal	Cimetière communal - Ancien	2021-2022	En cours d'estimation						DETR	PACT	
SANSAIS - LA GARETTE	Rénovation Eglise	Sansais	2022/2023	Première estimation 80000 / (cout total de 100000)							En cours d'étude par le département	
PLAINE D'ARGENSON	Création d'un cheminement doux entre le groupe scolaire et le parc de Prissé	Plaine d'Argenson	2022-2027	non chiffré						DETR	PACT	Sous réserve de disposer des emprises foncières nécessaires/terres agricoles
FORS	Construction bâtiment service technique	ZAÉ les groiettes sur terrain propriété de la Commune	rencontre avec architecte retour d'un APS pour juin 2021 - a suivre dépôt dossier subvention lancement des travaux 1er semestre 2022	pas d'estimation à ce jour, fourchette entre 500 000 et 800 000 €						DETR 2021	Autres financements si possible	réflexion engagée pour toiture panneau photovoltaïque
LA FOYE MONVAULT	Vestiaires à l'atelier municipal ou nouvel atelier	Rue de la Fiole	2è semestre 2021/année 2022/année 2023	30 000 € ou 300 000 €								
PRIN DEYRANCON	Enfouissement de réseaux	rue basse	2022-2023								syndicat d'électrification	
NIORT	Restauration de la salle du Conseil municipal ainsi que la petite salle attenante, utilisée comme salle de réunion.	Niort centre-ville	mi-2022 - fin-2022		Département : 10 000 €	Région (ARR) : 229 500 €		DRAC : 229 500 €			Niort Agglo (PACT3) : 143 000 €	
NIORT	Crématorium - construction d'un nouveau crématorium.	Niort	Fin 2023 - Fin 2025					X				
NIORT	Aménagements cyclables	Niort	A définir		X			X				
AIFFRES	Travaux rénovation RDC Mairie	41 RUE DE LE MAIRIE 79230	01/06/2021 - durée 5 mois								DETR 40% /DSIL 20%	
VAL DU MIGNON	Acquisition Ferme Giraud, hébergement groupe à réhabiliter	Thorigny/M	2022-2023		X			X			Mécénat	étude CAUE en cours
VAL DU MIGNON	Aménagement salle annexe Mairie	Usseau	2021		X					CAN		
GRANZAY	Enfouissement des réseaux	rue de l'église	2022								SIEDS	
MARIGNY	Toiture équipement public	centre bourg	janvier 2022 à décembre 2023									PACT
SAINTE HILAIRE LA PALUD	Réaménagement du RDC de la mairie en vue d'accueillir l'agence postale communale et les permanences sociales	18 place de la mairie	Sept 2021 - février 2022		Enveloppe 2021 du CD			demande de DETR				20000 € de la Poste
COMMUNE DE VOUILLE	TRAVAUX : AMENAGEMENT D'ATELIERS MUNICIPAUX	Commune de Vouillé - secteur à définir	2022-2026	programmation en cours								Etudes de financement en cours
COMMUNE DE VOUILLE	TRAVAUX : MISE EN SECURITE DE L'ÉGLISE	Commune de Vouillé - secteur église (MH)	2021-2022	25 000 €								Etudes de financement en cours
COMMUNE DE VOUILLE	TRAVAUX : AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE ET REFECTION DE LA TOITURE	Commune de Vouillé - secteur mairie	2021-2022	programmation en cours								Etudes de financement en cours
CAN / CD79 / COMMUNE DE VOUILLE / AUTRE	TRAVAUX : REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR ET AMENAGEMENT DE PISTES CYCLABLES/PEDESTRES OU ASSIMILÉS	Commune de Vouillé - tous secteurs	2021-2026	programmation en cours								Etudes de financement en cours
CAN / CD79 / COMMUNE DE VOUILLE / AUTRE	TRAVAUX : AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE COVOITURAGE	Commune de Vouillé - secteur rue de Boussantin	2021-2022	programmation en cours								Etudes de financement en cours
CAN / SIEDS / COMMUNE DE VOUILLE	TRAVAUX : INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES	Commune de Vouillé - secteur à définir	2021-2022	programmation en cours								Etudes de financement en cours
BEALVOIR SUR NIORT	Remise en état Chemin du Moulin pour relier en cheminements doux entre voie ferrée et le Moulin		Début des travaux : 2022	300 000	90000,00							

Nota Bene :

Le projet d'Echiré en rose sur le tableau se retrouve également dans le 2.5 : pour sa partie rénovation de voirie.

Le projet de Vouillé en rose se trouve également dans le 1.1 : Rénovation énergétique des bâtiments.

Contexte

Niort Agglo est une agglomération qui bénéficie d'un centre urbain fort et d'un grand nombre de communes à dominante rurale au cadre de vie préservé et attractif. Le tout forme un ensemble de lieux de vie, favorisant les liens humains et sociaux, proposant des activités diverses (associatives, sportives, culturelles, éducatives, loisirs, travail en réseau, etc.). Cet équilibre de développement attire sur le territoire de nouveaux habitants soucieux de trouver de l'activité mais aussi un cadre de vie de qualité comprenant une offre de services adaptée et répondant à leurs besoins. Néanmoins, il est indispensable de prévenir le risque de décrochage de tous ceux qui sont les plus fragilisés par l'accroissement de la précarité économique, sociale et culturelle. C'est pourquoi, cet objectif se traduira en priorités d'investissement traduites ci-après.

L'un des maîtres mots de la conduite de l'action communautaire sera celui de l'équité en termes de services rendus à la population. Le vaste territoire de Niort Agglo est une opportunité en termes de développement : le foncier est une richesse dont la valorisation et le développement nécessitent une gestion optimale des coûts d'investissement. L'un des enjeux d'avenir est de permettre à chaque habitant de bénéficier d'un cadre de vie pérenne et d'une équité d'accès aux équipements et infrastructures. » (Projet de territoire de Niort Agglo).

Stratégie du territoire : enjeux et objectifs

Déclinaison de l'ambition politique en objectifs :

- Valoriser un capital « qualité de vie » et inscrire le territoire dans l'efficacité énergétique :
 - o Promouvoir et valoriser la richesse naturelle, paysagère, patrimoniale et environnementale du territoire communautaire ;
 - o Conforter Niort Agglo comme véritable pôle d'attractivité ;
 - o Valoriser les fonctions de centralité (Actions cœur de ville et Petites Villes de Demain le permettent) ;
 - o Consolider l'offre éducative, culturelle et de loisirs de qualité ;
 - o Inscrire le territoire dans l'efficacité énergétique ;
 - o Garantir la qualité de l'eau.

Objectifs environnementaux suivis et indicateurs d'évaluation

Les projets listés ci-dessus répondent à l'un ou à plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

Objectif 1 : Lutte contre le changement climatique

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la lutte contre le changement climatique quand elle contribue à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère en évitant ou réduisant les émissions de GES et / ou en améliorant l'absorption de GES

Indicateurs d'évaluation : Prise en compte des axes du PCAET (efficacité énergétique, ENR, etc.)

Objectif 2: Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels quand elle comprend des solutions d'adaptation qui réduisent sensiblement le risque d'incidences négatives du climat actuel et de son évolution attendue sur la population, la nature ou les biens sans accroître le risque pour un territoire limitrophe.

Indicateurs d'évaluation : Prise en compte des axes du PCAET (efficacité énergétique, ENR, ...)

Objectif 6 : Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Une action est considérée comme ayant une contribution significative à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes lorsqu'elle contribue considérablement à protéger, conserver ou restaurer la biodiversité et à assurer le bon état des écosystèmes ou à protéger les écosystèmes qui sont déjà en bon état.

Indicateurs d'évaluation : Maîtrise de l'imperméabilisation et végétalisation

Objectif 7 : Impact sociétal

Une action est considérée comme ayant un impact sociétal positif quand elle agit sur les leviers suivants : elle permet le maintien et la création d'emplois et l'accès à la formation dans des filières de production durables (filiales vertes, économie circulaire, ESS, économie de la fonctionnalité, sans risque de verrouillage technologique à long terme, etc.) ; elle renforce la proximité des habitants d'un territoire avec les principaux services publics (transports publics, santé, éducation, culture, sécurité, etc.) ; elle contribue à la cohésion sociale (citoyenneté, accompagnement socio-professionnel, réduction des inégalités, etc.).

Indicateurs d'évaluation : Modification des pratiques, des modes de consommation, amélioration du confort d'usage, création ou renforcement de l'offre existante.

THEME 3
INFRASTRUCTURES ET
MOBILITE

SOUS THEME 3.2 :

MOBILITE

Les projets – éléments de calendrier et financier

Porteur de projet	Projet – description	Localisation	Date de démarrage et calendrier de réalisation	Coût prévisionnel du projet (en millions d'euros HT)	Co-financements sollicités					Remarques/Observations	
					Département 79	Région NA	Etat	Europe	Autres		
ECHIRE, CAN et DEPARTEMENT ST REMY	Liaisons douces	Entre bourg et villages	Etude programmation et AMO en cours d'écriture avec le CAUE Moe et travaux de 2023 à 2030	1000000 (2023-2030)	X		X		PACT	Réseau de liaisons douces et sentiers de randonnée	
CHAURAY	Chemins piétons	RTE ST LIGUAIRE	01/05/2022 -> 01/07/2022	50 000					PACT 3		
PRAHECO	Passerelle vélo D125 sur D611	Rue de la Gare - Chauray	En lien avec la CAN et le département	600 000					PACT		
PLAINE D'ARGENSON	Liaisons douces 440m entre le bourg et le muti-accueil	Rue de Niort - Multi-accueil	2021-2022	15 000 €					PACT		
PLAINE D'ARGENSON	Création d'un cheminement doux entre le groupe scolaire et le parc de Prissé	Plaine d'Argenson	2022-2027	non chiffré					DETR	PACT	Sous réserve de disposer des emprises foncières nécessaires/terres agricoles
NIORT	Parc Naturel Urbain : aménagement urbain du Blvd Main à la place du Port favorisant les mobilités douces et une circulation apaisée et végétalisation	Niort centre-ville	Juil 2022 - juin 2023	Consultation de maîtrise d'oeuvre en cours					X	Niort Agglo PACT 3	
NIORT	Requalification du secteur de l'Hôtel de Ville : aménagements contribuant au rafraichissement urbain au cœur du centre historique (désartificialisation et renaturation) et favorisant les modes de déplacement actifs et une circulation apaisée.	Niort centre-ville	2022- 2023	Maîtrise d'œuvre désignée					X	Niort Agglo PACT 3	
NIORT	Aménagement urbain secteur place Denfert Rochereau / Politique de la Ville : création d'un vaste espace végétalisé favorisant mode doux	Niort Colline St-André	2022-2024							Niort Agglo (PACT3) : 875 000 €	Une participation de Niort Agglo à hauteur de 1 375 000 € (875 000 € au titre du PACT et 500 000 € au titre de la politique de la Ville) est prévue dans la matrice financière de la convention partenariale de RU PCSA signé le 19/11/19
NIORT	Aménagements cyclables	Niort	A définir		X				X		
VAL DU WIGNON	Securisation acces école, parking, cheminement piétons, éclairage photovoltaïque	Usseau	2021-2022						X		Etude CAUE en cours
CAN / CD79 / COMMUNE DE VOUILLE / AUTRE	TRAVAUX : REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR ET AMENAGEMENT DE PISTES CYCLABLES/PEDESTRES OU ASSIMILES	Commune de Vouillé - tous secteurs	2021-2026	programmation en cours							Etudes de financement en cours
CAN / CD79 / COMMUNE DE VOUILLE / AUTRE	TRAVAUX : AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE COVOITURAGE	Commune de Vouillé - secteur rue de Bousantin	2021-2022	programmation en cours							Etudes de financement en cours
CAN / SIEDS / COMMUNE DE VOUILLE	TRAVAUX : INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES	Commune de Vouillé - secteur à définir	2021-2022	programmation en cours							Etudes de financement en cours
BEAUVOIR SUR NIORT	Remise en état Chemin du Moulin pour relier en cheminements doux entre voie ferrée et le Moulin		Début des travaux : 2022	300 000		90000,00					

Nota Bene : les projets identifiés sur fond rose relève également de la fiche thématique 1.2 : Transition écologique et énergétique - énergie renouvelable et végétalisation.

Contexte

Mobilités douces

Le taux de motorisation (1.46 par ménage) des habitants de l'agglomération est relativement élevé avec 86,8% des ménages disposant d'au moins un véhicule (Source INSEE 2015 et EDVM 2016), alors que les parts modales du vélo et de la marche à pied sont de 3% et 23%. Les mobilités douces constituent un axe fort du PCAET dont la stratégie politique sera présentée ci-après comme l'une des trois priorités d'investissement de Niort Agglo.

Stratégie du territoire : enjeux et objectifs

Niort Agglo, une Autorité Organisatrice de la Mobilité

La Communauté d'Agglomération du niortais est une Autorité Organisatrice de la Mobilité, compétente pour organiser la mobilité sur l'ensemble de son périmètre. L'offre de mobilité est différenciée selon les besoins :

- Urbain : bus, Vélos en Libre Service ;
- Périurbain : cars, transport A la demande, offre TER, covoiturage ;
- Ensemble du périmètre : transport pour les personnes à mobilité réduite, location de vélos à assistance électrique, transport scolaire, intermodalité/multimodalité : trottinettes, parkings-relais, installation d'abris vélos sécurisés.

Une stratégie ambitieuse en matière de mobilité et respectueuse de la transition énergétique

La stratégie en matière de mobilité est notamment lisible au travers du SCoT et du PCAET de Niort Agglo où la mobilité constitue un enjeu majeur pour le territoire comme il a été indiqué précédemment.

A titre d'exemples, les orientations du PADD du SCOT sont les suivantes :

- Promouvoir les mobilités durables et l'intermodalité,
- Assurer des liaisons « piétons – vélos » par des itinéraires continus, rapides, confortables et sûrs.
- Les objectifs sont précisés ainsi :
 - o Veiller à la fluidité des déplacements et à l'adaptation des infrastructures ;
 - o Garantir une offre de mobilité adaptée ;
 - o Promouvoir les mobilités durables et l'intermodalité ;
 - o Assurer des liaisons « piétons – vélos » par des itinéraires continus, rapides, confortables et sûrs ;
 - o Proposer des réponses aux déplacements contraints (espace de travail partagé, gestion des temps dans la ville...).

Les mobilités douces seront intégrées dans le cadre du PLUID, en cohérence notamment avec les prescriptions du SCOT. On y retrouve la création d'un service de vélos en location longue durée par une augmentation régulière de la flotte, par la diversification des équipements proposés et par une évolution solidaire de la tarification. Par ailleurs, la mise en place d'un service de location de vélos en libre-service avec la possibilité d'électrifier les vélos par la mise en place d'une batterie louée par les usagers montre la capacité d'innovation du territoire.

Plus largement, Niort Agglo travaille à l'élaboration du Schéma directeur des infrastructures cyclables permettant d'établir un programme important d'investissement pour créer de nouvelles liaisons entre les zones d'habitat et les pôles générateurs de déplacements (zones d'emplois, d'études, de loisirs, de commerces) et de déployer des abris vélos sécurisés à proximité des arrêts de bus dans les communes du territoire.

Objectifs environnementaux suivis et indicateurs d'évaluation

Les projets listés ci-dessus répondent à l'un ou à plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

Objectif 1 : Lutte contre le changement climatique

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la lutte contre le changement climatique quand elle contribue à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère en évitant ou réduisant les émissions de GES et / ou en améliorant l'absorption de GES

Indicateurs d'évaluation : Prise en compte des axes du PCAET (efficacité énergétique, ENR, ...)

Objectif 2: Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels quand elle comprend des solutions d'adaptation qui réduisent sensiblement le risque d'incidences négatives du climat actuel et de son évolution attendue sur la population, la nature ou les biens sans accroître le risque pour un territoire limitrophe.

Indicateurs d'évaluation : Prise en compte des axes du PCAET (efficacité énergétique, ENR, ...)

Objectif 4 : Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques

Une action est considérée comme ayant un impact positif pour la transition vers une économie circulaire et à la prévention des risques technologiques quand elle utilise des ressources durables et naturelles dans le cadre de la production, elle limite la consommation d'énergie dans le processus de production ; augmente la durabilité, réparabilité ou réutilisabilité des produits en particulier dans le cadre d'activités de conception et de fabrication; Préviend ou réduit la production de déchets ; limite ou diminue l'utilisation de substances dangereuses ou extrêmement préoccupantes ; contribue à la création et au développement de filières de recyclage et de réutilisation des déchets pour un autre procédé.

Indicateurs d'évaluation : Utilisation des EnR, réduction des consommations énergétiques, limitation de la production des déchets.

Objectif 5 : Lutte contre les pollutions

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la lutte contre les pollutions lorsqu'elle contribue de manière substantielle à la protection de l'environnement contre la pollution : en prévenant ou, lorsque cela s'avère impossible, en réduisant les émissions de polluants dans l'air, l'eau ou le sol, autres que les gaz à effet de serre ; en améliorant les niveaux de qualité de l'air, de l'eau ou des sols dans les zones, tout en réduisant au minimum toute incidence négative sur la santé humaine et l'environnement , en prévenant ou réduisant au minimum toute incidence négative de la production, de l'utilisation ou de l'élimination de substances chimiques sur la santé humaine et l'environnement; en nettoyant les dépôts sauvages de déchets et autres formes de pollution.

Indicateurs d'évaluation : Limitation des pollutions (eau, air, terre).

Objectif 6 : Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Une action est considérée comme ayant une contribution significative à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes lorsqu'elle contribue considérablement à protéger, conserver ou restaurer la biodiversité et à assurer le bon état des écosystèmes ou à protéger les écosystèmes qui sont déjà en bon état.

Indicateurs d'évaluation : Maîtrise de l'imperméabilisation et végétalisation.

Objectif 7 : Impact sociétal

Une action est considérée comme ayant un impact sociétal positif quand elle agit sur les leviers suivants : elle permet le maintien et la création d'emplois et l'accès à la formation dans des filières de production durables (filières vertes, économie circulaire, ESS, économie de la fonctionnalité, sans risque de verrouillage technologique à long terme, etc.) ; elle renforce la proximité des habitants d'un territoire avec les principaux services publics (transports publics, santé, éducation, culture, sécurité, etc.) ; elle contribue à la cohésion sociale (citoyenneté, accompagnement socio-professionnel, réduction des inégalités, etc.).

Indicateurs d'évaluation : Modification des pratiques, des modes de consommation, amélioration du confort d'usage, création ou renforcement de l'offre existante.

THEME 4
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
TRANSFORMATION
NUMERIQUE

SOUS THEME 4.2 :

NUMERIQUE

Les projets – éléments de calendrier et financier

Porteur de projet	Projet – description	Localisation	Date de démarrage et calendrier de réalisation	Coût prévisionnel du projet (en millions d'euros HT)	Co-financements sollicités					Remarques/Observations
					Département 79	Région NA	Etat	Europe	Autres	
ECHIRE	Numérique	ôle nord de la CAN	Recrutement du conseiller numérique en juin 2021			Etat au titre de l'appel à candidature				réunion des acteurs fin mai 2021
COMMUNE DE VOUILLE/ALTRE	SERVICES : DEVELOPEMENT D'UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC A L'USAGE DE L'OUTIL NUMERIQUE	Commune de Vouillé - secteur mairie	2021-2026	programmation en cours						Etudes de financement en cours
COMMUNE DE VOUILLE	RENOUVELLEMENT/MODERNISATION DES OUTILS METIERS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX	Commune de Vouillé - tous secteurs	2021-2026	programmation en cours						Etudes de financement en cours

Contexte

Les enjeux de la transformation numérique et leur bonne appréhension constituent l'une des bases indispensables aujourd'hui quant à la pérennisation des organisations. Intensification de la concurrence, ubérisation des organisations, nouveaux besoins de la clientèle, sécurisation des données informatiques, rapidité de traitement sont les moteurs essentiels des entreprises.

Stratégie du territoire : enjeux et objectifs

Convaincue de l'enjeu que revêt cette évolution pour le territoire et pour ses entreprises, la Communauté d'Agglomération du Niortais inscrit le numérique comme axe politique fort dans le projet de territoire « axe 1 : amplifier les dynamiques économiques de l'agglomération ». L'ancrage durable de la filière numérique sur le territoire est essentiel pour le développement économique des établissements de ce secteur.

Le Schéma de Développement Economique et Commercial (SDEC) de Niort Agglo identifie le numérique comme filière d'excellence au travers de ses axes stratégiques en positionnant Niort comme ville « Tech » de la Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération du Niortais déploie des actions visant à accompagner le développement des établissements en matière de numérique afin de doter le territoire d'une filière riche et porteuse pour les années à venir.

Objectifs environnementaux suivis et indicateurs d'évaluation

L'objectif environnemental poursuivi est :

Objectif 7 : Impact sociétal

Une action est considérée comme ayant un impact sociétal positif quand elle agit sur les leviers suivants : elle permet le maintien et la création d'emplois et l'accès à la formation dans des filières de production durables (filières vertes, économie circulaire, ESS, économie de la fonctionnalité, sans risque de verrouillage technologique à long terme, etc.) ; elle renforce la proximité des habitants d'un territoire avec les principaux services publics (transports publics, santé, éducation, culture, sécurité, etc.) ; elle contribue à la cohésion sociale (citoyenneté, accompagnement socio-professionnel, réduction des inégalités, etc.).

Indicateurs d'évaluation : Modification des pratiques, des modes de consommation, amélioration du confort d'usage, création ou renforcement de l'offre existante.

FICHES THEMATIQUES DES PROJETS DES COMMUNES

Thématiques	Numérotation
Transition écologique et énergétique	1
Rénovation énergétique des bâtiments	1.1
ENR, végétalisation	1.2
Assainissement et eaux pluviales	1.3
Cohésion sociale et territoriale	2
Education, CLSH, Petite enfance (MAM, etc.)	2.1
Culture et sport	2.2
Santé, handicap et seniors	2.3
Activités économiques, commerciales, tiers-lieux et ESS	2.4
Aménagement des centralités	2.5
Autres : CPI, cimetière, bâtiments communaux (mairie, ateliers communaux, archives), église, enfouissement de réseaux.	2.6
Infrastructures et mobilités	3
Infrastructures	3.1
Mobilités	3.2
Enseignements supérieur et Transformation numérique	4
Enseignement supérieur	4.1
Numérique	4.2